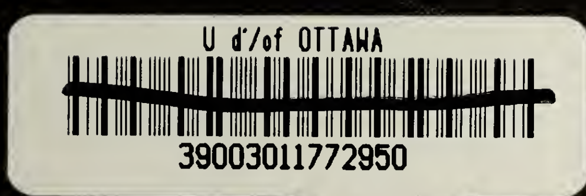
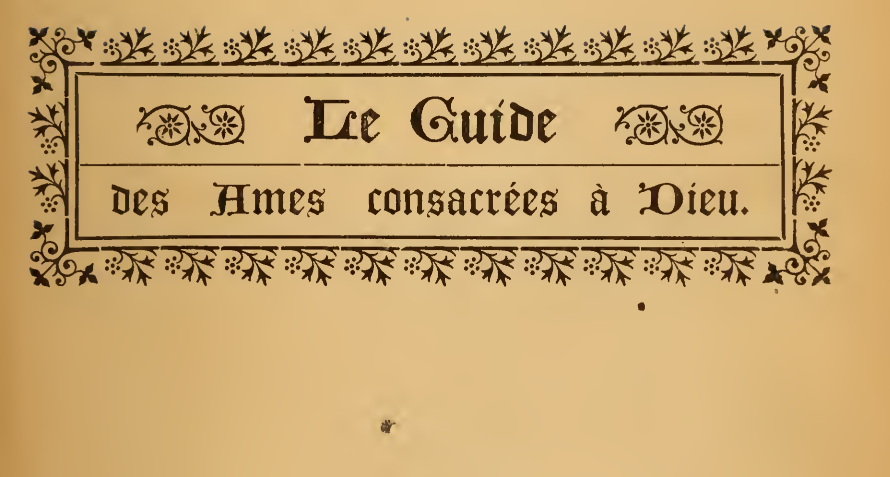
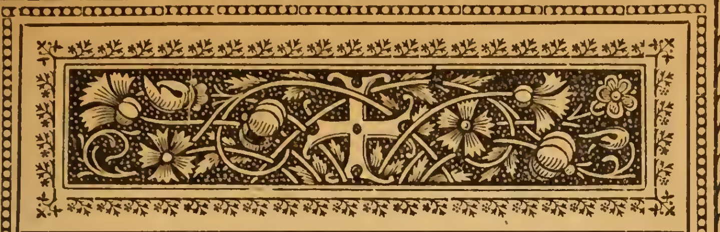



Le Guide
des Ames consacrées à Dieu.



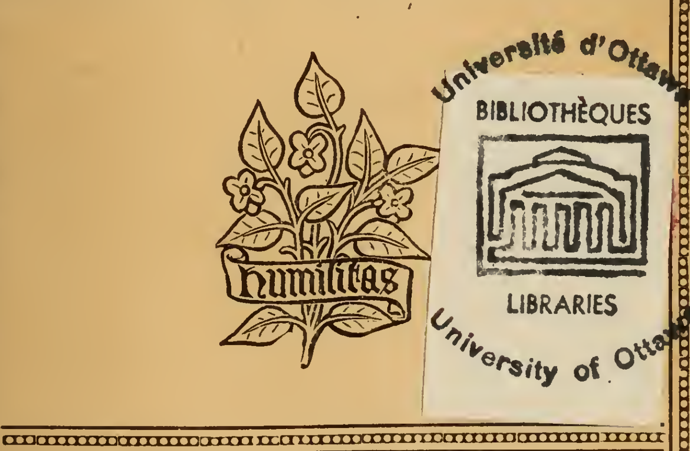
Le Guide des Ames consacrées à Dieu

PAR

LE R. P. MARIE-JOSEPH DE BOLLÈNE,

de l'Ordre des Frères Mineurs.

TOME PREMIER.



Société de St-Augustin,
DESCLÉE,
DE BROUWER et Cie
LILLE-PARIS.

COUVENT
des PP. Franciscains,
Rue St-André, 33,
AVIGNON.

LETTRE de Sa Grandeur Mgr BERTHET,
Évêque de Gap.

Mon Révérend Père,

Les suffrages autorisés qu'a obtenus votre Guide des âmes consacrés à DIEU *en disent toute la valeur. Vous désirez que j'y ajoute le mien; je le fais bien volontiers, car vous avez traité, avec une réelle compétence, de la vie religieuse. Je fais des vœux pour que votre livre devienne le* Manuel *des âmes qui veulent marcher dans la vérité et la vertu en évitant l'erreur et l'illusion. Les voies de Dieu sont simples et droites, et c'est le mérite de votre livre de l'exprimer avec une grande clarté.*

Agréez, mon Révérend Père, l'expression de mes sentiments les plus religieusement dévoués.

† PROSPER-AMABLE, Évêque de Gap.

Gap, le 8 *juillet* 1896.

LETTRE de Sa Grandeur Mgr SUEUR, Archevêque d'Avignon.

Mon Révérend Père,

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'envoyer votre ouvrage. Je n'ai pu que parcourir Le Guide des âmes consacrées à DIEU, *mais cependant je puis vous dire que, par le choix des sujets traités, comme par la manière dont ils sont présentés, ce livre me paraît appelé à rendre de grands services aux âmes que Dieu appelle à la vie religieuse pour les aider à reconnaître la volonté de Dieu, et à celles qui, ayant déjà quitté le monde, ont le désir de faire des progrès dans la perfection de leur saint état.*

Je fais les vœux les plus sincères pour que cet ouvrage obtienne le succès qu'il mérite, et je suis très heureux, mon Révérend Père, d'appeler sur vous les plus abondantes bénédictions de Dieu.

Recevez, mon Révérend Père, l'assurance de mes sentiments tout dévoués.

† L. FRANÇOIS, Archevêque d'Avignon.

Évreux, le 17 *juillet* 1896.

LETTRE de sa Grandeur Mgr Ange Vigne, Archevêque d'Avignon.

Mon Révérend et bien cher Père,

Vous avez bien voulu me faire hommage des deux volumes que vous avez l'intention de publier sous ce titre : Le Guide des âmes consacrées à Dieu.

Ce nouveau témoignage de votre piété filiale me touche profondément, et je vous en remercie, en vous félicitant de la louable et sainte inspiration qui vous a fait réaliser cette utile et pieuse entreprise que je bénis, et à laquelle je souhaite tout le succès que désire votre zèle.

La pratique constante d'une vie religieuse progressant toujours dans les voies de la perfection, à l'école de votre Séraphique Père, une longue expérience dans la conduite des âmes qui, soit dans le cloître, soit dans le monde, ont toujours retiré le plus grand profit spirituel de votre direction si sage dans les conseils, si prudente, si ferme et si onctueuse tout à la fois, vous avaient merveilleusement préparé à la production de cet

important travail. La pratique vous rendait apte à exposer la théorie. Cœpit facere et docere.

Votre livre, si méthodique, si clair, me paraît présenter un double avantage : aux âmes qui ont déjà renoncé au monde pour se donner à Dieu, il rappellera sans cesse les obligations de leur saint état et les moyens d'y rester fidèles; aux personnes que l'action de la grâce sollicite pour les engager, à la suite de Notre-Seigneur, dans la voie des conseils évangéliques, il révélera le programme à suivre; à toute âme enfin, il exposera les grands devoirs de la vie chrétienne, mieux comprise et plus sérieusement pratiquée.

C'est de tout cœur que je vous bénis, mon bien cher Père, en vous renouvelant l'assurance de mes sentiments les plus dévoués et les plus affectueux en Notre-Seigneur.

† ANGE, Archevêque d'Avignon.

Avignon, le 25 *septembre* 1895.

LETTRE de S. É. le CARDINAL LANGÉNIEUX
Archevêque de Reims.

Mon Révérend Père,

Je vous remercie de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de votre Ouvrage : Le Guide des âmes consacrées à DIEU. *Je désire que ce livre, fruit d'une longue expérience de la vie religieuse, aide, selon vos intentions, les âmes d'élite auxquelles vous le destinez, à correspondre d'une manière plus parfaite à leur sainte vocation.*

Recevez, mon Révérend Père, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

† B. M. Card. LANGÉNIEUX.

Reims, le 17 *janvier* 1896.

LETTRE de S. G. Mgr JANVIER PORTANOVA,
Archevêque de Reggio-de-Calabre.

Très Révérend Père,

J'ai reçu les deux volumes du Guide des âmes consacrées à DIEU *que vous avez bien voulu m'envoyer, et comme j'en ai eu le temps, je les ai parcourus attentivement. J'y ai trouvé une précision et un ordre admirables, et l'auteur m'a semblé bien pratique dans le chemin de la perfection. Je vous en félicite et je vous exprime en même temps mon vœu que votre* Guide *ne s'arrête pas dans les murs du cloître, mais qu'il se fraie un chemin au milieu de ceux qui vivent dans le monde: car les maximes et les règles qu'il contient ne s'attachent pas seulement aux âmes consacrées à Dieu, mais peuvent bien aussi s'appliquer aux prêtres séculiers et même aux laïques qui aiment à s'avancer dans la perfection chrétienne.*

Agréez, très Révérend Père, avec mes remerciements, les plus vives expressions de ma haute vénération avec laquelle je suis

Votre très humble serviteur,

† JANVIER, Archevêque de Reggio

Reggio-de-Calabre, le 30 *novembre* 1895.

LETTRE de Sa Grandeur Mgr GILLY, Évêque de Nîmes.

Mon Révérend Père,

J'ai parcouru avec beaucoup de plaisir l'ouvrage que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Le Guide des âmes consacrées à DIEU *saura conduire ceux qui voudront profiter de ses indications, dans les glorieux mais difficiles sentiers de la perfection. La sagesse de vos conseils témoigne à la fois de votre érudition et de votre expérience.*

J'ai la conviction que Dieu bénira votre travail.

Veuillez agréer, mon Révérend Père, l'expression de mes sentiments les plus dévoués en Notre-Seigneur.

† JEAN-ALFRED, Évêque de Nîmes.

Nîmes, le 8 *novembre* 1895.

Mon Révérend Père,

Je vous félicite de votre travail. Il témoigne d'une étude, d'autant plus approfondie qu'elle se laisse moins voir, des doctrines sur lesquelles repose la vie religieuse ; il atteste de longues et profondes méditations personnelles, d'une expérience des grandeurs et des petitesses de notre saint état, dont vos lecteurs seront, je crois, saisis et charmés.

Notre époque se plaît aux leçons de choses ; elle veut s'instruire par les faits, et, avant d'accueillir les doctrines, elle entend les voir vivantes et en action dans les œuvres.

Vous répondez à ces exigences, en faisant assister votre lecteur à la lutte incessante et, en fin de compte, victorieuse de l'égoïsme et de la faiblesse humaine, aux prises, aidés de la grâce, avec la perfection des conseils évangéliques.

La pratique journalière de la vie chrétienne et de la vie religieuse, mise en regard des principes ; les portraits pris sur le vif des travers, des passions, et aussi des vertus qui se disputent les âmes en marche vers la perfection, rendent vos enseignements lumineux et en quelque sorte palpables, et les mettent à la portée des personnes du monde, qui vous liront avec profit, aussi bien que des

religieux, auxquels ils s'adressent plus particulièrement.

Les Maîtres des novices, les Supérieurs qui ont à former et à diriger les âmes favorisées de la vocation religieuse, les Prêtres qui ont à les enseigner à quelque titre que ce soit, trouveront, dans vos traités, des leçons aussi précieuses qu'inédites.

Je dis inédites *à dessein, car si les principes sur lesquels vous appuyez ces leçons appartiennent à tous les temps, votre méthode est neuve et bien à vous. A mon humble avis, elle fera à votre livre une place à part parmi les ouvrages ascétiques de notre temps.*

Puisse votre publication, à laquelle je donne volontiers l'imprimatur *exigé par nos Constitutions, produire tous les fruits que vous désirez et que j'attends pour l'honneur de notre Ordre, le bien des âmes et la gloire de Dieu.*

Province de Saint-Bernardin de Sienne.
Mâcon, le 23 avril 1895.

F. FERDINAND DE SAINT-ROMAIN.
Min. Prov.

PRÉFACE.

Dans les temps d'épreuve que nous traversons, il me paraît opportun de rappeler les principaux enseignements de la vie religieuse. La direction des âmes consacrées à Dieu est d'une importance capitale. C'est pourquoi des hommes de grand mérite ont pensé faire œuvre de piété en écrivant tant de livres recommandables sur la vie religieuse. Peut-être serai-je quelque peu utile à la gloire de Dieu en offrant aujourd'hui, aux âmes qui vivent dans le cloître, le fruit de mes réflexions et de mon expérience.

La science de la vie confirme l'enseignement de l'Eglise, et nous révèle certaines vérités dont la connaissance est avantageuse.

Ce livre, intitulé : Le Guide des âmes consacrées à Dieu, *est sobre de textes de la Sainte-Écriture, de citations des Pères, notre but n'étant que d'étudier le côté pratique de la vie religieuse. Pour cette même raison, nous ne faisons qu'effleurer les vertus qui sont communes à toutes les âmes chrétiennes.*

Peut-être me saura-t-on gré de faciliter ainsi la tâche toujours délicate de tous ceux qui ont à

s'occuper de la direction des âmes consacrées à Dieu, soit à titre de Supérieur, soit comme Prédicateur ou enfin comme Confesseur. Peut-être aussi qu'à la lecture de ces modestes pages écrites sans prétention, sous le regard de Dieu, quelques âmes attiédies retrouveront leur ferveur primitive. Ce serait la plus douce et la plus belle récompense accordée à mes humbles travaux.

La doctrine d'abord sur les principaux sujets religieux, l'action de Dieu sur les âmes, puis, des portraits pris sur le vif, telles sont les trois idées qui président à ces études expérimentales.

Comme la parole humaine ne peut exercer une action salutaire sans un secours particulier du Ciel, je demande à Dieu de vouloir bien féconder ce travail par un rayon bienfaisant de sa grâce.





I. — CE QU'EST LA VIE RELIGIEUSE.

Un vrai repos chrétien.

Un puissant moyen de réaction.

Un secours pour la pratique de la vertu.

Représentons-nous l'arrivée de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST dans la maison de Lazare. Marthe vient au-devant de Lui; elle s'empresse, fait ses préparatifs de repas. A la vue de sa sœur Marie, qui demeure aux pieds de son divin Maître, elle laisse échapper une plainte. Mais Notre-Seigneur de lui répondre : *Marthe, Marthe, pourquoi te troubles-tu ?* [1] *Une seule chose est nécessaire.*[2] *Marie a choisi la meilleure part, elle ne lui sera point ôtée* [3].

LE VRAI REPOS CHRÉTIEN.

I. Considéré dans son application générale.

II. Considéré dans ses rapports avec la vie religieuse.

---

1. Martha, Martha, sollicita es, et turbaris erga plurima. *Luc*, X, 41.

2. Porro unum est necessarium. *Luc*, X, 42.

3. Maria optimam partem elegit quæ non auferetur ab ea *Luc*, X, 42.

I.

Le vrai repos chrétien considéré dans son application générale.

I. Absence de préoccupations matérielles.
II. Absence de préoccupations morales.

Deux choses caractérisent ce repos chrétien si utile à notre sanctification : l'absence des préoccupations matérielles de la vie, généralement inévitables, et le témoignage de notre conscience sur la valeur de nos actes, toujours conformes à la volonté de DIEU. Il est le fruit de l'asservissement de nos passions.

I. *Absence de préoccupations matérielles.*

En principe, la vie religieuse s'écoule en dehors des préoccupations; l'expérience de tous les jours nous démontre cette vérité, et nous ne saurions trop remercier le Seigneur de cette grâce importante qu'il nous accorde dans sa bonté.

1° Je suis loin d'affirmer que l'absence de préoccupations est de rigueur pour notre sanctification ; il est incontestable qu'elle en facilite le travail.

Il existe heureusement des personnes qui

savent, grâce à l'esprit de foi, diriger avec sagesse leurs travaux, et les faire servir à leur salut.

Voulez-vous atteindre ce résultat ? vivez dans une grande liberté de cœur, donnez à vos actes un caractère surnaturel, dominez les instincts de votre nature, *au point d'user du monde comme n'en usant pas*, selon le conseil de saint Paul [1].

Les personnes douées d'un tel ascendant sur elles-mêmes, sont rares dans le monde.

Beaucoup de chrétiens jouissent d'une réputation publique irréprochable ; mais DIEU, qui sonde les cœurs, les juge moins favorablement que les hommes.

2° Sortons, si vous le voulez, de ce premier cadre de personnes vertueuses, attachées au devoir, disposées au sacrifice, et nous verrons surgir pour d'autres âmes moins généreuses, des difficultés créées par les préoccupations matérielles.

Supposons une réussite complète, une fortune, par exemple, acquise après de nombreuses et savantes combinaisons, au prix d'un travail acharné ; comme les choses matérielles ont des attraits qui captivent, elles appellent des jouissances vers lesquelles la nature se porte volontiers.

Je ne suis pas sans crainte sur le sort de cette âme attachée aux choses de la terre, dont elle

1. Et qui utuntur hoc mundo, tanquam non utantur. *I Cor.* VII, 31.

use largement. Si elle cherche les plaisirs de la vie, si elle veut plaire au monde, elle oubliera son Dieu, et abandonnera son devoir.

3° A supposer que les entreprises ne soient pas couronnées de succès, un travail, par exemple, reste sans récompense, un échec survient au lieu d'une réussite impatiemment attendue; alors la tentation prend un caractère plus pénible : le cœur se trouble et devient triste. Que faire ? Ou bien nous attendrons de la divine Providence le secours dont nous avons besoin, ou bien nous céderons à un funeste découragement.

Dans cette cruelle alternative, il se livre en nous une lutte violente : les pensées s'entre-croisent, les sentiments se heurtent. Une âme, ainsi troublée, cède aisément à ses passions : mue, soit par l'intérêt, soit par l'orgueil ou la haine, elle attaque l'honneur du prochain et lui reproche avec mépris ses prétendues injustices.

Nous pouvons donc affirmer sans crainte, que les préoccupations matérielles, mal dirigées, nous éloignent de Dieu, quand elles ne nous portent pas à la révolte.

II. *Absence de préoccupations morales.*

Ces préoccupations intimes présentent tout autant de dangers que les préoccupations matérielles.

1° Je suppose que le succès réponde à nos sollicitudes : c'est un rayon de joie qui brille dans notre âme, après de longs jours de chagrin ; le bonheur vivement désiré, et non moins vivement ressenti, concentre nos sentiments, et l'âme, si elle n'y prend garde, oublie son Dieu, dont elle a imploré, peut-être, l'assistance.

2° Au lieu d'un succès attendu, c'est un malheur qui survient. Une mère, éplorée auprès de la dépouille mortelle de son enfant, ne peut recourir, comme la veuve de Naïm, au Sauveur d'Israël, pour le prier de lui rendre son fils unique. Cette pauvre mère, écrasée par la douleur, se répand peut-être en murmures contre Dieu, qui vient de lui ravir son enfant tendrement aimé. Sous une influence morale pénible, l'homme se tourmente ; il exagère les difficultés de sa situation, perd confiance, et se laisse gagner par le découragement.

L'homme qui aime sincèrement son Dieu, nourrit dans son cœur des sentiments de foi ; recherche les secours, les consolations de la religion ; sait se réjouir avec modération dans le succès, et supporter, avec une résignation chrétienne, les épreuves de la vie.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons affirmer en toute vérité, que les préoccupations morales et matérielles sont une source de mérites ou de dangers.

Heureux ceux qui savent comprendre la conduite de la Providence à leur égard, et qui suivent avec docilité les enseignements de notre sainte religion.

II.

Le vrai repos chrétien considéré dans ses rapports avec la vie religieuse.

I. Le repos chrétien et ses avantages.
II. Le repos chrétien et le devoir du religieux.
III. Le repos chrétien et les facilités de salut.
IV. Les oppositions au repos chrétien.

I. *Le repos chrétien et ses avantages.*

Dieu ne doit rien à l'homme; cependant pour développer, assurer les fruits de l'œuvre de la Rédemption, non seulement il répand sur nous ses grâces, mais encore il accorde des faveurs de choix à ses enfants de prédilection.

Heureux privilégiés ! exprimez à DIEU votre reconnaissance, car *il vous a appelés du milieu des ténèbres à la lumière.* [1] Il vous a séparés d'un monde corrompu, pour vous attacher à une vie plus parfaite, par des obligations sévères que la nature repousse, mais que la grâce vous fait apprécier.

En répondant généreusement à l'appel du

1. Qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum. *I Petr.* II, 9.

Seigneur, vous choisissez comme Marie-Madeleine la meilleure part; je veux dire ce repos chrétien qui est le résultat d'une vie parfaitement ordonnée dans le cloître.

Libre de toute préoccupation terrestre, le religieux se livrera au travail, sous la seule responsabilité du devoir, et servira le Seigneur dans la plus heureuse tranquillité d'esprit et de cœur. Ce religieux fidèle peut nourrir les meilleures espérances; car ses actes, tous méritoires, reflètent la volonté de DIEU.

II. *Le repos chrétien et le devoir du religieux.*

Par son appel à la vie religieuse, DIEU nous impose la douce obligation de tendre à la perfection, puisqu'il veut faire des religieux, *une race sainte, un peuple de choix, reproduisant aux yeux du monde les vertus de Jésus-Christ.* [1] Sans l'abnégation, le religieux ne peut atteindre ce but car l'esprit du monde se glisse facilement dans le cloître. A l'heure du découragement, la distraction lui sourit, et le devoir lui pèse. Les privations imposées par la pauvreté lui sont pénibles ; il est douloureux pour la nature de se crucifier au monde, et de renoncer aux moindres satisfactions; mais n'oublions pas que la vie religieuse a un caractère surnaturel, le service de

1. Vos autem genus electum, gens sancta, populus acquisitionis, ut virtutes annuntietis ejus. *I Petr.* II, 9.

DIEU avant tout; rien pour le corps, tout pour l'esprit. Laissons à l'âme son entière liberté, si nous voulons vivre dans l'intimité de DIEU.

Malheur à nous si, par attachement aux choses de la terre, non seulement nous fournissons à notre cœur de nombreuses sources de chagrin, mais encore nous nous écartons de la voie de la sainteté !

III. *Le repos chrétien et les facilités de salut.*

Je ne fais qu'indiquer cette vérité.

1° Le repos chrétien, tel que nous l'entendons ici, est d'un grand secours pour le salut dans la vie religieuse, parce qu'il entretient le calme de l'esprit et du cœur; ce qui nous permet de recueillir avec fruit les faveurs divines.

2° L'âme, en possession de cette tranquillité, donne un libre cours à ses pieuses aspirations, et s'élance avec force et sagesse dans les sentiers de la vertu.

3° Rien, au reste, ne pourrait arrêter l'élan vigoureux de cette âme. *A la clarté de la lumière divine* [1] elle pénètre les desseins de DIEU sur elle; elle ne compte plus ses victoires, soutenue qu'elle est dans la lutte, par une grâce tous les jours plus abondante.

1. Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine. *Ps. IV*, 7.

IV. *Les oppositions au repos chrétien.*

Il semble, de prime abord, que ce repos de la vie religieuse doit être accepté et entretenu avec bonheur, sans jamais rencontrer de la part de l'âme la moindre opposition ; mais l'expérience nous prouve, d'une façon péremptoire, qu'il n'en est pas ainsi. Combien rencontre-t-on de religieux qui tiennent à vivre dans le silence du cloître, l'oubli du monde, le renoncement perpétuel ? Le nombre en est restreint. Les religieux fervents savent seuls profiter de cette faveur divine, et s'en montrer reconnaissants.

Il faut l'avouer, l'acquisition de ce repos religieux suppose un travail moral dont la monotonie est parfois fatigante ; je devrais l'appeler une mort spirituelle, qui soumet nos volontés aux règles de l'obéissance et du devoir.

Qui ne voit l'opposition offerte par nos instincts naturels à cette tranquillité de l'âme dont nous parlons ? La nature commande volontiers, est avide d'indépendance, vise au plaisir, au risque d'accroître les chagrins, et d'entacher la conscience.

Prosternons-nous aux pieds de notre divin Sauveur et passons-y notre vie.

Marie-Madeleine, dont la conduite, après sa conversion, a été le type de la vie religieuse,

nous engage à vivre comme elle, du vrai repos chrétien, cette meilleure part que nous assure Jésus-Christ.

Vivons donc dans le silence, l'éloignement du monde; cherchons enfin à être méconnus et comptés pour rien.



LE VRAI REPOS CHRÉTIEN.

I. — CE QU'EST LA VIE RELIGIEUSE.

UN VRAI REPOS CHRÉTIEN CONSIDÉRÉ
- I. dans son application générale.
- II. dans son application à la vie religieuse.

La scène se passe à Béthanie : Marie est aux pieds de JÉSUS, qui la loue de sa piété, tandis qu'il reproche à Marthe sa trop grande sollicitude.

I.

LE VRAI REPOS CHRÉTIEN DANS SON APPLICATION GÉNÉRALE.

I. Absence de préoccupations matérielles.

1. *Les préoccupations matérielles peuvent concourir à l'œuvre de notre perfection, grâce*
   1. à une grande liberté chrétienne de sentiments,
   2. à l'indifférence chrétienne qui, selon saint Paul, nous détache de toutes les choses de la terre.
2. *Danger dans le succès à la suite des préoccupations matérielles, parce que*
   1. on peut s'attacher aux biens de la terre,
   2. on peut se procurer les plaisirs du monde,
   3. on est exposé à négliger son devoir.
3. *Danger dans l'insuccès à la suite des préoccupations matérielles, parce que*
   1. la tentation prend un caractère plus violent,
   2. la tristesse s'empare de nous,
   3. nous attendons un secours providentiel, ou nous cédons au découragement,
   4. dans notre irritation, nous attaquons notre prochain avec passion.

On peut donc conclure que les préoccupations matérielles mal dirigées, nous éloignent de DIEU.

II.
Absence de préoccupations morales.

1. *Danger dans le succès à la suite des préoccupations morales, parce que*
   1. le bonheur, vivement ressenti, absorbe nos sentiments,
   2. DIEU est facilement oublié.
2. *Danger dans le malheur à la suite des préoccupations morales, parce que*
   1. on est exposé à murmurer contre la Providence,
   2. on se laisse facilement dominer par le découragement.

L'homme qui a la foi, aime DIEU et recherche la vertu.

II. — LE VRAI REPOS CHRÉTIEN DANS SON APPLICATION A LA VIE RELIGIEUSE.

I.
Les avantages du repos chrétien dans la vie religieuse.

Les personnes appelées à la vie religieuse goûtent un vrai repos chrétien, parce que

1. leur vie est bien ordonnée,
2. elles se livrent au travail avec la seule responsabilité du devoir,
3. elles se vouent entièrement au service de DIEU,
4. elles nourrissent, à cause de leurs mérites, les plus consolantes espérances.

II.
Le repos chrétien et le devoir du religieux.

1. *On ne peut tendre à la perfection, sans le repos chrétien, parce que*
   1. l'esprit du monde se glisse facilement dans le cloître,
   2. les joies de la terre sourient, au détriment du devoir.
2. Le repos chrétien donnera à notre âme la liberté nécessaire pour assurer le service de DIEU. Malheur à nous, si, par notre attachement aux choses de la terre, nous nous écartons de la voie de la sainteté !

III.
Le repos chrétien et les facilités de salut.

1. Le repos chrétien entretient le calme de l'esprit et du cœur.
2. *Rien n'arrête l'élan de notre âme dans la voie du salut, parce que*
   1. les passions sont soumises,
   2. libre du monde et généreux dans le sacrifice, le religieux s'attache au devoir.

IV.
Les oppositions au repos chrétien.

Le repos religieux réclame un renoncement de chaque instant.

Passons notre vie, comme Marie-Madeleine, aux pieds de JÉSUS ; nous y trouverons le vrai repos chrétien.

II. — CE QU'EST LA VIE RELIGIEUSE.

La vie religieuse est un puissant moyen de réaction :

Contre le monde en général,
Contre la concupiscence de la chair,
Contre l'orgueil de la vie,
Contre la concupiscence des yeux.

Représentons-nous une vie écoulée à l'ombre du cloître, et consacrée entièrement au service de Dieu. La régularité la plus parfaite, le recueillement gardé avec soin, en font le glorieux ornement.

Essai sur les tentations de la concupiscence.

Le monde nous est représenté sous la forme des trois concupiscences dont parle l'apôtre saint Jean : *la concupiscence de la chair*, ou satisfaction des sens, par la gourmandise et surtout la luxure ; *la concupiscence des yeux*, ou le désir de tout ce qui est jouissance, celui des richesses en particulier ; *l'orgueil de la vie*, ou le contentement de notre ambition, la recherche de toute supériorité[1].

Le démon s'est servi de ces concupiscences contre nos premiers parents, pour les priver de

1. Quoniam omne, quod est in mundo, concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ. *I Joan.* II, 16.

leur innocence, de leur bonheur, et de leurs droits aux récompenses du Ciel ; *il leur montre ce que renferme de saveur le fruit qu'ils ont sous les yeux : voilà la concupiscence de la chair*[1]. *Il leur parle de la beauté de ce fruit, qui leur sera une source de jouissance : c'est la concupiscence des yeux*[2]. *En leur promettant qu'ils seront comme des dieux*[3], *il les soumet à la tentation de ce que nous appelons l'orgueil de la vie.*

Les mêmes causes amènent la perdition du genre humain.

La Rédemption approche ; N.-S. JÉSUS-CHRIST va sauver les hommes, et le démon cherche à le séduire par les tentations dont l'Evangile nous a conservé le récit, en se servant de l'attrait des mêmes concupiscences. Mais N. D. Sauveur commande à Satan de se retirer. Or le monde résume ces trois concupiscences : *c'est pourquoi N.-S. le maudit*[4]. *Je ne prie pas pour le monde,* dit-il à son Père, *mais pour ceux que vous m'avez donnés*[5]. *Puisque le monde passe avec ses satisfactions ; puisque le ciel et la terre passent également, mais que les paroles de Dieu ne passent*

1. Vidit igitur mulier quod bonum esset lignum ad vescendum. *Gen.* III, 6.

2. Et pulchrum oculis aspectuque delectabile, *Gen.* III, 6.

3. Et eritis sicut dii. *Gen.* III, 5.

4. Væ mundo. *Matth.* XVIII, 7.

5. Non pro mundo rogo, sed pro his quos dedisti mihi. *Joan.* XVII, 9.

pas[1], *il faut aller puiser la vie à sa véritable source, loin du monde, dans les saintes conversations, dans les œuvres de piété, nous préparant ainsi à l'avènement du jour du Seigneur*[2]. Voilà bien l'appel à la vie religieuse par l'éloignement du monde.

Evidemment, la sainteté se trouve hors du cloître, car on peut partout éviter et combattre les tentations ; mais l'abandon complet du monde corrupteur, nous met en état de servir DIEU avec plus de facilité et de fruit.

Heureux ceux à qui DIEU a fait la grâce de l'appel à la vie religieuse.

I.

Vie religieuse ou moyen de réaction contre le monde.

Il y a une distinction à faire entre notre concupiscence personnelle et le monde, qui fournit, selon les situations et les personnes, de nombreuses occasions de tentation. Or le cloître nous permet, si nous voulons remplir fidèlement notre devoir, de vivre loin de ces deux mondes, et de repousser victorieusement leurs attaques.

1. Cœlum et terra transibunt, verba autem mea non præteribunt. *Matth.* XXIV, 35.

2. In sanctis conversationibus et pietatibus, expectantes et properantes in adventum diei Domini. *II Petr.* III, 11, 12.

1° Il est facile, ce semble, de comprendre cette assertion. Par le seul fait de quitter le siècle pour la vie religieuse, nous méprisons ses enseignements, et nous ne sommes plus les témoins malheureux de ses scandales.

Une âme peut se sauver sans trop de peine dans le cloître. Les bons exemples des religieux soutiendront son courage, tandis que la doctrine évangélique, pieusement méditée, alimentera sa ferveur.

Voilà bien un état de vie en opposition avec le monde ; il nous présente de sérieuses garanties contre ses attaques, à la condition toutefois de savoir en détacher notre cœur. DIEU veut cette séparation toute à notre avantage. Malheureusement, et malgré son appel, un trop grand nombre de religieux aiment et recherchent un certain monde dont le genre de vie peut s'allier avec le leur, et devient souvent, hélas ! une cause de chute.

2° Pourquoi cette recherche en apparence inexplicable ?

A cause de sa régularité, la vie religieuse ne présente rien d'attrayant pour notre nature. Si nous n'entretenons pas la ferveur de notre âme par l'aliment divin, si nous ne vouons pas un attachement inébranlable au devoir, bientôt nous éprouverons des regrets, et, privés des satisfac-

tions de la piété qui nous encouragent, ou tout au moins qui nous soutiennent, nous chercherons ailleurs un funeste dédommagement.

Que peut devenir le religieux qui ne trouve dans la prière que fatigue et ennui ?

Ne parlons pas de sa piété, elle est, tous les jours, battue en brèche ; les choses de DIEU lui déplaisent ; le surnaturel est contraire à ses goûts ; le devoir est le tyran de tous ses instants ; ses engagements sont comme des chaînes qui le rivent à sa captivité. Par suite du manque de mortification, ses passions se réveillent : dès lors, où trouver place pour les actes de vertu ? Que deviendra un tel religieux ? Peu à peu, il en arrivera à trouver fastidieux le genre de vie qu'il a embrassé librement, peut-être même avec enthousiasme ; il négligera la pratique des lois auxquelles il s'est soumis, et soupirera de nouveau après le monde qu'il a abandonné. Or le monde se trouve toujours sur nos pas ; on l'aborde sous des prétextes trompeurs ; on s'y attache facilement et on lui demande des distractions. Dès ce moment, le désordre entre dans l'âme et s'ajoute aux premières faiblesses. Bientôt on est plus avancé dans la voie du mal qu'on ne le pense ; après quelques faibles efforts, on retombe dans de coupables habitudes ; alors la vie religieuse devient un intolérable fardeau.

Chose plus triste encore : d'autres fois, après

avoir transigé un certain temps avec ses engagements, on quitte le cloître pour courir à sa perte; car, d'ordinaire, DIEU, dans sa miséricorde, n'arrête brusquement sur la pente du mal que les âmes devenues coupables moins par leur malice que par leur inexpérience.

A la vue des peines de l'enfer qui lui étaient réservées, sainte Thérèse changea de conduite et se sépara pour toujours d'un certain monde qu'elle aimait.

II

Vie religieuse ou moyen de réaction contre la concupiscence de la chair.

I. Concupiscence de la chair vaincue par la parole de Jésus-Christ : *L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole sortie de la bouche de Dieu.*

II. Concupiscence de la chair vaincue par notre fidélité à servir Dieu.

I. *Concupiscence de la chair vaincue par la parole de Jésus-Christ.*

Que dire du monde que j'ai appelé personnel ? Le religieux doit savoir s'en détacher complètement, s'il ne veut pas en être un jour ou l'autre la victime.

Notre Divin Sauveur se fait notre Maître et notre guide dans cette lutte. Après son jeûne

au désert, il répond au tentateur : *L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu* [1]. Par cet enseignement, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST établit une différence bien marquée entre le corps et l'âme ; il indique leurs aspirations, et après avoir condamné la concupiscence de la chair, il nous fournit des armes pour la combattre. Un peu de pain suffit à la nourriture de notre corps, dit-il, mais notre âme a besoin, pour vivre, de cette parole de DIEU qui prend tantôt la puissance du commandement, tantôt la forme du conseil, pour la diriger avec sagesse dans le chemin de la perfection. Cette parole de DIEU nous arme contre la tentation,en réglant l'usage de la mortification, la sévérité de la tenue et la prudence dans nos rapports. Puis elle nous aide à lutter contre les mauvais instincts de notre nature, à les réduire au moins à l'impuissance, quand elle ne leur donne pas le coup de mort qui devient pour l'âme une source de vie et de salut.

II. *Concupiscence de la chair vaincue par notre fidélité à suivre Jésus-Christ.*

1° Quiconque marche à la suite de JÉSUS-CHRIST se sépare du monde ; c'est le fait du

1. Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo, quod procedit de ore Dei. *Matth.* IV, 4.

chrétien voué à la vie religieuse, fidèle à sa résolution *de se renoncer, de porter sa croix, et d'imiter notre Divin Sauveur* [1]. Les vœux religieux sont le résumé de ces trois conditions établies par Jésus-Christ ; ils en assurent l'application et les fruits.

Voilà des armes puissantes dont nous pouvons nous servir contre la concupiscence de la chair, avec l'espérance de remporter les plus éclatantes victoires.

2° On rencontre dans la vie religieuse des hommes qui semblent n'avoir plus rien de terrestre ; ils vivent dans une grande liberté d'esprit, indice de la pureté de leur âme et de l'élévation de leurs sentiments. Leur chair vient-elle à réclamer des satisfactions injustes et tyranniques, elle est domptée sans la moindre concession. Les vanités de la terre, aux formes si variées et toujours dangereuses, semblent ne pas attirer leur attention ; ils ne pensent pas au bien-être capable d'amollir les natures les plus fortes : leur costume, leurs habitudes, leurs austérités, leurs rapports avec le prochain, toujours inspirés par la charité, en sont une preuve manifeste. Leur corps touche à la terre, parce qu'il est le seul instrument dont ils puissent se servir pour

1. Qui vult post me venire, abneget semetipsum, tollat crucem suam, et sequatur me. *Matth.* XVI, 24.

accomplir l'œuvre de DIEU auprès des créatures, mais c'est tout : réduit en servitude à l'aide de la mortification, il rend hommage à DIEU, son Créateur et son Souverain.

3° Le cœur de ces religieux est donc libre de tout bien terrestre ; il peut se tourner sans cesse vers DIEU, qu'il désire connaître et aimer chaque jour davantage. Cette vie de prière, cette indifférence pour les choses d'ici-bas, indiquent une grande noblesse d'âme et de sublimes aspirations.

4° Ces beautés morales, à différents degrés d'élévation cependant, se rencontrent en nombre dans l'Eglise de JÉSUS-CHRIST. Ces tranformations de l'homme en un être divin sont vraiment merveilleuses.

Témoin l'illustre patriarche d'Assise, le séraphin de la terre, qui, par la pureté de sa vie extraordinaire, par son admirable vertu, a remonté si victorieusement le courant des concupiscences, qu'il a été justement appelé : « L'homme avant le péché. »

Si quelqu'un a triomphé de sa nature, c'est bien encore un Pierre d'Alcantara, un saint Bonaventure, une séraphique Thérèse, une Angèle de Mérici.

Les uns et les autres, après avoir fait la guerre la plus acharnée à leurs passions, ont vécu d'une

vie si parfaite, qu'ils semblaient étrangers aux nécessités de la nature et relever d'autres lois.

Marchons sur les traces de nos maîtres ; à leur exemple, sacrifions une sotte vanité, qui peut-être nous lie à une recherche de nous-mêmes fort dangereuse ; hâtons-nous de secouer cette fatale négligence qui nous entraînerait, au premier réveil des passions, dans l'abîme du péché.

Si l'on rencontre dans la vie religieuse des âmes vertueuses jusqu'à l'héroïsme, on en trouve aussi de scandaleuses, pour n'avoir pas combattu la concupiscence de la chair. Ces infortunées ont terminé leur vie dans le péché, après s'être traînées dans la boue. Ces tristes exemples sont toujours trop nombreux, et leurs conséquences sont désastreuses.

III.

Vie religieuse ou moyen de réaction contre l'orgueil de la vie.

1° Voilà encore une forme du monde personnel, que l'on peut facilement éviter dans la vie religieuse.

Ecoutons la leçon de notre Divin Sauveur. Placé sur le haut du temple, et invité par le démon à se jeter en bas, avec la promesse que les

anges le soutiendraient dans sa chute, JÉSUS-CHRIST répond : Il est écrit : *Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu*[1]. Je conclus de cette parole au principe si nettement établi, dans une autre circonstance, par JÉSUS-CHRIST lui-même, *que l'on ne peut servir deux maîtres*[2] : *ou bien, on haïra l'un et on aimera l'autre, ou l'on se soumettra à l'un pour mépriser l'autre*[3]. Nous ne pouvons donc pas nous laisser conduire par l'orgueil de la vie, et avoir en même temps la prétention de plaire à DIEU et de profiter des grâces qu'il nous offre.

2° Dans le monde, l'orgueil de la vie s'exprime par la recherche des honneurs, l'importance d'une position, d'une supériorité briguée injustement et mal exercée.

Ne rencontre-t-on pas dans le cloître ce monde personnel ? Hélas ! oui, et malheureusement, parce que l'homme apporte ses passions, ses instincts naturels, dans la vie religieuse ; et ce germe mauvais s'y développe si l'on n'a pas soin d'en arrêter le cours.

Chacun est travaillé par son amour-propre. Les situations dans la vie religieuse diffèrent d'importance ; elles peuvent devenir une source

1. Non tentabis Dominum Deum tuum. *Matth.* IV, 7.

2. Nemo potest duobus dominis servire. *Matth.* VI, 24.

3. Aut enim unum odio habebit, et alterum diliget, aut unum sustinebit, et alterum contemnet. *Matth.* VI, 24.

indirecte de fautes pour l'ambitieux qui les brigue.

Evidemment, on tente DIEU par une pareille conduite, on l'offense ; et, à son tour, DIEU abandonne une âme qui néglige son secours pour se rechercher elle-même.

3° Voilà le fait de l'homme du péché.

Mais la vie religieuse, par elle-même, fournit des moyens puissants de réaction contre l'orgueil de la vie. En effet, l'amour et l'exercice de la prière règlent nos rapports avec DIEU, nous maintiennent dans une utile dépendance à son égard, et nous assurent ses indispensables secours. *Sans moi*, nous dit Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, *vous ne pouvez rien faire* [1].

L'humilité nous instruit sur la valeur réelle de nos qualités ; elle nous permet d'user avec sagesse des dons de DIEU, nous tient en garde contre les dangers de la flatterie ; elle nous porte enfin à rechercher en justice la dernière place, jusqu'à être méconnus et comptés pour rien.

Grâce à ces principes, le religieux soumettra ses paroles, ses actes, à la règle du devoir, et, dans son amour pour la charité, il s'effacera humblement, tout en rendant les plus importants services. A DIEU, de récompenser de si généreux efforts.

1. Sine me nihil potestis facere. *Joan*, XV, 5.

IV.

Vie religieuse ou moyen de réaction contre la concupiscence des yeux.

Prêtons encore l'oreille à l'enseignement de N. D. Sauveur. *Le démon le transporte sur une montagne élevée, et, après lui avoir montré les royaumes du monde et leur gloire, il lui en promet la possession s'il s'incline devant lui* [1]. *Retire-toi, Satan*, dit Notre-Seigneur, *car il est écrit* : « *Tu adoreras ton Dieu et tu ne serviras que lui seul* [2]. »

1° Le démon n'avait aucun empire sur Notre Divin Sauveur, mais il n'en est pas de même à notre égard. Après une défaite, loin de renoncer à ses projets, le démon en poursuit l'application avec ruse et ténacité ; il excite en nos cœurs la concupiscence de la richesse, nous en fait apprécier les avantages, et nous attache à ses jouissances, le plus souvent coupables.

Tous connaissent la tentation de la richesse et les dangers qu'elle fait courir à notre âme.

1. Iterum assumpsit eum diabolus in montem excelsum valde; et ostendit ei omnia regna mundi, et gloriam eorum. Et dixit ei : Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me. *Matth.* IV, 8, 9.

2. Tunc dicit ei JESUS : Vade, Satana ; scriptum est enim : Dominum Deum tuum adorabis, et illi soli servies. *Matth.* IV, 10.

L'histoire du genre humain nous fournit à ce sujet des témoignages irrécusables, ce qui nous permet d'affirmer que l'abus des richesses, si ardemment désirées, est une concession faite au démon, au détriment du service de DIEU.

Je ne conteste pas un seul instant l'attrait des richesses. Le travail, la souffrance, auxquels l'homme a été condamné, répugnent à notre nature.

La tentation n'aurait pas sa raison d'être si elle ne favorisait nos mauvaises aspirations : mais, ici comme ailleurs, le jeu du démon est trompeur ; il compromet les intérêts de notre âme, car, depuis la chute originelle, la richesse est devenue le puissant auxiliaire du péché.

2° Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST avait donc raison d'affirmer, après sa victoire sur Satan, *que l'on ne peut servir à la fois Dieu et l'argent* [1]. Si le démon se fait des partisans, il faut bien reconnaître que N. D. Sauveur a aussi ses fidèles disciples. Le monde est le lieu de la concupiscence, mais le cloître est le sanctuaire où l'on offre à DIEU de sincères adorations, de perpétuels sacrifices, où vivent ces héros qui se plaisent uniquement dans l'étude et la pratique de la vertu. La pauvreté, l'obéissance, le renoncement,

1. Non potestis Deo servire, et mammonæ. *Matth.* VI, 24.

sont les armes dont ils se servent pour remporter la victoire.

Voulez-vous être parfait, dit Notre-Seigneur, *allez, vendez vos biens, donnez-en le prix aux pauvres et suivez-moi*[1]. *Celui qui ne renonce pas à tout ce qu'il possède ne peut être mon disciple*[2]. Voilà bien le triomphe de la pauvreté sur la concupiscence des yeux. Que peut convenablement désirer celui qui passe ses jours dans le cloître ? Rien, s'il est vertueux, car le religieux doit vivre dans le détachement complet de tous les biens de la terre, pour n'avoir qu'à penser au service de Dieu.

La paix de la conscience, les joies de l'âme, sont les seules vraies consolations du religieux qui, pour assurer son œuvre de formation, dompte ses appétits, se soumet à de continuelles privations, dirige ses efforts vers le bien.

La victoire est donc à nous, si, par amour du devoir, nous résistons vaillamment aux astucieuses attaques du démon.

Courage, âmes religieuses ! le détachement complet des biens de la terre est la source de votre bonheur ; grâce à lui, vous échappez aux lois pernicieuses du monde : libres de toutes

1. Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, et da pauperibus, et veni, sequere me. *Matth.* XIX, 21.

2. Sic ergo omnis ex vobis qui non renuntiat omnibus quæ possidet non potest meus esse discipulus. *Luc.* XIV, 33.

préoccupations matérielles, vous pouvez dans l'indépendance de votre âme obtenir un mérite surnaturel pour chacune de vos actions.

Demandons à Dieu le pardon de nos faiblesses, toujours trop multipliées dans notre vie religieuse, et supplions-le de nous garder contre toutes les attaques de la triple concupiscence, dont les suites sont si funestes à l'âme.

Renonçons à toutes les satisfactions défendues, et sanctifions toutes celles dont il nous est permis d'user. Aimons le sacrifice, qui nous vaudra notre persévérance dans la vertu.



II. — CE QU'EST LA VIE RELIGIEUSE.

LA VIE RELIGIEUSE EST UN PUISSANT MOYEN DE RÉACTION :

I. Contre le monde en général,
II. Contre la concupiscence de la chair,
III. Contre l'orgueil de la vie,
IV. Contre la concupiscence des yeux.

Se représenter une vie passée vertueusement dans le cloître.
La tentation présentée par le démon, sous la forme des trois concupiscences, d'abord à nos premiers parents, ensuite à JÉSUS-CHRIST, devient le grand danger du monde, si sagement condamné dans l'Évangile, et dont la fuite est si favorable à notre sanctification.

I.

VIE RELIGIEUSE, OU MOYEN DE RÉACTION CONTRE LE MONDE EN GÉNÉRAL.

Vie religieuse, moyen de réaction contre le monde en général.

- 1. *La vie du cloître offre des facilités de salut :*
  - 1 les bons exemples,
  - 2 la doctrine de JÉSUS-CHRIST nous rappelle les vérités du salut,
  - 3 elle est un appel continuel à la vertu.
- 2. *Recherche dangereuse du monde par les religieux, parce que*
  - 1 la régularité de la vie religieuse n'a rien d'attrayant pour notre nature,
  - 2 les regrets d'avoir abandonné le monde naissent avec l'abandon du devoir,
  - 3 dans une vie irrégulière, ou l'on vivra coupable et malheureux, ou on sortira du cloître,
  - 4 DIEU n'a ordinairement pitié que des âmes devenues coupables, moins par leur malice que par leur imprudence.

II.

VIE RELIGIEUSE OU MOYEN DE RÉACTION CONTRE LA CONCUPISCENCE DE LA CHAIR.

I. — La Concupiscence de la chair est vaincue par la parole de JÉSUS-CHRIST : L'homme ne vit pas seulement de pain...

II.

Concupiscence de la chair vaincue par notre fidélité à suivre Jésus-Christ.

1. En marchant à la suite de Jésus-Christ, en se renonçant, en portant la croix, conditions remplies par la fidélité aux trois vœux religieux.
2. *Le bon religieux*
   1 vit de pureté et résiste à tous les entraînements de la chair,
   2 grâce à sa vie mortifiée, il dompte sa nature,
   3 libre de tout bien terrestre, son cœur se tourne sans cesse vers Dieu,
   4 admirables exemples de vertu en religion, par opposition à ces âmes scandaleuses qui passent leur vie dans le péché.

III.

Vie religieuse, ou moyen de réaction contre l'Orgueil de la vie.

Vie religieuse, moyen de réaction contre l'orgueil de la vie.

1. Après la parole de N. D. Sauveur au démon : Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu, il reste établi qu'on ne peut servir deux maîtres.
2. *Dans le monde, l'orgueil de la vie s'exprime par*
   1 la recherche des honneurs,
   2 l'importance d'une position,
   3 une supériorité briguée injustement et mal exercée.

   Dans la vie religieuse, l'orgueil de la vie s'exprime
   1 en se prêtant au développement des intérêts mauvais,
   2 car l'amour propre, par la différence des situations.
3. *La vie religieuse fournit des moyens de réaction contre l'orgueil de la vie,*
   1 car l'amour et l'exercice de la prière règlent nos rapports avec Dieu et nous assurent son secours,
   2 l'humilité nous instruit sur la valeur de nos qualités ; elle nous permet d'user avec sagesse des dons de Dieu ; elle nous apprend que nous ne sommes rien, et que nous ne pouvons rien de nous-mêmes.

IV.

Vie religieuse, ou moyen de réaction contre la Concupiscence des yeux.

La tentation de la richesse est le résultat de notre répugnance pour la souffrance, pour le travail, et de notre désir du bien-être. Mais, grâce au détachement des biens de la terre, et aux sacrifices de la vie religieuse, nous pouvons triompher de cette funeste concupiscence.

Demandons à Dieu le pardon de nos fautes, et la grâce de triompher de la triple concupiscence ; renonçons à toutes les satisfactions défendues ; sanctifions celles dont il nous est permis d'user ; aimons le sacrifice.

III. — CE QU'EST LA VIE RELIGIEUSE.

La vie religieuse et la vertu.

Dispositions à la vertu.
Pratique de la vertu.

Cherchons à nous faire une idée exacte des dispositions que la Sainte Vierge entretenait dans son cœur. Prévenue des bénédictions du Ciel, elle s'élevait jusqu'à Dieu par la sublimité des aspirations de son âme, et donnait à tous ses actes un mérite qui se rapprochait du mérite de Jésus-Christ, son divin Fils.

Les dispositions à la vertu.

La vie religieuse est un état de perfection à laquelle tout religieux est tenu de tendre.

Nous distinguons dans l'homme deux dispositions à la vertu : la disposition naturelle avec ses attraits, ses facilités, ses joies ; et la disposition de la volonté qui, tout en trouvant un premier écho dans notre cœur, est le fruit de la conviction, de la générosité et de la fidélité au devoir.

Cette seconde disposition à la vertu rencontre de grandes difficultés ; mais ses résultats sont d'autant plus importants que la lutte à laquelle on se livre est plus pénible et la victoire plus vaillamment disputée.

I.

Dispositions naturelles.

I. *Dispositions naturelles à la vertu ; leur importance.*

1° Il y a des personnes qui, non seulement éprouvent une répugnance naturelle pour le mal, mais encore aiment le bien, le recherchent et se plaisent dans sa pratique. Ces personnes sont d'autant plus favorisées de DIEU qu'elles peuvent ajouter à ces premières dispositions le mérite de la volonté et celui du sacrifice.

On a vu des enfants marqués, dès leur plus bas âge, du signe évident de la prédestination ; ils ont été plus tard des saints, parce qu'ils ont répondu en héros aux grâces que DIEU leur avait accordées si généreusement.

Nous rencontrons encore ces heureuses dispositions chez des enfants ordinaires qui n'ont point atteint l'âge de la raison : elles sont un gage de salut, surtout si on travaille à leur formation par une bonne et solide éducation. Ces heureuses dispositions s'affirment avec le temps, et se fixent dans l'âme qui répond fidèlement aux appels de DIEU.

2° Que dire de l'importance de ces dispositions dans la vie religieuse ? Grâce à elles, l'homme voué au service de DIEU dans le cloître, fait

ses délices de la piété, en accomplit les œuvres avec un sentiment surnaturel qui lui vaut de puissants secours.

Toujours calme, il dirige aisément toutes ses passions ; c'est à peine si l'orgueil, la jalousie, la colère, etc., éveillent un écho dans son cœur. Qui n'apprécierait de pareils avantages, surtout quand il plaît à DIEU d'enrichir une âme aussi privilégiée de grandes qualités morales ? Il lui donne, par exemple, une belle intelligence, un jugement droit, une volonté énergique, l'amour des plus belles vertus ; c'est qu'il lui réserve de nobles destinées.

Dans le cas contraire, l'âme privilégiée, quoiqu'à un degré moindre, est tenue de mettre à profit les dons de DIEU, si elle veut rester fidèle à ses appels et ne pas succomber à la première épreuve.

II. *Les dispositions naturelles et la conduite à garder.*

1° Nous ne saurions accorder trop d'importance à ces dispositions naturelles, qui aplanissent les difficultés de la vie, et nous rendent facile la pratique de la vertu. Il y aurait cependant imprudence à compter d'une manière trop absolue sur leur efficacité. En aucun cas, dans aucun temps, DIEU n'a voulu accomplir l'œuvre

si méritoire de notre salut, sans un concours de notre part. *Celui qui nous a créés sans nous consulter*, dit saint Augustin, *ne peut pas nous sauver sans notre consentement ; nous devons apporter à ce qui manque à la Passion de Jésus-Christ*, ajoute saint Paul, *l'appoint de la foi, de la pénitence et de la piété* [1].

Aussi j'affirme sans la moindre hésitation que le religieux, richement doué des qualités morales, n'atteindra le but de sa sanctification qu'en s'exerçant à la vertu d'une manière soutenue et énergique.

Malheur à lui si, par imprudence ou faiblesse dans la lutte, il se laisse aller à quelques complaisances coupables, *car il suivra bientôt l'entraînement du péché* [2].

2° Il est du devoir du religieux moins bien doué moralement, quoique favorisé de riches dispositions naturelles, de correspondre aux grâces de DIEU. Qu'il les étudie donc, qu'il les apprécie et se tienne en garde contre les faiblesses toujours dangereuses de la nature et les tentations du démon.

N'attendez pas de ce religieux des actes extraordinaires de vertu qui dépasseraient les

1. Si tamen permanetis in fide fundati, et stabiles, et immobiles a spe Evangelii ; et adimpleo ea quæ desunt passionum CHRISTI. *Colos.* I, 23, 24.

2. Qui spernit modica, paulatim decidet. *Eccl.* XIX, I.

énergies de son âme ; mais il pourra persévérer dans sa vocation et en remplir fidèlement les devoirs. De fait, son courage grandit chaque jour, et, tout en remplissant sa mission, il progressera d'une manière sûre et avantageuse dans la voie de la perfection.

De nombreux exemples viennent à l'appui de cette vérité.

Mais je crains un fâcheux retour et des chutes pénibles si ce religieux abandonne son devoir.

Je le vois aux prises avec la tentation, dont il ne connaît pas encore l'astuce et la violence. Que va-t-il devenir ? Il hésitera un moment, surpris par la nouveauté de l'épreuve ; il fermera peut-être l'oreille à la séduction du démon, comme aussi il pourra succomber au premier réveil de ses passions.

Blessé dans son amour-propre, il éprouve les soulèvements de l'orgueil, les troubles de la colère, tandis que son cœur est en butte aux sentiments de la jalousie ou de la haine.

Pour une âme qui, jusqu'à ce moment, a suivi sans efforts les attraits de la grâce, c'est trop d'épreuves, ce semble.

Dans ce cas, la tentation est des plus dangereuses, et l'expérience prouve que les âmes ainsi surprises se laissent facilement gagner par le découragement. Cette chute paraît étonnante ;

elle est assurément fort triste. Ce changement inattendu surprend, mais il s'explique. Nous devons donc proclamer par le fait que la vertu reste toujours le résultat de la lutte. Pour triompher avec mérite, il faut avoir appris à souffrir.

Néanmoins, tout espoir n'est pas perdu : cette âme était bonne, quoique privée d'expérience. Dieu l'a soumise à l'épreuve, non pour sa perte, mais pour son salut ; elle peut donc se relever. Qu'elle se hâte d'ouvrir les yeux à la lumière. Qu'elle se confie plus que jamais en la bonté de Dieu, dont elle s'est crue un moment délaissée ; qu'elle suive scrupuleusement les conseils qui lui sont donnés, et bientôt, au souvenir des joies qu'elle éprouvait jadis dans le service de Dieu, elle retrouvera sa première ferveur.

II.

Dispositions de la volonté dans le service de Dieu.

I. Œuvre de l'homme.
II. Œuvre de Dieu.

I. *Les dispositions de la volonté réclament l'œuvre de l'homme.*

1° Je tiens comme un principe évangélique incontesté, que, *sans un secours de Dieu, nous*

sommes impuissants à opérer le bien [1]. Nous devons établir nos convictions sur cette base essentielle.

Que va devenir ce religieux qui désire vivement sa sanctification ?

Pénétré des beautés de la vertu, il se prononce en sa faveur et met en œuvre tous les moyens pour obtenir la réalisation de ses pieux désirs. Tantôt il se livre à la méditation pour se rendre un compte plus exact du bien qu'il se propose de faire, tantôt il s'adonne avec dévouement aux œuvres de zèle. Vous le prendriez pour un sage, tant il mesure ses paroles avec prudence, tant il ordonne admirablement sa vie !

2° Toujours préoccupé de ses intérêts spirituels, ce religieux approfondit avec respect les desseins de Dieu sur lui. Loin de se laisser rebuter par les difficultés et d'en faire un sujet de plainte, il prend patience, attend et conforme sa volonté à la volonté divine. Son expérience en matière de souffrance lui permet d'en découvrir la cause dans sa misère personnelle, dans la sottise ou la méchanceté du prochain. Il l'accepte avec esprit de foi, comme une légitime épreuve, et sait toujours en retirer un profit avantageux.

Un semblable travail indique la force d'âme du religieux, qui avance à grands pas dans la voie de la vertu.

1. Quia sine me nihil potestis facere. *Joan.* XV, 5.

II. *Les dispositions de la volonté à la vertu réclament l'œuvre de Dieu.*

Dieu a commencé, dans une âme, une œuvre importante de formation ; il la poursuit, en développant en elle les vertus de foi, d'espérance et de charité, il la soumet ensuite à l'épreuve, tout en lui donnant à profusion les secours de sa grâce.

1. La Foi. — Plus la foi est profonde dans une âme, plus ses dispositions au bien prennent de la consistance et la rapprochent de la vertu.

1° A la lumière de la foi, un religieux, plus éclairé sur les perfections divines, publie la puissance de son Créateur, loue sa justice, sa bonté, admire les merveilles de sa providence, publie les droits de Dieu et reconnaît ses devoirs personnels.

2° La foi m'explique les événements de la vie ; elle me fait respecter la main divine qui les dirige avec sagesse et dans un but de sanctification. *Rien ne nous arrive sans la permission de Dieu, tout se fait dans notre intérêt*, dit l'apôtre saint Paul ; *Dieu ne nous commande rien d'impossible, il proportionne l'épreuve à nos forces* [1].

3° La foi nous met encore en présence de

1. Fidelis autem Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis, sed faciet etiam cum tentatione proventum ut possitis sustinere. *I Cor.*, x, 13.

l'éternité, où chacun sera récompensé ou puni selon ses œuvres. Cette pensée vraiment salutaire nous porte à pratiquer la vertu.

4° Les hommes de foi n'ont jamais reculé devant le devoir, pas plus qu'un homme honnête n'hésite à accomplir un acte de loyauté. Il renonce à tout pour ne pas commettre une faute : il accepte la lutte et combat avec énergie. Loin de l'effrayer, le sacrifice enflamme son courage, et, par amour pour DIEU, à l'exemple des saints, il en arrive à se constituer victime à l'exemple de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST. Saint Paul avait bien raison d'affirmer que *le juste vit de la foi* [1].

2. L'ESPÉRANCE. — La vertu d'espérance exerce également une grande influence sur l'âme, et la dispose au bien.

1° Pouvons-nous vivre chrétiennement sans espérance ? Notre vie s'écoule au milieu de nombreuses épreuves qui nous exposeraient au découragement, si nous ne comptions pas sur le secours de DIEU. Tout est pour nous, dans le moment présent, une source de difficultés. D'un côté, la vie matérielle avec ses satisfactions ; de l'autre, les attaques incessantes de nos passions, du monde et du démon. A nous de réprimer les mauvaises dispositions de notre nature, si bien

1. Justus autem ex fide vivit. *Rom.* I, 17.

décrite, dans ses détails et ses exigences, par saint Paul : *Je sais*, dit ce grand apôtre, *que la loi est spirituelle, tandis que je suis charnel, vendu au péché ; je n'approuve pas ce que je fais, parce que je ne fais pas le bien selon mon désir, mais le mal que je hais. Je sens dans mes membres une loi d'opposition à la loi de mon esprit, qui me rend captif sous la loi du péché* [1].

Pouvons-nous espérer le triomphe sans une grâce particulière de Dieu? Non, dans aucun cas [2].

L'espérance nous permet de compter sur la miséricorde divine, de sorte que, impuissants par nous-mêmes, *nous pouvons tout dans celui qui nous fortifie* [3].

2° Grâce à l'espérance, le religieux peut envisager l'avenir d'un œil confiant et tranquille. Il s'est voué au service de Dieu au prix des plus grands sacrifices. Dieu a béni ses premiers efforts, il lui réserve ses encouragements et ses récompenses.

---

1. Scimus enim quia lex spiritualis est : ego autem carnalis sum, venumdatus sub peccato. Quod enim operor, non intelligo; non enim quod volo bonum,hoc ago : sed quod odi malum, illud facio. Video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ, et captivantem me in lege peccati, quæ est in membris meis. *Rom.* VII, 14, 15, 23.

2. Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus ? Gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum. *Rom.* VII, 24, 25.

3. Omnia possum in eo qui me confortat. *Philip.* IV, 13.

Réjouissez-vous, fidèles disciples de Jésus-Christ, vos noms sont inscrits dans le Ciel[1].

Vous avez fait abdication de votre volonté, vous avez renoncé à tous les biens de la terre ; en échange, vous aurez le centuple et vous posséderez la vie éternelle[2].

Précieuses espérances ! elles sont bien faites pour fortifier une âme et la soutenir dans la voie de la perfection.

3. La Charité. — Quel est le rôle de la charité dans la vie religieuse ? Sans prétendre exposer ici toute une théorie sur la puissance du cœur, et sans sortir des limites de notre sujet, reconnaissons que l'amour est une force vitale dont Dieu veut que nous n'usions qu'en vue de nous sanctifier.

La vertu de charité nous fait apprécier la bonté infinie de Dieu à notre égard : elle réveille en nos cœurs les sentiments d'une légitime reconnaissance, et nous attache au service de Dieu.

La vertu de charité excite en notre âme des transports divins. Les souffrances, les sacrifices en ravivent les ardeurs.

Nous connaissons les prodiges de l'amour si

1. Gaudete quod nomina vestra scripta sunt in Cœlis. *Luc.* X, 20.
2. Centuplum accipiet, et vitam æternam possidebit. *Matth.* XIX, 29.

bien exprimés par le dévouement d'une mère. Les cloîtres les publient également par le récit des vertus si généreusement pratiquées. Le sang des martyrs, si héroïquement répandu, en est un témoignage irréfragable.

4. LES EPREUVES. — Est-ce assez de la part de DIEU pour enrichir les dispositions de notre âme ? Non ; *l'épreuve est nécessaire à l'homme juste*[1]. *Il faut une infirmité pour le perfectionnement de la vertu*[2]. Sans autres témoignages, j'affirme l'utilité des épreuves, et même leur nécessité. Elles nous apprennent à faire un bon usage des facultés de notre âme, à nous conduire avec sagesse dans l'accomplissement de l'œuvre de DIEU, à travers les événements de la vie et dans la répression énergique de nos passions.

Heureux les religieux qui ont la force d'âme nécessaire pour donner à leurs desseins le noble caractère de la générosité et de la sagesse ! La lutte les rend victorieux. Munis des armes de la vertu, confiants dans l'humilité et la charité, amis de la mortification, décidés au sacrifice, ils attendent résolument les attaques du démon, qui, devant leur résistance, est obligé de prendre la fuite, après une honteuse défaite.

1. Quia acceptus eras DEO, necesse fuit ut tentatio probaret te *Tob.* XII, 13.

2. Virtus in infirmitate perficitur. II *Cor.* XII, 9.

III. — LA VIE RELIGIEUSE ET LA VERTU.

DISPOSITIONS A LA VERTU.

I. Dispositions naturelles à la vertu et leur importance.

II. Dispositions de la volonté dans le service de Dieu.

Prévenue des bénédictions du Ciel, et grâce à la sublimité des aspirations de son âme, la Sainte Vierge donnait un mérite réel à tous les actes de sa vie.

On distingue dans l'homme deux dispositions à la vertu : la disposition naturelle et la disposition de la volonté.

I.

Dispositions naturelles a la vertu et leur importance.

I. Importance des Dispositions naturelles à la vertu.	1. La répugnance pour le mal et les dispositions naturelles à la vertu, sont un gage de salut.	
	2. *Ces dispositions sont très importantes dans la vie religieuse :*	1 elles font aimer la piété et en rendent les œuvres méritoires, 2 elles dirigent les passions.
II. Dispositions naturelles et la conduite à garder.	1. Malgré ces dispositions naturelles, le religieux, doué de grandes qualités morales, n'atteindra jamais le but de sa sanctification, s'il ne s'exerce à la vertu d'une manière soutenue et énergique. 2. Pour persévérer dans la pratique de la vertu, le religieux moins bien doué moralement, devra correspondre fidèlement aux grâces de Dieu.	

II.

Dispositions de la volonté dans le service de Dieu.

I. Œuvre de l'homme.	1. Il recherche la vertu et s'adonne aux œuvres de zèle. 2. Il approfondit avec respect les desseins de Dieu sur lui. 3. Loin de se rebuter dans les épreuves, il les accepte avec humilité et soumission à la volonté de Dieu.

II. Œuvre de Dieu.

- **1. La Foi**
  - 1. Découvre au religieux les perfections de Dieu, elle le porte à admirer les merveilles de sa providence, à publier ses droits, comme à reconnaître ses propres devoirs.
  - 2. Elle explique les événements de la vie, les épreuves, et nous les fait accepter avec sagesse dans un but de sanctification.
  - 3. Elle nous met en présence de l'éternité, dont la pensée nous est si salutaire.
  - 4. L'homme de foi ne recule pas devant le devoir ; il accepte la lutte ; le sacrifice enflamme son courage ; il se constitue même victime à l'exemple de Jésus-Christ.
- **2. L'Espérance**
  - 1. Nous permet de compter sur le secours de Dieu dont nous avons un si pressant besoin, à raison de notre faiblesse, des épreuves et des difficultés de la vie.
  - 2. Elle nous encourage par la pensée des récompenses qui nous sont réservées.
- **3. La Charité**
  - 1. Nous fait apprécier la bonté infinie de Dieu à notre égard,
  - 2. Réveille en nos cœurs des sentiments de reconnaissance et nous attache au devoir.
  - 3. Elle est la source des vertus même héroïques.
- **4. Les Épreuves**
  - *Sont nécessaires à l'homme juste, pour qu'il*
    - 1 fasse un bon usage des facultés de son âme,
    - 2 accomplisse avec sagesse l'œuvre de Dieu,
    - 3 pour qu'il réprime énergiquement ses passions.

Les dispositions naturelles unies à la pratique généreuse de la vertu permettent au religieux de remporter d'éclatantes victoires.

IV. — LA VIE RELIGIEUSE ET LA PRATIQUE DE LA VERTU.

Que chacun, selon ses attraits particuliers, cherche à se rappeler les grandes figures de la vie religieuse : un François d'Assise, un Ignace de Loyola, un Dominique de Guzman, une Thérèse de Jésus. Le nom de ces saints est synonyme de perfection. Ils nous invitent par leurs exemples à marcher avec courage à la suite de N. D. Sauveur.

I.

Principes touchant la pratique de la vertu.

Tout religieux doit se proposer la pratique la plus exacte de la vertu, puisqu'il est tenu de tendre à la perfection. Dans ce but, il renoncera au monde et traitera avec Dieu des intérêts spirituels de son âme.

I. *Séparation complète d'avec le monde.*

1° Nous savons tous que le mal réside en nous

et tend à s'y développer. L'imagination en saisit les séductions trompeuses et en exagère les réalités. Le cœur se porte vers tout ce qui est sensible, et la volonté suit facilement les entraînements de la nature : C'est le péché.

2° Par ses distractions même les plus honnêtes, le monde étend son action sur nous, et, s'il ne trouble pas la conscience ou le cœur, il devient, au moins, un sujet de préoccupations, et nous dépouille de l'indépendance morale, dont nous avons un pressant besoin pour travailler efficacement à l'œuvre de notre formation spirituelle.

3° Le monde est en opposition avec les intérêts de notre âme ; aussi, je me rends très bien compte qu'*il est impossible à l'homme d'être à Dieu et au monde, de servir deux maîtres* [1]. Plus l'on veut donner à sa vie le caractère de la piété, plus il faut s'éloigner du monde, garder la prudence et la modestie dans nos rapports avec lui. C'est l'enseignement de la Sainte Écriture.

Dans son désir de posséder une âme, DIEU la choisit pour sa bien-aimée ; *il la conduit dans la solitude, il lui parle au cœur* [2] et traite avec elle des règles de la perfection.

Cette séparation prend un tel caractère d'in-

1. Nemo potest duobus dominis servire. *Matth.* VI, 24.
2. Et ducam in solitudinem : et loquar ad cor ejus. *Osée*, II, 14.

tensité, qu'elle semble même en opposition avec les lois de la nature, et paraît blesser les plus légitimes sentiments du cœur. *Celui qui vient à moi*, dit Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, *sans haïr son père, sa mère, son épouse, ses enfants, ses frères, ses sœurs, et encore son âme, ne peut être mon disciple* [1].

Notre Divin Sauveur nous demande en outre la séparation d'avec nous-mêmes *par une vie de renoncement et de souffrance* [2].

Si vous voulez être parfaits, ajoute JÉSUS-CHRIST, *allez, vendez vos biens, donnez-en le prix aux pauvres et suivez-moi* [3].

Notre Divin Sauveur proclama un jour son dénûment complet : *Les renards*, dit-il, *ont leur tanière, les oiseaux du ciel leur nid, mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête* [4]. Ne soyons donc point surpris de ses instances, *et du renoncement qu'il exige pour nous compter au nombre de ses disciples* [5]. La perfection dont

1. Si quis venit ad me, et non odit patrem suum, et matrem, et uxorem, et filios, et fratres, et sorores, adhuc autem et animam suam, non potest meus esse discipulus. *Luc.* XIV, 26.

2. Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me. *Matth.* XVI, 24.

3. Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, et da pauperibus, et veni, sequere me. *Matth.* XIX, 21.

4. Vulpes foveas habent, et volucres cœli nidos : Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet. *Matth.* VIII, 20.

5. Qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus. *Luc.* XIV, 33.

parle Notre Divin Sauveur est le caractère distinctif de la vie religieuse ; il n'est donc pas étonnant, que tous ceux qui sont appelés à une vocation aussi sublime, aient à se séparer du monde et à se détacher d'eux-mêmes. On ne peut, du reste, se vouer entièrement au service de DIEU dans la vie religieuse, sans cette indépendance qui nous permet de suivre les célestes aspirations de notre âme. Une telle vie réclame, comme il est facile de le comprendre, l'action efficace du surnaturel.

II. *Principes surnaturels.*

Le surnaturel est tellement nécessaire dans la vie religieuse, qu'il est impossible de la comprendre sans sa coopération.

Dès que l'âme, dégagée des liens du péché, peut prendre son essor, elle devient sensible aux influences de la grâce, l'aime et suit ses inspirations. La foi, l'espérance, la charité agissent d'une manière active sur nos facultés ; la vertu devient le terme de nos désirs, tandis que nous repoussons énergiquement le mal.

Sous l'action du surnaturel, l'âme qui veut appartenir à DIEU se sent de son origine ; elle proclame ses droits, fait valoir sa supériorité, pense au bien, l'aime, le désire, se prononce en sa faveur, traitant en serviteur le corps que DIEU

lui a donné pour l'accomplissement de sa mission. Et de fait, le corps se donne aux fatigues, aux nécessités de la vie, endure le poids du travail, se prête à toutes les œuvres dont l'âme a besoin dans le service de DIEU. Si, par le fait de ses instincts mauvais, il a trop de complaisance pour ses passions, l'âme le traite en victime, l'immole par les austérités de la mortification, dans le but de diminuer sa force d'entraînement, de le purifier, de le dégager, sinon entièrement des liens du péché, au moins des responsabilités coupables qui en sont la conséquence.

A la volonté de se prononcer maintenant ; elle peut agir ; ses actes auront une valeur pour l'éternité, parce qu'ils sont accomplis dans un but surnaturel, pour la gloire de DIEU.

II.

Obligation de la vertu dans la vie religieuse.

1° Une fois le principe admis que l'appel à la vie religieuse est un bienfait particulier de DIEU, nous contractons, dès notre entrée en religion, à titre de reconnaissance et de justice, l'obligation de travailler à notre perfection.

Cette obligation nous a été enseignée en différentes circonstances par Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST.

En disant au jeune homme qui paraît vouloir mener une vie de perfection : *Allez, vendez vos biens, donnez-en le prix aux pauvres et suivez-moi*, Notre Divin Sauveur parle des vertus que l'on pratique plus entièrement dans la vie religieuse que dans le monde. DIEU demande à tout chrétien un certain détachement des biens de la terre ; mais il n'en exige pas l'abandon complet, jusqu'à vivre de pauvreté, à l'exemple du religieux.

Le renoncement évangélique commande aux simples fidèles le respect des droits de DIEU, l'accomplissement du devoir et les sacrifices nécessaires pour résister aux attraits du péché. Le renoncement est complet en religion, sa pratique est rigoureuse, à raison du vœu et de la vertu d'obéissance qui nous lient aux obligations d'une règle, soumettent entièrement notre jugement, nos désirs, notre volonté ; ce qui est une mort continuelle et vraiment douloureuse pour la nature.

2° Prendre la croix, ne veut pas dire simplement, en religion, supporter patiemment les peines de la vie, ne point se révolter contre l'autorité de DIEU, mais aimer la souffrance, se l'imposer par des mortifications volontaires, former au bien, n'importe à quel prix, son intelligence, son cœur et sa volonté.

3° Dans le monde, on suit JÉSUS-CHRIST en gardant les commandements de DIEU et de l'Eglise ; mais le religieux doit en outre se conformer aux conseils évangéliques, qui font de l'homme une nouvelle créature en JÉSUS-CHRIST.

Le religieux vit, en effet, au milieu du monde comme s'il n'en était pas. Il est de la terre, il est soumis aux nécessités de la vie, mais il garde une telle liberté de sentiments, qu'il semble n'accorder à la nature que l'attention indispensable, et s'entretenir sans cesse avec le Ciel.

Tel est, dans ses différentes applications, le sens de ces paroles de Notre Divin Sauveur à ses apôtres : *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même, prenne sa croix et me suive* [1].

Voilà de bien nobles obligations qui élèvent l'âme, la rapprochent de DIEU et l'enchaînent au devoir.

Heureux ceux qui, dans le but de ressembler davantage à N.-S. JÉSUS-CHRIST, s'exercent ainsi à la pratique la plus exacte de la vertu.

---

1. Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, tollat crucem suam, et sequatur me. *Matth.* XVI, 24.

III.

Opposition à l'obligation de la vertu dans la vie religieuse.

En nous appelant à la vie religieuse, N.-Seigneur nous a accordé non seulement une grâce de salut, mais encore une grâce de perfection.

1° Notre âme semble revivre, ses facultés s'ouvrent à la vue du bien ; elle voudrait se donner à DIEU, lui appartenir sans faiblesse tous les jours de sa vie ; mais ces élans ne sont pas une garantie absolue de fidélité.

2° La lutte ne disparaît pas avec le désir de servir DIEU. Notre nature fait opposition aux nobles élans de notre cœur, et soit à cause de notre faiblesse, soit que la conviction nous fasse défaut, nous ne savons pas utiliser pour le bien les dispositions de notre âme.

3° Viennent les tentations, elles sont, hélas ! nombreuses, puissantes et souvent désorganisatrices.

Un jour le démon sèmera le trouble dans notre esprit ; la crainte de ne pouvoir persévérer dans la pratique de la vertu nous portera au découragement ; à la suite d'un ennui ou d'une fatigue morale, nous regretterons la vie, libre des

obligations, que nous craignons à tort d'avoir contractées avec imprudence, dans un moment de ferveur.

Un autre jour, nous sentirons le réveil de nos passions ; nous soupirerons après l'indépendance ; le cœur fera entendre le langage de la sensibilité, un besoin d'affection nous portera à regretter la solitude, notre vie d'obéissance, de pauvreté et de renoncement.

Nous trouvons autour de nous des occasions de souffrances ; nous nous heurtons contre des natures pénibles ; nous ressentons les froissements, les contrariétés qui naissent de la divergence des vues, de la diversité des caractères et des goûts.

Il semble, qu'en religion, tout devrait être pour nous un sujet d'encouragement au bien ; mais si certains religieux sont admirables de vertu, d'autres, hélas ! nous troublent par leurs mauvais exemples, surtout si ces religieux jouissent d'une certaine influence par leur âge, leur caractère, ou la situation qu'ils occupent. La première inquiétude passée, on accueille un doute sur l'obligation de la lutte dans la recherche de la vertu. Dès lors, les élans de notre âme n'ont plus la même ardeur ; la volonté perd de son énergie ; le cœur s'amollit et nous cédons au mal, d'abord par entraînement, ensuite par com-

plaisance pour notre nature, qui préfère sa liberté à la gêne souvent douloureuse du service de Dieu.

4° Cette opposition lamentable est injuste à l'égard de Dieu toujours bon pour nous : elle arrête le travail de notre formation.

Ce sont les conséquences funestes du principe de la faiblesse humaine, de la lutte du bien contre le mal. C'est toujours l'application de la parole de saint Paul : *Je sens en moi une loi qui combat la loi de l'esprit*[1].

Le démon, comme un lion rugissant, selon l'expression de l'apôtre saint Pierre, *tourne sans cesse autour de nous et cherche à nous dévorer*[2]. *Aux forts dans la foi*, *de résister avec courage à ses tentations*[3].

Les religieux sont les forts dans la foi ; il leur est plus facile qu'aux autres chrétiens de résister aux attaques du démon ; et s'ils savent profiter de la situation essentiellement favorable qui leur est faite, ils remporteront de nombreuses et éclatantes victoires.

Nous ne remercierons jamais assez le Seigneur

1. Video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ, et captivantem me in lege peccati. *Rom.* VII, 23.

2. Tanquam leo rugiens circuit, quærens quem devoret. *I Petr.* V, 8.

3. Cui resistite fortes in fide. *I Petr.* V, 9.

de la faveur qu'il nous a faite, en nous appelant à la vie religieuse.

Non seulement DIEU chasse le froid de nos cœurs, nous lie à la loi de la perfection, mais encore il assure notre persévérance et facilite nos progrès dans la vertu.

DIEU est bon d'avoir rendu notre vie si féconde en mérites, grâce à notre séparation d'avec le monde, et à la recherche constante du surnaturel. Telle fut la vie de N.-S. JÉSUS-CHRIST, celle de la Sainte Vierge et des Saints.

Demandons-leur de bénir nos efforts, et de nous obtenir les grâces dont nous avons besoin, pour répondre saintement aux invitations de DIEU.



LA VIE RELIGIEUSE ET LA PRATIQUE DE LA VERTU.

IV. — LA VIE RELIGIEUSE ET LA PRATIQUE DE LA VERTU.

I. Principes touchant la pratique de la vertu.
II. Obligation de la vertu dans la vie religieuse.
III. Opposition à la vertu dans la vie religieuse.

Le seul nom des grands saints est, pour nous, une invitation à marcher avec courage à la suite de Notre Divin Sauveur.

I.

PRINCIPES TOUCHANT LA PRATIQUE DE LA VERTU.

I. Séparation complète d'avec le monde.	1. Du moment où le mal réside en nous et tend à se développer, nous devons nous séparer du monde, si contraire à nos intérêts spirituels. 2. Cette séparation est encore nécessaire, si nous voulons donner à notre vie le caractère de la piété.
II. Principes surnaturels.	1. L'âme, dégagée du péché, suit les inspirations de la grâce et soupire après la vertu. 2. L'âme se sent de son origine ; elle recherche le bien et dompte le corps pour le faire servir à l'œuvre de DIEU.

II.

OBLIGATION DE LA VERTU DANS LA VIE RELIGIEUSE.

Obligation de la vertu dans la vie religieuse.	1. *Le renoncement est complet en religion, grâce à la pratique* : 1 de la pauvreté, 2 de l'obéissance, 3 de la chasteté. 2. On porte la Croix en religion, en se soumettant en tout à la volonté de DIEU, en aimant et en recherchant la souffrance volontaire. 3. Les religieux marchent à la suite de JÉSUS-CHRIST, non seulement en gardant les commandements de DIEU et de l'Eglise, mais en se conformant encore aux conseils Evangéliques.

III.

OPPOSITION A LA VERTU DANS LA VIE RÉLIGIEUSE.

Opposition à la vertu dans la vie religieuse.

1. Les élans de l'âme vers DIEU ne sont pas, par eux-mêmes, une garantie de fidélité dans le service DIEU.

2. La lutte ne disparaît pas avec le désir de servir DIEU.

3. *Le démon nous soumet aux différentes tentations*
   1 du découragement,
   2 du réveil des passions,
   3 des souffrances physiques et morales,
   4 du mauvais exemple.

4. Cette opposition au bien est déplorable ; mais les religieux doivent remercier le Seigneur des grâces particulières qu'il leur accorde et qui leur permettent de repousser plus facilement les attaques du démon.

Demandons à Notre-Seigneur la grâce dont nous avons besoin pour travailler efficacement à l'œuvre de notre sanctification.

V. — LA VIE RELIGIEUSE ET LA PRATIQUE DE LA VERTU.

Degrés dans la pratique des vertus.

I.

La grâce de Dieu, selon la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ, n'est jamais accordée en vain ; *ou elle est acceptée et porte ses fruits, ou elle nous est ôtée pour être donnée à un plus généreux que nous* [1].

Livrons-nous donc à l'étude de quelques vertus en particulier, et reconnaissons jusqu'à quel degré nous devons les pratiquer en religion.

I. *La Piété.*

La piété peut être appelée notre devoir d'état.

1° C'est pour aider au développement de cette piété si avantageuse à l'âme, que l'on consacre dans la vie religieuse de longues heures à la prière et à la méditation.

2° La piété élève les sentiments du religieux ;

1. Tollite itaque ab eo talentum, et date ei qui habet decem talenta. Omni enim habenti dabitur, et abundabit : ei autem qui non habet, et quod videtur habere, auferetur ab eo. *Matth.* XXV, 28, 29.

elle règle avec sagesse la portée de ses paroles, et dirige ses actes.

3° Si l'on se livre en religion à l'exercice du renoncement, si l'on multiplie les sacrifices, si l'on soumet sa vie à une assujettissante régularité, c'est afin de pouvoir servir DIEU avec plus de ferveur.

La piété ordonne l'ensemble des mesures sages qui garantissent en toute occasion les droits de DIEU et les intérêts de notre âme.

II. *L'Obéissance.*

Sans rentrer dans le détail des obligations imposées par l'obéissance, on peut affirmer que la pratique de cette vertu est impossible en dehors du renoncement et du secours de la grâce.

III. *La Pauvreté.*

On est vraiment pauvre lorsqu'on joint au dépouillement de tout bien le détachement le plus absolu. La pratique de cette vertu nous conduit, par l'abandon de nous-mêmes et le mépris de nos convoitises, à la possession des richesses spirituelles. C'est le triomphe de l'âme sur la nature, au prix de nombreux sacrifices.

IV. *La Chasteté.*

1° On ne gardera la chasteté en religion qu'à

la condition de veiller sur soi-même le plus activement possible.

Nous devons, au sujet de cette vertu, respecter l'ordre établi de DIEU. Au démon de soulever des tempêtes, à nous de les calmer, de profiter de la lutte pour nous préparer un trésor de mérites.

2° Voilà le devoir ; mais son accomplissement présente de sérieuses difficultés.

Pour éviter la tentation ou en triompher, il est nécessaire de garder dans sa conduite une extrême réserve, de s'imposer des mortifications, souvent même la privation de certaines satisfactions innocentes.

Grâce à la piété, l'esprit pense rarement aux choses défendues ; le cœur se détache aisément des créatures ; la volonté refuse tout consentement à de fugitifs et dangereux plaisirs.

V. *L'Humilité.*

Jusqu'à quel degré de perfection doit-on pratiquer l'humilité dans la vie religieuse ? Notre conscience, la règle et les exemples des saints, nous l'indiquent suffisamment.

L'humilité nous fait un devoir de garder en toute vérité la place que DIEU nous a marquée dans nos rapports avec lui, avec le prochain et avec nous-mêmes.

1. L'HUMILITÉ ET DIEU. — 1° Plus que personne, le religieux doit reconnaître l'action de la divine Providence et se soumettre à son autorité. Convaincu de son impuissance personnelle, il est tenu de se conformer, en tout et toujours, à la volonté de DIEU.

2° Le religieux peut-il exprimer un désir inspiré seulement par la nature ? Non : il n'est autorisé à rechercher aucune satisfaction personnelle, puisque tout lui vient de DIEU et doit retourner à DIEU.

Quand on comprend la vertu d'humilité, on s'efface complètement jusqu'à s'annihiler ; on devient entre les mains de DIEU un instrument dont il se servira pour sa gloire. De fait, DIEU, toujours préoccupé de nos intérêts spirituels, nous relève un moment pour nous abaisser ensuite ; il nous glorifie un jour pour nous humilier le lendemain, et nous traiter comme un être inutile.

Désireux de sa formation, le religieux humble ressemblera à Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, qui *s'est anéanti pour l'amour des hommes, a pris la forme de l'esclave* [1], *s'est comparé à un ver de terre, est devenu volontairement l'opprobre du genre humain et l'abjection du peuple* [2].

1. Semetipsum exinanivit, formam servi accipiens. *Philip.* II, 7.
2. Ego sum vermis, et non homo, opprobrium hominum et abjectio plebis. *Ps.* XXI, 7.

Au religieux de se bien connaître, de se traiter en se méprisant lui-même. A DIEU de faire son œuvre, avec un instrument qui n'aura de valeur qu'entre ses mains, et par la vertu de l'humilité. C'est dans ce sens, et d'après ce principe, que la Sainte Vierge a dit en toute vérité : *Le Seigneur a fait en moi de grandes choses; les nations m'appelleront bienheureuse, parce que Dieu a regardé l'humilité de sa servante* [1].

2. L'HUMILITÉ ET NOUS-MÊMES. — L'humilité nous donne la persuasion de notre propre impuissance. *Si nous sommes quelque chose, ce n'est que par la grâce de Dieu, qui se sert de nous pour accomplir son œuvre, et nous permet d'occuper une place dans le plan divin* [2].

Convaincu de cette vérité, le religieux arrachera de son cœur tout sentiment d'orgueil ; il chassera de son esprit toute pensée réfléchie d'amour-propre, de vanité, et agira avec la plus franche simplicité ; indifférent à la louange des hommes, il saura taire ses intentions, et cacher la valeur de ses actes ; libre de tout attachement à ses œuvres, il les accomplira avec modestie,

1. Fecit mihi magna qui potens est. *Luc.* I, 48.
Quia respexit humilitatem ancillæ suæ, ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes. *Luc.* I, 47.

2. Gratia autem DEI sum id, quod sum, et gratia ejus in me vacua non fuit. I *Cor.* XV, 10.

par esprit de devoir, laissant à DIEU, dont il exécute la volonté, le soin d'en fixer le mérite.

3. L'HUMILITÉ ET LE PROCHAIN. — 1° L'humilité nous impose encore le respect le plus absolu à l'égard de notre prochain ; car nous sommes tous les enfants de DIEU, et les frères de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST. A chacun son rôle : le plus digne selon DIEU, ne sera peut-être pas celui qui aura brillé davantage, par ses qualités, aux yeux des hommes, ou que nous aurons le plus apprécié.

Grâce à l'humilité, nous admirons les vertus de notre prochain ; nous excusons ses faiblesses, et couvrons ses défauts du voile de la charité.

2° Il comprend l'humilité le religieux qui se fait le serviteur de ses frères, avec un naturel et un dévouement désintéressés qui détournent de lui toute attention. Je le vois heureux dans la souffrance qu'on lui inflige souvent ; et, loin de se plaindre, il manifeste sa joie, encourage par son silence, aimant à être méprisé et compté pour rien.

Satisfait de la générosité de ce religieux, DIEU le choisira pour en faire l'instrument de ses œuvres, tandis que les hommes rendront hommage à sa vertu.

VI. *La Charité.*

La charité, à l'égard du prochain, repose sur

deux principes : l'amour du prochain comme nous-mêmes, et l'amour du prochain pour l'amour de Dieu. C'est dans cette mesure, et jusqu'à ce degré de perfection, que nous devons pratiquer la charité en religion.

1. *Amour du prochain comme nous-mêmes.*

Nous trouvons dans ce devoir deux caractères essentiels : les dispositions du cœur et les œuvres pratiques de la charité.

1° Les dispositions du cœur. — L'homme soupire après les douceurs de la vie ; il s'éloigne par instinct des contradictions, du mépris ou d'une poursuite méchante. Dans son désir d'entretenir de bonnes relations avec le prochain, le bon religieux redoute les assauts de l'ambition, de la jalousie et de l'injustice.

Voici la règle que nous devons tenir à l'égard du prochain : Aimons-le comme nous nous aimons nous-mêmes.

2° La pratique de la charité. — J'admire la sagesse avec laquelle l'apôtre St Paul nous fait le portrait de la charité.

Il nous en décrit les qualités et les devoirs :

La charité est patiente, dit-il *; elle commande la douceur et se répand en actes de dévouement. Circonspect dans ses jugements, prudent dans ses*

paroles, l'homme charitable restera étranger à tout sentiment d'envie, de jalousie et d'orgueil.

Ne parlons pas d'ambition ; loin de nous toute recherche personnelle, pour ne pas nous exposer à blesser les droits de nos frères. Ne craignez rien, l'homme charitable, toujours maître de lui-même, sait tout expliquer avec bienveillance. Il ne se tient pas aisément pour offensé, et dans son amour pour la vérité il repousse tout ce qui peut porter atteinte au bien du prochain [1].

Suivez-le dans sa vie : vous le verrez souffrir sans exhaler la moindre plainte. Pour rester étranger à toute discussion, pour ménager l'amour-propre des autres, pour couvrir leur ignorance ou leur légèreté, il écoute leur dire avec une humble et touchante simplicité.

La charité est, du reste,une vertu obligatoire, son importance est telle que St Paul la place au-dessus de tous les dons de DIEU. *Quand je parlerais le langage des hommes et des anges,* dit l'Apôtre, *je ne serais sans la charité qu'un airain sonnant et une cymbale retentissante* [2].

1. Charitas patiens est, benigna est ; charitas non æmulatur, non agit perperam, non inflatur ; non est ambitiosa, non quærit quæ sua sunt, non irritatur, non cogitat malum, non gaudet super iniquitate, congaudet autem veritati : omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet. I *Cor.* XIII, 4, 5, 6, 7.

2. Si linguis hominum loquar, et angelorum, charitatem autem non habeam; factus sum velut æs sonans, aut cymbalum tinniens. I *Cor.* XIII, 1.

2. *Aimer le prochain pour l'amour de Dieu.*

Il y a un rapprochement marqué entre l'amour de Dieu et l'amour du prochain : voilà pourquoi nous avons le devoir d'aimer notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu.

Dieu aime le prochain, nous devons donc l'aimer ; c'est un devoir de réciprocité. Dieu nous aime, nous sommes donc tenus en justice de répondre à son affection, et nous atteignons ce but en usant de charité à l'égard du prochain. Puisque Notre-Seigneur nous a aimés sans limite, jusqu'à faire le sacrifice de sa vie, nous devons, à notre tour, nous dévouer sans compter.

Le dévouement des saints, *qui n'ont pas craint de se rendre anathèmes pour leurs frères*, à l'exemple de St Paul [1], est la mesure du précepte de la charité. Nous ne sommes pas tenus à un pareil héroïsme, j'en conviens, nous n'y sommes pas du reste appelés ; mais nous devons tendre à la perfection en suivant fidèlement les règles de la charité.

Ce que nous avons dit de la manière de pratiquer en religion la piété, l'obéissance, la pauvreté, la chasteté, l'humilité, la charité, doit être appliqué aux autres vertus.

1. Optabam enim ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis. *Rom.* IX, 3.

Oh ! qu'il est consolant d'être appelé à la pratique aussi exacte que possible des vertus chrétiennes ! C'est une invitation à marcher sur les traces de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST. Le petit nombre seulement est l'objet d'une semblable préférence de la part de DIEU. Bénissons le Seigneur de ses tendresses pour nous, et que notre reconnaissance comme notre générosité égalent l'étendue de ses bienfaits.



V. — LA VIE RELIGIEUSE ET LA PRATIQUE DE LA VERTU.

Degrés dans la pratique de la vertu.

Puisque la grâce de DIEU ne nous est jamais accordée en vain, livrons-nous à l'étude de quelques vertus en particulier, et reconnaissons jusqu'à quel degré nous devons les pratiquer en religion.

1. LA PIÉTÉ.		1. C'est pour aider au développement de la piété que l'on consacre dans la vie religieuse, de longues heures à l'oraison. 2. La piété élève les sentiments de l'âme et règle avec sagesse notre vie. 3. Le renoncement, les sacrifices, la régularité, et toutes les autres œuvres de piété, nous portent à servir DIEU avec plus de ferveur.
2. L'OBÉISSANCE.		Cette vertu est impossible en dehors du renoncement et du secours de la grâce.
3. LA PAUVRETÉ		Nous conduit par l'abandon de nous-mêmes, et le mépris de nos convoitises, à la possession des richesses spirituelles.
4. LA CHASTETÉ.		1. La pratique de cette vertu réclame, de notre part, la vigilance et le respect de l'ordre établi par DIEU. 2. La piété nous aide à garder la vertu de chasteté, parce qu'elle nous fait aimer et pratiquer la mortification ; parce qu'elle détache notre cœur des créatures et détermine notre volonté au bien.
5. L'HUMILITÉ.	I. L'humilité et Dieu.	1. Plus que personne, le religieux doit reconnaître l'action de la divine Providence et se soumettre à son autorité. 2. Le religieux humble renonce à toute satisfaction personnelle ; il s'annihile, et devient entre les mains de DIEU un instrument dont il se servira pour sa gloire.

5. L'Humilité.

- **II. L'humilité et nous-mêmes.**
  - *Persuadé de son impuissance, le religieux humble*
    1. arrachera de son cœur tout sentiment d'orgueil;
    2. il sera indifférent à la louange ;
    3. il saura taire ses intentions, cacher la valeur de ses actes ;
    4. il n'agira que pour Dieu, seul juge du mérite de nos œuvres.
- **III. L'humilité et le prochain.**
  1. Elle nous impose le respect le plus absolu à l'égard de notre prochain, dont nous devons admirer les vertus.
  2. Le religieux humble se fait le serviteur de ses frères ; il accepte avec joie la souffrance qu'on lui inflige, aimant à être méprisé et compté pour rien.

6. La Charité.

- **I. Aimer le prochain comme nous-mêmes.**
  - 1. *Les dispositions du cœur.*
    - Dans son désir d'entretenir de bonnes relations avec le prochain, le religieux redoute les assauts de l'ambition, de la jalousie et de l'injustice.
  - 2. *La pratique de la Charité.*
    - Description de la charité par saint Paul.
    - Le religieux charitable sait
      1. rester étranger à toute discussion,
      2. ménager l'amour-propre de ses frères,
      3. tout écouter avec une touchante simplicité.
- **II. Aimer le prochain pour l'amour de Dieu.**
  - *Il y a une union intime entre l'amour de Dieu et l'amour du prochain.*
    1. Dieu aime le prochain, nous devons donc l'aimer.
    2. L'amour de Jésus-Christ pour nous, doit être la mesure de notre dévouement pour le prochain.
    3. Exemple de la charité des saints.

Estimons-nous heureux d'avoir été appelés à marcher sur les traces de Jésus-Christ, par la pratique aussi exacte que possible des vertus chrétiennes.

APPEL A LA VIE RELIGIEUSE.

Appel de bienveillance ou de choix.
Appel de nécessité.

Depuis la création des monastères, il s'est trouvé parmi les personnes favorisées de la vocation religieuse des âmes d'élite, comme aussi des pécheurs appelés, par une miséricorde toute particulière de DIEU, du péché à la pénitence, et peu après, à la pratique des plus hautes vertus.

Saint François d'Assise est privilégié dans son appel, au point de devenir le plus parfait imitateur de JÉSUS-CHRIST, et le père d'un grand Ordre religieux.

Marie-Madeleine a beaucoup offensé son DIEU, mais elle saura réparer toutes ses fautes en aimant et servant son divin Bienfaiteur jusqu'à un héroïsme sans pareil : en échange, DIEU ne manquera pas, dans sa bonté, de lui accorder l'amour de la solitude, où elle mènera une vie religieuse parfaite.

I.

Appel de bienveillance ou de choix.

1° Il est certain que DIEU n'appelle pas tous

les hommes au même degré de sainteté. A chacun sa vocation selon les décrets providentiels.

Le mystère de l'inégale dispensation des grâces, ne doit pas nous empêcher d'apprécier les bontés de DIEU à notre égard ; sans porter en rien atteinte à cette vérité, il nous est cependant permis d'affirmer que N.-S. JÉSUS-CHRIST, dans l'Evangile, adresse à tout homme de bonne volonté un appel à la vie de perfection : *Si vous voulez être parfait, allez, vendez vos biens, donnez-en le prix aux pauvres et suivez-moi*[1]. Ces paroles ont un caractère d'universalité que nous ne pouvons pas nier. DIEU est disposé à soutenir de sa grâce, quiconque veut conformer sa vie aux règles de la perfection chrétienne.

2° Règle générale, cependant, DIEU prépare, par une grâce spéciale de vocation, les esprits et les cœurs à la vie religieuse.

Ces appels, différents dans leurs principes et leurs applications, sont variés.

On rencontre des chrétiens que DIEU se plaît à combler de ses dons. Fortement trempés, ces enfants privilégiés, protégés en toute occasion par la vigilance de leurs parents et leurs exemples de vertu, grandissent et persévèrent dans le bien.

1. Si vis perfectus esse, vade vende omnia quæ habes, et da pauperibus : et veni, sequere me. *Matth.* XIX, 21.

La piété est la base fondamentale de leur sanctification. D'autre part, le mal leur fait horreur, et ils fuient le monde qu'ils considèrent comme un ennemi dangereux. Ils ne reculent jamais devant le devoir et acceptent d'autant plus volontiers la lutte, qu'elle est la sauvegarde de l'innocence, la gardienne de la vertu. C'est l'explication de la parole de saint Paul : *La vertu se perfectionne dans l'infirmité*[1]. Plusieurs de ces chrétiens sont appelés à la vie religieuse par une grâce de choix. Notre-Seigneur leur adresse la même invitation qu'aux apôtres : *Abandonnez le monde et suivez-moi*[2].

3° Jusqu'à cet heureux moment, cette âme a aimé son Dieu ; aujourd'hui elle ne vivra plus que pour lui.

Dans ce cas, l'appel divin est un acte de bienveillance. Choisie, comme saint Jean, pour garder la virginité, cette âme évitera tout danger ; elle ne connaîtra peut-être jamais le mal. La voyez-vous, se reposant comme l'apôtre bien-aimé *sur le Cœur de son divin Maître? Dans son extase, elle goûte les délices de l'amour de Dieu*[3].

Vraiment favorisée, cette âme ne soupire qu'après son Dieu : elle le trouve partout, dans

1. Virtus in infirmitate perficitur. II *Cor.* XII 9.
2. Veni, sequere me. *Matth.* XIX, 21.
3. Qui et recubuit in cœna super pectus ejus. *Joan.* XXI, 20.

la prière, dans la solitude, le silence, l'éloignement de toute vaine sollicitude.

Ne craignez rien, sa fidélité à toute épreuve semble croître avec les difficultés. A la joie du service de DIEU, elle unit volontairement le sacrifice.

Rarement, vous entendez ces âmes d'élite protester de leur foi, de leur fidélité, de leur amour, comme autrefois l'apôtre saint Pierre. A l'exemple du disciple bien-aimé, elles s'avancent sans bruit, mais avec piété à la suite de leur divin Maître, et se tiennent debout au pied de la croix, prêtes à partager les souffrances de JÉSUS-CHRIST.

II.

Appel de nécessité.

I. A cause des dispositions et des capacités de l'âme pour le bien.

II. A raison de la bonté de Dieu appelant une âme pénitente à la vie religieuse.

I. *Appel de nécessité à cause des dispositions et des capacités de l'âme pour le bien.*

Dans sa miséricordieuse bonté, DIEU donne à chacun de nous des grâces de salut qui lui conviennent. Il nous choisit un état de vie conforme à nos aptitudes, car il connaît le secret du cœur humain.

Voilà ce qui nous explique la différence dans les appels divins.

Il y a, dans le cœur de l'homme, d'un côté la grâce de DIEU, et de l'autre le péché, qui réveille en nous de mauvais instincts et s'oppose au développement du bien.

Des circonstances malheureuses peuvent entraîner au mal une âme préparée pour la vertu, mais qui ne sait pas résister aux insinuations trop fréquentes de la tentation. Comment établir l'équilibre, entre les qualités morales éminentes de ces âmes *qui ont faim et soif de la justice*, et les entraînements de leur sensibilité ?

Le monde a, par exemple pour certaines personnes à qui rien n'échappe, un air de sollicitation, un langage qui trouble le cœur, des satisfactions délicates, au point de captiver les natures les plus fortes, si elles n'étaient soutenues par la grâce de DIEU.

Voilà pour le présent : mais que réserve l'avenir à cette âme dont je viens d'esquisser les dispositions, si j'en juge par l'influence que le monde exerce sur elle ? Elle est probablement perdue, direz-vous, par suite des dangers qui l'attendent... Il n'en sera rien... Il est, du reste, facile de s'en convaincre.

Ce n'est pas sans raison que DIEU a enrichi cette âme de belles qualités ; aussi, je n'hésite pas

à affirmer qu'elle progressera dans la vertu et deviendra, par son expérience et sa sainteté, un sujet d'encouragement pour le prochain.

Je trouve, dans cette âme, la vie de l'intelligence et du cœur, l'énergie dans la volonté, l'oubli d'elle-même, l'esprit de sacrifice, la fidélité au devoir.

Son extrême impressionnabilité est, j'en conviens, une source de grands dangers pour son salut. Malgré cet obstacle, cette âme ne cesse de lutter et de développer en même temps ses aptitudes pour le bien.

Et maintenant, vienne l'appel de DIEU : sous une sage direction, cette âme s'attachera irrévocablement au bien.

Tout, en effet, en elle, se prête à la vertu : l'orgueil est remplacé par l'humilité ; la violence de la nature changée en douceur ; le dévouement le plus complet devient chez elle le fruit de la charité confondue dans le renoncement.

J'admire sa patience dans l'épreuve, sa parfaite soumission dans la souffrance, la simplicité et la droiture de ses sentiments.

Au sein de la solitude où elle étudie les œuvres de DIEU, cette âme fait ses délices de la prière et se livre avec ardeur aux exercices de la plus austère mortification.

En thèse générale, le désintéressement, l'es-

prit de sacrifice, etc., deviennent le caractère distinctif de ces âmes fortement trempées, que Dieu prédestine à la vie religieuse.

II. *Bonté de Dieu appelant une âme pénitente à la vie religieuse.*

L'appel à la vie religieuse, par la conversion et la pénitence, est une nouvelle manifestation de la bonté de Dieu en faveur d'une âme en apparence perdue.

Nous constatons que, parmi les personnes qui mènent une vie désordonnée, les unes sont mauvaises parce qu'elles veulent l'être, d'autres sont coupables par faiblesse.

1° Les personnes qui suivent volontairement les attraits du vice sont dépourvues, le plus ordinairement, de sentiments élevés : elles préfèrent les satisfactions des sens aux délicatesses de l'esprit. La générosité, chez elles, le cède à l'égoïsme du cœur.

2° Les personnes qui doivent leurs fautes à la faiblesse de leur nature sont loin d'être plongées dans une pareille sentine de vices. Plus malheureuses que coupables, entraînées, mais non dominées, elles offrent des ressources morales que l'on trouve parfois moins prononcées chez les personnes vertueuses. Leur cœur, plein de riches aspirations, est ouvert aux sentiments

de l'amour et de la reconnaissance. Malgré leurs fautes, elles sont capables de pousser l'oubli d'elles-mêmes jusqu'au sacrifice, et de s'attacher inébranlablement au devoir.

Les passions par trop humiliantes, telles que la jalousie, la vengeance, n'ont point de prise durable sur cette âme. L'orgueil, la vanité, expriment plutôt l'exagération du tempérament que le besoin d'établir un droit, une satisfaction, en face d'une méprisable supériorité. Il y a d'ailleurs quelque chose de grand, de généreux, de fort, dans cette nature que l'on estime pour sa droiture, son cœur et l'excellence de ses dispositions.

Ce sont de telles âmes que Dieu sauve par un coup de grâce : témoin, les Paul, les Augustin, les Marie-Madeleine, les Marguerite de Cortone, et tant d'autres pénitents célèbres, qui ont d'autant plus aimé Dieu qu'ils l'avaient abandonné davantage.

Lorsque je rencontre chez un Augustin le génie qui le pousse à la recherche de la vérité, la tendresse d'un cœur qui le lie à sa mère, je me dis : La lumière du salut brillera un jour en faveur de ce jeune égaré, et nous serons les heureux témoins d'un de ces miracles de grâce que Dieu a préparés pour la sanctification d'un grand nombre.

Augustin, converti, est devenu le Père de la

vie religieuse. Marie-Madeleine, dans sa solitude, est devenue l'amante de la contemplation et de la plus austère pénitence.

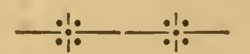
Telle est souvent la conduite de DIEU à l'égard des âmes. Combien ont été appelés à la vie religieuse après de nombreux et coupables écarts !

Ah ! de telles âmes seraient, assurément, bien condamnables, si elles ne répondaient pas avec une persévérante ferveur à l'appel de DIEU, qui pourrait leur appliquer la sentence de condamnation de Notre Divin Sauveur : *En vérité, je vous le dis, les publicains et les femmes de mauvaise vie entreront plutôt que vous dans le royaume de Dieu*[1].

Heureuses âmes, puissiez-vous de plus en plus apprécier le don du Ciel ! il est la source de grandes et sublimes vertus.

Fidèles à l'appel de DIEU, vivons d'autant plus exactement dans la pratique de la vertu, que DIEU nous a aimés davantage.

1. Amen dico vobis quia publicani, et meretrices præcedent vos in regnum Dei. *Matth.* XXI, 31.



APPEL A LA VIE RELIGIEUSE.

I. Appel de bienveillance ou de choix.
II. Appel de nécessité.

Depuis la création des monastères, il s'est trouvé parmi les personnes favorisées de la vocation religieuse, des âmes d'élite, comme aussi des pécheurs appelés du péché à la pénitence, et peu après, à la pratique des plus hautes vertus.

I.

APPEL DE BIENVEILLANCE OU DE CHOIX.

Appel de bienveillance ou de choix.	1. DIEU assure les secours de sa grâce à tous ceux qui veulent conformer leur vie aux règles de la perfection chrétienne. 2. D'ordinaire, cependant, DIEU prépare, par une grâce spéciale de vocation, les esprits et les cœurs à la vie religieuse. 3. Ces âmes, favorisées d'un appel de bienveillance, ne soupirent plus qu'après leur DIEU.

II.

APPEL DE NÉCESSITÉ.

I. A cause des dispositions relativement au bien.	1. Raisons qui nous expliquent la différence dans les appels divins. 2 Action de l'appel de DIEU sur des âmes douées de grandes qualités morales, mais qui sont cependant exposées au danger de se perdre, à cause de l'extrême sensibilité de leur nature.
II. Bonté de Dieu appelant une âme pénitente à la vie religieuse.	DIEU ne sauve pas ordinairement par un coup de grâce, les personnes dépourvues de sentiments élevés, et qui s'abandonnent aux attraits du vice ; mais bien celles qui doivent surtout leurs fautes aux faiblesses de leur riche nature. Tels les Paul, les Augustin, etc...

Fidèles à l'appel de DIEU, vivons d'autant plus généreusement dans la pratique de la vertu, que DIEU nous a aimés davantage.

RÉPONSE AUX APPELS DE DIEU.

A l'appel de bienveillance ou de choix.
A l'appel de nécessité.

Notre-Seigneur Jésus-Christ, voulant un jour s'assurer de l'affection de l'apôtre saint Pierre et de sa fidélité, lui demanda par trois fois s'il l'aimait. Et Pierre répondit : *Vous savez, Seigneur, si je vous aime* [1]. Après leur conversion, les Madeleine, les Augustin, ont exprimé leur reconnaissance et leur amour par la pratique des vertus chrétiennes.

Telle est la réponse d'une âme favorisée des grâces du Ciel à l'appel du Seigneur.

I.

Réponse à l'appel de bienveillance ou de choix.

I. Par la docilité de l'âme.
II. Par la résolution.
III. Par la mise en œuvre ou l'exécution.

I. *La docilité de l'âme.*

1° Avant d'appeler quelqu'un à la vie religieuse, Dieu le prépare à cette vocation ; il le dote d'une nature d'élite, il fait naître en son

1. Etiam, Domine, tu scis quia amo te. *Joan.* XXI, 15.

âme l'attrait de la piété, il le soutient de sa grâce, afin qu'il soit capable de lutter victorieusement contre les tentations auxquelles il pourrait être exposé.

2° Règle générale, on répond de bonne heure à cet appel de bienveillance.

On s'applique dès la jeunesse au service de Dieu. On veille avec le plus grand scrupule à la garde de sa conscience. Dans le cas où la pureté viendrait à être ternie par la plus petite faute volontaire, on s'émeut, on s'exagère même avec douleur la grandeur de son péché, on le pleure, et la paix de l'âme ne nous est rendue qu'après une réparation sévère par la pénitence et un redoublement de ferveur.

Cette pieuse disposition de l'âme se développe chaque jour davantage : elle nous porte, grâce à la délicatesse de notre conscience, à la fuite de la plus légère imperfection.

3° Une âme ainsi épurée soupire avec ardeur après sa sanctification ; elle recherche son Dieu, et s'attache à son service avec une telle fidélité, qu'elle surprend ceux qui ont le plus à cœur l'amour de la piété.



L'intimité de cette âme avec Dieu explique, d'un côté, l'abondance des grâces qu'elle reçoit ; de l'autre, le bon usage qu'elle en fait.

Voilà la première réponse vraiment sérieuse

de l'âme à l'appel de bienveillance à la vie religieuse.

II. *La résolution.*

La première préparation est achevée ; l'œuvre de DIEU a rencontré une correspondance méritoire. L'âme répond à l'appel qui lui est adressé : *Me voici, Seigneur, prête à faire votre volonté* [1].

Mais entre la résolution et l'exécution, il y a l'épreuve. La nature se révolte parfois à la pensée d'une vie sublime, il est vrai, mais vraiment crucifiante. On se représente, par exemple, le moment cruel de la séparation d'avec ses proches, l'échange de sa situation actuelle contre un avenir dont on ne connaît pas les surprises et les souffrances.

Le monde n'est pas sans attrait pour un jeune homme revêtu de brillantes qualités, et il faut y renoncer ; une vie d'obéissance, de dépouillement complet, apparaît comme un coup de mort pour une nature qui soupire après la liberté.

Le corps répugne à la mortification volontaire, et l'on n'arrive pas sans douleur à dompter sa chair, à se plier aux justes exigences de la grâce de DIEU.

Que dire de la régularité religieuse ? Elle apparaît comme un pouvoir dominateur soumet-

1. Ecce venio, ut faciam, DEUS, voluntatem tuam. *Heb.* X, 9.

tant tout à ses lois. Despote terrifiant, elle s'impose avec une monotonie qui n'accorde rien à la variété ni au repos.

La pensée d'autres sacrifices se présente à l'esprit de ce jeune homme et fait battre son cœur d'émotion.

C'est tantôt la pratique rigoureuse des vœux de religion, tantôt la perspective pénible du support mutuel. La vertu elle-même est un sujet d'inquiétude pour cette âme, d'ailleurs si désireuse de perfection. Les incertitudes, les doutes sur la persévérance à cause de la santé et des aptitudes nécessaires à la vie religieuse, sont encore un sujet de souffrances morales.

En présence de ces devoirs d'un nouveau genre, la nature pousse un cri de détresse ; mais l'appel de Dieu l'emporte.

Cette âme n'hésite plus... sa résolution est irrévocable ; elle en appelle chaque jour l'exécution. Dès ce moment, cette âme paraît transformée, *éclairée de plus en plus par la lumière divine; la joie au cœur*[1], elle marchera avec sûreté dans la voie de la perfection.

III. *L'exécution.*

L'œuvre est complète ; la grâce a parlé avec plus de puissance que la voix des sens et celle

1. Signatum est super nos lumen vultus tui Domine ; dedisti lætitiam in corde meo. *Ps. IV*, 7.

du monde. Le naturel le cède au surnaturel. De fait, cette âme, consacrée à DIEU sans réserve, s'applique à suivre, avec la plus rigoureuse exactitude, les règles de la vie religieuse. Elle se forme à l'école de l'obéissance, de la pauvreté, de la charité. Elle pratique la vertu avec une délicatesse de sentiment, une force de volonté qui étonne et édifie.

Voilà la réponse pleine de sagesse à l'appel de bienveillance à la vie religieuse.

II.

Réponse à l'appel de nécessité.

I. Les justes exigences de Dieu.
II. Les justes obligations de l'âme.

I. *Les justes exigences de Dieu.*

Un DIEU mort pour nous peut exiger en justice que nous ne vivions que pour Lui.

Je dois amour et confiance au DIEU qui me protège par sa providence, et veille sur moi avec la tendre sollicitude d'un père. Je dois obéissance et fidélité aux lois qui guident ma vie dans le chemin de la vertu. Un DIEU qui nous donne le courage de supporter nos peines peut nous demander la patience et la persévérance dans la pratique du devoir.

Les exigences de DIEU, à l'égard de ses

enfants de prédilection, on le voit, n'ont rien que de légitime. Il sera plus demandé, dit l'Evangile, à celui qui a reçu davantage.

Inutile, ce me semble, de s'appesantir sur cette vérité. Quiconque saura apprécier les miséricordes de DIEU, proclamera volontiers ses droits de Souverain et s'y soumettra avec bonheur.

II. *Les justes obligations de l'âme.*

Aux justes exigences de DIEU correspondent naturellement les justes obligations de l'âme. La reconnaissance et nos plus chers intérêts consacrent ces devoirs, dont l'importance ne peut échapper à personne.

1° Qui de nous pourra jamais oublier le bienfait de la vocation à la vie religieuse? Ce souvenir toujours présent nous attachera au service de DIEU.

Après une résolution sérieuse, après des engagements librement contractés, le découragement n'est admissible qu'à titre d'épreuve.

2° Donc, une âme qui veut répondre généreusement à l'appel de DIEU, doit s'exercer à la pratique aussi parfaite que possible de la vertu.

Ainsi *la charité n'est complète qu'avec l'entier*

oubli de soi, dans le mépris et le sacrifice[1]. Nous ne serons pas sincèrement humbles, si la connaissance que nous avons de nous-mêmes ne nous porte pas à nous anéantir, à l'exemple de Notre Divin Sauveur, pour nous transformer ensuite en une nouvelle créature.

La chasteté dirigera sans cesse vers le Ciel toutes nos aspirations.

Étudions, au pied de la croix, la règle de notre vie : nous y apprendrons, avec reconnaissance, la grandeur des desseins de DIEU sur notre âme.

Si quelqu'un doit s'appliquer cette parole de saint Paul : *J'accomplis ce qui manque à la passion de Jésus-Christ*[2], c'est bien le religieux qui veut se consacrer à DIEU dans l'innocence de sa vie ou dans une continuelle pénitence, en réparation de ses fautes passées. Sa place est sur le Calvaire, auprès du divin Crucifié, à la condition de porter *en son corps les stigmates de Jésus-Christ*[3].

1. Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis. *Joan.* XV, 13.

2. Adimpleo ea quæ desunt passionum Christi. *Colos.* I, 24.

3. Ego enim stigmata Domini Jesu in corpore meo porto. *Galat.* VI, 17.



RÉPONSE AUX APPELS DE DIEU.

I. A l'appel de bienveillance ou de choix.
II. A l'appel de nécessité.

L'âme favorisée des grâces du Ciel, répond à l'appel de DIEU par la pratique des vertus chrétiennes.

I.

RÉPONSE A L'APPEL DE BIENVEILLANCE OU DE CHOIX.

I. Docilité de l'âme.	Règle générale, on répond de bonne heure à l'appel de bienveillance de DIEU, et on se prépare à la vie religieuse par la pratique de la vertu.	
II. Résolution.	*Epreuves entre la résolution et l'exécution.*	1. C'est le moment cruel de la séparation d'avec ses proches et d'avec le monde. 2. C'est la perfection des obligations de la vie religieuse, et des renoncements qu'elle exige de nous.
III. Exécution.	La grâce a parlé ; l'âme, consacrée à DIEU sans réserve, s'applique à suivre avec la plus rigoureuse exactitude les règles de la vie religieuse.	

II.

RÉPONSE A L'APPEL DE NÉCESSITÉ.

I. Les justes exigences de Dieu.	Les exigences de DIEU, à l'égard de ses enfants de prédilection, n'ont rien que de légitime. Un DIEU mort pour nous, peut demander en justice, que nous ne vivions que pour lui.	
II. Les justes obligations de l'âme.	*Aux justes exigences de Dieu, correspondent les justes obligations de l'âme.*	1. La reconnaissance. 2. La pratique aussi parfaite que possible de la vertu. 3. Le sacrifice complet de nous-mêmes.

Apprenons avec reconnaissance, au pied de la Croix, la grandeur des desseins de DIEU sur nous.

I. — LA PERFECTION.

La perfection en général.

La perfection et la vie religieuse.

Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait, dit Notre-Seigneur Jésus-Christ à ses disciples [1]. Je ne connais pas d'enseignement plus précis : il résume toute la doctrine sur les devoirs religieux, *Dieu veut notre sanctification* [2]. Nul doute sur une volonté aussi nettement exprimée.

A nous donc de répondre à l'appel de notre Divin Maître et de travailler avec activité à l'œuvre de notre perfection.

I.

La perfection en général.

1° Ce qu'est la perfection. — Il est plus facile de donner une explication de la perfection que de la définir. Nous ne nous écarterons pas, je pense, de la vérité, en disant que la perfection consiste dans une exacte correspondance à la volonté de Dieu. La pureté d'intention, l'accom-

---

1. Estote ergo vos perfecti, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est. *Matth.* v, 48.

2. Hæc est enim voluntas Dei, sanctificatio vestra. *I Thess.* iv, 3.

plissement des devoirs de notre état, la pratique de la vertu, servent de base à la perfection.

David, décrivant le mariage spirituel de Notre-Seigneur avec l'âme juste, déclare : *que toute la gloire de la fille du roi est le résultat des heureuses dispositions du cœur* [1].

Le mérite ou le démérite, d'après saint Thomas et saint Bonaventure, réside dans la volonté.

La perfection repose donc sur les actes intérieurs de foi, d'espéance, de charité, d'adoration... et sur les œuvres de notre vie, accomplis pour la plus grande gloire de DIEU.

La charité de la Très-Sainte Vierge a donné un tel mérite à sa vie, qu'en récompense, la Mère du Sauveur occupe au Ciel la première place auprès de son Divin Fils.

2° LA PERFECTION ET LES ŒUVRES DE LA VIE. — De quelque valeur que soient en eux-mêmes les actes dont se compose notre vie, ils ne nous conduiront jamais à la perfection sans le concours du surnaturel.

Ainsi, la pauvreté n'est pas, par elle-même, une source de perfection, mais un utile moyen pour y arriver. Bien des philosophes, en effet, ont aimé cette vertu sans être des saints, et bon nombre de pauvres vivent dans le péché.

La richesse peut devenir entre les mains d'un

1. Omnis gloria ejus filiæ regis ab intus. *Ps.* XLIV, 14.

bon chrétien un moyen de sanctification, mais elle est plus ordinairement un sujet de tentation et de chute : tel est le sens de cette condamnation de Jésus-Christ : *Malheur à vous, riches*[1] *!*

Si les afflictions étaient par elles-mêmes une partie essentielle de la perfection, tous les affligés seraient des saints. Les actes mêmes de la vie religieuse, si propres à la perfection, sont souvent transformés en une source de fautes, par suite de la négligence et de la faiblesse.

Les œuvres de la vie, considérées en elles-mêmes, sont loin d'avoir toutes la même importance : ainsi, le travail des mains est d'un degré inférieur à celui de l'esprit ; les œuvres du ministère sacerdotal les dépassent en dignité et en valeur.

Certains états se prêtent davantage aux exercices de la piété.

Mais, dans la pratique, selon la pensée de Dieu, la perfection n'admet aucune distinction dans les actes de notre vie : s'il en était autrement, le plus grand nombre des chrétiens serait exclu de la perfection, malgré l'affirmation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, *appelant à la sainteté tout homme de bonne volonté*[2].

Il y a des âmes plus favorisées : tels les religieux, et les chrétiens que Dieu s'est plu à com-

1. Væ vobis divitibus ! *Luc.* VI, 24.
2. Si vis perfectus esse. *Matth.* XIX, 21.

bler de grâces particulières ; les grands saints, par exemple ; mais nous pouvons tous soupirer après la perfection. La volonté de DIEU est formelle à cet égard.

3° MOYENS DIFFÉRENTS D'ARRIVER A LA PERFECTION. — Quelle raison donner de la différence des positions sur cette terre ? Le bon plaisir de DIEU ? Assurément. Mais si DIEU, qui est l'auteur de toutes les positions, même des plus simples, les varie à l'infini, c'est pour fournir à tous un moyen convenable et sûr de sanctification.

Le mot de saint Paul : *Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, faites toutes choses pour la gloire de Dieu* [1], ne veut pas dire seulement que nous sommes tenus d'offrir à DIEU toutes nos actions, mais que toutes nos actions, si simples soient-elles, serviront à notre perfection si elles sont faites en vue de la gloire de DIEU. La parole de JÉSUS-CHRIST : *Si vous voulez être parfaits, vendez vos biens, donnez-en le prix aux pauvres et suivez-moi* [2], annonce une vie composée d'œuvres de perfection, mais elle ne détruit pas l'importance des œuvres les plus ordinaires de la vie.

1. Sive ergo manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis : omnia in gloriam Dei facite. *I Cor.* X, 31.

2. Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes et da pauperibus : et veni, sequere me. *Matth.* XIX, 21.

Voilà un déshérité de la fortune, qui non seulement n'a rien abandonné, mais encore soupire après une honnête aisance. En principe, il n'est pas dans la voie de la perfection au même degré que le religieux qui a tout quitté pour DIEU ; mais supposez que ce pauvre remplisse fidèlement tous ses devoirs, accepte avec esprit de foi les plus grandes privations : il tendra plus sûrement peut-être à la perfection que le religieux qui souffre peu ordinairement, malgré son vœu de pauvreté, et jouit même parfois du superflu. Celui-là est vraiment parfait, quelle que soit sa situation, qui dompte ses passions, sacrifie tout intérêt, et se conforme avec une entière soumission à la sainte volonté de DIEU.

J'entends l'apôtre saint Paul nous dire que *la plus légère tribulation, acceptée avec un sentiment surnaturel, nous vaut un poids immense de gloire pour l'éternité*[1]. C'est la preuve qu'un sentiment surnaturel donne la plus grande valeur à l'acte le plus ordinaire de la vie.

Au jour de son incarnation, le Fils de DIEU a pris un corps semblable au nôtre. Il s'est soumis dans sa vie aux mêmes actes matériels que nous, dans le but d'accomplir l'œuvre de notre entière régénération. Mais de même que le corps

1. Id enim, quod in præsenti est momentaneum et leve tribulationis nostræ, supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis. II *Cor.* IV, 17.

de Jésus-Christ était uni à sa divinité, jusqu'à ne former qu'une seule personne sous deux natures différentes, ce qui lui permettait de donner un caractère divin à toutes ses actions, de même, par une mystérieuse communication de la divinité ou de la grâce, nos œuvres peuvent acquérir une valeur divine.

Je regrette que l'homme n'accorde, le plus souvent, qu'une faible attention à toutes ses actions, les privant, par cette indifférence qui tient de la légèreté ou de l'ignorance, d'un mérite surnaturel que Dieu se plairait un jour à récompenser.

Dieu n'est-il pas, en effet, l'auteur de toutes les créatures ? il a marqué leur destinée, les lois qui les régissent ; aussi, saint Paul, ravi d'admiration, conclut du seul aspect des merveilles de la nature à l'existence de Dieu.

L'homme, qui résume en lui toute la création, se sanctifie donc en offrant à Dieu l'hommage de toutes les créatures.

4° Grace de Dieu. — *Je sais que, depuis le péché, il y a lutte au-dedans de nous-mêmes* [1]. Le bien que nous faisions alors naturellement ne peut être obtenu, aujourd'hui, qu'au prix de gé-

1. Video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis mæ, et captivantem me in lege peccati, quæ est in membris meis. *Rom.* VII, 23.

néreux efforts. On parlait au paradis terrestre du bien obtenu sans lutte, on ne parle plus à présent que de combats, et la récompense est le fruit de la victoire.

Il est vrai de dire que nous ne pouvons soutenir la lutte par nos seules forces, encore moins triompher ; *mais avec la grâce de Dieu nous pouvons tout* [1]. *Or, qu'est cette grâce, sinon la communication de Dieu lui-même* [2], agissant en nous, d'autant plus parfaitement, que, par notre docilité, nous lui laissons une plus entière liberté d'action ?

Notre âme est ainsi transformée par la vertu de Dieu, qui nous couvre de son ombre, ce qui nous permet de communiquer à nos œuvres un caractère de perfection.

J'admire dans cette conduite l'infinie miséricorde de Dieu à notre égard. Il connaît à fond la misère de notre pauvre humanité, il sait ne pouvoir obtenir de tous les hommes les mêmes efforts, les mêmes victoires,et il ne leur demande qu'un devoir proportionné à leurs forces. D'autre part, il façonne avec plus de délicatesse certaines âmes, capables de plus grands actes de vertu.

Ne reprochons donc pas à Dieu d'avoir des

1. Omnia possum in eo qui me confortat. *Philip.* IV, 13.

2. Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum Sanctum, qui datus est nobis. *Rom.* V, 5.

préférences, car il est sage dans son action providentielle, faite de justice et de miséricorde.

Adorons plutôt en silence les desseins de Dieu, car ils se cachent sous le voile du mystère.

5° Mérites de Jésus-Christ. — L'apôtre saint Paul nous enseigne que *nous sommes devenus, par la Rédemption, les membres d'un corps mystique dont Jésus-Christ est la tête* [1].

Ce n'est pas seulement par la pénitence que nous nous associons à la Passion de Jésus-Christ, *mais encore par la participation à ses mérites* [2], à raison des sentiments surnaturels de notre âme, de l'énergie de notre volonté. Un acte de pénitence est peu de chose en lui-même, mais il devient méritoire si nous l'accomplissons à titre de victime à l'imitation de Jésus-Christ.

D'après ce principe, on peut sûrement marcher à grands pas vers les cimes de la sainteté.

II.

Appel de tous les hommes à la perfection.

1° A la suite des principes que nous venons d'émettre, nous constatons que nous sommes

1. Sicut enim in uno corpore multa membra habemus, ita multi unum corpus sumus in Christo. *Rom.* XII, 4, 5.

2. Sed communicantes Christi passionibus gaudete, ut et in revelatione gloriæ ejus gaudeatis exultantes. I *Petr.* IV, 13.

tous appelés à la perfection, quoique par l'emploi de moyens différents.

2° DIEU peut-il renoncer de propos délibéré et d'avance à la gloire qui lui reviendrait de la sainteté des hommes? Non assurément. C'est pourquoi il leur reproche même la plus légère infidélité. Il ne limitera pas davantage les effets de la Rédemption.

3° JÉSUS-CHRIST n'a pas seulement expié et satisfait à la justice de DIEU son Père par sa vie et sa mort, mais il a encore acquis des mérites infinis.

Dans quel but cette surabondance? sinon pour la perfection de l'homme et la gloire de DIEU.

La bonté qui a porté Dieu le Père à livrer pour nous son Divin Fils [1], est une invitation pressante à la sainteté.

Une expérience de tous les jours nous prouve que, loin de répondre à ce charitable appel de DIEU, l'homme s'égare dans sa voie et suit les coupables entraînements du péché.

Que de miséricordes! Etonnantes habiletés de DIEU en notre faveur! C'est le cri de mon cœur, pénétré d'un sentiment de reconnaissance et d'amour.

1. Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret. *Joan.* III, 16.

L'homme est plus grand qu'il ne le pense ; il peut toujours et partout, à l'aide des dons de Dieu, travailler à la sanctification de son âme.

Que la sagesse divine soit donc notre guide dans notre vie, et apportons dans toutes nos œuvres, l'énergie qui remporte les plus glorieuses victoires.





I. — LA PERFECTION.

I. La Perfection en général.
II. Appel de tous les hommes à la Perfection.

Soyons parfaits, comme notre Père céleste est parfait. DIEU veut notre sanctification.

I.
LA PERFECTION EN GÉNÉRAL.

La Perfection en général.	1. *La perfection et les œuvres de la vie.*	Définition... La perfection dépend surtout des sentiments qui accompagnent nos œuvres. — La pauvreté, les richesses, les joies, les afflictions, même les œuvres de piété peuvent être un moyen de perfection ou d'imperfection.
	2. *Moyens différents d'arriver à la perfection.*	La différence des situations, résultat de la volonté de DIEU, prouve que tout peut servir à la perfection à laquelle DIEU nous appelle. L'union, en JÉSUS-CHRIST, de l'humanité avec la divinité, permet à l'homme d'accorder une vraie valeur à ses actions.
	3. *Grâces de Dieu.*	Dans notre impuissance, nous recourons à DIEU, qui transforme notre âme par la puissance de sa grâce. Dans un but de perfection, DIEU proportionne le devoir aux forces de chacun de nous.
	4. *Mérites de Jésus-Christ*	Leur application relève le mérite de toutes nos actions.

II.
APPEL DE TOUS LES HOMMES A LA PERFECTION.

Appel de tous les hommes à la Perfection.	1. L'appel à la perfection est exprimé en termes généraux. 2. DIEU ne peut renoncer de propos délibéré à la gloire qui peut lui revenir de la sainteté des hommes. — L'œuvre de la Rédemption de JÉSUS-CHRIST ne peut être limitée, dans ses effets, par un acte de la volonté de DIEU. 3. La surabondance des mérites de JÉSUS-CHRIST a pour but la perfection des hommes.

Exprimons à DIEU notre reconnaissance, parce qu'il nous permet de travailler d'une manière efficace à notre sanctification.

II. — LA PERFECTION.

Etat de perfection et la vie religieuse.

Comment on pratique la perfection en religion.

Faveurs accordées à l'âme qui recherche la perfection.

Tout le monde connaît le fait évangélique du jeune homme demandant à JÉSUS-CHRIST *ce qu'il avait à faire pour s'assurer la vie éternelle. Gardez les commandements* [1], lui dit N. Seigneur. Puis, répondant à ses nouvelles instances, il ajouta : *Si vous voulez être parfait, vendez vos biens, donnez-en le prix aux pauvres et suivez-moi* [2]. Telle est la perfection de la vie religieuse. Heureux qui sait correspondre à l'invitation de DIEU avec reconnaissance et fidélité.

I.

La perfection et la vie religieuse.

I. État de perfection de la vie religieuse.

II. En quoi consiste cette perfection.

III. Obligation pour le religieux de tendre à la perfection.

---

1. Quid boni faciam ut habeam vitam æternam ? Serva mandata. *Matth.* XIX, 16, 17.

2. Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, da pauperibus et veni, sequere me. *Matth.* XIX, 21.

I. *Etat de perfection de la vie religieuse.*

La vie religieuse est un état de perfection, selon le témoignage des Pères de l'Eglise. Saint Grégoire de Nazianze appelle les religieux *les prémices de la foi, les brillantes perles de l'Eglise, les pierres mystiques de ce temple dont Notre-Seigneur est le fondement et la pierre angulaire. Ces âmes nobles placent leurs richesses dans la pauvreté, leur gloire dans le mépris, leur puissance dans la faiblesse, leur fécondité dans le célibat. De tels religieux établissent leur bonheur sur l'absence de tous les plaisirs de la terre : ils n'ont rien en ce monde, parce qu'ils sont élevés au-dessus du monde ; ils vivent dans la chair, dépouillés des sentiments de la chair. Dieu devient leur héritage et leur possession*[1].

Je ne sais, dit saint Bernard, *de quel nom appeler les religieux. Ils doivent être des homme célestes ou des anges terrestres, puisqu'ils touchent à la terre par leur corps, tandis qu'ils conversent sans cesse avec le Ciel*[2]. *Semblables au joaillier* dont parle N. Seigneur dans l'Evangile, *ils se sont renoncés eux-mêmes et ont tout abandonné pour acheter la perle précieuse de la vocation religieuse, que Dieu leur a fait découvrir par sa grâce*[3].

1. S. Greg. Naz. *Orat.* 9, 12.

2. S. Bern. *Homil.* 5 super Evangel. *Simile est.*

3. Inventa autem una pretiosa margarita, abiit, et vendidit omnia quæ habuit, et emit eam. *Matth.* XIII, 46.

La vie religieuse possède seule l'honneur et l'incomparable avantage d'appliquer l'homme tout entier et pour toujours au service de DIEU. Elle le dépouille par le vœu de pauvreté ; elle immole son cœur et ses passions par le vœu de chasteté, et le rend, d'une manière complète, par l'obéissance, le serviteur de DIEU.

On peut donc appliquer en toute vérité aux religieux ces paroles de Moïse : *Le Seigneur vous a choisis pour son peuple de prédilection, vous permettant de travailler à sa gloire d'une manière plus excellente* [1].

L'état religieux est parfait de sa nature, puisqu'il favorise l'accomplissement des commandements du Seigneur et des conseils de JÉSUS-CHRIST.

Si le martyre est, au jugement de tous les chrétiens, le signe le plus formel de l'amour de l'homme pour son DIEU, on peut affirmer que le religieux atteint ce degré de perfection en s'immolant à chaque instant dans les luttes et les exercices de la vie religieuse. Aussi, N. Divin Sauveur *lui promet, en récompense de sa générosité, le centuple sur cette terre et la vie éternelle* [2].

1. Dominus elegit te, ut sis ei populus peculiaris, et faciat te excelsiorem cunctis gentibus quas creavit, in laudem, et nomen, et gloriam suam. *Deut.* XXVI, 18, 19.

2. Centuplum accipiet et vitam æternam possidebit. *Matth.* XIX, 29.

II. *En quoi consiste cette perfection.*

En nous appelant à la vie religieuse, DIEU nous accorde une faveur de choix dont nous ne pouvons apprécier avec reconnaissance la grandeur, qu'en travaillant de tout cœur à notre avancement dans la perfection. C'est l'œuvre de la charité. DIEU se donne à nous, nous devons donc lui faire l'offrande de tout notre être ; il nous aime, à nous de lui témoigner notre amour : nous répondrons à ses bienfaits en nous consacrant à son service.

Le renoncement est d'un secours nécessaire si nous voulons nous exercer à la perfection, selon la parole de JÉSUS-CHRIST[1].

Il est impossible, évidemment, de devenir ce que l'on n'est pas, sans cesser d'être ce que l'on est : aussi, sans renoncement, on ne détruira pas ses inclinations naturelles au péché et on ne sera pas porté au bien.

Tout doit s'incliner devant la résolution bien arrêtée de tendre à la sainteté ; l'orgueil, l'amour-propre, l'estime du monde, tout autant de recherches coupables que DIEU condamne.

Ce renoncement est, en outre, une déclaration de guerre faite à notre nature.

Le religieux observe, par exemple, la règle jusqu'aux moindres détails : il se plaît dans

1. Qui vult post me venire, abneget semetipsum. *Matth.* XVI, 24.

l'oraison, les lectures pieuses ; grâce aux jeûnes, aux veilles, aux pratiques variées de la pénitence, il mortifie ses sens et dompte ses passions.

Avec cette générosité dont rien n'arrête le développement, l'âme, fidèle à la grâce, offre à DIEU sans relâche des actes de vertu.

Notre formation s'est opérée dans ce travail, et DIEU se plaît à reconnaître la juste application de ses desseins miséricordieux sur nous.

III. *Obligation pour le religieux de tendre à la perfection.*

D'après tous les docteurs, la vie religieuse n'est pas un état de perfection acquise, mais à acquérir : de sorte que le religieux n'est pas tenu, pour jouir des avantages de sa condition, d'être parfait, *mais seulement de travailler à le devenir* [1].

Libres de répondre à l'appel de DIEU ou d'y renoncer, à l'exemple du jeune homme de l'Evangile, non seulement nous avons accepté les invitations amoureuses de JÉSUS-CHRIST, mais encore nous avons contracté avec lui les engagements les plus sacrés.

L'intérêt de notre âme, la bonté de DIEU à notre égard, nous font donc une obligation de tendre à la perfection.

1. Status religionis est quædam disciplina vel exercitium ad perfectionem perveniendi. *St Thom.* 2. 2, q. 86.

II.

Comment on pratique la perfection en religion. Principes généraux.

I. Causes différentes d'imperfections et de culpabilité.

II. La pratique de la perfection et le religieux intelligent et vertueux.

III. La pratique de la perfection et le religieux négligent et tiède.

IV. La pratique de la perfection et le mauvais religieux.

I. *Causes diverses d'imperfections et de culpabilité.*

Pour traiter ce sujet sous toutes ses formes, nous aurions besoin de décrire la conduite de chaque religieux en particulier, et la chose me paraît impossible.

1° Il y a dans les communautés des religieux admirables de vertu ; ils s'exercent continuellement aux œuvres de sainteté, acceptant la direction de DIEU avec une soumission et une générosité qui ne rebute aucun sacrifice.

2° Mais, à côté de ces religieux fervents, on en trouve dont la conduite laisse à désirer : ils n'ont probablement pas compris l'importance de l'appel de DIEU, ou ils se laissent entraîner par leur faiblesse.

De ce nombre, les uns abandonnent presque complètement leurs devoirs ; c'est au premier chef une infidélité à la grâce de DIEU. Les autres publient le devoir avec emphase, tandis qu'ils l'accomplissent d'une manière inconstante.

Les inconséquences ne sont pas rares chez ces religieux : aujourd'hui, tout à la perfection, ils ne comprennent, à les entendre, que la vie parfaite, et n'ont aucune compassion pour la faiblesse humaine... Demain, ils négligeront leurs devoirs essentiels.

3° Certains religieux languissent dans l'inactivité, et se découragent sottement tandis qu'ils pourraient mettre à profit les dons même naturels qu'ils tiennent de DIEU, et faire usage de cette force morale dont est pourvu tout homme de bonne volonté.

D'autres, presque réduits à l'impuissance, soit par défaut de piété, soit à cause des luttes qu'ils ont à soutenir, se montrent indifférents dans la pratique de la vertu.

4° Il en est enfin qui abusent des grâces de leur vocation et transforment les moyens de salut placés si miséricordieusement à leur disposition, en des occasions de péché.

D'après ces principes généraux, voyons comment on pratique la perfection dans la vie religieuse.

II. *La pratique de la perfection et le religieux intelligent et vertueux.*

1° En parlant des religieux intelligents et vertueux, je n'ai nullement en vue ces hommes guidés par Dieu d'une façon absolument extraordinaire dans la voie de la sainteté.

Tels : les François, les Dominique, les Bonaventure, et tant d'autres.

A ces héros ont succédé des religieux bien inférieurs en vertu, mais qui travaillent avec activité à leur perfection.

Dès leur entrée en religion, ils étudient avec sagesse les obligations de leur nouvel état ; ils les remplissent avec une précision qui prouve l'élévation de leur intelligence, la délicatesse de leur âme et la puissance de leur volonté.

Peu à peu l'esprit de ces religieux s'élève vers Dieu, ils aiment les choses du Ciel, et n'agissent plus que sous l'impulsion du surnaturel.

J'ignore les progrès de ces religieux au point de vue de la sainteté, mais je les vois toujours prêts à faire l'œuvre de Dieu. Ils étudient la vertu, la pratiquent en toute occasion, et multiplient leurs victoires.

2° Viennent les souffrances... animé des meilleurs sentiments de foi, le religieux fervent admire d'abord la conduite de Dieu à son égard ; il s'en explique ensuite le but et se soumet entiè-

rement à sa volonté. Dans l'occasion, il endurera avec joie la persécution, s'inclinera avec humilité pour dompter son orgueil, sera d'autant plus dévoué que, dans une poursuite méchante, il éprouvera le besoin de vaincre sa nature irritable, portée au ressentiment ; il comprend très bien qu'il se rechercherait trop lui-même, qu'il s'appuierait imprudemment sur l'estime des hommes s'il ne subissait la contradiction, s'il n'était, parfois, traité avec indifférence, et même avec mépris.

III. *La pratique de la perfection et le religieux négligent et tiède.*

1° On rencontre dans le cloître des religieux négligents qui se recherchent d'abord eux-mêmes, et veulent ensuite assurer leur salut sans avoir à s'imposer une trop grande violence.

Ils se soumettent à la règle, mais ils l'observent sans ardeur, et même avec une fâcheuse indifférence.

Ajoutez à ces premières faiblesses des défauts naturels que l'on ne cherche pas à corriger, et vous constaterez une série d'irrégularités, produit des passions qui, trop souvent, hélas dominent en souveraines dans le cœur.

Infatué de lui-même, ce religieux vivra à regret sous la dépendance de son supérieur, et condamnera souvent les actes de son administration. A peu près sans égard pour ses frères, il se croira

au-dessus d'eux par le talent ou l'habileté, sans remarquer, toutefois, son manque presque absolu de jugement : ce qui est l'apanage ordinaire des hommes orgueilleux.

Les inconséquences dans le devoir sont tellement naturelles à ce religieux qu'il ne les aperçoit pas ; ou bien il va jusqu'à s'en faire gloire, et, quoique fautif en bien des rencontres, il affirme la sagesse de sa conduite du ton le plus assuré.

Les défauts de ce religieux négligent sont sans nombre et difficiles à corriger ; je ne vois d'espoir d'amendement que dans quelques sentiments de piété que Dieu se plaira à récompenser un jour.

2° Bien des raisons nous expliquent l'existence de cette coupable négligence dans la vie religieuse.

Je vois d'abord l'égoïsme avec sa froideur et son opposition à la générosité chrétienne, puis les infidélités presque constantes à la grâce, ce qui prive les religieux des secours divins dont ils ont rigoureusement besoin. L'habitude de l'irrégularité les entraîne dans l'abus d'une liberté dangereuse : elle épuise leurs forces morales et les rend impuissants pour le bien. On ne peut, du reste, et tout le monde le comprend, se rechercher soi-même et appartenir en même temps à Dieu.

IV. *La pratique de la perfection et le mauvais religieux.*

Inutile, ce me semble, de faire le portrait du religieux qui vit en dehors de son devoir, puisqu'il n'est point fidèle à sa vocation et transforme en une source de péchés les moyens de salut que DIEU lui a si généreusement offerts. Non seulement ce religieux ne tend pas à la perfection, mais encore il accroît, par suite de ses engagements, la gravité de ses fautes.

L'on n'est point surpris de le voir un jour abandonner honteusement la vie religieuse, à laquelle DIEU l'avait si miséricordieusement appelé.

Concluons que la perfection, provenant d'une vie composée d'actes héroïques, est rare, surtout de nos jours.

Disons, néanmoins, en faveur de la vérité, que les mauvais religieux, dans toute l'acception du mot, sont une exception. Il en existe, cependant, pour leur malheur et celui de la religion.

III.

Faveurs accordées à l'âme qui recherche la perfection.

1° Une âme s'est donnée à DIEU sans réserve : capable de tous les sacrifices, elle se refuse la

plus petite satisfaction naturelle, et conforme, en tout, ses actes à la volonté de DIEU. En retour d'une pareille générosité, elle recevra du Ciel les faveurs les plus signalées.

2° *Le démon*, nous dit sainte Thérèse, *ne peut faire aucun mal à cette âme, parce que Dieu agit sans cesse en elle, et que rien ne la soustrait à cette heureuse influence* [1].

3° Le renoncement conduit à une mort spirituelle, appelée par saint Paul : *La vie cachée en Dieu avec Jésus-Christ* [2]. Or, dans ce recueillement où l'âme dépense avec son Bien-aimé toutes ses activités, on n'aime plus le monde et les biens de la terre ; détaché du plaisir des sens, sans désir pour la créature, on vit avec JÉSUS-CHRIST. Dans cette union, s'opère le dernier épuisement de ce qui est humain, en faveur des plus avantageuses transformations. L'âme s'est donnée entièrement à DIEU ; aussi, DIEU établit en elle sa demeure, y exerce sa sagesse, en bannit le péché, et, après avoir dompté toutes ses passions, réglé jusqu'au moindre mouvement désordonné, il fait régner dans cette âme la vertu, qui est devenue son aliment indispensable.

4° DIEU nous donne encore des témoignages plus excellents de sa tendresse. Après avoir

1. Sainte Thérèse, *Château de l'âme*, Dem 5, c. 1.
2. Vita vestra est abscondita cum Christo in Deo. *Coloss.* III, 3.

détourné le religieux qui cherche la perfection, de ses inclinations naturelles, changé ses goûts, étouffé tous ses appétits, DIEU l'anéantit ; il demeure seul en lui, et l'homme demeure en DIEU, pensant, entendant, aimant et faisant toutes choses, sous la direction de la grâce. DIEU reste maître, seul maître de son cœur. Saint Paul décrit cet état par ces mots : *Quiconque s'unit à Dieu, devient avec lui un même esprit* [1].

5° De telles faveurs produisent nécessairement la paix intérieure la plus parfaite.

6° Je ne parle pas de l'influence de ce religieux sur ses frères et sur les personnes du monde. DIEU se sert de lui comme d'un instrument de sanctification. Dans l'intérêt des âmes, il l'éclaire de cette lumière dont JÉSUS-CHRIST illumine le monde, et il en répand les rayons de justice et de vérité sur ceux qui reçoivent ses enseignements. Si DIEU ne donne pas à ce religieux d'exercer une puissance extraordinaire sur la nature, les hommes, les événements, il lui communiquera, au moins, une influence morale qui le rendra capable de gagner les cœurs, d'encourager les âmes et de ramener les pécheurs à une sincère conversion.

Que de faveurs ! quelle mission glorieuse et utile aux âmes !

1. Qui autem adhæret Domino, unus spiritus est. I *Cor.* VI, 17.

Dieu se réserve d'apprécier le mérite de ce religieux, de récompenser cette vie admirable de foi et de charité[1].

Tels sont les avantages d'une existence consacrée à DIEU dans la recherche de la perfection.

La nature comprend peu cette vie de renoncement et de sacrifice : elle n'en est pas moins un principe de noblesse par sa pureté, un bonheur par les avantages qu'elle assure, une source de mérites et de récompenses pour le Ciel.

Heureux qui comprend cette vérité, et s'y attache par la pratique de plus en plus fervente des vertus chrétiennes.

1. Scio enim cui credidi, et certus sum quia potens est depositum meum servare in illum diem. II *Tim.* I, 12.



LA PERFECTION.

II. — LA PERFECTION.

I. La perfection et la vie religieuse.
II. Comment on pratique la perfection en religion.
III. Faveurs accordées à l'âme qui recherche la perfection.

La perfection de la vie religieuse est indiquée par les paroles de N.-S. JÉSUS-CHRIST au jeune homme de l'Evangile.

I. — LA PERFECTION ET LA VIE RELIGIEUSE.

I. La perfection et la vie religieuse.

1. La vie religieuse est un état de perfection, au témoignage de saint Grégoire et de saint Bernard.

2. *La vie religieuse a l'avantage d'appliquer l'homme tout entier au culte de Dieu :*
   1 la pauvreté le dépouille,
   2 la chasteté immole son corps et ses passions,
   3 l'obéissance l'unit à DIEU.

3. L'état religieux est parfait de sa nature, parce qu'il favorise l'accomplissement des commandements de DIEU et des conseils évangéliques. Il est un martyre de tous les instants, plus méritoire que le martyre du sang.

II. En quoi consiste cette perfection.

Nécessité du renoncement :
1 sans lui, on ne peut devenir ce qu'on n'est pas ;
2 l'orgueil, les satisfactions, tout s'incline devant la résolution de servir DIEU ;
3 le renoncement est une déclaration de guerre, faite à notre nature.

III. Obligation de tendre à la perfection.

Selon saint Thomas, le religieux n'est pas tenu d'être parfait, mais il doit tendre à la perfection ; obligation qui naît des engagements contractés avec DIEU.

II. — COMMENT ON PRATIQUE LA PERFECTION EN RELIGION.

I. Causes diverses de culpabilité.

1. Il y a dans les communautés des religieux qui se livrent de tout cœur aux œuvres de salut.

2. *D'autres religieux*
   1 abandonnent leurs devoirs ou sont inconséquents dans leur conduite,
   2 languissent dans l'inactivité ou le découragement,
   3 se montrent indifférents,
   4 abusent des grâces de leur vocation.

II. La pratique de la perfection et le religieux intelligent et vertueux.

1. En dehors des Saints, il y a des religieux qui s'étudient à pratiquer la vertu. Ils multiplient leurs victoires.

2. *Après avoir reconnu les desseins de Dieu sur lui, le bon religieux accepte*
   1 la souffrance avec soumission,
   2 la persécution avec humilité et dévouement,
   3 l'injustice dans l'intérêt de sa formation.

III. La pratique de la perfection et le religieux négligent et tiède

1. *Cette négligence produit :* la lâcheté dans l'observance de la règle.. des critiques.. des manquements à la charité... l'abandon des exercices de piété.

2. *Cette négligence est le résultat*
   1 d'un manque de générosité,
   2 d'une recherche personnelle coupable,
   3 des infidélités presque constantes à la règle.

IV. La pratique de la perfection et le religieux mauvais.

Inutile de faire le portrait du religieux mauvais ; — au lieu de tendre à la perfection, il enfreint ses engagements.

III.

FAVEURS ACCORDÉES A L'AME QUI RECHERCHE LA PERFECTION.

L'âme qui recherche la perfection

1. Reçoit du Ciel les faveurs les plus signalées.
2. Le démon ne peut lui faire aucun mal, au dire de sainte Thérèse.
3. La plus avantageuse intimité s'établit entre cette âme et DIEU.
4. DIEU reste la seule possession de cette âme dégagée de tout lien naturel.
5. Elle jouit de la paix intérieure la plus parfaite.
6. DIEU l'éclaire et lui donne d'exercer, au moins, une puissance morale sur les âmes.

Remercier DIEU de ses appels à la perfection, et s'y attacher par la pratique de plus en plus fervente des vertus chrétiennes.

I. — ESPRIT RELIGIEUX.

De même que tous les chrétiens ne sont point parfaits, de même, on le comprendra aisément, les membres d'une communauté n'ont pas tous au même degré l'esprit de leur vocation. *Tous les descendants d'Israël n'étaient pas, pour ce seul motif, de vrais Israélites*, dit saint Paul [1].

HEUREUSES MANIFESTATIONS DE L'ESPRIT RELIGIEUX.

Heureuses manifestations de l'esprit religieux et ses précieux avantages.

L'esprit religieux peut être défini l'estime de sa vocation unie au désir de la perfection.

1° L'esprit religieux est l'œuvre de la raison,

1. Non nim omnes qui ex Israel sunt, ii sunt Israelitæ. *Rom.* IX, 6.

dans ce sens qu'il est absurde d'être religieux et de ne pas remplir les devoirs de son état.

La religion se lie à notre égard, en reconnaissant la sincérité des engagements que nous avons contractés ; mais, à notre tour, nous sommes liés vis-à-vis de la religion, qui nous demande, à bon droit, de passer notre vie dans la pratique de la vertu.

2° L'esprit religieux est une conséquence du bienfait inappréciable de la vocation qu'il a plu au Seigneur de nous accorder dans sa bonté. Aussi, avec la faiblesse qui nous caractérise, nous exposerons-nous au danger, si nous négligeons de travailler au développement de l'esprit religieux en nous.

I.

L'esprit religieux et la piété.

L'esprit religieux s'alimente à la source d'une piété faite de foi, d'amour, de prière et d'actes de vertu. La piété ainsi comprise est de rigueur dans la vie religieuse.

1. Foi. — Quelle est donc cette foi, partie intégrante de la piété, qui constitue l'esprit religieux ?

Cette foi est plus qu'une croyance ordinaire ; elle est une conviction, touchant l'appel à la

perfection, que DIEU nous adresse dans sa miséricorde.

Cette conviction élève notre âme vers DIEU ; elle nous fait connaître sa volonté, apprécier ses bienfaits, et saisir l'importance de l'œuvre de notre sanctification.

Ces différents actes de foi ne sont point d'une pratique facile, comme on pourrait le croire ; la raison en est, qu'ils présentent des obligations que l'on n'approfondit pas assez d'ordinaire. Combien peu, en effet, favorisent cette disposition surnaturelle qui les porte à se renoncer en mainte occasion *pour vivre uniquement de Dieu et avec Dieu* [1].

2. AMOUR. — Dès que notre intelligence saisit une vérité, elle la communique au cœur. On soupire après ce que l'on sait être le bien, le beau et l'utile : ainsi l'amour succède à la foi ; c'est un pas fait en avant dans la voie de la perfection.

Plus nous connaissons notre DIEU, plus nous l'aimons, plus nous le recherchons, plus nous accomplissons les œuvres qui lui plaisent. Avec la foi et l'amour, on est en possession de l'esprit religieux.

3. VERTU. — L'esprit religieux appelle néces-

1. Nostra autem conversatio in cœlis est. *Philip.* III, 20.

sairement la vertu, attendu que, sans la mortification, l'obéissance, la pauvreté,la chasteté, etc., il n'y a point de vie religieuse.

4. PRIÈRE. — Comment la prière influe-t-elle sur l'esprit religieux, jusqu'à en être une partie essentielle ?

La prière est une élévation de l'âme, un culte rendu à DIEU pour en obtenir les secours dont nous avons un si pressant besoin. Sans ces rapports d'une touchante intimité, nous n'arriverons jamais à posséder la véritable piété et à nous conformer à la sainte volonté de DIEU.

La prière est comme une profession de foi par laquelle le religieux reconnaît devant DIEU sa faiblesse.

L'expérience n'est que trop explicite à ce sujet. Tout religieux animé de l'esprit de sa vocation est pieux. Au contraire, celui qui s'écarte de la piété perd bientôt l'esprit religieux. Aussi disons-nous avec vérité d'un religieux qui ne prie pas : Il n'est pas capable d'un acte de vertu.

Nous sommes, en effet, les témoins attristés de son peu d'amour pour le bien, du désordre de sa vie, d'abord irrégulière, puis coupable et parfois scandaleuse. Il n'aurait certainement pas à déplorer des défaillances si profondément

humiliantes, s'il avait conservé l'esprit religieux.

Je m'écrierai donc avec peine : Le vrai religieux est rare ; beaucoup remplissent leur vie d'infidélités, même calculées, parce qu'ils n'ont pas l'esprit religieux.

II.

L'esprit religieux et la règle.

Les mêmes principes trouvent ici leur entière application.

L'esprit religieux nous permet d'apprécier la valeur de la règle, l'importance des obligations et l'utilité des actes de vertu que nous sommes appelés à accomplir.

L'esprit religieux est partout le même dans son principe essentiel ; mais ses applications sont différentes, selon la règle que l'on s'est engagé à suivre.

Grâce à l'esprit religieux, on attache une grande importance aux plus petites observances ; on les garde avec scrupule, car elles sont l'expression de la volonté de Dieu.

Tout, en effet, dans la règle a sa raison d'être : c'est la piété vis-à-vis de Dieu, la soumission à sa sainte volonté ; ce sont des actes de renoncement, de charité, d'humilité... propres à nous former au bien.

Ceux qui négligent ces dispositions, non seulement cessent d'apprécier leur règle, d'en suivre les ordonnances, mais perdent peu à peu l'esprit religieux.

III.

L'esprit religieux et les œuvres de dévouement.

1° Les œuvres de dévouement sont loin d'être les mêmes dans tous les Ordres religieux.

Certaines communautés, ayant pour but la contemplation, n'admettent comme œuvre de dévouement que des actes de piété, en faveur du moins des personnes du monde. Evidemment, toutes les œuvres de charité doivent être accomplies entre les frères d'une même maison religieuse.

D'autres Ordres religieux s'adonnent de préférence à l'exercice du ministère évangélique, par exemple, à la direction des âmes, à l'éducation ou à toute œuvre extérieure de dévouement.

Ces genres de vie, si différents, demandent des dispositions particulières, une formation spéciale, des lois qui règlent notre conduite.

2° Les Ordres religieux fournissent à l'âme des moyens de salut conformes à nos aptitudes

et aux vues de DIEU sur nous. L'esprit religieux nous les fait connaître et apprécier : sans lui, nous les négligerions d'abord, pour en abuser ensuite, au détriment du service de DIEU.

La solitude nous est-elle à charge ? nous nous adonnons de préférence aux œuvres extérieures, source de dissipation.

Qui nous assurera la sagesse dont nous avons besoin dans nos rapports avec le prochain? L'esprit religieux.

Qui nous fera aimer notre vocation et nous attachera aux obligations qu'elle impose ? L'esprit religieux.

L'esprit religieux, conservé avec soin dans toute son intégrité, est le meilleur gage de notre persévérance.

A nous donc de ne pas imiter ces religieux hélas ! trop nombreux, qui, pour des motifs inavouables, se laissent entraîner par leurs passions. Incapables de la moindre réaction, ils cèdent à l'apathie, et se trouvent, après avoir perdu l'esprit religieux, en dehors de leurs devoirs essentiels.

A l'œuvre, et toujours ! veillons et prions, selon le conseil de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST. Ne pouvant compter sur nos propres forces, faisons appel à la grâce ; exerçons-nous ensuite au bien avec une active sollicitude, et nous

aurons la consolation de vivre selon l'esprit de Dieu.

IV.

Précieux avantages de l'esprit religieux.

On peut appliquer à l'esprit religieux ce que Salomon à dit de la sagesse : *Tous les biens nous sont venus avec elle*[1].

I. *Le goût de son état.*

Le religieux, animé de l'esprit de son état, se plaît dans l'Ordre qu'il a choisi ; il l'aime, et si pénibles que soient dans la pratique les obligations de sa règle, il les remplit avec ponctualité.

Rien n'arrête son ardeur, pas même les austérités de la pénitence. La nature des choses semble avoir changé pour lui. Ce qui devait lui inspirer de l'horreur, selon le sentiment ordinaire, lui devient un attrait.

II. *La fidélité à tous les devoirs d'état.*

C'en est fait, le religieux ne soupire plus qu'après la perfection et veut l'atteindre à tout prix.

Dans ce but, il étudie ses devoirs, en fait

1. Venerunt autem mihi omnia bona pariter cum illa. *Sap.* VII, 11.

l'objet d'une préoccupation constante ; il n'en omet aucun, du moins volontairement ; il apporte à l'accomplissement de chacun d'eux en particulier autant de vigilance et de soin que s'il était le seul dont il eût à répondre. Dieu sait l'exactitude avec laquelle ce religieux, désireux de son avancement spirituel, se conforme aux moindres observances de la religion. Ces pratiques captivent autant sa conscience que les principaux devoirs ; il les sait, du reste, liées à la charité, à l'obéissance et à la mortification.

III. *Le mérite devant Dieu.*

En faut-il davantage pour mériter ? Les plus petites observances présentent souvent les plus grandes difficultés : elles demandent de fréquents et pénibles sacrifices.

Le bon religieux ne se laisse d'ailleurs inspirer dans sa conduite par aucun motif humain. Tout entier à Dieu, il se conforme à sa sainte volonté. Rien d'étonnant si ses œuvres deviennent pour lui une source féconde de sanctification.

IV. *La paix et le contentement parfait.*

Toujours uni à Dieu par la délicatesse des sentiments et la piété de ses œuvres, le religieux fidèle savoure à longs traits les joies de la vie religieuse.

Ces consolations, disons-le à la gloire des monastères, n'ont rien de ces plaisirs grossiers, ni de ces vaines douceurs qui font le bonheur des mondains. Elles sont pures, ont quelque chose de céleste. Par une alliance toute merveilleuse, elles réunissent aux douceurs de la paix les rigueurs de l'abnégation évangélique, et la sévérité de la pénitence. Encore une fois, quelle est la source de ces joies si vraies et si profondes? L'esprit religieux. Du fond de l'âme où il réside, ce bon esprit se manifeste à l'extérieur, dans les discours, dans la démarche, en un mot dans toute la personne du fervent religieux.

Les personnes du monde savent distinguer entre celui qui se comporte en vrai religieux et celui qui parle, converse, et se conduit en séculier. D'où vient l'estime qu'ils ont pour l'un, et le mépris qu'ils témoignent parfois pour l'autre.

Ne passons donc pas facilement sur cet esprit religieux, qui peut être regardé comme l'un des premiers fondements de l'édifice spirituel ; il est comme la racine d'un grand arbre appelé à porter les fruits de justice que Dieu attend d'une vie régulière et conforme à la profession religieuse.

Heureux celui qui sait, grâce à l'esprit reli-

gieux, apprécier la sublimité de sa vocation ; il atteindra cette perfection qui nous attache aux pas de JÉSUS-CHRIST, et nous conduit à sa suite aux plus beaux triomphes.



ESPRIT RELIGIEUX.

I. — HEUREUSES MANIFESTATIONS DE L'ESPRIT RELIGIEUX.

I. Par rappport à la piété.
II. Par rapport à la règle.
III. L'esprit religieux et les œuvres de dévouement.
IV. Avantages de l'esprit religieux.

Les religieux n'ont pas tous, au même degré, l'esprit de leur vocation.

HEUREUSES MANIFESTATIONS DE L'ESPRIT RELIGIEUX.

Définition de l'esprit religieux... *Il est*
- 1 l'œuvre de la raison,
- 2 une conséquence du bienfait de la vocation.

I.

L'ESPRIT RELIGIEUX ET LA PIÉTÉ.

L'esprit religieux et la piété.

- 1 *L'esprit religieux est soutenu par la foi, qui*
  - 1 élève notre âme,
  - 2 nous fait connaître la volonté de DIEU,
  - 3 nous fait apprécier ses bienfaits,
  - 4 nous permet de saisir l'importance de notre sanctification.
- 2. AMOUR. L'esprit religieux est le résultat de l'amour divin.
- 3. VERTU. L'esprit religieux appelle nécessairement la vertu : l'obéissance, la pauvreté, la chasteté... bases fondamentales de la vie religieuse.
- 4. PRIÈRE. L'expérience nous prouve que tout religieux, animé de l'esprit de sa vocation, est pieux ; au contraire, celui qui s'écarte de la piété, perd bientôt l'esprit religieux.

II.

L'ESPRIT RELIGIEUX ET LA RÈGLE.

L'esprit religieux nous permet d'apprécier la valeur de la règle, l'importance de toutes ses obligations et l'utilité des actes de vertu que nous sommes appelés à accomplir.

III.

L'ESPRIT RELIGIEUX ET LES ŒUVRES DE DÉVOUEMENT.

L'esprit religieux et les œuvres de dévouement.

1. *Les œuvres de dévouement sont différentes selon les Ordres religieux :*
   1 les uns n'admettent que les œuvres de piété, en faveur au moins des personnes du monde ;
   2 d'autres s'adonnent de préférence à l'exercice du ministère évangélique, à la direction des âmes par exemple, à l'éducation, etc...

2. L'esprit religieux nous fait connaître et apprécier les moyens de salut conformes à nos aptitudes et aux vues de DIEU sur nous : tels la solitude, les obligations qui découlent de notre vocation, etc...

IV.

AVANTAGES DE L'ESPRIT RELIGIEUX.

I. Le goût de son état.

Le religieux, animé de l'esprit de son état, se plaît dans l'Ordre qu'il a choisi ; il l'aime et remplit avec ardeur les obligations qui lui sont imposées par sa règle.

II. La fidélité à tous ses devoirs d'état.

Pour atteindre la perfection, le bon religieux
1 étudie ses devoirs et n'en omet aucun, au moins volontairement ;
2 il se conforme aux moindres observances de la religion ; il les sait, du reste, liées à la charité, à l'obéissance et à la mortification.

III. Le mérite devant Dieu.

1. Résultat des plus petites observances, parce qu'elles présentent, le plus souvent, de grandes difficultés.
2. Le bon religieux ne se laisse inspirer dans sa conduite par aucun motif humain, et il se conforme toujours à la sainte volonté de DIEU.

IV. La paix et le contentement parfait.

Toujours uni à DIEU par la délicatesse des sentiments et la piété de ses œuvres, le religieux fidèle savoure, à longs traits, les joies de la vie religieuse.

Heureux qui sait, grâce à l'esprit religieux, faire de rapides progrès dans la voie de la perfection.



II. — ESPRIT RELIGIEUX.

Opposition à l'esprit religieux :

Par suite des instincts dépravés de la nature,
A raison de la mauvaise volonté.

C'est bien le cas de nous rappeler la parabole de la semence: *Une partie seulement produit des fruits abondants, parce qu'elle est tombée dans une terre fertile* [1].

Tel est l'esprit religieux. Riche en œuvres de salut, lorsqu'il est précieusement conservé, il s'affaiblit et disparaît parfois à tout jamais, lorsqu'il n'est pas soigneusement entretenu.

Nota. On attaque l'esprit religieux par la méchanceté, la faiblesse et l'ignorance : trois états d'âme que l'on rencontre, hélas ! toujours trop fréquemment dans la vie religieuse.

I.

Opposition à l'esprit religieux par suite des instincts dépravés de la nature.

On rencontre rarement dans un monastère

1. Alia autem ceciderunt in terram bonam : et dabant fructum, aliud centesimum, aliud sexagesimum, aliud trigesimum. *Matth.* XIII, 8.

des religieux aux instincts dépravés, mais nous sommes dans le vrai en reconnaissant que l'on entre souvent en religion sans une vocation suffisamment éprouvée. La formation du religieux laisse parfois à désirer, soit à cause de l'inexpérience des maîtres, soit à cause des mauvais exemples, ou bien de nos infidélités personnelles.

En pareil cas, on peut redouter les conséquences funestes des instincts mauvais ou contraires à l'esprit religieux.

I. *Instincts d'indépendance.*

De sa nature, l'homme est porté à l'insubordination ; il n'est donc point étonnant que le mauvais religieux nourrisse, dans son cœur, des sentiments d'une coupable indépendance ; selon lui, l'obéissance n'est qu'un mot sans valeur ; il se soumet par force, il n'observe la règle que lorsqu'il n'est point libre de la transgresser.

Par suite d'une contradiction inqualifiable, ce religieux, esclave de la tristesse, vit à sa guise, au détriment de la régularité et du respect qu'il doit à son supérieur ; ses plaintes et ses critiques sont continuelles.

Ces instincts d'indépendance, source de nombreux désordres, se développent, hélas ! à mesure qu'on les favorise.

II. *Recherche du bien-être.*

Que penser de ces désirs de bien-être volontairement entretenus par un religieux relâché ? Il recherche ses aises, n'accepte aucune privation, traite tout avec une étonnante désinvolture. Pourquoi, du reste, se condamner volontairement à la souffrance ? Le renoncement lui est peu connu, encore moins est-il pratiqué ; il ne sait pas se détacher des choses de la terre auxquelles il est lié par des attraits naturels, parfois même humiliants.

De pareils instincts, totalement contraires à l'esprit religieux, sont un danger bien grave pour ceux qui manquent d'énergie et de confiance en DIEU.

III. *Faiblesses dans la chasteté.*

Heureusement, et disons-le de suite à l'honneur des monastères, les religieux complaisants pour leur mauvaise nature, sont rares. Le plus grand nombre repousse avec horreur toute tentation contre la chasteté. Un jour, peut-être, sous l'influence néfaste du démon, on a cédé à la passion : c'est un moment d'oubli ; DIEU pardonne à la faiblesse, mais il ne s'engage pas à protéger le religieux qui abuse de la grâce, recule devant la

lutte, et se refuse, par apathie ou par une complaisance malsaine, à employer les moyens qui nous rendent victorieux.

Nous le comprenons facilement ; il ne peut y avoir place en même temps dans un cœur pour certaines affections mondaines, pour des satisfactions sensuelles et l'esprit religieux.

IV. *Instincts mauvais contre la charité.*

Il est de toute évidence que l'Esprit religieux ne peut s'accommoder avec ce qui blesse la charité.

Je dirai simplement que, sans le dévouement, la bonne harmonie, la charité en un mot, l'Esprit religieux ne peut résider dans une communauté.

Étudiez les faits, trop souvent, hélas ! répétés, et vous désavouerez, comme contraires au devoir religieux, ces antipathies persistantes, causes de paroles de blâme et de poursuites méchantes.

V. *Oppositions aux vertus religieuses.*

Le religieux orgueilleux, égoïste, paresseux, préfère à la prière et à la vertu les occupations extérieures et les distractions du monde, parce que ces dernières s'harmonisent mieux avec sa légèreté.

Hélas ! les attaques dirigées contre l'esprit

religieux, dans les monastères, sont fréquentes ; il n'est donc point étonnant que ce bon esprit soit si rare.

Malheur à nous, si, après avoir refusé de correspondre à la grâce de Dieu, nous abandonnons en outre la pratique de la vertu !

II.

Opposition à l'esprit religieux à raison de notre mauvaise volonté.

Nous n'oserions pas supposer la mauvaise volonté chez le religieux, si nous n'avions pas, d'ailleurs, la preuve certaine de son existence.

Ce mauvais vouloir, parfois calculé, est exprimé le plus fréquemment par l'irrégularité de la vie et la lâcheté dans la pratique de la vertu.

I. *Refus de correspondance aux grâces de Dieu.*

En nous appelant à la vie religieuse, Dieu a, tout au moins, placé dans notre âme des dispositions au bien. Il nous a même enrichis de ses grâces ; mais ces faveurs sont souvent méconnues ; on s'en détourne facilement, sans mesurer les conséquences d'un semblable abandon. On croit pouvoir se conduire sans le secours divin,

malgré les affirmations contraires de nos saints Livres.

Encore si cet éloignement de DIEU était le résultat d'une illusion ou d'une négligence passagère ; mais non, il est ordinairement le fait de la méchanceté ou d'une apathie vraiment désolante.

Ces infidélités, dont la gravité varie, sont sans excuse, car *si, d'un côté, nous ne pouvons rien sans la grâce de Dieu, nous pouvons tout avec son secours, qui ne nous fera sûrement jamais défaut* [1].

II. *Mauvaise volonté dans la conduite.*

Les religieux qui travaillent sérieusement à acquérir l'esprit de leur vocation sont peu nombreux de nos jours. Le sentiment de l'amour de DIEU n'est pas le mobile ordinaire du grand nombre. Leur vie, d'une régularité plus matérielle que morale, est en opposition constante avec l'esprit religieux.

1° La mauvaise volonté est assez fréquente en religion. La simplicité et la droiture ne sont pas chose ordinaire. On agit, presque toujours, dans un but d'intérêt personnel. Rarement on accepte, sans une résistance plus ou moins marquée, un ordre de son supérieur, dont on mé-

1. Sine me nihil potestis facere. *Joan.* XV, 5.
Omnia possum in eo qui me confortat. *Philipp.* IV, 13.

connaîtra, à plus forte raison, les plus légitimes désirs. Notre cœur se refroidit à l'égard de nos frères, et nous porte à l'égoïsme, ennemi de toute bonne relation.

Dieu fasse, qu'après avoir payé un bien faible tribut au devoir, par une obéissance purement matérielle à la règle ou à la volonté du supérieur, le religieux ne se déclare pas nettement dégagé de toute autre obligation ! J'ai apporté mon écot, dira-t-il, que les autres en fassent autant. Puisque j'ai pris part aux exercices de la communauté, j'ai droit aux égards communs. Après ces déclarations, il se refuse, d'une manière capricieuse, aux actes de dévouement ; il engage même parfois ses frères à suivre son exemple ; il les poursuit dans leur ferveur, si c'est nécessaire, et condamne leur conduite. Heureux encore, s'il ne sème pas la zizanie par des accusations qu'il colportera de l'un à l'autre, jetant le trouble dans les cœurs simples et droits.

Prenons garde, les divisions pourraient surgir facilement sous cette influence vraiment néfaste. On aura bientôt de la peine à se supporter mutuellement dans une semblable communauté.

Une telle conduite devient facilement criminelle.

2° Toutes ces oppositions sont des preuves de notre mauvaise volonté. Dieu nous parle au

cœur et nous reproche nos faiblesses. Les supérieurs nous reprennent de nos infidélités, et nous prodiguent leurs charitables avertissements. Les résistances de nos frères à nos mauvais conseils, comme leurs bons exemples et leurs paroles d'encouragement, sont des appels à la vertu. Au reste, le devoir s'impose de lui-même ; on en connaît soi-même l'importance.

Mais, hélas ! malgré ces encouragements, on ne veut pas mettre la main à l'œuvre. De l'insensibilité du cœur à la mauvaise volonté, qui attaque et détruit en nous l'esprit religieux, il n'y a qu'un pas.

III. *Tristes conséquences de la mauvaise volonté.*

La mauvaise volonté du religieux est nécessairement punie. *Dieu lui retire sa grâce, éteint dans son âme l'esprit de sa vocation, cette dernière espérance de salut* [1]. Un tel religieux court infailliblement à sa perte. Bientôt, en effet, sa conscience se fausse ; elle admet injustement des accommodements. Ce religieux se cache de ses supérieurs ; il extorque des permissions, transige avec ses devoirs ; il se persuade que personne n'a le droit de le reprendre ; et, après quelques

1. Benedictus Deus, qui non amovit orationem meam, et misericordiam suam a me. *Ps.* LXV, 20.

actes de révolte, surtout s'il croit que d'autres le soutiennent, il court sottement après le danger, dans lequel il tombera infailliblement.

Voilà les tristes résultats de la mauvaise volonté en religion.

Prenons garde ! l'expérience nous prouve que les entraînements de l'exemple sont funestes. D'une faiblesse on tombe dans une autre.

Demandons à Dieu la grâce d'apprécier le bienfait d'une vocation à la vie du cloître, et de rester fidèles à son appel.





OPPOSITION A L'ESPRIT RELIGIEUX.

II. — OPPOSITION A L'ESPRIT RELIGIEUX.

I. Par suite des instincts dépravés de la nature.
II. A raison de la mauvaise volonté.

L'esprit religieux est justement comparé à la semence dont il est parlé dans le saint Évangile.

I.

Opposition a l'esprit religieux par suite des instincts dépravés de la nature.

Les instincts mauvais ou contraires à l'esprit religieux sont la conséquence
- 1 d'une vocation qui n'a pas été suffisamment éprouvée,
- 2 d'une formation religieuse très incomplète,
- 3 des mauvais exemples,
- 4 de nos infidélités personnelles.

I. Instincts d'indépendance.

1. Le mauvais religieux nourrit dans son cœur, les sentiments d'une coupable indépendance.

2. L'obéissance n'est pour lui qu'un mot sans valeur.

3. Ce religieux vit à sa guise, au détriment de la régularité et du respect qu'il doit à ses supérieurs.

II. Recherche du bien-être.

Le religieux relâché
- 1 recherche ses aises,
- 2 ne connaît pas le renoncement,
- 3 ne sait pas se détacher des choses de la terre, auxquelles il est lié par des attraits naturels, parfois même humiliants.

III. Faiblesse dans la chasteté.

Les faiblesses contre la chasteté sont rares en religion ; mais Dieu ne s'engage pas à protéger le religieux qui abuse de la grâce, qui recule devant la lutte, et se refuse à employer les moyens qui nous rendent victorieux.

IV. Instincts mauvais contre la charité.	Sans le dévouement, sans la bonne harmonie, sans la charité en un mot, l'esprit religieux ne peut résider dans une communauté.
V. Oppositions aux vertus religieuses.	Le religieux orgueilleux, égoïste, paresseux, préfère à la prière et à la vertu, les occupations extérieures et les distractions du monde, parce que ces dernières s'harmonisent mieux avec sa légèreté.

II.

Opposition a l'esprit religieux a raison de notre mauvaise volonté.

Ce mauvais vouloir, parfois calculé, est exprimé le plus fréquemment par l'irrégularité de la vie et la lâcheté dans la pratique de la vertu.

I. Refus de correspondance aux grâces de Dieu.	Le mauvais religieux se détourne des grâces de Dieu, non seulement par négligence, mais encore par méchanceté, ou par une apathie vraiment désolante.
II. Mauvaise volonté dans la conduite.	1. On agit presque toujours dans un but d'intérêt personnel. 2. Rarement on accepte franchement l'ordre de son supérieur. 3. Notre cœur se refroidit à l'égard de nos frères.
III. Tristes conséquences de la mauvaise volonté.	1. Dieu retire sa grâce. 2. Dieu éteint, dans l'âme, l'esprit de la vocation religieuse. 3. Le religieux qui a mauvaise volonté transige d'abord avec sa conscience, il abandonne ensuite ses devoirs. 4. Un tel religieux court infailliblement à sa perte.

Fuyons les mauvais exemples, et demandons à Dieu la grâce de rester fidèles à son appel à la vie religieuse.

III. — ESPRIT RELIGIEUX.

Les oppositions à l'esprit religieux :

Le manque d'énergie.
Une certaine routine.
La tentation.

Race de vipères, dit un jour saint Jean-Baptiste *aux Pharisiens qui lui demandaient le baptême . si vous voulez éviter la colère de Dieu, faites de dignes fruits de pénitence. Ne pensez pas vous prévaloir d'avoir Abraham pour père, si vous n'imitez ses œuvres, car sa sainteté ne vous justifiera pas* [1].

Le religieux infidèle à ses devoirs doit s'appliquer ces paroles du saint précurseur. Nous ne porterons avec honneur le titre de religieux qu'à la condition de conserver l'esprit de notre vocation et d'en accomplir les œuvres.

---

1. Videns autem multos Pharisæorum, venientes ad baptismum suum, dixit eis : Progenies viperarum, quis demonstravit vobis fugere a ventura ira ? Facite ergo fructum dignum pœnitentiæ. Et ne velitis dicere intra vos : Patrem habemus Abraham. *Matth.* III, 7, 8, 9.

Dicit eis Jesus : Si filii Abrahæ estis, opera Abrahæ facite. *Joan.* VIII, 39.

I

Opposition à l'esprit religieux par notre manque d'énergie.

L'esprit religieux est un don de DIEU qui a besoin d'être entretenu si on désire le conserver.

L'esprit religieux n'est point une disposition morale de pure spéculation, mais il repose sur le service de DIEU, rendu plus parfait par la piété, le sacrifice, le dévouement. Plus ces vertus sont étudiées et pratiquées avec soin, plus l'esprit religieux acquiert du développement. Les grandes œuvres appellent les grandes énergies.

1. LA PIÉTÉ ET LE MANQUE D'ÉNERGIE. — La piété devrait, ce semble, être naturelle à l'homme, puisqu'elle le met en rapport avec le DIEU qui l'a créé, et le comble de ses bienfaits.

Grâce à la piété, nous appelons de tous nos vœux *la lumière nécessaire pour la connaissance de nos devoirs* [1], et la force dont nous avons besoin pour les accomplir.

Sans la piété, séparés de DIEU, livrés à nos propres forces, nous ne pourrions bientôt plus résister aux mauvais entraînements de notre nature : incapables d'apprécier la vertu, nous

1. Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine. *Ps.* IV, 7.

serions, à plus forte raison, impuissants à la pratiquer.

Concluons donc à la nécessité de la piété, base essentielle de l'esprit religieux.

2. Le sacrifice et l'absence d'énergie. — De même que l'esprit religieux porte au sacrifice, de même le sacrifice devient l'aliment de l'esprit religieux.

Pourquoi l'esprit religieux? sinon pour assurer la pratique de ces vertus qui deviennent le fondement de la vie du cloître, et en multiplient le mérite.

Toute œuvre de vertu, surtout lorsqu'elle touche à la perfection, demande du courage, de la grandeur d'âme, à raison du sacrifice qu'elle réclame.

Ces sacrifices, nombreux en religion, nécessaires pour notre formation spirituelle, naissent de nos rapports avec le prochain, de nos obligations, des événements, et composent la lutte inséparable de la vie.

Or quiconque agit sans énergie, fuit le sacrifice pour ne pas avoir à se violenter, à souffrir, et porte atteinte à l'esprit religieux.

3. Le dévouement et la faiblesse. — Peut-il y avoir du dévouement sans énergie? Non. D'autre part, l'esprit religieux n'existe point

sans dévouement. Il faut donc conclure à la nécessité de l'énergie pour avoir et conserver l'esprit religieux.

II

Opposition à l'esprit religieux par la routine, signe de faiblesse.

L'esprit religieux porte avec lui une puissance incontestée, qui donne à nos œuvres une direction surnaturelle.

Or quoi de plus contraire au surnaturel que la routine dans la vie ordinaire? On va, on vient sans attention ; on agit sans motif ; on obéit par habitude, et les œuvres religieuses prennent un tel caractère de naturalisme, que l'on se demande si l'esprit de Dieu a sa part dans leur accomplissement.

Le mot routine me paraît synonyme de négligence coupable, de soumission irréfléchie au devoir.

Évidemment cette routine, assez commune en religion, est l'ennemie de l'esprit religieux, si actif, si précis, qui ne peut exister sans la piété et la pratique régulière de la vertu.

Le côté trop naturel de la vie me paraît seul l'intéresser passionnément, tandis que les œuvres de piété, qu'il accomplit machinalement,

ne peuvent pas être pour lui d'un grand secours spirituel.

Aussi quelle pauvreté morale ! Cette âme gémit dans un état incroyable d'insouciance ; elle ne poursuit aucun objectif sérieux, et devient, par là même, impuissante à progresser dans la voie de la perfection.

S'il en est ainsi, la routine et l'esprit religieux sont en opposition directe. A nous donc de secouer notre torpeur morale pour vivre de l'esprit religieux.

III

La tentation est un danger pour l'esprit religieux à raison de notre faiblesse.

Je suppose un religieux privé de cette puissance morale qui rend les hommes énergiques et protège leur vertu : ce religieux possède dans une certaine mesure l'esprit de son état : ses dispositions, ses sentiments, ses actes, semblent du moins le prouver.

1. Mauvais exemple. — Mais ce religieux est témoin de nombreuses infidélités ; il voit des infractions à la règle ; il entend des paroles, je n'ose dire des conseils, qui n'ont rien de com-

mun avec l'esprit religieux ; il est mal impressionné, et subit une influence perverse. La tentation a commencé son œuvre.

2. Discussion du devoir. — Ce religieux discutera probablement bientôt sur la nécessité du devoir qu'il accomplit déjà, peut-être, difficilement ; il aura de la peine à justifier tous les sacrifices qu'il fait, les privations auxquelles il se soumet, tandis qu'il est témoin d'une conduite tout opposée, sans qu'elle paraisse avoir de trop funestes conséquences.

La tentation poursuit son œuvre de désorganisation morale, comme il est facile de le voir. L'esprit religieux est fortement atteint.

3. Passions. — Malheur, si les passions font à leur tour opposition au bien ! On cède facilement à leur suggestion, si l'on ne résiste à leurs premières attaques. On devient jaloux, colère, haineux. On porte envie à son prochain ; on le poursuit de sa méchanceté. Avec de telles dispositions, après quelques infidélités, l'esprit religieux s'affaiblit. A l'ardeur pour le devoir, succède une apathie condamnable. De négligence en négligence, on vit, sans même s'en rendre compte, en dehors du devoir : c'est un nouvel effort de la tentation contre l'esprit religieux.

4. ABSENCE DU RENONCEMENT. — J'appelle de ce nom la résistance que nous trouvons en nous pour tout genre de sacrifice. Ni la lutte, ni les privations morales et physiques ne plaisent à notre nature. Or la vie religieuse est toute semée d'actes de renoncement ; elle les exige même, tant pour notre formation que pour le maintien de l'harmonie entre les membres d'une même communauté.

Supprimez ces actes de vertu : le religieux disparaît aussitôt ; on redevient l'homme du monde.

La vie religieuse, aimée jusque-là, change d'aspect à nos yeux et soulève en nous de grandes répugnances, pour ne pas dire une véritable répulsion.

L'esprit religieux a-t-il sa place dans une âme qui cède à toutes ces différentes tentations ? Impossible. La simple description que nous venons de faire le prouve suffisamment.

Veillez et priez, disait N. D. Maître à ses apôtres, *si vous ne voulez pas succomber à la tentation, car l'esprit est prompt et la chair est faible* [1].

Demandons à DIEU la grâce de nous conserver

1. Vigilate et orate, ut non intretis in tentationem. Spiritus quidem promptus est, caro autem infirma. *Matth.*, XXVI, 41.

l'esprit de notre vocation. Travaillons avec courage à atteindre ce but si nécessaire, si nous voulons persévérer dans la vie religieuse.



III. — LES OPPOSITIONS A L'ESPRIT RELIGIEUX.

I. Le manque d'énergie.
II. Une certaine routine.
III. La tentation.

Le religieux infidèle à son devoir doit s'appliquer les reproches adressés par saint Jean-Baptiste aux Pharisiens qui lui demandaient le baptême.

I.

OPPOSITION A L'ESPRIT RELIGIEUX PAR NOTRE MANQUE D'ÉNERGIE.

L'esprit religieux est un don de DIEU qui a besoin d'être entretenu, si on veut le conserver.

Le manque d'énergie.

- *1. La piété et le manque d'énergie.* — La piété nous est nécessaire pour conserver l'esprit religieux, puisqu'elle nous obtient la connaissance de nos devoirs et la force dont nous avons besoin pour les accomplir.
- *2. Le sacrifice et l'absence d'énergie.* — Quiconque agit sans énergie, fuit le sacrifice, pour ne pas avoir à se violenter.
- *3. Le dévouement et la faiblesse.* — Peut-il y avoir du dévouement sans énergie? Non. D'autre part, l'esprit religieux n'existe pas sans dévouement.

II.

OPPOSITION A L'ESPRIT RELIGIEUX PAR LA ROUTINE, SIGNE DE FAIBLESSE.

La routine signe de faiblesse

- 1. Le mot routine me paraît synonyme de négligence coupable.
- *2. Avec la routine*
  - 1 on va, on vient, sans attention,
  - 2 on agit sans motif, au moins surnaturel,
  - 3 on obéit par habitude.
- L'âme gémit dans cet état incroyable d'insouciance, et elle devient par là même impuissante à progresser dans la voie de la perfection.

III.

La tentation est un danger pour l'esprit religieux à raison de notre faiblesse.

La tentation est un danger pour l'esprit religieux à raison de notre faiblesse.	*1. Mauvais exemple.*	Le religieux, sans énergie, succombera facilement à la tentation de l'entraînement.
	2. Discussion du devoir.	Ce même religieux discutera probablement bientôt sur la nécessité du devoir qu'il accomplit déjà peut-être difficilement.
	3. Passions.	Malheur, si les passions font, à leur tour, opposition au bien ; on cède d'autant plus facilement à leur suggestion, qu'on a moins su résister à leurs premières attaques.
	4. Absence de renoncement.	La vie religieuse est toute semée d'actes de renoncement, nécessaires pour notre formation, et pour le maintien de la bonne harmonie entre les membres d'une communanté. Supprimez ces actes de vertu, le religieux redevient l'homme du monde.

Veillons et prions, si nous ne voulons pas succomber à la tentation. Demandons à Dieu la grâce de nous conserver l'esprit de notre vocation.



IV. — ESPRIT RELIGIEUX.

Ignorance, cause d'opposition à l'esprit religieux :

Conduite trop naturelle dans la vie religieuse.

Ignorance touchant l'action de la Providence.

Abus des faveurs divines.

Au moment de son entrée solennelle à Jérusalem, la veille de sa passion, Notre-Seigneur Jésus-Christ se prit à pleurer, et adressa son dernier appel à cette cité infidèle : *Si au moins tu savais*, lui dit-il, *reconnaître ce qui peut te donner la paix* [1] !

Ce même appel est adressé aux religieux qui, ne comprenant pas l'importance de leur vocation, l'abandonnent au lieu de l'entretenir avec le plus grand soin.

I.

Conduite trop naturelle dans la vie religieuse, fait de l'ignorance.

Pour arriver à prouver cette vérité, nous

1. Quia si cognovisses et tu, et quidem in hac die tua, quæ ad pacem tibi. *Luc.* XIX, 42.

devons établir plusieurs catégories parmi les religieux.

1° Les uns, dépourvus de l'esprit de leur vocation, parce qu'ils ont trop longtemps négligé leur devoir, se laissent aller au découragement. Souvent ces religieux ont souffert dans leur première formation : on les a froissés lorsqu'on a méconnu la droiture de leurs sentiments et la sincérité de leurs dispositions.

2° D'autres, blâmés peut-être sans raison dans leur conduite, ont perdu toute confiance en leurs supérieurs. Ils abandonnent leurs exercices de piété, se retranchent à tort, j'en conviens, dans la pratique, je dirai matérielle, de la vie religieuse. Cette dernière disposition est vraiment un danger pour une âme consacrée à DIEU. Après une suite d'infidélités, elle agit à sa guise, le plus souvent en dehors de toute autorité. Cette âme croit avoir payé son tribut à la religion par sa fidélité à certaines observances.

Le démon a beau jeu avec des religieux animés de semblables sentiments. Non seulement il trouble leur intelligence, endurcit leur cœur, mais il fausse leur jugement, et, d'illusion en illusion, il les conduit à une vie irrégulière.

3° D'autres religieux, dépourvus de formation spirituelle, se soumettent de fait à ce qui leur est commandé ; ils consacrent à une prière, assez

péniblement faite, le temps marqué par la règle ; ils vivent en assez bons rapports avec le prochain, et se soumettent aux différentes pratiques de mortification qui leur sont indiquées. Cette conduite est loin d'être irrégulière, mais elle laisse supposer peu d'élévation morale dans la connaissance des devoirs qui incombent au fervent religieux.

Dans le cas exceptionnel d'une grande ignorance, il y aurait encore quelque mérite à agir de la sorte ; mais, dans tout autre cas, le mérite de nos œuvres se mesure à la bonne volonté, à l'énergie de la conduite et à l'élévation des sentiments.

Fasse le Ciel que le nombre des religieux ignorants soit petit, pour la gloire de Dieu et dans l'intérêt des âmes !

II.

Ignorance touchant l'action de la divine Providence.

L'action de la divine Providence joue un rôle fort important dans la formation et la conservation de l'esprit religieux.

Le mot Providence a, dans le cas présent, une signification particulière. Il nous révèle les des-

seins de DIEU sur notre âme, et sa conduite à notre égard jusque dans les circonstances les moins importantes de notre vie.

1° Sans la foi à cette action providentielle, nous ne vivrions pas dans l'intimité de DIEU, et par conséquent nous ne saurions posséder le véritable esprit religieux.

Sans l'accord des sentiments de notre âme avec cette Providence, la vie religieuse perd de son caractère surnaturel, j'allais dire divin, et n'est plus qu'une succession d'actes matériels plus ou moins réguliers et accomplis sous l'impulsion de la nature.

En dehors de cette foi en la divine Providence, que DIEU seul peut nous donner, en vue de l'accomplissement de nos obligations, il n'y aura en religion que misères personnelles, oppositions entre frères et désordre général. La raison humaine est impuissante à porter remède à ce mal : en nous rapprochant de nos intérêts, elle nous éloigne davantage du devoir et multiplie les causes de désordre.

2° Les âmes vertueuses, même les plus simples, ont compris cette vérité : aussi DIEU s'est-il plu à les favoriser de la connaissance des choses divines en les récompensant de leur piété.

D'autres, très versées dans la science et admirables de sainteté, ont atteint les dernières

limites de l'intimité avec DIEU. Tels sont : les Augustin, les Bonaventure, les Thomas d'Aquin, les Joseph de Cupertin. S'ils possédaient, au plus haut degré, l'esprit religieux, c'est qu'ils avaient suivi avec intelligence l'action de la divine Providence à leur égard.

Quelle différence, hélas ! entre la vie religieuse des saints et la nôtre ? Nous pouvons cependant prétendre à la connaissance de cette action providentielle, et profiter des bienfaits de DIEU en suivant les inspirations de sa grâce. C'est le conseil de N. D. Sauveur à ses apôtres : *Veillez et priez* [1]. Allons donc à la suite de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST ; imitons ses vertus et conformons-nous à la sagesse de ses enseignements. *Nous apprendrons à son école le secret du renoncement ; sa grâce nous vaudra la force de porter la croix, et le courage de marcher dans la voie de la sanctification* [2]. Là, réside le véritable esprit religieux qui fait les saints.

Loin de nous cette indifférence qui conduit au relâchement. De l'infidélité à la mollesse, et enfin à la mort de l'âme, il n'y a qu'un pas.

Il est donc bien important de revenir de notre ignorance pour chercher à connaître l'action de DIEU sur nous.

1. Vigilate, et orate. *Matth.* XXVI, 41.

2. Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me. *Matth.* XVI, 24.

III.

Abus des faveurs divines.

I. *Vocation.*

L'appel à la vocation religieuse est une grâce de premier ordre, que beaucoup sont loin d'apprécier à sa juste valeur. On entre en religion avec les meilleures intentions : on est jeune le plus ordinairement et l'on réfléchit moins aux luttes, aux sacrifices de la vie, qu'à la pensée de la certitude exagérée du salut.

La promesse de N. Divin Sauveur, à ce sujet, est fort claire, j'en conviens : *Vous qui avez abandonné toutes choses pour moi : maison, frères, sœurs, père, mère, épouse, fils, vous recevrez le centuple et posséderez la vie éternelle* [1]. Mais les conditions à remplir sont aussi très positives et rigoureusement exigées.

Il en est peu qui réfléchissent à cette vérité de premier ordre, que la vie religieuse porte avec elle l'obligation de tendre à la perfection. Les infidélités de tous les jours, l'abandon même du devoir, ne le prouvent que trop.

1. Et omnis qui reliquerit domum, vel fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem, aut uxorem, aut filios, aut agros, propter nomen meum, centuplem accipiet, et vitam æternam possidebit. *Matth.* XIX, 29.

Il y a loin d'un tel relâchement à des actes accomplis avec un sentiment de foi.

II. *Grâces de Dieu.*

On sait que Dieu se plaît à combler de ses grâces les personnes qui se consacrent à son service dans la vie religieuse. Mais sait-on apprécier ces faveurs divines ? Savons-nous les faire servir à notre avancement spirituel ? Je n'hésite pas à rappeler la parabole du Maître qui distribue inégalement des talents à ses serviteurs : *L'un en reçoit cinq, l'autre deux, un troisième en reçoit un seul, mais avec la recommandation de les faire valoir, sous peine d'en être privés* [1]. Le religieux a reçu les cinq talents, mais, hélas ! bien souvent, en dépit du devoir et de la reconnaissance, il les méconnaît, au lieu de les apprécier, et il néglige de les faire fructifier. Il mérite bien le reproche de N. Divin Sauveur : *Serviteur méchant, vous n'avez pas fait valoir le talent que je vous ai confié, sous le vain prétexte que je suis un homme dont vous redoutez l'austérité* [2]. Encore, si nous avions enfoui seulement le talent qui nous avait été confié ! Mais non, nous avons abusé des grâces divines ; notre conduite

1. Sicut enim homo peregre proficiscens, vocavit servos suos, et tradidit illis bona sua. Et uni dedit quinque talenta, alii autem duo, alii vero unum. *Matth.* XXV, 14, 15.

1. Timui enim te, quia homo austerus es. *Luc.* XIX 21

le prouve, et nous perdons l'esprit religieux.

III. *Faveur de l'éloignement du monde.*

Appelé à servir DIEU loin du monde, le religieux doit savoir apprécier cette faveur, et montrer, par sa fidélité à ses devoirs, qu'il se préoccupe du salut de son âme. En promettant *le centuple à ceux qui ont abandonné toutes choses* [1], N. Divin Sauveur avait surtout en vue notre sanctification.

Le petit nombre des religieux seulement comprend l'importance de cet éloignement volontaire du monde ; il en connaît le prix, tandis que d'autres, entraînés par la dissipation, l'amour-propre et certains avantages matériels, le recherchent et se plaisent dans sa société. Pauvres malheureux ! s'ils étaient moins ignorants, faut-il dire moins puérils, ils pourraient prévoir les conséquences de leur conduite, et trouveraient avec l'esprit religieux, si contraire à celui du monde, le salut de leur âme.

Faites, ô mon Divin Sauveur, que nous ne méritions pas les différents reproches que vous avez un jour adressés à vos disciples, si lents à accepter vos enseignements. Notre intelligence, comme la leur, est bien peu ouverte à la vérité,

1. Centuplum accipiet. *Matth.* XIX, 29.

et souvent notre cœur reste insensible à vos témoignages d'amour. Faute de vigilance et de prière, nous nous privons des secours du Ciel, et nous succombons, hélas ! à la tentation. Je confesse ma misère, Seigneur. Pitié pour mon impuissance, et accordez-moi de vivre dans l'esprit de ma vocation.



IGNORANCE, CAUSE D'OPPOSITION A L'ESPRIT RELIGIEUX.

IV. — IGNORANCE, CAUSE D'OPPOSITION A L'ESPRIT RELIGIEUX.

I. Conduite trop naturelle dans la vie religieuse.
II. Ignorance touchant l'action de la Providence.
III. Abus des faveurs divines.

Faisons aux religieux qui abandonnent l'esprit de leur vocation, l'application de la parole adressée par N.-S. JÉSUS-CHRIST à Jérusalem, au moment de son entrée solennelle.

I.

CONDUITE TROP NATURELLE DANS LA VIE RELIGIEUSE, FAIT DE L'IGNORANCE.

Conduite trop naturelle dans la vie religieuse.

1. Certains religieux se laissent aller au découragement, parce qu'ils ont trop longtemps négligé leur devoir.

2. Après avoir perdu toute confiance en leurs supérieurs, d'autres religieux abandonnent leurs exercices de piété, vivent à leur guise, croyant avoir payé leur tribut à la religion par la fidélité à certaines observances.

3. Quelques religieux mènent une conduite régulière, mais n'ont pas suffisamment l'esprit surnaturel.

II.

IGNORANCE TOUCHANT L'ACTION DE LA PROVIDENCE.

Ignorance touchant l'action de la divine Providence.

1. Sans la foi à l'action de la divine Providence sur nous, nous ne vivrions pas dans l'intimité de DIEU, et par conséquent nous ne saurions posséder le véritable esprit religieux.

2. Cette foi donne à la vie religieuse son caractère surnaturel, et permet aux religieux d'accomplir fidèlement toutes leurs obligations.

III.

ABUS DES FAVEURS DIVINES.

I. Vocation.

1. Peu de religieux savent apprécier la grâce de la vocation à sa juste valeur.

2. On entre en religion avec les meilleures intentions ; mais parfois on réfléchit peu à cette vérité de premier ordre, que la vie religieuse est semée de luttes, de sacrifices, et qu'elle porte avec elle l'obligation de tendre à la perfection.

II. Grâces de Dieu.

DIEU se plaît à combler de ses grâces les personnes qui se consacrent à son service dans la vie religieuse ; mais, semblables au serviteur de l'Evangile qui n'a pas su faire valoir le talent qui lui a été confié, elles ne savent pas faire servir ces faveurs divines à leur avancement spirituel.

III. Faveur de l'éloignement du monde.

Le religieux doit savoir apprécier la faveur qui lui a été faite de servir DIEU loin du monde, et montrer, par sa fidélité à ses devoirs, qu'il se préoccupe du salut des âmes.

Faute de piété, nous nous privons des secours du Ciel et nous succombons, hélas ! à la tentation.



V. — ESPRIT RELIGIEUX.

RETOUR A L'ESPRIT RELIGIEUX :

Par la lutte.

Par la réflexion.

Par la prière.

Par l'action.

Le Pharisien Nicodème se présenta un jour à N. Seigneur et rendit hommage à la divinité de sa mission. Touché d'un pareil sentiment de foi, N. Divin Sauveur lui fit connaître le vrai chemin du Ciel : *Je vous le dis en vérité ; si vous ne renaissez de nouveau, vous ne verrez point le royaume du Ciel*[1].

Bien des motifs peuvent ramener un religieux à l'esprit de sa vocation : la connaissance du devoir, les reproches de sa conscience, la privation des grâces divines, le désordre de sa vie, etc.

DIEU fasse que le coupable renaisse de nouveau à l'esprit religieux !

---

1. Amen, amen dico tibi, nisi quis renatus fuerit denuo, non potest videre regnum Dei. *Joan.* III, 3.

I

La lutte pour assurer le retour à l'esprit religieux.

Dès que l'on perd l'esprit religieux, la situation devient d'autant plus fâcheuse que le démon ajoute, à la faiblesse de nos dispositions, l'épreuve de la tentation.

I. *Lutte à cause du découragement.*

Le religieux, en opposition par sa conduite à l'esprit de sa vocation, est porté au découragement.

Le souvenir de ses fautes passées lui est un sujet d'humiliation, et il rougit de sa faiblesse, tout en donnant un libre cours à ses passions. Ce religieux est aimé de ses frères, qui désirent son retour à de meilleurs sentiments ; ils lui font des avances charitables ; c'est à qui l'entraînera dans la voie de la vertu.

Mais le religieux coupable croit avec peine à de si nobles sentiments, car il a offensé ses frères en mille rencontres. Ne soyons donc pas surpris de son humiliation ; il se sent jugé, condamné, et il redoute un second blâme, s'il faiblit après de nouvelles promesses et des efforts

infructueux. Il préfère persévérer dans son péché malgré les reproches poignants de sa conscience.

II. *Lutte à raison des difficultés du retour.*

Le découragement peut porter le religieux coupable à exagérer les difficultés du retour à l'esprit de son état. Ce retour est, dit-on, impossible après des infidélités souvent répétées. On se rend compte, en effet, de sa propre faiblesse ; l'énergie fait presqu'entièrement défaut. Dans l'hypothèse d'une bonne résolution, on doute encore de son efficacité. C'est, au souvenir du passé, comme une impuissance absolue en présence de l'avenir.

III. *Lutte à raison de la tentation du démon.*

Le démon vient accroître la tentation du découragement ; il représente au pauvre religieux dont nous parlons, son extrême fragilité : il développe les mauvais penchants de sa nature, il compte sur le succès de ses attaques, car il sait que, du relâchement à la satisfaction des passions, il n'y a qu'un pas.

L'avenir effraie véritablement ce religieux ; il recule devant les efforts qui conduisent à la victoire ; il est fortement tenté de mener une vie de désordre, si malheureuse soit-elle, au lieu de

travailler résolument à reconquérir l'esprit religieux.

Réagissons contre les tendances mauvaises de notre nature et la tentation du démon. Nous rentrerons en possession de l'esprit religieux, si nous savons opposer la réflexion au découragement, nous relever de notre faiblesse et accomplir courageusement nos devoirs.

II

Retour à l'esprit religieux par la réflexion.

Quoique le religieux vive dans l'oubli de ses engagements, il est encore capable d'une réflexion salutaire. Cette réflexion est provoquée par le reproche de la conscience, la tristesse l'entretient, la joie de l'homme vertueux et l'estime dont il est entouré, la rendent plus profonde.

Il est facile de comprendre qu'un religieux égaré a besoin de toute la force que donne la conviction pour revenir au bien.

I. *Réflexion sur la miséricorde de Dieu.*

Je ne vois pas plus de difficulté pour un religieux de revenir à son devoir, que je n'en trouve dans le retour d'un pécheur ordinaire.

L'enfant prodigue a dissipé son bien, satisfait ses plus basses passions. Tourmenté par le remords et la souffrance occasionnée par son complet dénuement, il réfléchit sur l'injustice et la culpabilité de sa conduite. Le souvenir de la tendresse de son père réveille sa confiance, et lui fait espérer la miséricorde après laquelle il soupire.

Je me lèverai, dit-il, *j'irai à mon père*, *et lui demanderai de me recevoir dans sa maison*, *après lui avoir fait l'aveu de mes fautes et sollicité mon pardon* [1].

Il y a loin de l'inconduite du religieux dont nous parlons, aux crimes de l'enfant prodigue recevant le pardon le plus entier de ses péchés ; il peut donc sans témérité espérer en la miséricorde divine.

II. *Réflexion sur les secours de Dieu.*

DIEU ne nous a certainement pas invités à mener la vie religieuse, sans nous promettre son secours.

Selon la parole de saint Augustin, *Dieu ne nous commande jamais l'impossible.*

L'épreuve se présente, nous succombons... mais le cœur de Dieu n'est point fermé à tout

1. Surgam, et ibo ad patrem meum, et dicam ei : Pater, peccavi in Cœlum et coram te. *Luc.* XV, 18.

jamais à un repentir sincère, *car il veut la conversion du pécheur et non sa mort. Quittez vos voies coupables*, nous dit-il, *je ne veux pas que la maison d'Israël périsse*[1].

Vous soupirez vers une vie meilleure ; votre désir est déjà l'œuvre de DIEU, *qui fait avec douceur et d'une manière engageante les premières avances en faveur de votre conversion*[2].

Dès les premiers efforts, notre âme éprouve de la consolation et se sent attirée vers la vertu ; c'est la preuve que DIEU nous donne miséricordieusement les secours dont nous avons besoin.

III. *Réflexion sur les leçons de l'expérience.*

N'a-t-on pas vu des religieux revenir à la piété après de longues années passées dans l'indifférence et la dissipation ?

Un acte d'humilité a toujours plu au Seigneur, qui assure la persévérance du juste, comme il prépare la conversion du pécheur. *Le Pharisien orgueilleux ne touchera pas le cœur de Dieu, tandis que le Publicain qui confesse humblement son péché, retournera chez lui justifié*[3].

---

1. Nolo mortem impii, sed ut convertatur impius a via sua, et vivat. Convertimini a viis vestris pessimis : et quare moriemini, domus Israël ? *Ezech.* XXXIII, 11.

2. Prævenisti eum in benedictionibus dulcedinis. *Ps.* XX, 4.

3. Dico vobis, descendit hic justificatus in domum suam ab illo. *Luc.* XVIII, 14.

IV. *Réflexion sur les joies de la vertu, les dégoûts du moment et la justice de Dieu.*

1° Que fera encore la réflexion en faveur de notre retour à l'esprit religieux ? Elle nous rappellera les heureuses impressions ressenties à certaines époques de notre vie : Je me faisais, dira-t-on, dès les premières années de ma vie religieuse, une haute idée de mon salut, de l'efficacité des moyens employés pour atteindre cette fin ; j'avais compris les dangers du monde, ses vanités et les avantages de la solitude.

2° Aux jours de ma ferveur, DIEU m'accordait une large part de ce centuple promis à ceux qui abandonnent tout pour suivre JÉSUS-CHRIST. Mais, hélas ! quel changement ! Rien de ce qui faisait l'objet de mes vœux et de mes efforts, ne me sourit aujourd'hui. Je vis avec le monde, dont les manières me plaisent. La piété me répugne plus qu'elle ne m'attache : ses œuvres me paraissent difficiles. Je veux bien me sauver, mais sans avoir recours aux sacrifices pour me vaincre et pratiquer la vertu.

3° DIEU me demandera compte un jour de la gestion des talents qu'il m'a donnés, il me jugera selon la grandeur de ses bienfaits et le degré de ma culpabilité.

Heureuses et salutaires réflexions, bien capables de ramener le religieux à son devoir !

III

Retour à l'esprit religieux par la prière.
Prière, aliment de l'esprit religieux.

1° Nous avons déjà vu l'influence de la prière sur l'esprit religieux.

La piété, dans toutes ses applications, doit son existence et son développement à la prière : celle-ci peut donc assurer notre retour à l'esprit religieux.

2° Celui qui n'a pas l'esprit de sa vocation, ne ressent-il pas, en effet, une grande répulsion pour la prière ? Tout exercice de piété le fatigue; il s'y soumet sans ferveur lorsqu'il ne trouve point d'excuse pour s'en dispenser. S'il n'écoutait que son attrait, il s'occuperait de préférence des affaires du monde.

Faite dans ces conditions, la prière n'est plus une consolation, c'est un temps perdu dans des pensées tout au moins inquiétantes ou des projets qui dissipent.

La prière faite à contre-cœur et dans d'aussi tristes conditions arrive jusqu'à DIEU, selon la parole du prophète; mais elle est rejetée comme les sacrifices de l'orgueilleux Israélite.

Abandonné à lui-même, le religieux vit alors

avec ses défauts, dont il ne mesure ni le nombre ni les conséquences malheureuses.

Quelle humiliation ! que de temps perdu pour le Ciel ! Il est triste d'assister à une pareille désorganisation spirituelle.

Pensée plus consolante... DIEU nous écoute, si nous lui adressons une prière dans la sincérité de notre cœur.

IV.

Retour à l'esprit religieux par l'action.

1° L'apôtre saint Jacques nous enseigne que *la foi sans les œuvres est une foi morte. Abraham fut justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit à Dieu son fils Isaac* [1].

La perfection naît de l'union des œuvres avec la foi.

A l'exemple de l'Apôtre, nous pouvons, après avoir démontré l'influence de la réflexion et de la prière sur le retour religieux, affirmer la nécessité de l'action.

2° L'expérience nous prouve que les meilleures

1. Vis autem scire, o homo inanis, quoniam fides sine operibus mortua est ? Abraham, pater noster, nonne ex operibus justificatus est, offerens Isaac filium suum super altare ? *Jac.* II, 20, 21.

réflexions s'effacent aisément si elles ne sont soutenues par les œuvres.

La prière nous obtient la grâce de DIEU, mais sans utilité pratique, si, par les bonnes œuvres, nous ne lui fournissons le moyen d'affirmer son efficacité.

La crainte de DIEU, l'amour du devoir, seraient stériles pour le Ciel, s'ils ne trouvaient pas dans la vie une sérieuse application.

3° Nous rencontrons, en effet, des religieux qui comprennent parfaitement le désordre de leur vie ; instruits à l'école de l'humiliation et de la souffrance, ils se tournent un moment vers DIEU, font appel à sa miséricordieuse protection ; mais presqu'aussitôt, retombant dans leur apathie, gagnés par le découragement, ils s'écrient : Il ne me sera donc jamais donné de recouvrer la ferveur de mes premiers ans!... Entre temps, les passions se réveillent dans leur âme, elle en suit les impulsions et abandonne de nouveau son devoir.

Que ces religieux accompagnent leurs réflexions comme leurs prières de la pratique des œuvres de piété ; qu'ils sachent se taire et imposer silence à leurs passions ; qu'ils s'approchent plus souvent des sacrements ; qu'ils remplissent, en un mot, les devoirs de leur état, et bientôt ils rentreront en possession de l'esprit religieux.

Ce travail de réaction est pénible, j'en conviens, mais il nous ménagera une heureuse conversion. Nous bénirons le Ciel et nous nous écrierons comme le saint homme Job, mais dans un autre sens : *Ce que mon âme rejetait avec horreur est maintenant ma plus douce nourriture* [1].

Telle est, ce me semble, la vérité sur le retour à l'esprit religieux.

Dieu, parfois, permet qu'une âme lutte plus ou moins longtemps avant d'atteindre victorieusement le but qu'elle désire ; mais le combat, malgré des alternatives de faiblesse et de ferveur, n'est pas sans mérite. Les lenteurs divines sont encore des témoignages de miséricorde.

Rentrons sans hésiter dans la voie de la vertu ; notre faiblesse et la tentation du démon ne doivent pas prévaloir contre les invitations si bienveillantes de Dieu.

Faisons acte d'humilité aux pieds de N. Divin Sauveur, toujours prêt à répandre sur nous l'abondance des grâces qui nous permettent de soutenir victorieusement le combat.

1. Quæ prius nolebat tangere anima mea, nunc præ angustia cibi mei sunt. *Job.* VI, 7.



RETOUR A L'ESPRIT RELIGIEUX.

V. — RETOUR A L'ESPRIT RELIGIEUX.

I. Par la lutte.
II. Par la réflexion.
III. Par la prière.
IV. Par l'action.

Concluons de la parole de N. D. Sauveur à Nicodème, que la connaissance du devoir, les reproches de la conscience, etc... sont tout autant de motifs qui peuvent ramener un religieux à l'esprit de sa vocation.

I.

LA LUTTE POUR ASSURER LE RETOUR A L'ESPRIT RELIGIEUX.

I. Lutte à cause du découragement.	1. Le souvenir de ses fautes passées est, pour le religieux oublieux de son devoir, un sujet d'humiliation. 2. Après avoir offensé ses frères en mille rencontres, il a de la peine à croire à la sincérité de leur dévouement. 3. Ce religieux redoute un second blâme, s'il faiblit après de nouvelles promesses et des efforts infructueux.	
II. Lutte à raison des difficultés du retour.	*Le découragement porte le religieux à s'exagérer les difficultés du retour :*	1 il le croit impossible, à cause de sa propre faiblesse ; 2 l'énergie lui fait presqu'entièrement défaut ; 3 dans l'hypothèse d'une bonne résolution, ce religieux doute encore de son efficacité.
III. Lutte à raison de la tentation du démon.	1. Il représente au religieux son extrême faiblesse. 2. Il développe les mauvais penchants de sa nature. 3. Ce religieux est fortement tenté de mener une vie irrégulière.	

II.

RETOUR A L'ESPRIT RELIGIEUX PAR LA RÉFLEXION.

Motifs provoquant une utile réflexion :	1 le reproche de la conscience, 2 la tristesse de l'âme, 3 la joie de l'homme vertueux, l'estime dont il est entouré.

I. Réflexion sur la miséricorde de Dieu.	Il y a loin de la conduite irrégulière du religieux aux crimes de l'enfant prodigue, recevant le pardon entier de ses péchés ; il peut donc sans témérité espérer en la miséricorde de Dieu.
II. Réflexion sur les secours de Dieu.	1. Dieu nous a promis sa protection en nous invitant à mener la vie religieuse. 2. Il ne nous commande jamais l'impossible. 3. Le cœur de Dieu n'est jamais fermé au repentir sincère. 4. Dès les premiers efforts, notre âme éprouve de la consolation et se sent attirée par la vertu.
III. Réflexion sur les leçons de l'expérience.	1. L'expérience nous prouve que des religieux coupables sont revenus à la piété. 2. Dieu assure la persévérance du juste, comme il prépare la conversion du pécheur.
IV. Réflexions sur les joies de la vertu, les dégoûts du moment et la justice de Dieu.	1. La réflexion nous rappellera les heureuses impressions ressenties au temps de notre ferveur. 2. Dieu nous demandera compte des talents qu'il nous aura confiés.

III.

Retour a l'esprit religieux par la prière.

Prière, aliment de l'esprit religieux.	1. La piété dans toutes ses applications doit son existence et son développement à la prière : celle-ci peut donc assurer notre retour à l'esprit religieux. 2. La prière faite sans ferveur est rejetée de Dieu, au détriment du religieux.

IV.

Retour a l'esprit religieux par l'action.

Retour à l'esprit religieux, par l'action.	1. De même que la perfection naît de l'union des œuvres avec la foi, de même les meilleures réflexions s'effacent, si elles ne sont soutenues par les œuvres. 2. La prière, la crainte de Dieu, l'amour du devoir, si efficaces en eux-mêmes, seraient stériles pour le Ciel, s'ils ne trouvaient pas dans la vie une sérieuse application. 3. *Le religieux qui sait établir ses bonnes résolutions sur* — 1 les œuvres de piété, 2 la répression de ses passions, 3 la fréquentation des sacrements, 4 ses devoirs d'état en un mot, — rentrera bientôt en possession de l'esprit religieux.

Entrons sans hésiter dans la voie de la vertu, et Dieu répandra sur nous l'abondance de ses grâces.



I. — DE LA SUPÉRIORITÉ.

DIEU EST LE PREMIER SUPÉRIEUR D'UNE COMMUNAUTÉ.

La foi nous l'enseigne.

L'expérience le prouve.

Le gouvernement d'une communauté en rend témoignage.

Considérez le rôle délicat de l'autorité dans l'ordre établi par DIEU, qui est le premier Souverain de l'univers.

La famille est régie par le principe de l'autorité confiée aux auteurs de nos jours.

La société religieuse a son chef à qui Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST a transmis ses pouvoirs.

La société civile a de tout temps relevé des souverains que DIEU a placés à sa tête.

L'autorité émane donc de DIEU et reçoit de sa souveraineté le pouvoir qu'elle exerce.

La justice, la charité, le bien en un mot, doivent être le but de toute autorité humaine. A elle de nous aider à respecter les droits de DIEU et à exécuter fidèlement toutes ses volontés.

I.

Dieu est le premier Supérieur d'une communauté. La foi nous l'enseigne.

DIEU est évidemment le premier Supérieur d'une communauté, puisqu'il gouverne le monde entier dont il est le Créateur et le souverain Maître.

La foi nous enseigne que rien n'arrive sans la volonté de DIEU, qui dans sa miséricorde choisit ses élus et leur offre des moyens pour travailler avec amour à leur sanctification.

Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST a fixé lui-même dans son Evangile les bases fondamentales de la vie religieuse, *en promettant la perfection à celui qui vendrait tous ses biens, et en donnerait le prix aux pauvres pour le suivre*[1]. Ces paroles sont des appels à l'obéissance, à la pauvreté, à la chasteté, bases constitutives de la vie religieuse.

Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST veut des disciples, et en les gagnant à sa cause, il fait naître dans leurs cœurs un secret attachement à la vertu.

1. Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, et da pauperibus, et veni, sequere me. *Matth.* XIX, 21.

La vocation à la vie religieuse est donc une preuve de l'action de Dieu sur les communautés.

II.

Dieu est le premier Supérieur d'une communauté.

L'expérience nous le prouve.

Les leçons de la foi sont éloquentes, mais elles laissent parfois à l'expérience le soin de nous convaincre.

1° Toutes les fondations d'Ordres religieux ont eu, d'une manière plus ou moins directe, une origine divine.

Notre-Seigneur Jésus-Christ donnera lui-même, par exemple, à saint François d'Assise, la règle que ses enfants devront observer. Un saint Félix, un saint Camille de Lellis, un saint Raymond de Pennafort ont reçu de la Sainte Vierge, avec leur costume religieux, la mission de travailler au rachat des captifs.

Dieu doit donc être appelé le fondateur, et par conséquent le premier Supérieur des Ordres religieux.

2° Dans un sentiment de justice et de bonté, Dieu n'abdique jamais ses droits de Supérieur. D'ailleurs, nous sommes incapables de soutenir

par nous-mêmes une œuvre qui repose sur un principe divin.

3° L'établissement des maisons religieuses révèle l'action providentielle dirigeant avec sagesse cette grande entreprise.

Admirons la conduite de Dieu à l'égard de ses élus : il répand ses grâces de vocation à la vie religieuse, et aussitôt accourent de tous côtés des chrétiens qui peuplent les cloîtres.

Ils appartiennent à toutes les classes de la société : ce sont des jeunes gens, des vierges chrétiennes. Dieu choisit parmi les innocents, comme aussi parmi les pécheurs..

Tous les obstacles sont surmontés ; les liens les plus sacrés de la famille rompus ; les natures les plus délicates semblent se fortifier par la vertu d'en haut ; on renonce au monde avec d'autant plus d'énergie qu'on l'a connu davantage. Les biens, les agréments de la fortune sont remplacés par la plus austère pénitence.

Ces religieux ne sont pas cependant des anges, ils doivent habiter une demeure terrestre, satisfaire à des nécessités de premier ordre, tout en suivant les pratiques austères de la mortification.

4° L'expérience nous montre encore l'impossibilité de vivre vertueusement en communauté sans une grâce particulière.

La variété des caractères, l'inégale distribution des charges, la délicatesse du support mutuel, nos antipathies naturelles, sont des causes de souffrances dans la vie religieuse. DIEU y pourvoit et nous prouve, par la protection qu'il nous accorde, qu'il est le premier Supérieur d'une communauté.

5° Nous devons encore à la faveur de DIEU le maintien d'une règle, malgré la sévérité de ses prescriptions. Jamais l'homme ne pourra, avec le seul secours de sa raison et à l'aide d'une sanction morale, mener une vie que l'on peut appeler justement une mort pour la nature.

Comment expliquer la persévérance dans la pratique de l'obéissance, de la pauvreté, de la chasteté, que personne ne peut garder sans une protection de la divine Providence ?

Le religieux devient bon lorsqu'il agit sous le regard de DIEU, dont il reçoit la grâce, et dont il accomplit les volontés.

6° Une communauté est ordinairement entourée d'estime, de considération. On vante les austérités d'une règle, la sublimité de certains actes de vertu.

On rougit de soi-même, dans le monde, à la pensée de la perfection religieuse ; on se laissera même attendrir au récit de quelques pratiques

de mortification. Beaucoup de personnes s'intéressent au bien matériel et moral d'une communauté, et s'imposent dans ce but de grands sacrifices.

Les communautés religieuses ne seraient certainement pas l'objet d'une si grande estime, si Dieu dans sa bonté ne veillait point sur elles et ne les couvrait pas de sa protection.

III.

Dieu est le premier Supérieur de la communauté.

Le gouvernement de la communauté en rend témoignage.

Après tout ce que nous venons de dire, nous ne pouvons pas supposer un seul instant que Dieu ne s'occupe pas du gouvernement d'une maison religieuse.

Dieu a présidé à la formation, au développement d'un Ordre religieux ; il doit par conséquent en conserver toute la direction.

Nous pouvons soutenir cette assertion avec d'autant plus de sûreté, que les représentants de Dieu dans l'œuvre si délicate de l'administration d'une communauté n'agissent qu'en son nom, en vertu d'une communication de son autorité et de ses droits.

Nous savons la part d'autorité confiée à la tribu sacerdotale, chez le peuple d'Israël, sous la loi de Moïse, le grand législateur des Hébreux.

Notre-Seigneur Jésus-Christ présente au monde sa religion nouvelle ; il en fait connaître la doctrine et les lois ; mais la diffusion de cette religion est confiée aux apôtres et à leurs successeurs.

Comme mon Père m'a envoyé, leur dit-il, *je vous envoie*[1]. *Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise*[2]. *Allez, enseignez toutes les nations*[3]. Les apôtres prêchent la doctrine évangélique, mais Dieu les dirige dans leur mission, et ils n'opèrent des prodiges que par la vertu de son nom.

Cette transmission de l'autorité s'est perpétuée à travers les âges, et trouve l'une de ses applications dans les sociétés religieuses que Dieu a fondées pour la perfection de la vie chrétienne.

Cette doctrine ne soulève aucun doute, puisque, d'après saint Paul : *Tout pouvoir vient de Dieu*[4].

Telle est, du reste, notre pensée et notre con-

1. Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. *Joan.* XX, 21.
2. Qui vos audit, me audit ; et qui vos spernit, me spernit. *Luc.* X, 16.
3. Euntes docete omnes gentes. *Matth.*, XXVIII, 19.
4. Non est enim potestas nisi a Deo. *Rom.* XIII, 1.

viction à tous ; de tout temps cette vérité a servi de base au gouvernement de la vie religieuse.

Nous entrons en religion, nous prononçons ensuite nos vœux entre les mains de nos Supérieurs, mais nous les offrons à DIEU, car le vœu est la promesse faite à DIEU d'un bien meilleur.

Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, le grand obéissant, a lui-même confirmé ce principe dans les paroles qu'il a adressées au jeune homme de l'Evangile. Or, suivre JÉSUS-CHRIST, c'est se donner à DIEU et marcher sous sa direction.

La conclusion est donc rigoureuse : DIEU est, et demeure, le premier Supérieur d'une maison religieuse.

Plaise au Ciel qu'une pareille vérité soit acceptée avec esprit de foi : bien comprise, elle rendrait la vertu de l'obéissance facile et beaucoup plus parfaite.

Supplions Notre-Seigneur de détruire en nous toute illusion sur ce point. Exerçons-nous à la pratique de l'obéissance, à l'imitation de Notre-Seigneur, toujours soumis à la volonté de son Père, et apprécions l'économie providentielle de DIEU sur nous.



I. — DIEU EST LE PREMIER SUPÉRIEUR D'UNE COMMUNAUTÉ.

I. La foi nous l'enseigne.
II. L'expérience le prouve.
III. Le gouvernement d'une communauté en rend témoignage.

L'autorité, qui émane de DIEU, s'exerce dans la famille, dans la société civile et religieuse. La charité, la justice, le bien en un mot, doivent être le but de toute autorité humaine.

I.

DIEU EST LE PREMIER SUPÉRIEUR D'UNE COMMUNAUTÉ, LA FOI NOUS L'ENSEIGNE.

La foi nous l'enseigne.

1. DIEU est évidemment le premier supérieur d'une communauté, puisqu'il gouverne le monde entier.

2. Rien n'arrive sans la volonté de DIEU, qui choisit ses élus.

3. N.-S. JÉSUS-CHRIST a fixé lui-même dans son Evangile les bases fondamentales de la vie religieuse.

4. La vocation à la vie religieuse est une preuve de l'action de DIEU sur les communautés.

II.

DIEU EST LE PREMIER SUPÉRIEUR D'UNE COMMUNAUTÉ, L'EXPÉRIENCE NOUS LE PROUVE.

L'expérience nous le prouve.

1. Les fondations d'Ordres religieux ont eu d'une manière plus ou moins directe une origine divine.

2. DIEU abdique d'autant moins ses droits de supérieur, que nous sommes incapables de soutenir, par nous-mêmes, une œuvre qui repose sur un principe divin.

3. Action providentielle de DIEU dans l'appel à la vie religieuse.

L'expérience nous le prouve

4. Nous sommes dans l'impossibilité de vivre vertueusement en communauté, sans une grâce particulière.

5. Nous devons à la faveur de DIEU le maintien d'une règle, malgré la sévérité de ses prescriptions.

6. Les communautés religieuses ne seraient certainement pas l'objet d'une estime générale, si DIEU ne les couvrait de sa protection.

III.

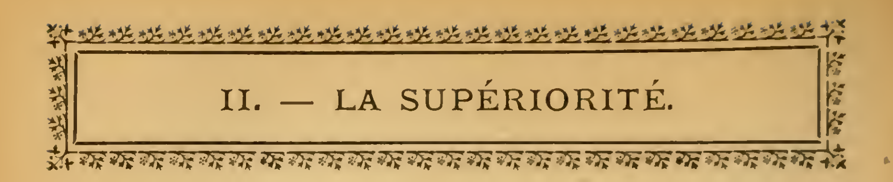
DIEU EST LE PREMIER SUPÉRIEUR D'UNE COMMUNAUTÉ, LE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ EN REND TÉMOIGNAGE.

Le gouvernement de la communauté en rend témoignage.

1. DIEU a présidé à la formation et au développement d'un Ordre religieux, il doit par conséquent en conserver toute la direction.

2. Les supérieurs d'une communauté n'agissent qu'au nom de DIEU, en vertu de la communication de son autorité et de ses droits.

Exerçons-nous à la pratique de l'obéissance, à l'imitation de JÉSUS-CHRIST, et apprécions l'économie providentielle de DIEU sur nous.



II. — LA SUPÉRIORITÉ.

Choix du Supérieur.

L'autorité est une puissance que Dieu seul peut communiquer aux hommes. *C'est par moi que les rois règnent* [1], dit le Seigneur. Que la transmission du pouvoir se fasse par voie d'hérédité, de suffrage restreint, ou qu'elle soit le résultat de la volonté de tout un peuple, l'autorité n'en relève pas moins de Dieu.

CHOIX DU SUPÉRIEUR.

I.

Action de Dieu ou son droit.

Il est certain que Dieu ne se désintéresse de rien. Etant le maître absolu de tout ce qui existe, il en prend la responsabilité : aussi saint Paul a osé dire que rien ne nous arrive sans la permission de Dieu, et toujours dans notre intérêt.

Après avoir admis le principe que Dieu est le premier supérieur d'une communauté, nous pouvons affirmer qu'il en dirige tous les actes.

---

1. Per me reges regnant. *Prov.* VIII, 15.

Dieu a la première part dans l'élection d'un Supérieur : il vise, dans son choix, l'intérêt des religieux et l'intérêt d'une communauté. C'est pourquoi il confie l'autorité à des hommes différents de caractère, d'intelligence, de cœur, d'expérience et de vertu.

II.

Action de Dieu nécessitée par l'impuissance humaine.

1° C'est un devoir de choisir, comme Supérieur, le religieux qui semble réunir les plus grandes qualités, et donner les meilleures garanties dans l'administration d'une communauté. Mais un pareil choix n'est pas facile, à raison de l'imperfection humaine. Il faut cependant placer un Supérieur à la tête d'une maison religieuse. Séduits parfois par les apparences, nous nous trompons dans notre choix, et de même qu'il peut exister des qualités cachées sous les dehors de la plus grande modestie, de même un changement de situation peut contribuer au développement de certains défauts nuisibles à un Supérieur. Tel, par exemple, changera en une sévérité outrée la force de son caractère, et son amour de la régularité. Un religieux, quoiqu'intelligent, pourra montrer son inexpérience dans la direction d'une communauté. Les plus habiles

en théorie, les plus entreprenants, sont souvent les plus désorganisateurs, tandis qu'un religieux simple, modeste, d'une intelligence ordinaire, peut se conduire avec sagesse dans l'exercice de la supériorité.

L'expérience nous démontre encore, qu'après avoir fait choix nous-mêmes d'un Supérieur, nous conservons néanmoins un doute sur la sagesse de ses dispositions et la valeur de ses qualités. Nous nous demandons s'il aura de la prudence dans son administration, ou bien, s'il profitera de sa supériorité pour travailler à ses propres intérêts.

2° Cette impuissance morale dans laquelle nous nous trouvons, au moment d'une élection, nous prouve que Dieu se réserve une grande part dans le choix d'un Supérieur.

Malgré l'évidence de cette intervention divine, certains religieux se laissent aller au murmure. Ils attribuent au caprice, à la passion, la nomination du Supérieur, et déclarent d'avance son incapacité. Ces préjugés ne sont pas en faveur des religieux qui critiquent aussi facilement les autres : ils sont, d'ordinaire, difficiles à gouverner, à raison de leur orgueil et des nombreux défauts qu'ils sont les seuls à ne pas apercevoir.

Dans cette extrémité, quel serait le sort d'une

communauté, si elle était privée de la protection de DIEU, qui lui est nécessaire à tant de titres ?

III.

Action de Dieu dans l'acte de l'élection.

Heureusement, DIEU atteint toujours son but, quelles que soient les dispositions des religieux dans l'acte de l'élection.

De même que personne ne doute du concours divin dans la nomination d'un supérieur faite par des religieux consciencieux, de même DIEU sanctionne une élection passionnée, et saura s'en servir pour la formation spirituelle des membres d'une communauté.

Ne nous troublons pas à la vue d'une élection qui nous paraît dirigée par l'ambition personnelle, la partialité d'un religieux influent, d'un parti qui jouit du pouvoir et ne veut pas le laisser échapper.

A l'occasion d'une élection, on se sera livré, je suppose, à des calculs humains, soit pour jouir d'une plus grande liberté, soit pour user de représailles contre celui qui sort de charge.

Dans ces différents cas, assurément fort regrettables, la foi nous montre encore l'action

de DIEU. Nos souffrances, j'en conviens, seront peut-être bien grandes, mais elles nous vaudront de nombreux mérites.

IV.

Action de Dieu dans le choix du Supérieur.

1° La plupart des religieux élus ne réunissent pas toutes les qualités désirables. Quelques-uns manquent d'expérience ; les autres, au caractère violent, gouvernent avec sévérité, sans garder aucun ménagement ; tandis que certains exercent leur charge avec une bonté qui devient facilement de la faiblesse.

Certains se troublent dans l'épreuve, et sont peu dévoués dans les moments critiques...

2° Faut-il conclure de cet exposé, qui trahit la misère humaine, que DIEU est étranger au choix d'un Supérieur ? Non, assurément.

Selon le cas, DIEU a pour but la récompense, l'épreuve, le châtiment d'une communauté ou de quelques religieux en particulier. Il montre, par tout cet étalage de faiblesses, que nous avons un pressant besoin de sa puissante et sage direction.

3° Dans ce choix, en apparence si malheureux, DIEU, parfois, a en vue la formation spirituelle de la personne même du Supérieur.

Les difficultés peuvent le rendre sage, les souffrances, plus compatissant, les humiliations, plus humble, les plaintes de ses sujets, moins exigent. Il trouvera dans son administration, bien des motifs de mortification et de renoncement.

Que ce Supérieur n'oublie pas de profiter du don de DIEU. C'est dans ce sens que saint Bonaventure disait : Nous devons chercher à éviter toutes charges, mais si elles nous sont confiées, nous devons en profiter pour faire pénitence de nos péchés.

4° Je ne crois pas qu'un Supérieur arrivé au pouvoir par ambition, à l'aide de moyens humains, souvent bas et coupables en eux-mêmes, comme la flatterie, les promesses, le discrédit jeté sur ses frères, puisse remplir fidèlement et avec succès les devoirs de sa charge. DIEU, du reste, le punit souvent de son orgueil, de ses procédés injustes, en ne lui accordant pas d'atteindre le but qu'il se propose.

Dès l'abord, ce Supérieur, d'ailleurs intelligent, je le suppose, voudrait être un modèle de vertu; mais la vertu est le fait d'une lutte persévérante ; une résolution première, si violente soit-elle, ne suffit pas pour ordonner la vie de l'homme. Ce Supérieur peut commander, porter des lois, mais sa conduite est connue : personne n'ignore ses sentiments ; ses défauts sont évidents : en mainte

occasion, il est en contradiction avec les ordres donnés ; aussi, au lieu d'obtenir la soumission et la fidélité, il est critiqué et condamné sévèrement par ses sujets.

Dieu fera sentir à ce Supérieur ambitieux l'étendue de sa faiblesse et le poids de sa charge, dont il sera peut-être incapable de remplir les obligations.

5° On a souvent de la peine à trouver de bons Supérieurs ; il en faut cependant; aussi en est-on réduit parfois à choisir les moins incapables, les moins indignes, qui jouissent toutefois d'une certaine influence sur la communauté. A cause de la nécessité dans laquelle on se trouve, Dieu bénit le choix qui a été fait : mais il appartient au Supérieur élu de mettre à contribution tout son esprit de foi, sa vertu et son dévouement. S'il agit avec le désir du bien, dans l'intention de se conformer à la volonté de Dieu, son œuvre sera récompensée.

Il n'est pas toujours prudent, bien que le cas soit rare, de pousser un religieux de mérite à accepter la Supériorité. La répulsion pour le gouvernement, une faiblesse morale et certaines raisons de l'ordre naturel, peuvent autoriser pleinement son refus.

Après ces différentes considérations, concluons qu'en général les Supérieurs remplissent de leur

mieux la charge qui leur a été confiée. DIEU, du reste, trouvera le moyen de redresser leurs actes défectueux ; il empêchera le mal dans une certaine mesure, il accordera aux Supérieurs des secours spirituels qui leur permettront de travailler à leur perfection d'une manière avantageuse.

Tels sont les desseins de la Providence dans le choix d'un Supérieur : ils nous permettent d'affirmer que DIEU est le principe de toute autorité, et qu'il exerce une action puissante dans le gouvernement des communautés.

Plaise au Ciel que les religieux simples et sincères dans leurs sentiments comme dans leur conduite, n'aient en vue dans l'élection d'un Supérieur que l'accomplissement de leurs devoirs, la gloire de DIEU, le salut de leur âme !

Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît [1].

Remercions DIEU de ses bontés pour nous ; sa tendre sollicitude nous prouve que nous devons en toute occasion admirer sa sagesse, et obéir à toutes ses volontés avec esprit de foi et générosité.

1. Quærite ergo primum regnum Dei et justitiam ejus : et hæc omnia adjicientur vobis. *Matth.* VI, 33.

II. — CHOIX DU SUPÉRIEUR.

Rappelons-nous que l'autorité est une puissance que DIEU seul peut communiquer aux hommes.

CHOIX DU SUPÉRIEUR.

I. Action de Dieu ou son droit.

DIEU ne se désiste de rien, et comme il a la première part dans l'élection d'un Supérieur, il se propose, dans son choix, l'intérêt du religieux et l'intérêt d'une communauté.

II. Action de Dieu nécessitée par l'impuissance humaine.

1. *Notre impuissance nous trompe dans le choix du Supérieur :*
   1. nous nous laissons parfois séduire par les apparences,
   2. le religieux intelligent peut être inexpérimenté dans la direction d'une communauté,
   3. le plus habile en théorie est souvent le plus désorganisateur,
   4. après avoir choisi nous-mêmes un Supérieur, nous doutons encore de la sagesse de ses dispositions et de la valeur de ses qualités.

2. L'impuissance morale dans laquelle nous nous trouvons au moment d'une élection, nous prouve que DIEU se réserve une grande part dans le choix d'un Supérieur.

III. Action de Dieu dans l'acte de l'élection.

De même que personne ne doute du concours divin dans la nomination d'un Supérieur faite par des religieux consciencieux, de même DIEU sanctionne une élection passionnée et saura s'en servir pour la formation spirituelle des membres d'une communauté.

IV.

Action de Dieu dans le choix du Supérieur.

1. *Défauts de la plupart des religieux élus Supérieurs :*
   1 les uns manquent d'expérience,
   2 les autres gouvernent avec trop de violence ou avec trop de bonté :
   3 les uns se troublent dans les épreuves,
   4 les autres sont peu dévoués dans les moments critiques.

2. Selon le cas, DIEU a pour but la récompense, l'épreuve, le châtiment d'une communauté ou de certains religieux.

3. Dans un choix en apparence malheureux, DIEU a parfois en vue la formation spirituelle de la personne même du Supérieur.

4. Rarement un religieux arrivé à la Supériorité par intrigue, par ambition, remplira convenablement sa charge... DIEU saura le châtier par l'humiliation.

5. DIEU sait bénir un Supérieur vertueux et légitimement nommé, quoique ce religieux ne possède pas toutes les qualités désirables.

La tendre sollicitude de DIEU à notre égard, nous prouve que nous devons, en toute occasion, admirer sa sagesse, et obéir à toutes ses volontés avec esprit de foi et générosité.

III. — DEVOIRS DANS L'EXERCICE DE LA SUPÉRIORITÉ.

Conformité entre la conduite d'un Supérieur à l'égard de ses sujets, et la conduite de DIEU à l'égard de tous les hommes.

Remplir le but pour lequel on est Supérieur.

Nous ne saurions trop approfondir la charité de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST pour les hommes, *et en particulier pour les pécheurs* [1]. Il nous est impossible de compter les merveilleux résultats de sa Rédemption.

C'est le salut pour tous ceux qui veulent suivre ses enseignements, et profiter de son immolation.

I.

Conformité entre la conduite d'un Supérieur à l'égard de ses sujets, et la conduite de Dieu à l'égard de tous les hommes.

La justice et la bonté sont les deux grandes règles de la conduite de DIEU à notre égard.

I. *Justice de Dieu.*

DIEU se présente à l'homme, dont il est le

1. Non enim veni vocare justos, sed peccatores. *Matth.* IX, 13.

Créateur, avec ses droits imprescriptibles, et lui fait un devoir de l'aimer et de le servir. Tel est le sens de la défense adressée à nos premiers parents dans le paradis terrestre.

La loi divine transmise à Israël par Moïse porte la même obligation : *Vous craindrez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui seul* [1]. En vertu de ce même principe, DIEU trace à l'homme sa conduite, et lui ordonne de combattre, dans l'intérêt de son âme, cette loi du péché qui réside en ses membres, selon la parole de saint Paul.

II. *Bonté de Dieu.*

Mais DIEU donne en même temps aux hommes des preuves manifestes de sa bonté, en leur transmettant la loi qui les guide sûrement dans la voie du salut. Il pourvoit également par sa Providence à nos nécessités temporelles et spirituelles. Il nous accorde largement sa grâce, et nous ménage à temps ses consolations, ses encouragements, voire même ses récompenses.

Tel doit être le Supérieur vis-à-vis de ses sujets, dans l'exercice de son autorité.

I. *Justice du Supérieur.*

Il est bien important qu'un Supérieur ne se

1. Deum tuum timebis, et illi soli servies. *Deut.* VI, 13.

dessaisisse pas de l'autorité dont il a besoin. Pourrait-il sans cela assurer l'observance de la règle et celle des vœux religieux? Que deviendrait une communauté, sans le maintien de la régularité dans la pratique de la vertu? Évidemment, un Supérieur doit savoir, dans l'occasion, user de ses droits, s'il ne veut pas assumer de graves responsabilités.

II. *Bonté du Supérieur.*

La bonté, vertu dont on n'apprécie pas assez l'importance, est une qualité nécessaire chez un Supérieur, sous peine de porter les religieux au découragement ou de les exposer à mal faire.

1. La bonté et les justes ménagements. — 1° Pour s'être voué sincèrement au service de Dieu, le religieux n'en est pas moins soumis aux lois dangereuses de sa propre nature, et exposé aux attaques du péché. Plus les engagements qu'il a volontairement contractés sont rigoureux, plus il a besoin de secours pour les remplir.

Ne croyez pas qu'il soit prudent de faire habituellement usage du commandement, pour engager le religieux au bien. Le commandement répugne de prime-abord, et porte ensuite à la révolte. Les ménagements sont préférables ; ils donnent le temps de la réflexion, et laissent à

la liberté la faculté de se prononcer en faveur du devoir.

Ces ménagements, quoi qu'on en dise, conviennent à la vie religieuse, et nous rappellent les délicatesses infinies de DIEU à l'égard des âmes qu'il prévient de sa grâce pour les soutenir dans les luttes de la vie.

Le Seigneur, affirme saint Augustin, *fait usage, en notre faveur, de tous les ménagements que saint Pierre appelle les formes multiples de la grâce* [1]. DIEU ne nous demande un sacrifice, un acte de vertu, qu'après en avoir fait comprendre la nécessité, et nous avoir donné d'avance les secours nécessaires pour l'accomplir.

2° Les ménagements n'empêchent pas, du reste, un Supérieur de veiller avec sollicitude sur la conduite de ses religieux. Qu'il leur rappelle, en temps opportun, leurs différents devoirs. Qu'il leur découvre charitablement leurs défauts, et il exercera sur eux une puissance morale dont on ne sait pas suffisamment apprécier l'efficacité.

3° Toutefois, les ménagements n'excluent pas les actes d'autorité, car le commandement est nécessaire dans certaines circonstances. Dans une réunion officielle, on ordonne l'observance d'une loi ; par exemple, l'exécution d'un article

1. Multiformis gratiæ Dei. I *Petr.* IV, 10.

du règlement, ou, mieux encore, une mesure prise dans l'intérêt des religieux.

Le commandement vient à propos lorsque, après avoir épuisé toutes les ressources de la patience, on ne peut plus compter que sur son secours pour essayer de vaincre l'opposition trop prolongée d'un religieux désobéissant.

On peut encore employer la forme du commandement à l'égard du bon religieux, dont on ne surprend jamais la vigilance, que l'on sait d'avance s'incliner avec vertu devant l'obéissance, et doubler ainsi son mérite.

Une telle conduite réclame, de la part d'un Supérieur, de nombreux actes de renoncement, une préoccupation constante ; il est exposé, j'en conviens, à des souffrances morales fort pénibles, mais son devoir est de se sacrifier pour le bien de tous.

2. Bonté dans les rappots. — Par bonté, un Supérieur doit savoir s'effacer dans une juste mesure, au lieu de chercher à établir, par l'usage exagéré de son autorité, une séparation entre lui et ses subordonnés.

Le langage toujours autoritaire, le ton menaçant du reproche, sont tout autant de procédés contraires à la sagesse d'un bon gouvernement.

Il n'entre pas dans le rôle d'un Supérieur de

terrifier ou d'annihiler ses religieux ; il doit, au contraire, les soutenir dans la lutte.

Ce n'est pas sans raison que le Fils de DIEU fait homme ne se posait pas en maître aux yeux de ses disciples, mais en serviteur. *Je ne suis pas venu*, leur disait-il, *pour être servi mais pour servir, et donner ma vie en rédemption* [1].

Bien que son autorité grandisse chaque jour par suite des miracles éclatants qu'il opère, malgré l'influence qu'il exerce sur les foules, *le divin Maître ne donne pas à ses apôtres le nom de serviteurs, mais d'amis* [2].

Loin d'imposer son autorité, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST se cachera humblement derrière la toute-puissance de son Père, dont il est venu accomplir la volonté. *Il unit admirablement le précepte aux conseils évangéliques, mais sans exiger la pratique de ces derniers* [3]. Il donne ensuite l'exemple de la plus héroïque charité, *en faisant pour ceux qu'il aime le sacrifice de sa vie* [4].

La conduite d'un Supérieur me paraît donc toute tracée, du moment où il a été choisi, comme

1. Sicut Filius hominis non venit ministrari, seb ministrare, et dare animam suam, redemptionem pro multis. *Matth.* XX, 28.

2. Non dicam vos servos, vos autem dixi amicos. *Joan.* XV, 15.

3. Hæc oportuit facere, et illa non omittere. *Matth.* XXIII, 23.

4. Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis. *Joan.* XV, 13.

Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, pour être le serviteur de ses frères. C'est la doctrine de l'Église, dont le Chef suprême s'honore du titre de serviteur des serviteurs de DIEU.

Un Supérieur est bon lorsqu'il distribue à propos des consolations à ses religieux. Ses encouragements, comme ses justes sévérités, sont une preuve de sa charité et le rendent semblable à Notre Divin Sauveur, qui promet dans son Évangile des récompenses aux hommes vertueux et des punitions à ceux qui abandonnent leurs devoirs.

La sanctification d'une âme est souvent le fruit d'une grande bonté. Qu'un Supérieur se renonce lui-même, dirige cette âme avec sagesse, et il triomphera probablement de toutes ses résistances.

II.

Devoirs dans l'exercice de la Supériorité, en remplissant le but pour lequel on a été élu Supérieur.

L'esprit de foi doit être le mobile de la conduite d'un Supérieur. Comme représentant de DIEU, il doit exécuter sa volonté, à l'exemple de JÉSUS-CHRIST, et se dévouer sans réserve au salut des âmes confiées à sa sollicitude.

I. *Volonté de Dieu.*

Dieu veut, dans une communauté, le maintien de la règle et la recherche de la perfection. Or, cette volonté de Dieu ne peut être transmise et suivie, si le Supérieur ne s'exerce pas lui-même à la pratique de la vertu.

II. *Salut des âmes.*

Un Supérieur a comme une œuvre de régénération à opérer dans sa communauté. Il n'obtiendra jamais ce résultat s'il n'étudie ses sujets, et s'il n'adapte sa direction aux ressources morales qu'ils présentent, à leurs défauts et aux luttes qu'ils ont à soutenir.

1. Justice et charité dans la direction. — La charité d'un Supérieur doit être sans bornes ; s'il aime les bons religieux, il doit aussi être plein de dévouement pour ceux qui languissent dans l'accomplissement de leurs devoirs. C'est justice, puisqu'il est tenu d'imiter Jésus-Christ, qui a fourni aux infirmes les remèdes qui leur étaient nécessaires.

2. Oubli de soi jusqu'au sacrifice. — L'oubli de soi, si difficile en lui-même, est d'une pratique plus délicate encore pour ceux qui vivent

dans une position élevée, disposent de l'autorité, et sont traités avec déférence et respect.

Je vois, dans ce renoncement,une grande occasion de vertu. C'est pourquoi je ne saurais trop louer le Supérieur qui ne s'accorde que les dispenses nécessaires, et sait se protéger par l'humilité contre les louanges et la flatterie.

Un bon Supérieur saura se dévouer au milieu des plus vives oppositions. Après bien des ménagements souvent inutiles, il gardera encore un silence prudent, duquel dépend souvent la formation du religieux relâché.

Que d'actes de vertu méconnus chez un Supérieur que l'on critique, que l'on condamne même, malgré son dévouement !

Le désordre régnera bientôt dans une communauté dont les membres font à l'autorité une opposition systématique.

3. Le bon exemple. — On comprend la nécessité du bon exemple chez un Supérieur : il encourage les religieux et les porte au devoir.

Ajoutez à son autorité la puissance de la parole, la pratique de la vertu, et vous constaterez bientôt autour de vous des progrès importants dans le bien.

Notre cœur s'attendrit, en effet, sous l'action bienfaisante d'un bon cœur. Notre volonté se fortifie à la vue du courage. Les puissances de

notre âme se développent au contact de ces énergies morales dont on est obligé d'admirer les heureux résultats. La piété, la vertu s'établissent d'autant plus avantageusement dans une communauté, que le Supérieur, vraiment plein de sollicitude pour ses sujets, leur en donne l'exemple.

Les responsabilités d'un Supérieur sont grandes : aussi doit-il demander sans cesse à Notre-Seigneur les grâces dont il a besoin pour remplir ses redoutables fonctions. Qu'il étudie son devoir au pied de la croix de JÉSUS-CHRIST. Là est le Maître et le serviteur !



III. — DEVOIRS DANS L'EXERCICE DE LA SUPÉRIORITÉ.

I. Conformité entre la conduite d'un Supérieur à l'égard de ses sujets, et la conduite de Dieu à l'égard de tous les hommes.

II. Remplir le but pour lequel on est Supérieur.

Réfléchissons sur les merveilleux résultats obtenus par la charité de N.-S. JÉSUS-CHRIST dans la rédemption des hommes.

I.

CONFORMITÉ ENTRE LA CONDUITE D'UN SUPÉRIEUR A L'ÉGARD DE SES SUJETS, ET LA CONDUITE DE DIEU A L'ÉGARD DE TOUS LES HOMMES.

<table>
<tr><td>I.
Justice de Dieu.</td><td colspan="2">DIEU fait un devoir à l'homme de l'aimer, de le servir et de fuir le péché.</td></tr>
<tr><td>II.
Bonté de Dieu.</td><td colspan="2">1. Il nous donne une loi qui nous guide sûrement dans la voie du salut.
2. Il pourvoit, par sa Providence, à nos nécessités temporelles et spirituelles.
3. Il nous accorde largement sa grâce.</td></tr>
<tr><td>I.
Justice du Supérieur.</td><td colspan="2">Un Supérieur doit savoir dans l'occasion user de ses droits, même avec sévérité, pour assurer le maintien de la règle dans sa communauté.</td></tr>
<tr><td>II.
Bonté du Supérieur.</td><td>1. La bonté et les justes ménagements.</td><td>1. Les ménagements sont le plus souvent préférables aux commandements ; témoin les délicatesses infinies de DIEU à l'égard des âmes.
2. Les ménagements n'empêchent pas un Supérieur de veiller avec sollicitude sur la conduite de ses religieux.
3. Les ménagements n'excluent pas les actes d'autorité, dans le but de corriger le religieux coupable, ou pour doubler le mérite du religieux fervent.</td></tr>
</table>

II. Bonté du Supérieur (*suite*).

2. Bonté dans les rapports.

1. Un Supérieur doit savoir s'effacer dans une juste mesure, et soutenir ses religieux dans la lutte, au lieu de les terrifier.
2. La conduite d'un Supérieur est toute tracée par celle de JÉSUS-CHRIST à l'égard des hommes.
3. Un Supérieur bon dans ses ménagements, comme dans ses justes sévérités, travaille utilement à la sanctification des âmes.

II.

DEVOIRS DANS L'EXERCICE DE LA SUPÉRIORITÉ, EN REMPLISSANT LE BUT POUR LEQUEL ON A ÉTÉ ÉLU SUPÉRIEUR.

I. Volonté de Dieu.

DIEU veut, dans une communauté, le maintien de la règle et la recherche de la perfection. Or, cette volonté ne peut être transmise et suivie si le Supérieur ne s'exerce pas lui-même à la pratique de la vertu.

II. Salut des âmes.

Un Supérieur a charge d'âmes ; aussi doit-il, par tous les moyens, pourvoir au bien de ses sujets.

1. Charité et justice dans la direction.

1. La charité d'un Supérieur doit être sans bornes.
2. Le Supérieur doit être plein de dévouement pour tous ses religieux sans distinction. — C'est justice.

2. Oubli de soi jusqu'au sacrifice.

1. Qu'un Supérieur ne s'accorde que les dispenses nécessaires.
2. Qu'un Supérieur se protège par l'humilité contre les louanges.
3. Un bon Supérieur saura se dévouer au milieu des plus vives oppositions.

3. Bon exemple.

Nécessité du bon exemple chez un Supérieur ; il encourage et porte au bien.

Tout Supérieur doit demander à Notre-Seigneur les grâces dont il a besoin pour remplir saintement ses redoutables fonctions.

I. — EXCELLENCE DE L'OBÉISSANCE.

D'après ses principes essentiels.

D'après son mode d'application.

Rappelons-nous la parfaite obéissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; il proclame la souveraineté de son Père céleste, il accomplit toute la loi et meurt en victime d'expiation pour le salut du genre humain.

N'oublions pas les grands exemples d'obéissance qui nous ont été donnés par les saints.

I.

Excellence de l'obéissance d'après ses principes essentiels, à savoir :

I. Le droit de Dieu.

II. La loi de Dieu ou sa direction miséricordieuse en faveur de notre salut.

L'obéissance est une soumission complète de nous-mêmes à la volonté de Dieu.

Cette définition nous permet d'établir une différence entre l'obéissance du chrétien et l'obéissance du religieux.

I. *Le droit de Dieu.*

Le droit de Dieu sur ses créatures est incontestable ; il en est l'auteur, par conséquent le maître absolu. Dieu exerce sur nous un droit de souveraineté qui commande la plus complète soumission, triomphe de toute résistance et n'admet pas le retard.

D'autre part, en se constituant par l'obéissance le sujet de Dieu, l'homme peut compter sur le secours de sa grâce.

La souveraineté de Dieu est donc la première raison de l'obéissance, et l'homme sérieux ne peut s'empêcher de l'apprécier.

II. *La loi de Dieu ou sa direction miséricordieuse en faveur de notre salut.*

1° L'obéissance nous place d'une manière si complète sous la conduite de Dieu, qu'elle l'oblige en quelque sorte à pourvoir à nos besoins. Si, d'une part, Dieu fait valoir ses droits à notre soumission, vérité aussi juste en elle-même qu'elle est avantageuse pour notre salut, il est tenu d'autre part à user de son action miséricordieuse en notre faveur. Cette réciprocité est de rigueur. Dieu la veut, et lui seul est capable de donner à l'œuvre qu'il a commencée son parfait accomplissement. Ou bien l'homme répondra

aux desseins providentiels, ou bien, violant toute justice, il vivra en dehors du service de DIEU.

C'est la révolte ou la désobéissance.

2° Quoi qu'il en soit de nos dispositions, DIEU porte sa loi, qu'il a soin d'imprimer dans le cœur même de l'homme. C'est la loi naturelle.

Viendra le jour où il plaira au Très-Haut d'ajouter à la première législation des commandements nouveaux. La loi de grâce nous sera donnée en temps opportun, et nous pourrons alors viser d'une manière absolue à la pratique de la perfection.

3° Un jour, l'homme se révolta orgueilleusement ; il agissait, dans cet acte, au nom de l'humanité tout entière, dont il était le chef. Aussitôt, par une conséquence nécessaire, le désordre remplaça l'ordre établi par la sagesse divine. Ce premier péché fut immédiatement suivi d'un châtiment. L'homme doit au Rédempteur d'avoir recouvré ses droits au Ciel, aux conditions jusque-là inconnues de la lutte et de la victoire : voilà pourquoi, à l'avenir, la loi du péché combattra la loi sainte de DIEU, la mort cherchera à détruire dans les âmes la vie de la grâce avec ses espérances d'un éternel bonheur.

Qui sauvera les hommes de l'entraînement du péché ? L'obéissance à la loi de DIEU. Qui nous tracera la voie du salut ? La loi encore à laquelle

nous devons obéissance. Qui communiquera à l'homme la force dont il a besoin pour servir Dieu fidèlement ? Toujours l'observation de la loi, qui nous obtiendra les grâces dont nous avons besoin, et nous mettra en présence des récompenses et des châtiments.

Nous devons donc affirmer l'excellence de l'obéissance, et en rechercher la pratique avec d'autant plus de sincérité, que nous constatons l'ignorance de la plupart des hommes, et la légèreté avec laquelle ils violent la loi sainte et s'attachent au péché.

II.

Excellence de l'obéissance d'après son mode d'application.

I. *La réparation par l'expiation.*

Nous pouvons mesurer aux effets de la désobéissance du premier homme et de ses descendants, l'étendue de l'offense que le péché fait à Dieu.

Justement condamné, l'homme n'obtient son pardon qu'à la condition de satisfaire par une entière réparation, à la justice divine infiniment outragée. Cette satisfaction est l'œuvre de l'obéissance.

L'homme était incapable d'aborder de front une pareille entreprise, et plus impuissant encore à la conduire à bonne fin : aussi DIEU, dans sa miséricorde, a donné son Fils au monde en rédemption pour les péchés du genre humain.

DIEU exprime sa volonté, il exige une réparation et l'obéissance la lui offre : la souffrance, la pauvreté sont l'apanage du Fils de DIEU, naissant par obéissance dans une étable, au lieu de s'asseoir sur le trône du premier des rois de l'univers.

L'obéissance inspire la fuite de JÉSUS-CHRIST en Egypte. La même obéissance apparaît dans sa vie silencieuse à Nazareth.

Suivez JÉSUS-CHRIST dans sa Passion, au Prétoire, devant les différents tribunaux : il garde le silence pour ne pas empêcher sa condamnation ; c'est de l'obéissance.

Au Calvaire, Notre Divin Sauveur pousse l'obéissance jusqu'aux dernières limites de la perfection.

Cette soumission parfaite accomplit l'œuvre de l'expiation, terme du grand contrat passé entre DIEU et l'humanité, et signé du sang du Fils de DIEU... Tout est consommé... L'obéissance a réconcilié la terre avec le Ciel, la créature avec son Créateur. Les droits mutuels sont

proclamés : ceux de DIEU par l'obéissance de l'homme, ceux de l'homme par la miséricorde divine qui lui est acquise après une entière expiation de la part du DIEU fait homme.

Voilà tout le secret de l'obéissance, la raison de son excellence.

Mais, hélas ! tous les hommes ne répondent pas à l'appel de JÉSUS-CHRIST.

II. *Obéissance religieuse.*

Mais, du milieu du monde, surgissent quelques âmes d'élite. Par une faveur de DIEU, elles ont mieux compris la vertu d'obéissance, et ont su répondre à l'appel de JÉSUS, qui les conviait à la perfection. S'il le faut, disent-elles, accompagnons Notre Divin Sauveur au Calvaire, et nous cimenterons au pied de la croix, par un dernier acte d'obéissance, le contrat de notre union avec DIEU pour l'éternité.

C'est la réponse de ces âmes qui, touchées par la grâce, prennent la résolution de quitter le monde et vont passer leur vie à l'ombre du cloître.

Elles veulent suivre JÉSUS-CHRIST jusqu'à l'expiation. Dans ce but, elles réclament des guides plus sûrs, plus versés dans la connaissance des choses spirituelles : elles demandent des lois plus assujettissantes, qui ordonnent jus-

qu'aux moindres détails de leur conduite, enserrent leur vie dans le réseau étroit et fort que l'Ecriture nous montre tressé par la sagesse elle-même, et qu'elle nomme un réseau de salut.

C'est le comble du dépouillement par l'abandon de la volonté ; c'est donner à DIEU son âme et sa vie.

Voilà l'obéissance religieuse ! Grâce à elle, nous proclamons à l'exemple de JÉSUS-CHRIST les droits imprescriptibles de DIEU.

Le sage avait bien raison de dire : *L'obéissance est plus agréable à Dieu que le sacrifice* [1] *et l'homme obéissant chante ses victoires* [2].

Heureux le religieux qui comprend la faveur de DIEU l'appelant à une vie d'une complète obéissance ! Imitateur de JÉSUS-CHRIST, il devient l'héritier de sa gloire.

Pénétrons-nous bien de la valeur de cette vertu, et exerçons-nous tous les jours avec une nouvelle ardeur à sa pratique.

1. Melior est obedientia quam victimæ. I *Reg.* XV, 22.
2. Vir obediens loquetur victoriam. *Prov.* XXI, 28.



EXCELLENCE DE L'OBÉISSANCE.

I. — EXCELLENCE DE L'OBÉISSANCE.

I. D'après ses principes essentiels.
II. D'après son mode d'application.

Rappelons-nous la parfaite obéissance de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST et des saints.

I.

EXCELLENCE DE L'OBÉISSANCE D'APRÈS SES PRINCIPES ESSENTIELS.

I. Droit de Dieu.

- Définition de l'obéissance.
- *Dieu exerce sur nous un droit de souveraineté absolu.*
  - 1 Il recommande la plus complète soumission.
  - 2 Il triomphe de toute résistance.
  - 3 Il n'admet pas le retard.
- D'autre part, en se constituant le sujet de DIEU par l'obéissance, l'homme peut compter sur le secours de sa grâce.

II. La loi de Dieu ou sa direction miséricordieuse en faveur de notre salut.

- 1. Bonté ou sévérité de DIEU à notre égard, selon que nous lui sommes plus ou moins soumis par l'obéissance.
- 2. Loi naturelle .. Loi de Moïse... Loi évangélique ou de grâce.
- 3. *L'obéissance à la loi de Dieu*
  - 1 nous sauvera de l'entraînement du péché,
  - 2 nous trace la voie du salut,
  - 3 nous vaudra la force dont nous avons besoin pour servir DIEU fidèlement.

II.

EXCELLENCE DE L'OBÉISSANCE D'APRÈS SON MODE D'APPLICATION.

I. La réparation par l'expiation.

Par son obéissance parfaite, en particulier à Nazareth, dans sa fuite en Égypte, au Calvaire, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST a offert à son Père une entière expiation pour les péchés des hommes.

Malheureusement tous les hommes ne marchent pas sur les traces de JÉSUS-CHRIST, dans la pratique de l'obéissance.

II. Obéissance religieuse.

Les âmes qui ont répondu à l'appel de Jésus-Christ

1 acceptent l'obéissance jusqu'à la croix, pour cimenter leur union avec DIEU ;

2 quittent le monde pour obéir à sa volonté.

3 *Pour expier elles réclament*

1 des guides plus sûrs,
2 des lois plus assujettissantes,
3 l'abandon complet de la volonté.

Grâce à cette obéissance, nous proclamons, à l'exemple de JÉSUS-CHRIST, les droits inprescriptibles de DIEU.

Pénétrons-nous bien de la valeur de l'obéissance, et exerçons-nous, tous les jours, avec une nouvelle ardeur à sa pratique.

II. — QUALITÉS DE L'OBÉISSANCE.

Elle doit être divine dans son intention.
Elle doit être universelle dans son application.

L'Evangile nous décrit l'obéissance de JÉSUS-CHRIST à ses parents par cette simple parole : *Il leur était soumis* [1].

Un DIEU soumis à des hommes, quelle merveille ! Tel doit être le caractère de l'obéissance dans la vie religieuse.

L'obéissance doit être divine dans son intention.

I. L'AUTORITÉ VENANT DE DIEU PEUT SEULE COMMANDER L'OBÉISSANCE. — Le religieux vraiment obéissant vit dans un renoncement continuel, et les plus grands obstacles ne doivent point l'arrêter dans l'accomplissement de ses devoirs.

Voila pour l'acte de l'obéissance ou la partie matérielle en quelque sorte de cette vertu.

1° Mais il y a dans l'obéissance un côté moral, je veux dire, l'application des facultés de notre âme à cette vertu, dont DIEU est le principe et le but.

1. Erat subditus illis. *Luc.* II, 51.

Nous ne pouvons pas, du reste, aimer l'obéissance et nous y attacher, sans nous placer d'une façon plus directe sous l'autorité de Dieu.

Qui ne voit, d'après ce simple exposé, que cette vertu est divine dans son intention ? Elle procède, en effet, de Dieu, a Dieu pour but, et dirige vers Dieu les sentiments et les actes de notre vie.

Nier cette vérité, c'est attaquer l'obéissance dans son principe essentiel.

Dieu seul, en effet, tient en main toute autorité ; seul, il jouit de cette puissance qui convie l'homme à l'obéissance ou le soumet par la crainte du châtiment.

2° Les hommes, égaux entre eux, ne sont liés que par les devoirs de charité, sauf le cas où Dieu, communiquant à un d'entre eux ses droits de Supériorité, commande par ce fait la soumission.

C'est donc par la vertu de Dieu seul, qu'un souverain a le pouvoir de commander et le droit de se faire obéir ; qu'un père a autorité sur ses enfants, qui doivent l'aimer et lui être soumis ; qu'un Supérieur de communauté impose sa volonté à ses religieux.

Notre-Seigneur Jésus-Chrirt défendait cette vertu lorsqu'il répondit à Ponce-Pilate : *Vous*

n'auriez aucun pouvoir sur moi s'il ne vous avait été donné d'en haut[1].

Serviteurs, dit saint Paul, *et vous tous qui avez des maîtres selon la chair, obéissez-leur dans la simplicité de votre cœur, comme vous obéiriez au Christ*[2].

Nous devons conclure de ce principe que le droit d'autorité et l'obéissance, ayant DIEU pour auteur, doivent être exercés pour sa gloire.

II. LE SURNATUREL DONNE SEUL DU MÉRITE A L'OBÉISSANCE. — L'obéissance est un grand moyen de salut que DIEU présente à notre faiblesse, et, par conséquent, c'est une des raisons de son existence dans les maisons religieuses ; mais le mérite de l'obéissance dépend du but que l'on se propose et des sacrifices que l'on accomplit dans la pratique de cette vertu.

Obéir uniquement parce qu'on y est obligé, c'est un acte dépourvu de mérite. Obéir pour s'assurer les faveurs de son Supérieur ou éviter un blâme, c'est un acte purement humain. Obéir sans générosité ou avec une réserve calculée, une adresse qui réduit presque à néant les pratiques de

1. Non haberes potestatem adversum me ullam, nisi tibi datum esset desuper. *Joan.* XIX, 11.

2. Servi, obedite dominis carnalibus in simplicitate cordis vestri, sicut Christo. *Eph.* VI, 5.

l'obéissance, c'est agir sans vertu, pour ne rien dire de plus.

Toutes les oppositions à l'obéissance qui s'expriment par le murmure, la résistance, à plus forte raison par un acte de révolte, sont des fautes aux yeux de DIEU.

En quoi l'obéissance sera-t-elle une vertu religieuse si elle est le résultat de calculs humains, intéressés ou misérables ? Néanmoins, quiconque se laisse guider par un sentiment purement naturel peut édifier une communauté. Il sera même agréable à son Supérieur, dont il surprendra la simplicité.

III. LE SURNATUREL DONNE SEUL DE LA VITALITÉ A L'OBÉISSANCE. — 1° Sans la pureté d'intention, un rien peut compromettre notre fidélité à l'obéissance religieuse. J'appelle un rien : un moment de faiblesse, un défaut chez un Supérieur, une manière choquante, le moindre sacrifice...

2° Le surnaturel est donc seul capable de garantir l'existence de l'obéissance. J'en veux pour preuve le religieux qui conforme sa conduite aux vues de DIEU sur lui, travaille toujours pour sa gloire et pour la sanctification de son âme. Je le vois étudiant son devoir, qu'il accepte tout tracé des mains de son Supérieur ; il a la grâce pour remplir ses engagements, le courage

ne lui fera jamais défaut ; il ira au-devant des difficultés, heureux des sacrifices qui lui seront même durement imposés ; et plus il aura l'occasion de se vaincre, plus il éprouvera de la consolation.

Qui ne voit dans ces triomphes les résultats d'un secours continuel de DIEU, l'annonce d'une vertu qui grandit tous les jours ?

Obéir, c'est donc se rapprocher de DIEU, vivre dans son intimité, avec la disposition de connaître ses désirs, de les exécuter, d'agir sans cesse pour sa gloire.

L'obéissant est l'homme-lige de DIEU, qui prend en main la direction de son âme, le forme à la sainteté, et le choisit pour son représentant et son apôtre.

Plaise à DIEU que les religieux comprennent l'importance du surnaturel dans l'obéissance !

IV. OPPOSITION A L'INTENTION DIVINE DANS L'OBÉISSANCE. — La pratique de l'obéissance dépend de l'obligation que la règle nous impose à ce sujet ; du caractère, de la vertu, de l'éducation du religieux, et de la ferveur d'une communauté.

Il y a des religieux parfaits en religion, mais, hélas ! d'autres sont réfractaires à leurs devoirs, et leur soumission n'est nullement inspirée par l'esprit religieux.

Il est des religieux qui obéissent parfois dans le but de se mettre en évidence, pour arriver aux charges.

La routine, la souplesse du caractère, la douceur du tempérament, le sentiment de la convenance, l'habitude d'une vie régulière sont souvent les seuls motifs de l'obéissance.

Evidemment, d'après ce simple exposé, hélas! trop vrai, nous nous trouvons bien loin d'agir avec une intention surnaturelle.

Il est vraiment triste de rencontrer tant de légèreté chez des hommes qui se sont volontairement voués au service de Dieu. Ces religieux ne réfléchissent pas assez à l'importance de leur vocation, et recherchent la vie facile au détriment de la vertu.

Une telle conduite est coupable aux yeux de Dieu, et nous prive de l'abondance de ses grâces.

Heureux le religieux qui sait, dans l'intérêt de son âme, vivre avec esprit de foi, sous la sage direction de Dieu !



II. — QUALITÉS DE L'OBÉISSANCE.

L'obéissance doit être divine dans son intention.

L'Évangile nous décrit l'obéissance de Jésus-Christ à ses parents par ces simples paroles : Il leur était soumis. Quelle merveille !

L'OBÉISSANCE DOIT ÊTRE DIVINE DANS SON INTENTION.

- L'obéissance doit être divine dans son intention.
  - 1. *L'autorité venant de Dieu, peut seule commander l'obéissance.*
    - 1. L'obéissance procède de Dieu, a Dieu pour but, et dirige vers Dieu les sentiments et les actes de notre vie.
    - 2. Les hommes, égaux entre eux, ne sont liés que par les devoirs de charité, sauf le cas où Dieu, communiquant à l'un d'entre eux ses droits de Supériorité, commande par ce fait la soumission.
  - 2. *Le surnaturel donne seul du mérite à l'obéissance.*
    - 1. Le mérite de l'obéissance dépend du but que l'on se propose, et des sacrifices que l'on accomplit dans la pratique de cette vertu.
    - 2. *Il agit sans vertu, et peut-être d'une manière coupable, celui qui obéit*
      - 1 pour s'assurer la faveur de son Supérieur,
      - 2 pour éviter un blâme,
      - 3 qui obéit avec une réserve calculée.
    - 3. *Les oppositions à l'obéissance exprimées par*
      - 1 le murmure,
      - 2 la résistance,
      - 3 un acte de révolte,
      - sont des fautes aux yeux de Dieu.

L'obéissance doit être divine dans son intention. *(suite).*

3. *Le surnaturel donne seul de la vitalité à l'obéissance.*

1. *Sans la pureté d'intention un rien peut compromettre notre fidélité à l'obéissance :*

1 un moment de faiblesse,
2 un défaut chez un Supérieur,
3 une manière choquante,
4 le moindre sacrifice.

2. *Le surnaturel est seul capable de garantir l'existence de l'obéissance : témoin le religieux*

1 qui travaille toujours pour la gloire de DIEU et la sanctification de son âme;
2 il étudie toujours son devoir, qu'il accepte tout tracé des mains de son Supérieur ;
3 aidé de la grâce de DIEU, il va toujours au devant des difficultés, heureux des sacrifices qui lui sont durement imposés.

L'obéissant est l'homme-lige de DIEU, qui prend en main la direction de son âme.

4. *Opposition à l'intention divine de l'obéissance.*

Il est malheureux de n'obéir que

1 dans le but de se mettre en évidence, pour arriver aux charges;
2 par routine, par douceur de tempérament, par l'habitude d'une vie régulière.

Il est triste de rencontrer tant de légèreté chez des hommes qui se sont volontairement voués au service de DIEU.

Heureux le religieux qui sait, dans l'intérêt de son âme, vivre avec esprit de foi sous la sage direction de DIEU.



III. — QUALITÉS DE L'OBÉISSANCE.

Universalité de l'obéissance dans son application.

Dans les rapports avec tout Supérieur.

Dans l'accomplissement de toutes choses commandées.

Dans sa parfaite exécution.

Aucune obéissance n'a jamais revêtu un caractère d'universalité comme celle de Jésus-Christ. Elle est marquée du sceau de toutes les vertus : l'amour, l'humilité, la souffrance... source d'un mérite infini.

I.

Universalité de l'obéissance dans les rapports avec tout supérieur.

I. *La soumission à tout Supérieur.*

Nous accepterions difficilement cette proposition, si nous pouvions soulever le moindre doute sur le caractère surnaturel de la vertu d'obéissance et l'étendue de ses obligations.

1° Il est acquis que la soumission à tout Supérieur légitime répugne à notre nature ; à plus forte raison si celui qui commande paraît indigne

de la place qu'il occupe, à cause de son incapacité ou de ses défauts.

Malgré ses répugnances, le religieux vraiment obéissant se soumettra, non seulement par devoir, mais de bon cœur, au Supérieur que Dieu lui aura donné, quel que soit son âge, son expérience ou sa vertu.

De même, écrit saint Ignace, qu'on ne doit pas obéir à un Supérieur uniquement parce qu'il est prudent, bon, doué de bonnes qualités ; de même on ne doit pas accorder une obéissance imparfaite à un Supérieur moins intelligent, moins judicieux, moins prudent, car ils représentent tous les deux Celui dont la sagesse est infaillible, et Dieu ne manquera pas de suppléer, en notre faveur, au défaut de son ministre. C'est dans ce même sens que saint Pierre avait recommandé aux premiers fidèles *la soumission respectueuse à tous leurs maîtres, sans exception, aux bons comme à ceux dont le commandement était pénible, à raison de leur méchanceté* [1].

2° Quiconque se permettrait une critique à l'adresse de ses Supérieurs légitimes serait dans son tort. Malgré leurs imperfections, malgré leurs faiblesses et les erreurs de leur administration, ces religieux constitués en dignité nous

1. Servi, subditi estote in timore dominis, non tantum bonis et modestis, sed etiam dyscolis. I *Petr.* II, 18.

représentent ce qu'il y a de meilleur ou de suffisamment capable dans un monastère.

Pour la tranquillité des religieux, les lois d'une communauté exigent ces conditions, et excluent, sous les peines les plus sévères, toutes compétitions ambitieuses. Nous avons donc le droit d'affirmer le mérite suffisant des Supérieurs et la canonicité de leur élection.

De pareilles garanties appellent la soumission la plus entière.

II. *Opposition à l'obéissance à tout Supérieur.*

On rencontre des religieux qui, pour bien des motifs condamnables, paraissent méconnaître, au moins dans la pratique, le principe de l'obéissance à tout Supérieur légitime.

Portés naturellement à la critique, ils ne craignent pas d'avancer que la plupart des Supérieurs sont indignes de la place qu'ils occupent ; ils les discréditent par leurs attaques de tout genre.

Ils assument de grandes responsabilités, car ils deviennent une cause de scandale pour les religieux simples et de bonne foi.

Je vois une autre cause de désobéissance dans le réveil de nos passions à la première épreuve de la contrariété.

On se soumettra, par exemple, avec peine à un Supérieur qui ne partage pas nos vues et

notre manière d'agir. La promotion d'un religieux peu sympathique sera une occasion de murmure et même de condamnation. Après avoir discuté ses aptitudes, on jugera sévèrement et avec esprit de parti ses actes, souvent très méritoires aux yeux de DIEU.

Un Supérieur peut, néanmoins, être parfois imprudent dans son administration ; mais le plus souvent les difficultés qui naissent des circonstances suffisent pour excuser sa faiblesse du moment ou son inexpérience.

En résumé, malgré ses bons désirs, la sagesse de sa conduite et son dévouement, un Supérieur rencontrera toujours de l'opposition, au moins chez les religieux indisciplinés, parce qu'ils sont dépourvus de l'esprit de leur vocation.

III. *Conduite du bon religieux dans l'obéissance à tout Supérieur.*

Le bon religieux échappe à toutes ces misères. Simple dans ses vues, il ne voit que DIEU dans la personne de tout Supérieur, et a pour elle l'estime la plus respectueuse.

Non content de proclamer l'autorité de celui qui est à la tête d'une communauté, il est plein de déférence pour le religieux qui est chargé d'un emploi plus modeste, il reconnaît ses droits,

accepte ses décisions et supporte même ses caprices sans se plaindre.

Telle est la conduite du religieux désireux de sa perfection. Il profite de toutes les occasions de renoncement, d'humilité, de vertu, en un mot, qui lui seront fournies par l'obéissance, pour travailler à son avancement spirituel.

Heureux donc les religieux qui, pénétrés du vrai sentiment de leur vocation, comprennent et acceptent le principe de l'universalité dans l'obéissance à tout Supérieur !

II.

L'obéissance universelle doit s'étendre à toutes les choses commandées.

Le commandement ne peut porter que sur des actes légitimes, conformes à la loi de Dieu et de la conscience.

Il ne s'agit pas, dit saint François de Sales, d'obéir à tort et à travers ; on satifait au devoir de l'obéissance en se soumettant aux choses d'obligation.

D'après saint Thomas, l'obéissance prend le caractère de la perfection à la suite d'un renoncement aux choses permises, mais elle serait indiscrète en portant l'âme à se soumettre à

toutes les choses licites. Cette dernière application est peu à craindre. C'est pourquoi ce n'est que justice de déclarer que l'obéissance doit s'étendre à tout : au temporel, au spirituel ; aux actes de communauté, aux actes particuliers ; à ce qui doit se faire, à ce qui doit s'omettre ; à ce qui plaît, à ce qui déplaît.

Cette universalité de l'obéissance indique :

I. La supériorité de cette vertu sur les autres vœux.
II. Elle facilite l'œuvre de notre salut.
III. Elle est d'ailleurs confirmée par l'exemple de Jésus-Christ.

I. *Supériorité de l'obéissance sur les autres vœux.*

L'étendue de l'obéissance annonce cette supériorité.

Les vœux ont un double caractère, matériel et spirituel, selon qu'ils reposent sur les choses corporelles ou demandent à notre âme des actes de vertu. Ainsi, la Pauvreté nous ordonne le renoncement aux biens de la terre et le détachement de notre cœur.

La Chasteté réclame la pureté la plus parfaite du corps et de l'esprit, celle du cœur et de la volonté; mais l'Obéissance semble saisir l'homme d'une façon plus complète, et en faire à DIEU une victime. C'est dans ce sens que saint Grégoire, Pape, a dit : Il est beau d'abandonner toute

chose pour servir plus librement Notre-Seigneur Jésus-Christ. Mais après avoir fait remarquer que les païens eux-mêmes ont su se détacher des biens de la terre, il ajoute qu'il est bien plus méritoire de se renoncer soi-même.

L'autorité ne doit être, du reste, que l'expression de la sollicitude de Dieu à notre égard.

Il est donc juste que nous offrions à Dieu, par l'obéissance, l'hommage de tout notre être, de toute notre vie, sans nous ménager la moindre réserve.

II. *L'universalité de l'obéissance facilite l'œuvre de notre salut.*

L'âme a ses besoins particuliers et ne peut se passer d'une direction ; elle trouve donc dans l'obéissance un sûr garant de l'accomplissement fidèle de tous ses devoirs.

Les œuvres temporelles ont également leur place dans le plan de notre sanctification. Il n'est pas indifférent, selon Dieu, que nous vivions dans un pays ou dans un autre ; que nous donnions notre activité à telle ou telle occupation ; que nous consacrions plus de temps aux œuvres spirituelles qu'aux temporelles ; que nous vivions dans une condition de préférence à une autre ; dans un milieu particulier, et dont la composition présente des avantages comme des difficultés.

Aussi, notre obéissance doit-elle embrasser les détails de notre vie, pour en former un tout conforme aux desseins de DIEU en faveur de notre sanctification.

Il est facile de comprendre, d'après ce raisonnement, que toute réserve en matière d'obéissance dérange le plan de DIEU, déplace la responsabilité de notre salut, puisque nous voulons nous conduire par nos propres lumières.

L'obéissance devient la vie, l'espérance, la garantie, le salut du religieux. Il faut donc qu'il proclame et accepte son universalité.

III. *L'universalité de l'obéissance confirmée par l'exemple de Jésus-Christ.*

Toute la vie de JÉSUS-CHRIST est un acte d'obéissance : sa naissance à Bethléem, sa fuite en Egypte, ses années passées à Nazareth, sa prédication et sa mort sur le Calvaire.

Inutile d'essayer de prouver tout le mérite d'une pareille soumission, toujours parfaite dans la pauvreté, la souffrance, la persécution. Ni les temps, ni les lieux, ni les circonstances n'empêchent la parfaite obéissance du Divin Sauveur. *S'il demande à son Père*, au jardin des Olives, *d'éloigner le calice qui lui est offert* [1], *c'est pour*

1. Si possibile est, transeat a me calix iste. *Matth.* XXVI, 39.

mieux faire connaître la grandeur et le mérite de sa soumission [1].

A nous d'imiter Notre Divin Sauveur, en accomplissant toute la loi.

III.

L'obéissance doit être universelle dans sa parfaite exécution.

I. Ponctuelle.

II. D'une soumission sincère de la volonté.

I. *Obéissance ponctuelle dans l'action extérieure, par la fidélité et la promptitude.*

1° Fidélité. — Pour être vraiment obéissant, le bon religieux doit accomplir l'ordre qui lui est donné, sans que le Supérieur soit obligé de le lui réitérer.

De l'avis de tout le monde, on témoigne bien peu d'affection à un ami en le laissant frapper à maintes reprises à la porte de sa maison, au lieu de lui ouvrir au premier appel. Or, un Supérieur qui nous donne un ordre ou nous exprime un désir, peut être comparé à cet Ami céleste qui nous dit : *Je me tiens à la porte de votre cœur et*

1. Verumtamen non sicut ego volo, sed sicut tu. *Matth.* XXVI, 39.

je frappe[1]; *ma sœur, mon amie, ouvre-moi*[2]. *Frappez, et l'on vous ouvrira*[3]. Sera-t-il dit que lorsque DIEU nous demande des actes d'obéissance, nous répondrons à son invitation par la résistance ? Sera-t-il dit qu'il faut emporter comme d'assaut notre soumission par des ordres formels, ou l'acheter par des instances sans fin ?

2° PROMPTITUDE. — *Quand tu feras résonner la trompette sacrée*, dit le Seigneur à Moïse, *les princes et les chefs du peuple accourront vers toi. Si tu veux faire mouvoir la foule, tu feras entendre des sons prolongés*[4].

Les religieux sont les élus du peuple de DIEU : un seul mot, un signe, la cloche qui sonne, doivent donc suffire pour les porter à exécuter avec promptitude la volonté de leur Supérieur.

Nos anciens maîtres dans la vie spirituelle aimaient à comparer le religieux à l'oiseau qui repose sur la terre sans y être attaché, prêt, par conséquent, à s'envoler au moindre bruit.

Si nous sommes libres de tout lien, si nous avons toujours les yeux fixés aux ciel, nous obéirons au premier signal.

1. Ecce sto ad ostium, et pulso. *Apoc.* III, 20.
2. Aperi mihi, soror mea, amica mea. *Cant.* V, 2.
3. Pulsate, et aperietur vobis. *Matth.* VII, 7.
4. Si semel clangueris, venient ad te principes, et capita multitudinis Israël. Si autem prolixior clangor increpuerit, movebunt castra. *Numb.* X, 4, 5.

C'est ainsi qu'ont agi Abraham, Samuel, Joseph... et après eux, tous les saints : DIEU parle, ils sont debout ; DIEU a fini de parler, ils exécutent aussitôt ses ordres. Tel doit être le bon religieux qui ne connaît point de délai dans son obéissance : il a horreur du lendemain et prévient même le commandement. Toujours attentif, il exécutera de suite la volonté ou le désir de son Supérieur, sans qu'on ait besoin de le lui rappeler. Il est comme un outil entre les mains de l'ouvrier, un bâton dans celles du voyageur ; il ne résiste pas plus qu'un cadavre. C'est la parole des saints.

II. *Soumission sincère de la volonté.*

Là est le nœud de l'obéissance, la partie qui constitue la vertu et le vrai mérite. Un acte n'est valable aux yeux de DIEU que lorsqu'échappant à toute contrainte, il n'est pas seulement accompli matériellement, mais en toute liberté et aussi parfaitement que possible.

Cette action volontaire du cœur donne le mérite à nos œuvres, et devient la vie de l'obéissance. *Obéissez de cœur* [1], dit saint Paul.

Toute autre obéissance n'est pas digne d'être appelée vertu, et puisqu'on ne voue jamais qu'un

1. Servi obedite Dominò, in simplicitate cordis vestri. *Eph.* VI, 5.

bien d'une certaine excellence, une obéissance purement matérielle ne pourrait être la matière d'un vœu. Pour atteindre ce but, pour plaire à DIEU, entrer dans ses vues, il est donc nécessaire d'appliquer son esprit et son cœur aux actes de l'obéissance précisément parce qu'ils sont commandés.

Sans doute, le vœu d'Obéissance n'oblige en rigueur sous peine de péché, que dans le cas d'un commandement ; mais la vertu d'Obéissance impose des devoirs plus étendus, de même que nous ne devons pas nous contenter d'éviter l'offense de DIEU lorsque notre état nous oblige de tendre à la perfection. Qu'une volonté présumée du Supérieur soit donc comme une volonté déclarée. Que le conseil nous décide aussi vite que le précepte ; et que le simple désir agisse sur nous avec l'autorité du commandement. Méfions-nous d'une obéissance qui plaît parce qu'elle flatte nos passions au lieu de les combattre. Ce genre de vertu amollit bientôt le cœur et arrête son élan.

Otez à l'obéissance son caractère d'universalité, elle n'existera bientôt plus.

Remercions DIEU de nous avoir appelés à vivre d'une manière plus parfaite sous sa direction. Quelle sécurité pour le temps, quelle récompense pour l'éternité ! Heureux celui qui pourra

se rendre le témoignage d'avoir toujours accompli la volonté de DIEU !

Que notre vie, faite d'humilité et de renoncement, nous porte à nous regarder comme les derniers de tous, et à ce titre, nous rendre les sujets obligés de nos Supérieurs, et les serviteurs dévoués de nos frères !



UNIVERSALITÉ DE L'OBÉISSANCE
DANS SON APPLICATION.

III. — UNIVERSALITÉ DE L'OBÉISSANCE DANS SON APPLICATION.

I. Dans les rapports avec tout Supérieur.

II. Dans l'accomplissement de toutes les choses commandées.

III. Dans sa parfaite exécution.

L'obéissance de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST est marquée du sceau de toutes les vertus : l'amour, l'humilité, la souffrance... sources d'un mérite infini.

I.

UNIVERSALITÉ DE L'OBÉISSANCE DANS LES RAPPORTS AVEC TOUT SUPÉRIEUR.

I. La soumission à tout Supérieur.

1. Malgré ses répugnances, un religieux obéissant se soumet non seulement par devoir, mais de tout cœur, au Supérieur que DIEU lui a donné... Témoignages de saint Ignace et de l'apôtre saint Pierre.

2. Quiconque se permettrait une critique à l'adresse de ses Supérieurs légitimes, serait dans son tort....

II. Opposition à l'obéissance à tout Supérieur.

Parce que les religieux portés naturellement à la critique

1 déclarent leur Supérieur indigne de la place qu'il occupe,

2 ne partagent pas les vues, les manières d'agir du Supérieur.

3 discutent ses aptitudes, jugent avec esprit de parti ses actes, souvent méritoires devant DIEU.

III. Conduite d'un bon religieux dans l'obéissance à tout Supérieur.

1. Simple dans ses vues, il ne reconnaît que DIEU dans la personne de tout Supérieur.

2. Il est plein de déférence pour le religieux qui est chargé d'un emploi, si modeste qu'il soit.

3. Il profite de toutes les occasions de renoncement, d'humilité, de vertu, en un mot, qui lui sont fournies par l'obéissance, pour travailler à son avancement spirituel.

II.

L'OBÉISSANCE UNIVERSELLE DOIT S'ÉTENDRE A TOUTES LES CHOSES COMMANDÉES.

L'obéissance doit s'étendre à tout :

1 au temporel et au spirituel,

2 aux actes de communauté et aux actes particuliers,

3 à ce qui doit se faire, à ce qui doit s'omettre,

4 à ce qui plaît, à ce qui déplaît.

I.
Supériorité de l'obéissance, sur les autres vœux,

parce que les autres vœux reposent sur des sacrifices corporels, ou réclament à notre âme des actes de vertu ; tandis que l'obéissance semble saisir l'homme d'une façon plus complète et en faire à DIEU une victime.

II.
L'universalité de l'obéissance facilite l'œuvre de notre salut.

1. L'âme ne peut se passer d'une direction qui ne soit une garantie de l'accomplissement fidèle de tous ses devoirs.
2. Il n'est pas indifférent que l'obéissance embrasse tous les détails de la vie pour en former un tout conforme aux desseins de DIEU, en faveur de notre sanctification.

Aussi toute réserve en matière d'obéissance
1 dérange le plan de DIEU sur nous,
3 déplace la responsabilité de notre salut.

III.
L'universalité de l'obéissance confirmée par l'exemple de Jésus-Christ.

1. Toute sa vie est un acte d'obéissance.
2. Mérite de sa soumission, toujours parfaite dans la pauvreté, la souffrance, la persécution ; dans tous les temps, dans tous les lieux, dans toutes les circonstances.

III.

L'OBÉISSANCE DOIT ÊTRE UNIVERSELLE DANS SA PARFAITE EXÉCUTION.

I.
Obéissance ponctuelle dans l'action extérieure.

1 *Fidélité.* — Elle demande que l'on accomplisse l'ordre qui est donné, sans que le Supérieur soit obligé de le réitérer.

2 *Promptitude* — Le bon religieux ne connaît point de délai ; il prévient même le commandement ; il exécutera de suite la volonté ou le désir de son Supérieur.

II.
Soumission entière de la volonté.

1. C'est elle qui donne le mérite à l'obéissance.
2. Le vœu d'Obéissance n'oblige, sous peine de péché, que dans le cas d'un commandement.

Mais la vertu d'Obéissance impose des devoirs plus étendus :
1 que le désir du Supérieur soit donc comme une volonté déclarée;
2 que le désir nous décide aussi bien que le précepte;
3 méfions-nous d'une obéissance qui plaît, parce qu'elle flatte nos passions.

Remercions DIEU de nous avoir appelés à vivre d'une manière plus parfaite sous sa direction

IV. — LA PRATIQUE DE L'OBÉISSANCE.

Situation de l'homme à l'égard de l'obéissance.
Conduite dans la pratique de l'obéissance.
Moyens à employer pour assurer la pratique de l'obéissance.

Situation de l'homme à l'égard de l'obéissance.

I Oppositions à l'obéissance.
II. Dispositions en faveur de l'obéissance.

I.

Oppositions à l'obéissance.

1. *L'homme dans l'état d'innocence.*

Après avoir placé le premier homme dans le paradis terrestre, DIEU l'investit d'un pouvoir souverain sur tous les êtres de la création, en lui demandant toutefois de s'incliner devant l'autorité de son Créateur.

L'homme jouissait d'une puissance dont il pouvait cependant abuser. Aussi le Seigneur lui exprima ses volontés en ces termes : *Tu pourras user de tous les biens que je mets à ta disposition, mais à la condition de ne pas toucher à l'arbre de vie qui est au milieu du Paradis* [1].

1. De ligno autem scientiæ boni et mali ne comedas. *Gen.* II, 17.

Infidèle à l'avertissement du Très-Haut et docile à la voix du démon tentateur, il fut sévèrement châtié.

Jusqu'à l'heure de la révolte, l'homme ne devait l'obéissance qu'à son Créateur, mais il est tenu aujourd'hui, à cause du péché, de vivre de renoncement. La soumission aux lois de DIEU, à ses représentants, à des égaux, et même à des inférieurs, est devenue obligatoire.

II. *L'homme après la chute originelle.*

Dans l'état d'innocence, l'homme a cédé à la tentation du démon, à la seule pensée d'un bonheur inconnu ; quelles ne doivent pas être ses oppositions à l'obéissance après sa chute !

L'orgueilleuse insubordination du premier péché passe originellement dans la nature humaine. L'homme, en naissant sous la domination du démon, apporte des tendances à la désobéissance : c'est la révolte contre DIEU et ses lois ; la révolte de la chair contre l'esprit ; la révolte de la nature contre la grâce. DIEU lui-même reconnaît cette funeste disposition : *il ne veut plus à l'avenir frapper l'homme de mort, parce que son esprit et toutes les pensées de son cœur sont portées au mal dès sa jeunesse* [1].

1. Sensus enim et cogitatio humani cordis in malum prona sunt ab adolescentia sua : non igitur ultra percutiam omnem animam viventem sicut feci. *Gen* . VIII, 21.

L'enfant vient au monde avec des instincts mauvais, ses inclinations le portent à la révolte, dans l'intérêt d'une passion naissante qu'il cherche à satisfaire. Sans un travail incessant de formation, cette jeune nature sera portée à l'insubordination.

III. *Les passions.*

Le bonheur de l'homme dépend de ses dispositions à l'obéissance : ou il se soumettra volontairement, et DIEU le récompensera, ou bien il sera victime de sa désobéissance.

1° L'HOMME ÉGOISTE. — L'homme égoïste ne pense qu'à ses intérêts : son bonheur d'abord... puis le bonheur des autres, et encore... car il peut être l'esclave de passions contraires au dévouement. Dans son orgueil, l'homme égoïste ne peut admettre un plus puissant que lui ; il veut étendre les bornes de son indépendance : ses vues sont les seules vraies et avantageuses. Voilà bien des dispositions contraires à l'obéissance.

2° L'HOMME JALOUX, ENVIEUX. — L'homme jaloux ou envieux ne souffrira pas un plus heureux que lui... Il en voudra au prochain de son élévation aux honneurs. C'est là un cri de désobéissance

Qu'il s'agisse de l'appât de l'or, de l'amour désordonné des plaisirs, toute passion est une source de révolte parce qu'elle ne trouve de satisfaction que dans l'abus de la liberté. Aussi les hommes esclaves de leurs passions sont d'ordinaire des révoltés contre Dieu et contre ses lois.

IV. *Nature de l'obéissance.*

L'obéissance, étant synonyme de renoncement, répugne à notre nature et réveille en nous des oppositions.

L'obéissance a ses douleurs, ses sacrifices ; il n'est donc pas étonnant qu'elle excite notre répugnance. La correction, le châtiment, l'épreuve, qui accompagnent l'obéissance et présentent de si grands avantages pour notre formation, nous portent plutôt à l'insubordination qu'à la soumission. Témoin, hélas ! la conduite des enfants qui, n'établissant pas sur la religion leurs devoirs à l'égard de leurs parents, se révoltent contre eux, les abandonnent au lieu de les entourer de respect et d'amour.

Les conséquences de cette opposition à l'obéissance sont malheureuses ; l'homme en souffre, car il a besoin d'obéir, dans son propre intérêt : et dans bien des occasions, il sera obligé, au prix d'un double sacrifice, du renoncement et du châtiment, de se courber devant l'autorité.

II.

Dispositions en faveur de l'obéissance.

S'il est vrai que l'homme porte en lui des principes contraires à l'obéissance, nous devons déclarer qu'il trouve aussi dans sa nature des dispositions favorables à cette vertu.

Pour être malheureusement enclin au mal dès sa jeunesse, l'homme n'est cependant pas dépourvu de tout bon sentiment. Il n'est point privé de cette puissance morale qui lui permet de travailler utilement à son salut.

1° LA RAISON. — Quelle est la place de l'homme dans l'œuvre harmonieuse de la création ? Pour être le roi de l'univers, il n'en sait pas moins qu'il a un Maître dont il doit reconnaître la suprême autorité. Nous tenons tout de DIEU, nous devons donc par devoir, et dans le sentiment d'une juste gratitude, lui rendre le culte de l'obéissance.

Tout homme, quelque sceptique qu'il veuille paraître, est accessible à cette vérité et reconnaît la force de ce raisonnement.

2° LA FAIBLESSE. — Y a-t-il sur la terre un homme jouissant de ses facultés, qui ne comprenne l'étendue de sa faiblesse ? Nous ne pou-

vons pas vivre sans un bienfait continuel de Dieu ; d'où nous concluons à la loi de la soumission.

D'autre part, les nécessités si variées de l'existence réclament le mutuel secours des différents membres d'une société : c'est un concours de travaux, d'intérêts mis en commun, d'œuvres de dévouement. Témoin, les premiers besoins de la vie, la protection de l'enfance, sa formation. Témoin encore la condition si différente du riche et du pauvre, du savant et de l'ignorant.

3° Ordre naturel. — L'ordre établi dans la nature prouve à l'homme le devoir de l'obéissance. En étudiant les lois qui régissent les êtres, je suis forcé de conclure à leur obéissance passive à l'Être suprême. Ces êtres inférieurs sont également soumis à l'autorité de l'homme, qui peut en disposer en maître.

4° Ordre moral. — Ainsi en est-il pour nous dans l'ordre moral. L'obéissance aux lois de Dieu est de rigueur, si l'on veut conserver l'harmonie entre les facultés de l'homme, ses instincts et ses passions. La partie inférieure de notre être doit être soumise à la partie supérieure, comme notre âme doit être soumise à Dieu.

5° Ordre surnaturel. — Les dispositions à

l'obéissance empruntent encore plus de force à l'ordre surnaturel. L'homme régénéré devient enfant de Dieu, à qui il reconnaît des droits de Souverain ou de Père : il devra donc exécuter sa volonté.

La foi, qui nous découvre la puissance de Dieu, fait incliner l'homme devant son autorité souveraine.

Tout dans l'économie de la Providence, jusqu'aux événements qui nous régissent, me parle de l'autorité de Dieu et de l'obéissance qui lui est due.

Dieu parle, exprime un désir, donne un ordre pour sa gloire et dans notre intérêt : que va faire l'homme ?

Il agit avec soumission parce qu'il se trouve en présence d'un devoir.

En me transportant sur le terrain de la perfection, l'amour que j'ai pour Dieu, les aspirations de mon âme, me portent vers la souffrance et le renoncement complet, à l'obéissance la plus absolue.

Remercions N.-S. Jésus-Christ de son œuvre de rédemption achevée si charitablement sur le Calvaire. L'homme régénéré et fidèle acceptera, avec une respectueuse soumission, l'autorité de Dieu, suivra ses enseignements, heureux de pou-

voir, par l'obéissance la plus entière, lui exprimer sa reconnaissance.

Etudions l'importance de l'obéissance pour développer en nous les dispositions qui en facilitent l'application.



IV. — LA PRATIQUE DE L'OBÉISSANCE.

SITUATION DE L'HOMME A L'ÉGARD DE L'OBÉISSANCE.

I. Oppositions à l'obéissance.

II. Dispositions à l'obéissance.

I.

OPPOSITIONS A L'OBÉISSANCE.

I. L'homme dans l'état d'innocence.

1. La révolte du premier homme contre DIEU.
2. Depuis cette révolte, l'homme, qui ne devait l'obéissance qu'à son Créateur, est tenu, à cause du péché, de vivre de renoncement.

II. L'homme après la chute originelle.

1. Transmission du péché d'origine dans la nature humaine.
2. *L'homme naît avec des tendances à la désobéissance.*
   1. C'est la révolte contre DIEU et ses lois.
   2. C'est la révolte de la chair contre l'esprit.
   3. C'est la révolte de la nature contre la grâce.
3. 1 Les mauvaises inclinations de l'enfance, 2 l'insuffisance de la raison à dompter nos instincts, 3 l'histoire des individus et des peuples — Sont une preuve de nos tendances naturelles à la révolte.

III. Les passions.

1. *L'homme égoïste*
   1. ne pense qu'à ses intérêts,
   2. ne peut admettre un plus habile et un plus puissant que lui,
   3. veut étendre les bornes de son indépendance.
2. *L'homme jaloux et envieux*
   1. ne souffrira pas un plus heureux que lui,
   2. en voudra au prochain de son élévation aux honneurs.
3. Les hommes esclaves de leurs passions sont d'ordinaire des révoltés contre DIEU et contre ses lois.

IV. Nature de l'obéissance.

1. Synonyme de renoncement, de souffrance, l'obéissance répugne à notre nature.
2. La correction, le châtiment, l'épreuve qui accompagnent l'obéissance, nous portent plutôt à l'insubordination qu'a la soumission.

II.

DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'OBÉISSANCE.

Dispositions en faveur de l'obéissance.

Il est vrai de dire que l'homme trouve dans sa nature des dispositions favorables à l'obéissance.

1. *La raison.* — Pour être le roi de l'univers, l'homme n'en sait pas moins qu'il a un Maître dont il doit reconnaître la suprême autorité.

2. *La faiblesse.*
   1 L'étendue de notre faiblesse nous prouve que nous ne pouvons vivre sans un bienfait continuel de DIEU.
   2 Les nécessités si variées de l'existence, réclament le mutuel secours des différents membres d'une société.

3. *Ordre naturel.* — L'ordre qui règne dans la nature, prouve à l'homme le devoir de l'obéissance.

4. *Ordre moral.*
   1 L'obéissance aux lois divines est de rigueur, si l'on veut conserver l'harmonie entre les facultés de l'homme, ses instincts et ses passions.
   2 La partie inférieure de notre être doit être soumise à la partie supérieure.

5. *Ordre surnaturel.* — La foi, l'économie de la Providence, l'amour divin, les aspirations de notre âme, nous parlent de l'autorité de DIEU et de l'obéissance qui lui est due.

Efforçons-nous de développer nos dispositions à l'obéissance.

V. — LA PRATIQUE DE L'OBÉISSANCE.

Conduite dans la pratique de l'obéissance.
Moyens à employer pour assurer la pratique de l'obéissance.

Le seul mot du prophète Isaïe : *Il s'est immolé parce qu'il l'a voulu* [1], indique la sublimité de l'obéissance de Jésus-Christ.

I.

Conduite dans la pratique de l'obéissance.

I. Conduite du mauvais religieux.
II. Conduite du bon religieux.

I. *Conduite du mauvais religieux dans la pratique de l'obéissance.*

La fidélité dans la pratique de l'obéissance se mesure à la piété des religieux. Quelques-uns d'entr'eux aiment cette vertu, se passionnent même pour elle ; d'autres, hélas ! toujours entraînés par la faiblesse de leur nature égoïste, en négligent la pratique, et lui font même parfois l'opposition la plus déplorable.

On n'est pas mauvais religieux dès l'entrée

1. Oblatus est quia ipse voluit. *Isaïe*, LIII, 7.

dans le cloître, mais on le devient par une suite d'infidélités. Des circonstances malheureuses, le mauvais exemple, les luttes mal soutenues, l'abus des grâces sont des causes de désobéissance.

1. Arrêt dans la formation religieuse. — La première atteinte à la vertu de l'obéissance est portée par un arrêt dans notre formation religieuse ; arrêt, hélas ! trop précoce. On vient à peine de prononcer ses vœux, et déjà la nature, toujours rebelle, se plaint de la difficulté qu'elle rencontre à les accomplir, et on faiblit dans le devoir au lieu de tendre à la perfection.

2. Doutes sur l'importance de l'obéissance.— Un doute naît dans l'esprit ; le démon, détestable inspirateur, nous montre mensongèrement une contradiction entre les contraintes de l'obéissance et nos instincts légitimes de liberté.

Pourquoi, se demande-t-on alors, cet enchaînement de tous les jours aux prescriptions d'une règle, cette soumission continuelle et complète à un Supérieur légitime, malgré ses défauts, et, peut-être, son incapacité ? Pourquoi, par exemple, pratiquer tels actes d'obéissance, que bon nombre de religieux négligent, parce qu'ils ne nous sont pas imposés par la règle, ou n'expriment pas la volonté expresse du Supérieur ?

3. Mauvais exemple. — Dès ce moment, on étudie les actions des religieux, pour fixer la règle de sa propre conduite. Hélas ! la misère humaine a sa place dans une communauté...; il arrive parfois que des religieux relâchés occupent des charges importantes, et on s'autorise de leurs exemples pour secouer le joug de l'obéissance.

L'expérience nous démontre qu'un Supérieur est obligé, par prudence, de garder vis-à-vis de quelques religieux désobéissants des ménagements dont ils abusent volontiers. Or, comme on ne comprend pas toujours la raison de ces ménagements, devenus nécessaires pour éviter un plus grand mal, on est tenté de se les accorder par une conduite plus indépendante, et par une série d'oppositions dont rien n'excuse la culpabilité.

Les mauvais conseils ne sont pas rares en religion ; si on ne les exprime pas en termes formels, ils sont souvent le résultat de paroles imprudentes, vives et même contraires au devoir. Si la vertu n'est pas tournée en ridicule, elle est, hélas ! bien souvent peu encouragée. On nous en présente la difficulté au lieu de la louer, ce qui gagnerait le cœur d'un religieux, et l'attacherait plus fortement à la pratique de la perfection.

C'en est assez, le mauvais exemple est trop

manifeste, le scandale ne se fera pas attendre ; car l'on copie plus facilement le mal que le bien.

Les aspirations de la nature ont toujours leur charme ; et si des religieux se montrent d'autant plus fidèles à l'obéissance qu'ils la voient moins gardée, leur nombre est petit et se compose de nobles exceptions.

4. SCANDALE. — Le religieux commence par s'éloigner de l'obéissance en négligeant certaines observances, et en ne se conformant pas fidèlement aux volontés du Supérieur.

1° Tous les articles de la règle, dit-il, n'obligent pas sous peine de péché.

L'expérience nous prouve, ajoute-t-il faussement, qu'il est reçu d'accomplir avec négligence les ordres d'un Supérieur ; de s'en détourner graduellement pour les abandonner ensuite d'une manière complète.

On regarde comme autorisées certaines libertés qui sont des atteintes indirectes à la règle. On se persuade volontiers que le commandement seul oblige ; mais s'il est un ordre donné en termes généraux à la communauté, on ne s'y conformera pas, sous le fallacieux prétexte que cet ordre ne nous vise pas personnellement.

2° On saura encore résister à la volonté de son Supérieur, ou tout au moins le gêner dans

sa liberté d'action. Que de prétextes inventés à plaisir pour échapper au devoir de l'obéissance !

Alors la situation devient difficile : les rapports de Supérieurs à inférieurs se tendent ; le Supérieur n'ose faire usage de son autorité, parce qu'il redoute, d'un côté, une désobéissance formelle, et que, d'autre part, il voudrait éviter le mauvais effet produit par l'ignorance, la légèreté ou la malice.

Dès ce moment, le religieux croit avoir atteint son but et il s'en réjouit. Il oppose aussitôt une nouvelle résistance qui, de faute en faute, le conduira à la désobéissance formelle.

Heureusement les mauvais religieux n'arrivent pas tous au même degré de malice ; mais tous s'éloignent capricieusement du devoir, au lieu de se conformer à la volonté de DIEU.

II. *Conduite du bon religieux dans la pratique de l'obéissance.*

Pour arriver à cette démonstration, nous n'aurions qu'à suivre pas à pas, mais en sens inverse, le raisonnement qui nous a servi à prouver la conduite du mauvais religieux. Les premières infidélités suivies d'une opposition presque systématique aux volontés des Supérieurs, sont remplacées chez le bon religieux par des

sentiments de piété et par l'amour de l'obéissance.

Il étudie cette vertu dont il apprécie l'importance, et s'exerce constamment à sa pratique à l'aide du renoncement, de la fidélité aux prescriptions de la règle, de la soumission au Supérieur, ces trois grandes bases de l'obéissance.

1. RENONCEMENT PERSONNEL. — Le bon religieux ne veut plus s'appartenir ; il renonce à ses goûts et abandonne ses habitudes pour répondre exactement à l'appel de DIEU.

Que peuvent nos passions en présence d'un tel renoncement ? Rien. L'orgueil dompté fera place à l'humilité ; la charité engendrera l'oubli de soi dans l'intérêt du prochain ; la douceur prendra la place de l'impatience et empêchera la colère ; les désirs immodérés seront remplacés par une tranquillité que l'âme savourera avec bonheur.

2. LA RÈGLE. — Pénétré de l'importance de la règle, de la sagesse de son esprit, le religieux obéissant en observe avec délicatesse jusqu'aux moindres prescriptions.

Ce détachement continuel, qui peut être appelé une mort de tous les instants, annonce une pratique parfaite de l'obéissance.

3. SOUMISSION AU SUPÉRIEUR. — Quelle est la

conduite du bon religieux à l'égard de son Supérieur ? Là, encore, il montre son amour pour l'obéissance.

Tout Supérieur est pour ce religieux le représentant de DIEU ; guidé par le sentiment d'une foi qui s'affirme tous les jours davantage, il a pour lui le plus grand respect, il reçoit ses ordres avec une parfaite soumission, et va au-devant de ses moindres désirs. La personne du Supérieur, quels que soient ses défauts, est sacrée à ses yeux; il ne se permettra jamais contre lui une parole de critique, encore moins de blâme.

Son concours est assuré dans toute bonne entreprise ; il le prête avec une loyauté et un dévouement qui excluent toute recherche personnelle. Ce religieux rencontrera, sans le moindre doute, des difficultés dans la pratique de l'obéissance. Sa nature se révoltera à l'occasion et se plaindra de la violence qui lui est imposée constamment. Les doctrines imprudentes émises par des religieux légers, voire même leurs mauvais exemples, pourront être pour lui une occasion de découragement. Mais malgré ces différentes épreuves, malgré la tentation du démon, plein de confiance dans le secours de DIEU, ce religieux fidèle poursuivra son œuvre de vertu avec énergie, et remportera d'éclatantes victoires.

Grâce à cette obéissance, dont le caractère

est vraiment surnaturel, les pensées, les sentiments, les actes religieux, jusqu'à la moindre aspiration de son âme, deviendront une source de mérites que DIEU se plaira à récompenser.

De fait, ce religieux jouit de la paix la plus parfaite ; il est d'un bon exemple pour ses frères et fait de rapides progrès dans la voie de la perfection.

II.

Moyens à employer pour assurer la pratique de l'obéissance.

Il serait trop long de décrire en détail le retour du mauvais religieux à la pratique de l'obéissance, et la persévérance du bon religieux. Aussi bien, l'exposé de quelques principes suffira à rendre notre pensée.

I. *Connaissance de l'excellence de la vertu d'obéissance.*

Il est de la plus haute importance, pour la pratique de l'obéissance, de savoir apprécier l'excellence et la nécessité de cette vertu.

La conviction et l'amour nous attachent à l'obéissance, qui préside à l'œuvre de notre for-

mation et nous conduit à la perfection évangélique.

II. *Obligation du vœu.*

La pensée des engagements contractés avec DIEU est un puissant encouragement à la pratique de l'obéissance. Sommes-nous maîtres de nous-mêmes après notre profession? Non, assurément : le devoir s'impose, et le bon religieux doit, en toute occasion, l'accomplir avec fidélité. Les difficultés, loin de l'arrêter dans son œuvre, sont pour lui un motif d'encouragement, et il mesure le mérite à la grandeur des sacrifices.

Le mauvais religieux peut, dans certaines circonstances, montrer de la répugnance pour la pratique de l'obéissance. Il hésite ; il va même jusqu'à opposer une résistance directe, mais il s'incline ordinairement lorsqu'on le met dans la nécessité d'obéir ou de violer son vœu.

III. *Secours de la foi.*

L'obéissance, d'après l'enseignement de la foi, n'est pas de création humaine : elle est rivée à l'essence de notre être. Nous naissons pour obéir, et celui-là même qui a le droit de commander reste le sujet de l'obéissance, car, pour faire du bien aux âmes, il doit accomplir de fréquents actes de renoncement.

Le mérite est toujours attaché à un sentiment comme à une œuvre d'obéissance, puisque l'on obéit à DIEU dans la personne de son représentant.

C'est encore l'enseignement de la foi.

IV. *Leçons de l'expérience.*

Que nous dit l'expérience ? Elle nous permet d'établir une différence sensible entre le mérite du religieux obéissant et la culpabilité du religieux qui néglige la pratique de cette vertu.

1° La vie du religieux obéissant est un triomphe, puisqu'il fait mourir sa nature, et dirige vers la perfection les légitimes aspirations de son âme. Ces victoires sont connues ; le religieux les publie par sa vertu et la persévérance dans ses œuvres de sanctification.

2° Le religieux désobéissant enregistre, au contraire, tous les jours de nouvelles défaites. Malheureux, parce que sa vie manque de cet aliment qui fortifie, donne la joie et porte au bien, il redoute les obligations qu'il a contractées ; il les croit trop lourdes pour ses faibles épaules, et, par une dernière erreur, il cherche à les éviter. On remarque ordinairement peu de franchise dans la conduite de ce religieux ; il recule devant l'ordre qui lui est donné, répond par le silence à

une invitation, et trouve une excuse pour éviter de rendre service ou d'accomplir un devoir. C'est le désordre s'introduisant dans une âme qui se recherche elle-même, au lieu de s'adonner sans réserve au service de Dieu.

Ce religieux est condamné à une souffrance morale incessante ; l'avenir l'inquiète, et, ce qui est pire encore, sa froideur pour le bien le jette dans l'abattement le plus complet.

Je ne parle pas des rapports malheureux de ce religieux avec ses Supérieurs ; les dissentiments sont fréquents entre eux, le malaise est constant. Ce religieux n'éprouve aucune satisfaction morale dans ses relations avec ses frères, parfois aussi coupables que lui. Le désaccord est du reste facile sur le terrain des passions. Il n'ose pas se mettre en rapport avec le bon religieux, témoin désolé de ses insubordinations, parce que sa vie d'infidélité l'humilie profondément.

Le religieux désobéissant aura bientôt une place à part dans sa communauté ; son rôle insignifiant, pour ne pas dire inutile, est indiqué. Non seulement on ne compte plus sur son concours pour les œuvres de dévouement, mais on n'ose même pas lui demander le moindre service.

Dieu sait la souffrance du Supérieur qui sera nécessairement obligé de garder certains ménagements s'il veut éviter le scandale.

V. *Sévérité de Dieu à l'égard du religieux désobéissant.*

Le religieux désobéissant, peu préoccupé de son avenir, reste, avons-nous dit, infidèle aux grâces de Dieu et compromet son salut. Le dénoûment approche, l'heure de la justice a sonné, Dieu frappe, parce que la mesure est comble.

Dieu a beaucoup aimé le premier homme qu'il a formé de ses mains divines ; mais, après l'acte de la désobéissance, il le chasse du paradis terrestre : un chérubin, armé d'un glaive de feu, lui en défendra l'entrée pour toujours.

Dieu est sévère à l'égard de l'homme désobéissant, parce qu'il tient à nous prouver l'importance de cette vertu. Le prophète, porteur d'un message divin au roi Jéroboam, est dévoré par un lion pour avoir désobéi en prenant de la nourriture sur une terre infidèle. Jonas est englouti par un monstre marin parce qu'il a navigué vers la ville de Tarse, au lieu de se rendre à Ninive. Saül est privé de son trône parce qu'il a épargné quelques Amalécites, contrairement à l'ordre du Seigneur.

VI. *Entente avec le Supérieur.*

Plaise à Dieu, qu'après un retour sur lui-même, le religieux désobéissant expose franchement à

son Supérieur les difficultés qu'il rencontre dans la pratique de la vertu. L'entente serait facile, et, grâce à certains arrangements, il pourrait remplir exactement son devoir.

Tout Supérieur sera certainement heureux de tendre une main charitable au religieux qui gémit sous le poids de l'épreuve.

VII. *Efforts vers la pratique de l'obéissance.*

On sait heureusement qu'un religieux n'est pas mauvais pour être quelquefois infidèle à ses vœux. Malgré quelques faiblesses, il peut faire des progrès dans la vertu. Peu à peu la pratique de l'obéissance lui paraîtra moins difficile ; il triomphera ensuite d'autant plus facilement de toute opposition, qu'il étudiera les divers mouvements de son âme et tâchera de les diriger avec sagesse. En dernier lieu, il est sûr du succès, s'il accepte la correction avec humilité, et se livre ensuite avec ardeur et persévérance à la pratique de l'obéissance.

VIII. *Prière.*

La prière est évidemment un secours infaillible en toute occasion difficile, selon la promesse de N.-S. Jésus-Christ : *Tout ce que vous demande-*

rez à mon Père en mon nom, vous sera accordé[1].

Voilà tout autant de moyens qui peuvent attacher le religieux à la vertu de l'obéissance.

Que Dieu est bon de pourvoir aux besoins de notre âme, jusqu'à nous rendre inexcusables si nous ne profitons pas du secours qu'il nous accorde toujours avec tant de générosité !

En toute occasion, soyons fidèles à l'obéissance, aimons-la, et elle nous conduira à la perfection.

---

1. Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis. *Joan.* XVI, 23.



V. — PRATIQUE DE L'OBÉISSANCE.

I. **Conduite dans la pratique de l'obéissance.**

II. **Moyens à employer pour assurer la pratique de l'obéissance.**

Sublimité de l'obéissance de JÉSUS-CHRIST.

I.

CONDUITE DANS LA PRATIQUE DE L'OBÉISSANCE.

I. Conduite du mauvais religieux.

- 1 *Arrêt dans la formation religieuse.*
  - La première atteinte à la vertu de l'obéissance est portée par un arrêt dans notre formation.
- 2 *Doutes sur l'importance de l'obéissance.*
  - 1 Pourquoi cet enchainement de tous les jours aux prescriptions de la règle ?
  - 2 Pourquoi cette soumission continuelle et complète à un Supérieur ?
  - 3 Pourquoi pratiquer certains actes d'obéissance qui ne sont pas imposés par la règle ou par la volonté expresse du Supérieur ?
- 3 *Mauvais exemple*
  - 1 donné par l'élévation aux charges, de certains religieux relâchés,
  - 2 provenant de la mauvaise interprétation donnée aux ménagements que les Supérieurs sont tenus d'avoir,
  - 3 par suite des mauvais conseils ou du peu d'importance accordé à la vertu.
- 4 *Scandale.*
  - 1 On ne regarde pas comme obligatoires tous les articles de la règle.
  - 2 On croit que l'on peut se détourner graduellement des ordres du Supérieur.
  - 3 On se persuade que le commandement seul oblige.
  - 4 On gênera au moins la liberté d'action du Supérieur si l'on ne résiste pas à sa volonté.

II. Conduite du bon religieux.

- 1 *Renoncement personnel.* — Il est prêt à tout sacrifice, en faveur de l'obéissance.
- 2 *La règle.* — Il observe avec délicatesse jusqu'aux moindres prescriptions de la règle.
- 3 *Soumission au Supérieur.* — Tout Supérieur est pour lui le représentant de DIEU; et, malgré toutes les difficultés, il poursuit avec énergie son œuvre de vertu.

II. — MOYENS A EMPLOYR POUR ARRIVER A LA PRATIQUE DE L'OBÉISSANCE.

I. Connaissance de l'excellence de l'obéissance. — Nous nous attachons à l'obéissance si nous comprenons l'excellence de cette vertu.

II. Obligation des vœux. — La pensée des engagements contractés avec DIEU est un puissant encouragement à la pratique de l'obéissance.

III. Secours de la foi. — La foi nous enseigne que l'obéissance est de création divine, qu'elle est, par le renoncement, une source de mérites et un puissant moyen de faire du bien aux âmes.

IV. Leçons de l'expérience.

- 1 *Le religieux obéissant.*
  - 1 Sa vie est un triomphe.
  - 2 On publie sa vertu.
- 2 *Le religieux désobéissant*
  - 1 enregistre tous les jours de nouvelles défaites.
  - 2 Il est condamné à une souffrance morale incessante.
  - 3 Il se fait une place à part et tout à son désavantage dans la communauté.

V. Sévérités de Dieu. — DIEU exerce la sévérité de sa justice à l'égard du religieux désobéissant, comme il l'a fait à l'égard du premier homme, du roi Jéroboam, de Jonas, etc.

VI. Entente avec le Supérieur. — Elle est d'autant plus facile, que tout Supérieur est heureux de tendre une main charitable au religieux qui gémit sous le poids de l'épreuve.

VII. Efforts vers la pratique de l'obéissance. — Le religieux, quelquefois infidèle à ses vœux, peut faire des progrès dans la vertu.

VIII. Prière. — Elle est un secours infaillible en toute occasion difficile.

Soyons toujours fidèles à l'obéissance, et elle nous conduira à la perfection.

I. — LES PRINCIPES DE LA PAUVRETÉ.

Les principes de la pauvreté religieuse.

La pauvreté, œuvre de perfection.

La vraie pratique de la pauvreté.

Le religieux trouve un encouragement à la vertu dans le souvenir de la pauvreté de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, si humblement pratiquée à Bethléem, et si généreusement couronnée au Calvaire.

Les renards ont leur tanière, les oiseaux du Ciel leur nid, dit N. D. Sauveur, *mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête* [1].

Saint Bernard nous fait apprécier en ces termes la valeur de la pauvreté : *Cette vertu ne peut être trouvée au Ciel*, nous dit-il, *mais elle existe sur la terre ; aussi le Fils de Dieu, venant en ce monde, l'a recherchée et en a relevé le mérite aux yeux des hommes.*

LES PRINCIPES DE LA PAUVRETÉ RELIGIEUSE.

I. Comme théorie.

II. Comme pratique.

---

1. Vulpes foveas habent, et volucres cœli nidos : Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet. *Matth.* VIII, 20.

I.

Les principes de la pauvreté religieuse comme théorie.

La pauvreté religieuse consiste à se dépouiller et à se détacher des biens de la terre, par amour pour le bien éternel, qui est DIEU.

Il y a une grande distinction à établir entre le dépouillement et le détachement.

Ce dernier consiste dans une indépendance véritable par rapport aux biens de la terre, de façon à ce que l'homme ne devienne pas l'esclave des richesses, dont la concupiscence est si dangereuse.

Le chrétien est détaché, lorsqu'*il use de ce monde comme n'en usant pas* [1], et possède les biens d'ici-bas sans être possédé par eux.

Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST proclame la nécessité de ce détachement pour tout chrétien en disant : *qu'il est plus facile de faire passer un chameau par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume du Ciel* [2]. *Celui qui ne*

1. Qui utuntur hoc mundo tanquam non utantur. I *Cor.* VII, 31.

2. Facilius est camelum per foramen acus transire quam divitem intrare in regnum cœlorum. *Matth.* XIX, 24.

renonce pas à tout ce qu'il possède, affirme N. D. Sauveur, *ne peut être mon disciple* [1].

Le dépouillement est l'acte par lequel on abandonne entièrement tout droit à toute possession, jusqu'à rester dénué de tout.

Le fait de ce dépouillement volontaire distingue le religieux d'avec les personnes du monde. Il est marqué du signe de la perfection selon le texte déjà cité.

Tels sont les deux caractères de la pauvreté évangélique. Le détachement est le résultat de la pauvreté ; tandis que le dépouillement est la matière du vœu de Pauvreté. Pourquoi se dépouiller de tous les biens de la terre sinon pour avoir le cœur indépendant, et pour suivre avec plus de facilité les enseignements de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST ?

La pauvreté ne peut être un moyen de perfection qu'à la condition d'avoir DIEU pour but.

Que servirait, en effet, à l'homme de se détacher de ses biens par insouciance ou par vaine gloire ? Celui qui affectionne la pauvreté par un orgueilleux mépris des richesses ou pour se faire un nom, n'embrasse pas la pauvreté de JÉSUS-CHRIST, et si sa conduite n'est pas coupable, ses

1. Sic ergo omnis ex vobis, qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus. *Luc.* XIV, 33.

actes sont tout au moins privés de mérites aux yeux de DIEU ; aussi Notre-Seigneur a grand soin d'ajouter : *Vendez vos biens ; venez et suivez-moi*[1].

II.

Les principes de la pauvreté religieuse au point de vue pratique.

I. Vœu de pauvreté.
II. Vertu de pauvreté.

I. *Vœu de pauvreté.*

1° Le vœu de Pauvreté est plus ou moins étendu selon son degré de perfection. Il consiste dans la privation de l'usage des biens de la terre, dont on conserve cependant le domaine radical. Il consiste encore dans l'abandon complet de tout droit à la propriété et à l'usage de toutes choses.

Par suite de ce dernier vœu de Pauvreté, nous ne pouvons regarder aucun bien comme nous appartenant : ni patrimoine, ni dot, ni les biens de la communauté, lorsque toutefois elle peut posséder. Nous n'avons pas davantage la possession des objets que la communauté met à notre usage, tels que : habits, livres, meubles,...

1. Vende, veni et sequere me. *Matth*, XIX, 21.

pas même un morceau de pain dont nous puissions disposer, comme le ferait le plus malheureux des indigents.

Ce dépouillement nous place au-dessous de celui que l'on appelle le pauvre, et rien d'étonnant en cela, *puisque le religieux*, dit saint Benoît, *n'est plus réellement propriétaire, ni de son corps ni de sa volonté*[1].

Comme conséquence naturelle de ces principes :

1° Nous ne pouvons nous approprier, ni même avoir l'usage de quoi que ce soit du bien de la communauté, ou d'un bien qui n'est pas à elle, sans une permission expresse ou sagement présumée.

2° Il y aurait faute à donner, prêter, échanger, aliéner sans autorisation un objet, fût-il ordinairement à notre usage.

3° Si on laisse, par sa faute, perdre ou gâter ce dont on a l'usage, l'on pèche contre son vœu.

4° Le simple regret, le désir d'une possession plus ou moins étendue, est encore une faute contre la pauvreté.

Voilà les principales obligations qui nous sont imposées par ce vœu. Quiconque les remplit fidèlement, vit dépouillé des biens de la terre ; mais il n'est véritablement pauvre qu'à la con-

1. *Reg. S. Ben.* c. XXXIII.

dition d'unir le détachement intérieur aux actes de pauvreté.

II. *Vertu de pauvreté.*

Le vœu est comme le fait matériel de la pauvreté, tandis que la vertu est la disposition qui nous porte à la pratique du vœu et nous y attache.

Quiconque recherche la vertu de Pauvreté renonce à tout ce qui est superflu et à l'usage superflu des choses.

Or, on entend par superflu, tout ce qui est au-delà du nécessaire, ou tout au moins de ce qui est convenable à l'état religieux.

Le nécessaire n'est pas uniforme, il varie évidemment selon les emplois, la santé, les besoins de chacun.

Ce dont nous usons, ce que nous demandons, ce que nous désirons est superflu, du moment où nous pouvons nous en passer.

Le plus commode est superflu lorsque le moins commode suffit. Le nouveau est superflu quand l'ancien permet d'aboutir. Ce qui ne doit servir que plus tard est superflu aujourd'hui, puisqu'aujourd'hui on n'en fait pas usage.

Le soulagement est superflu lorsqu'avec un courage ordinaire on peut porter sa peine.

Hélas ! que d'illusions en pareille matière ; et

que la nature est habile à nous faire envisager comme nécessaires des choses dont l'utilité n'est pas même prouvée !

Il y en a beaucoup qui se laissent gagner par un entraînement naturel qui crée les utilités et les nécessités. Il y en a bien peu qui tiennent à la pratique sérieuse de la vertu de Pauvreté.

Voulons-nous éviter ces erreurs ?

1° Sachons nous pénétrer de l'esprit de Pauvreté avant d'agir, soit dans une demande que nous adressons, soit dans un désir que nous manifestons, soit encore dans l'usage que nous devons faire d'un objet.

Réfléchissons sur notre devoir, faisons taire tout sentiment de satisfaction naturelle.

Plaçons-nous en face de nos obligations et des conditions réelles qui assurent la vertu.

N'agissons jamais sans consulter nos Supérieurs, qui ont mission pour nous éclairer, pour veiller à la pratique de la règle et à la garde de nos intérêts spirituels.

2° La vie commune est la grande garantie de la pauvreté. Celui-là sera pauvre qui s'accommodera de la nourriture ordinaire, et n'usera que des biens mis au service de tous : tels que vêtements, livres, instruments de travail... Un religieux vraiment pauvre suivra les usages de la communauté, et même dans l'ordre

spirituel usera des secours communs, ce qui aura, entre autres avantages, celui de lui faire éviter la singularité.

3° Règle générale, le vrai pauvre acceptera simplement ce qui sera mis à son usage, sans chercher une privation particulière qui annonce un désir, comme un vêtement plus usé, une cellule plus incommode.

4° Le vrai pauvre saura même aimer la privation momentanée du nécessaire.

Au reste, la pauvreté, pour être méritoire, doit nous imposer ses incommodités et ses sacrifices.

Que serait une pauvreté religieuse qui offrirait plus de sécurité et d'abondance qu'on n'en trouve dans sa propre famille ?

Les infidélités ne sont, hélas ! que trop nombreuses. On fait parade souvent d'une vertu que l'on ne pratique pas ; et si parfois on désire une certaine privation, dès qu'elle se présente tant soit peu contrariante, on se récrie, on se plaint, on a des exigences que les simples convenances repoussent chez les personnes du monde.

5° Patiemment courageuse dans la privation d'une chose, l'âme pauvre reste libre et indifférente dans l'usage qu'elle en fait.

Tout la sert, rien ne la captive. On lui donne ce qu'elle n'a pas, on lui ôte ce qu'elle a, on dis-

pose comme on veut de tout ce qui l'entoure et d'elle-même : elle n'en murmure point. Elle rougirait de dépenser son temps et ses forces à des choses inutiles. D'ailleurs, cette âme est donnée, aliénée, vendue à DIEU.

6° Le vrai pauvre ne tient à rien, ni à sa santé, ni à ses talents, ni à ses habitudes, ni à ses dévotions, ni, à plus forte raison, à ses emplois.

Quand bien même il aurait rendu de grands services en secours matériels, en influence morale, par un emploi qui le relève au-dessus des autres, il ne veut aucun égard particulier ; il est toujours à ses yeux et en réalité le dernier des religieux.

Si ce pauvre volontaire se rend compte de quelqu'attache secrète, de quelques sentiments trop naturels, de quelques tendances à la recherche d'un certain bien-être, il répudie aussitôt ses dispositions, s'en humilie par le plus sincère renoncement, voire même par une pratique tout opposée.

7° Le vrai pauvre est soigneux de toute chose, comme il est large dans la manière de traiter toute affaire.

Un intérêt privé, les intérêts d'une maison, par exemple, doivent être traités avec justice, assurément, mais aussi avec ampleur.

Eh quoi ! ne serait-il pas honteux de traiter les affaires temporelles avec une exigence, un esprit de parcimonie que le monde réprouve et taxe même d'indélicatesse ? De pareils procédés sont coupables ; ils deviennent un sujet de scandale ; car on ne peut méconnaître, en religion, l'action de la divine Providence ; et c'est l'attaquer que de traiter d'une manière trop humainement intéressée les affaires temporelles d'une communauté.

8° Le pauvre ordinaire, poussé par les nécessités de la vie, s'oublie lui-même, et se livre aux plus pénibles travaux. Pourquoi le pauvre volontaire chercherait-il à se ménager jusqu'à perdre son temps ou entretenir en lui des dispositions à la paresse, par attrait ou sous le spécieux prétexte de ménager ses forces ?

Loin de moi de vouloir transformer la vie religieuse en un laboratoire sans repos. Selon les desseins de Dieu, la vie religieuse est partagée entre les travaux du corps, ceux de l'esprit et les exercices spirituels.

Qu'il s'agisse d'une vie contemplative ou active, il y a un travail qui plaît à Dieu, et doit être exécuté avec un réel empressement.

9° Le vrai pauvre est constant en son esprit de Pauvreté, et, jusque dans la maladie, il reste égal à lui-même. Les pauvres ont leur manière

d'être malades et de pourvoir à leurs nécessités. Il y a dans les soins qui leur sont prodigués une différence avec la manière fort délicate dont les riches se font servir.

Le vrai pauvre ne doit pas, du reste, tenir à la vie ; qu'elle soit un peu plus longue ou un peu plus courte, peu lui importe. DIEU sait pourvoir à des besoins particuliers, aux nécessités de ceux qui se confient en sa divine Providence.

10° Le vrai pauvre s'oublie enfin tellement lui-même, que, détaché par l'indifférence religieuse la plus parfaite de tout ce qui semble être la propriété inaliénable d'une âme, le talent, la science, l'honneur, l'estime, le crédit, etc., il saura vivre uniquement avec DIEU, et sera en toute occasion prêt à accomplir ses œuvres, au prix de n'importe quel sacrifice.

Voilà la pauvreté telle que N.-S. JÉSUS-CHRIST nous l'a enseignée. A nous de la pratiquer si nous voulons arriver à la perfection chrétienne.



LES PRINCIPES DE LA PAUVRETÉ.

I. — LES PRINCIPES DE LA PAUVRETÉ.

I. Comme théorie.

II. Au point de vue pratique.

Se rappeler la pauvreté de JÉSUS-CHRIST, de la Crèche au Calvaire... (Paroles de saint Bernard.)

I.

LES PRINCIPES DE LA PAUVRETÉ COMME THÉORIE.

Distinction entre le détachement et le dépouillement. D'après l'enseignement de JÉSUS-CHRIST, le premier est nécessaire à tout chrétien ; le second est l'apanage spécial du religieux.

La pauvreté est un moyen de perfection, à la condition d'avoir DIEU pour but.

II.

LES PRINCIPES DE LA PAUVRETÉ AU POINT DE VUE PRATIQUE.

I. Vœu de pauvreté.

1. Sa définition... Deux degrés dans le vœu de pauvreté : celui qui autorise le domaine radical des biens, et celui qui nous fait renoncer à tout droit de propriété et même d'usage.

2. On ne peut, sans autorisation, recevoir quoi que ce soit, en don, en prêt, ou à titre d'usage.

3. Il y aurait faute à donner, prêter, échanger, sans autorisation.

4. On pèche si, par négligence, on perd ou on laisse gâter un objet.

5. Le regret des biens abandonnés ou le désir d'une possession est une faute.

II. Vertu de pauvreté.

1. Sa définition : Par la vertu de pauvreté, nous renonçons à l'usage des choses superflues, et à l'usage superflu des choses.
2. *Superflu.*
   - 1 Sa définition.
   - 2 Ses différentes applications.
     - 1 Le superflu, dans ce que nous demandons ou désirons.
     - 2 Le superflu, dans ce qui est commode.
     - 3 Le superflu, dans ce qui est nouveau.
     - 4 Le superflu, dans le soulagement.
2. *Règles à suivre pour éviter les infidélités dans la pratique de la pauvreté.*
   - 1 Connaître les règles de la pauvreté. Réfléchir sur son devoir. Consulter ses Supérieurs.
   - 2 La vie commune est une garantie de la pauvreté.
   - 3 N'avoir aucun désir particulier.
   - 4 Aimer la privation momentanée, même du nécessaire.
   - 5 Rester indifférent dans l'usage des choses.
   - 6 Ne tenir à rien.
   - 7 Etre soigneux de toutes choses.
   - 8 Employer son temps avec parcimonie.
   - 9 Savoir conserver l'esprit de pauvreté pendant la maladie... Se détacher même de la vie.
   - 10 Pratiquer l'indifférence jusqu'au sacrifice du talent, de l'honneur, etc.

Pratiquons la pauvreté si nous voulons arriver à la perfection.

II. — LA PAUVRETÉ, ŒUVRE DE PERFECTION.

Par son caractère divin.

Par le détachement du monde.

Par notre union avec Dieu.

Il suffit de se rappeler la récompense promise aux pauvres volontaires par Notre-Seigneur Jésus-Christ, *et l'anathème qu'il a lancé contre les riches* [1], pour comprendre l'importance de la vertu de pauvreté.

Je me demande si la pratique de la pauvreté évangélique est de rigueur pour tendre à la perfection en dehors de la vie religieuse.

La nécessité de cette vertu jetterait, ce semble, un odieux sur ceux que Dieu a enrichis des biens de la terre, pour en être, en son nom, les dispensateurs.

Il est important de ne pas confondre le travail de la sanctification avec la recherche de la perfection.

Dieu demande à tous les hommes soucieux de leurs intérêts spirituels, le détachement des biens de la terre, mais il réclame, en outre, pour la vie de perfection, le dépouillement de ces mêmes

1. Væ vobis divitibus. *Luc.* VI, 24.

biens. Or ce dépouillement s'accomplit par un seul acte décisif et complet, comme il peut être le résultat d'une succession d'actes répétés pendant toute une vie, ce qui permet à un homme riche de marcher dans la voie de la perfection.

Au témoignage de l'histoire ecclésiastique, tous les saints ont recherché la perfection par le détachement et le dépouillement des biens de la terre. Dans leur conduite, ils se sont conformés à l'enseignement de Notre Divin Sauveur.

L'appel à cette pauvreté absolue est une grande faveur de DIEU, car il nous sépare du monde, nous éloigne de ses dangers et de ses sollicitudes, pour nous préparer une vie qui, n'ayant rien de terrestre, nous laisse la liberté de ne traiter qu'avec DIEU, et toujours des choses du Ciel.

A l'âme ainsi favorisée, DIEU s'offre pour être la portion de sa vie, son but unique, l'objet de ses préoccupations. Quoi de plus beau ! Peut-il y avoir plus grand bienfait ? Il y aurait ingratitude à refuser une faveur si précieuse.

I.

La pauvreté, œuvre de perfection par son caractère divin.

1° Dans quel but DIEU a-t-il placé l'homme

dans le paradis terrestre, après l'avoir créé à son image et à sa ressemblance ? La vertu de Pauvreté paraît, plus que toute autre, exclue du jardin des délices.

Par suite des privilèges dont il avait été favorisé, l'homme, détaché des choses de la terre, vivait de DIEU. Il savait, en effet, qu'il tenait tout de son Créateur ; qu'il n'avait la jouissance des biens terrestres que pour rendre hommage au Seigneur, et célébrer ses grandeurs au nom de la création tout entière dont il était le roi.

2° Y aurait-il erreur à dire que l'homme s'est tout autant révolté contre DIEU par un acte de propriété que par sa désobéissance ? Je ne le crois pas. Si le péché du premier homme a fait naître dans la nature humaine la concupiscence dont parle saint Jean, je peux affirmer qu'en attaquant le principe divin de la pauvreté, cette faute originelle a donné naissance à l'amour des richesses temporelles, qu'Adam a préférées aux richesses du Ciel.

C'en est fait, cette première pauvreté, si richement dotée au paradis des délices par la possession de DIEU lui-même, sera remplacée par la privation des biens de la terre : *A l'avenir l'homme mangera son pain à la sueur de son front* [1].

1. In sudore vultus tui vesceris pane. *Gen.* III, 19.

La pauvreté s'est en quelque sorte déplacée ; elle a changé de rôle. Au paradis terrestre, l'homme restait pauvre, grâce à son union avec DIEU, tout en se servant des biens mis à sa disposition : tandis qu'aujourd'hui, nous devons nous priver des biens de la terre, en restreindre au moins l'usage, pour avoir la liberté d'atteindre par le dépouillement à la possession de DIEU.

3° Pour donner à cette vérité un plus grand développement et un plus brillant éclat, faisons appel au témoignage de l'histoire.

D'après le récit des Livres Saints, nous apprenons que sous la loi de nature, sous la loi de Moïse, comme sous la loi de grâce, la pauvreté pratiquée, quoiqu'à un degré différent de perfection, a toujours été le signe caractéristique de l'homme juste.

Pour obéir à l'appel du Seigneur, *Abraham quitte sa terre natale, sa maison, ses parents* [1], et marche avec abandon sous la conduite de la divine Providence. Au milieu de ses nombreuses possessions, il vit détaché des biens de la terre, et sert le Seigneur avec un tel renoncement, qu'il s'apprête lui-même à immoler son fils.

DIEU choisit un pauvre pour en faire le législateur du peuple d'Israël, qu'on ne retient dans

1. Egredere de terra tua, et de cognatione tua, et de domo patris tui. *Gen.* XII, 1.

le devoir qu'au moyen des promesses des biens de la terre.

Moïse nous apparaît sauvé des eaux par une main étrangère : il vit avec DIEU, il traite avec Lui, fait exécuter ses ordres et résout, grâce à sa grande foi, le problème de la pauvreté. Confiant dans le secours divin, il quitte tout et reste à la tête d'un peuple qu'il nourrit pendant quarante ans dans le désert.

Le miracle de la manne, des eaux jaillissant du rocher, témoignent de la Providence divine, venant en aide à une grande pauvreté.

Les prophètes Elie et Elisée ont été nourris miraculeusement par le Seigneur à cause de leur pauvreté, qui leur a valu aussi d'être ravis au Ciel sur un char de feu.

Job, le saint, et tous les élus du Seigneur ont aimé le détachement des biens de la terre.

Enfin, le juste par excellence vient sur cette terre pour effacer les péchés des hommes et leur ouvrir les portes du Ciel, et il donne pour fondement à sa vie la plus austère pauvreté.

Il y aurait crime en quelque sorte, après un pareil dépouillement du Fils de DIEU, à rechercher les biens de la terre. Ces biens passagers devaient être méprisés par le Roi du Ciel, qui apportait au monde une doctrine toute contraire à celle du démon.

J'aurais cru difficilement à la divinité de JÉSUS-CHRIST, si je l'avais vu recourir à des moyens humains de grandeur, de puissance, de richesse, pour établir une religion fondée sur la pauvreté, le renoncement et la croix.

Notre Divin Sauveur s'est donc fait pauvre pour le salut des hommes, témoin le dénuement de la Crêche, les privations de l'Egypte, son dépouillement pendant la durée de sa mission apostolique, et son complet abandon sur le Calvaire.

JÉSUS-CHRIST triomphe de la mort, du péché, de l'enfer ; cessera-t-il d'être pauvre pour cela ? Non ; il restera jusqu'à la fin des siècles, dans le secret de nos tabernacles, la victime d'amour dans la pauvreté, le délaissement, et parfois le mépris.

Telle a été la pauvreté extrême de Notre Divin Sauveur... Il a voulu souffrir, nous apprendre la valeur d'une vertu qui nous permettra de vivre plus sûrement dans la connaissance, l'amour et le service de DIEU.

A nous de revenir de nos erreurs, et de nous attacher amoureusement, à l'exemple des saints, à la vertu de pauvreté.

II.

La pauvreté, œuvre de perfection par le détachement du monde.

Nous savons les dangers que le monde fait courir à une âme dont il est l'ennemi, et dont il cherche à compromettre le salut.

Le monde avec ses joies, ses distractions, ses plaisirs défendus, offre aux personnes favorisées des biens de la fortune, des satisfactions nombreuses qu'elles acceptent volontiers, et qu'elles multiplient à l'excès.

1° Le pauvre volontaire évite d'autant plus facilement de pareils dangers, qu'il n'a pas son entrée libre dans le monde ; sa vie, son costume, ses obligations, la crainte du jugement sévère des hommes, l'en tiennent éloigné. En n'ayant avec le monde que des rapports autorisés par le devoir, il évitera ses importunités dangereuses ; il échappera à un blâme qui le compromettrait.

Cette réserve obligatoire devient une source de grands sacrifices. J'en conviens, certaines privations sont une souffrance pour notre nature, ennemie de la gêne et amoureuse des satisfactions ; mais elles nous permettent d'envisager avec tranquillité l'avenir spirituel de notre âme.

2° La richesse est, au contraire, un grand sujet de tentation pour l'homme qui recherche les plaisirs, et ne sait pas résister aux mauvais instincts de sa nature.

Le riche aime le monde et se plaît dans sa société. Instinctivement il pose, se fait comme une cour dont il est le chef ; et dans cet appareil de puissance et de vanité, il s'admire lui-même avec orgueil.

Il est heureux du bonheur que lui présente le monde : aussi se livre-t-il volontiers aux joies de la terre sans songer à son éternité. La pensée du Ciel ne peut l'émouvoir : il ne soupire pas après sa possession, vu que la terre lui procure toutes les satisfactions qu'il désire. La mort, si affreuse, si redoutée, est pour lui bien plus le départ que l'arrivée ; c'est pourquoi il a recours à tous les moyens humains pour éloigner de lui ce moment fatal. *Mon âme*, s'écrie-t-il, *voici que tu as amassé des provisions pour longtemps ; aussi repose-toi, mange, bois, mène joyeuse vie* [1].

Dans ces conditions, la perfection est impossible. Il y a dans la conduite du riche trop d'opposition avec l'esprit du Saint Evangile. C'est comme un mur élevé entre l'âme et DIEU. Un riche humble, étranger aux choses de la terre,

1. Anima, habes multa bona posita in annos plurimos : requiesce, comede, bibe, epulare. *Luc.* XII, 19.

un riche, pauvre d'esprit, selon l'Ecriture, est presqu'impossible à trouver. *Bienheureux l'homme qui n'a pas mis son espérance dans les richesses! Quel est cet homme ?* demande le sage, *qu'on le trouve, qu'on le produise ; nous ne lui ménagerons pas la louange, car il a vraiment fait des merveilles dans sa vie* [1]. DIEU peut assurément opérer à son gré une pareille transformation ; mais il préfère recommander aux riches de multiplier leurs aumônes, pour arriver par degrés au détachement.

De plus en plus détachée des biens de la terre, l'âme comprend mieux son devoir, elle le remplit avec plus de fidélité, et avance à grands pas dans la voie de la perfection.

III.

La pauvreté, œuvre de perfection par notre union avec Dieu.

1° L'homme ne peut pas appartenir en même temps à la terre et au Ciel. Il ne se donnera pas entièrement à DIEU s'il aime les créatures et se complaît dans la possession des richesses.

1. Beatus dives qui inventus est sine macula ; et qui post aurum non abiit, nec speravit in pecunia et thesauris. Quis est hic ? et laudabimus eum, fecit enim mirabilia in vita sua. *Eccli.* XXXI, 8, 9.

L'apôtre saint Paul fait du mariage chrétien un état inférieur à celui de la virginité : *parce que, dans cette union, les deux époux se communiquent une part très légitime d'affection ; mais leur cœur est partagé entre Dieu et la créature, tandis que la vierge pense à Dieu seul, se préoccupe avec sollicitude de la pureté de son corps et de la sainteté de son âme* [1].

Si, pour un motif aussi légitime, l'homme marié n'appartient pas entièrement à DIEU, quelle doit être la situation morale de celui qui est lié aux biens de la terre par les jouissances que procurent les richesses ? Esclave de ses passions, qui ne sont jamais satisfaites, il vit loin de DIEU, du devoir, et contracte facilement l'habitude du péché.

2° Le vrai pauvre, au contraire, libre de tout intérêt, sans attache à la créature, ennemi de la sensualité, peut appliquer constamment son esprit aux choses de DIEU. Tout dans sa vie a DIEU pour but ; *il n'a de conversation qu'avec le Ciel* [2]. Rien ne peut arrêter l'élan de cette âme généreuse dans l'accomplissement de son devoir.

1. Qui autem cum uxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori, et divisus est. I *Cor.* VII, 33.

Et virgo cogitat quæ domini sunt, ut sit sancta corpore et spiritu. *Cor.* VII, 34.

2. Nostra autem conversatio in Cœlis est. *Philipp.* III, 20.

Prompte au sacrifice, elle soupire après les œuvres de salut, qui seules l'intéressent.

3° Je ne surprendrai personne en affirmant que Dieu, touché par la vertu de cette âme privilégiée, la comblera de ses faveurs.

Le Seigneur, nous dit la Sainte Ecriture, devient *l'héritage du pauvre, comme il s'était donné à la tribu de Lévi, parce qu'elle avait renoncé à sa part de possession dans les biens d'Israël*[1].

Mais avoir Dieu pour héritage, c'est tout posséder à la fois : la vertu, la paix, le bonheur. Sache, ma fille, disait un jour Notre-Seigneur à sainte Catherine de Sienne, que tout bien, toute paix, tout repos, naît de la pauvreté ; contemple mes chers pauvres, et admire dans quelle joie sainte ils passent leurs jours : ils ont quitté d'épaisses ténèbres pour la lumière parfaite. Cette pauvreté est une reine, elle a un royaume que rien ne peut troubler ; la paix y règne, la justice y abonde, parce que tout ce qui cause l'injustice en est banni.

Reconnaissons que Dieu se charge lui-même du pauvre ; il prend en main ses intérêts, *il est son refuge*, d'après la parole du Psalmiste ; *il vient à son secours dans le besoin et le console dans la*

1. Ego pars et hæreditas tua in medio filiorum Israël. *Num.* XVIII, 20.

tribulation [1]. *Le Seigneur*, ajoute le prophète Isaïe, *est la force du pauvre au moment de l'épreuve, son espérance dans la tempête, et il le couvre de son ombre rafraîchissante pour le garantir contre les ardeurs embrasées du soleil* [2].

Qu'on l'humilie donc et qu'on le méprise, ce pauvre du bon DIEU ; qu'il soit abandonné du monde, couché, comme Job, sur un fumier : *le Seigneur lui tendra la main, remplacera ses haillons par la pourpre, et le fera asseoir sur un trône dans l'assemblée des saints, au milieu des princes de son peuple* [3]. Non seulement DIEU lui enverra un ange comme à Elie, pour lui donner le pain dont son corps a besoin ; mais encore il nourrira lui-même son âme d'un aliment exquis et mystérieux. *Les pauvres mangeront*, dit-il, *et ils seront rassasiés* [4]. Et quelle sera cette nourriture ? *Une part de la douceur de Dieu, de l'ineffable onction qui coule de son être, et de la suavité sans nom qu'on goûte en partageant sa vie* [5]. DIEU les inondera de lumière en leur donnant son

1. Et factus est Dominus refugium pauperi : adjutor in opportunitatibus, in tribulatione. *Ps*. IX, 10.

2. Quia factus es fortitudo pauperi, fortitudo egeno in tribulatione sua : spes a turbine, umbraculum ab æstu. *Isai.* XXV, 4.

3. Suscitans a terra inopem, et de stercore erigens pauperem : ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui. *Ps*. CXII, 7, 8.

4. Edent pauperes et saturabuntur. *Ps*. XXI, 27.

5. Parasti in dulcedine tua pauperi, Deus. *Ps*. LXVII, 11.

Verbe ; il les rassasiera en répandant sur eux son Esprit.

Quelle que soit la plainte de notre nature, aimons et pratiquons la vertu de pauvreté, à raison de ses merveilleux avantages.

Etudions cette vertu à Bethléem et au Calvaire, et remercions Notre Divin Sauveur de nous avoir appelés à partager son dénuement si riche en trésors célestes, puisqu'il est le creuset qui purifie et change en l'or le plus pur du mérite et de la récompense éternelle, les misères de notre vie. *Heureux les pauvres, car le royaume des Cieux est à eux* [1].

1. Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum Cœlorum. *Matth.* V, 3.



PAUVRETÉ, ŒUVRE DE PERFECTION.

II. – PAUVRETÉ, ŒUVRE DE PERFECTION

I. Par son caractère divin.
II. Par le détachement du monde.
III. Par notre union avec Dieu.

Les enseignements de Jésus-Christ suffisent pour nous faire comprendre l'importance de la vertu de pauvreté.

Ne pas confondre le travail de la sanctification avec la recherche de la perfection. Dieu demande à tous les hommes le détachement et non le dépouillement des biens de la terre.

I.

Pauvreté, œuvre de perfection par son caractère divin.

I. Caractère divin de la pauvreté.	1. Au paradis terrestre, l'homme, détaché des choses de la terre, vivait de Dieu. 2. Il est vrai de dire que l'homme s'est révolté contre Dieu en attaquant le principe divin de la pauvreté. Cette faute originelle a donné naissance à l'amour des richesses temporelles. 3. Pratique de la pauvreté et ses effets... Abraham... Moïse... Élie... Job... Jésus-Christ.

II.

Pauvreté, œuvre de perfection par le détachement du monde.

II. La pauvreté et le détachement du monde.	1. *Le pauvre volontaire*	1 n'a pas son entrée libre dans le monde ; 2 sa vie, son costume, ses obligations... le tiennent éloigné du monde; 3 ses privations sont une source de mérites, et l'attachent au service de Dieu.

II.
La pauvreté et le détachement du monde.
(Suite.)

2\. *La richesse et ses oppositions à la perfection :*

1 elle est un grand sujet de tentation;
2 le riche recherche le monde et s'abandonne aux satisfactions qu'il procure;
3 le riche pense peu à son éternité;
4 un riche, pauvre d'esprit, est rare.

III.

PAUVRETÉ, ŒUVRE DE PERFECTION PAR NOTRE UNION AVEC DIEU.

III.
La pauvreté et notre union avec Dieu.

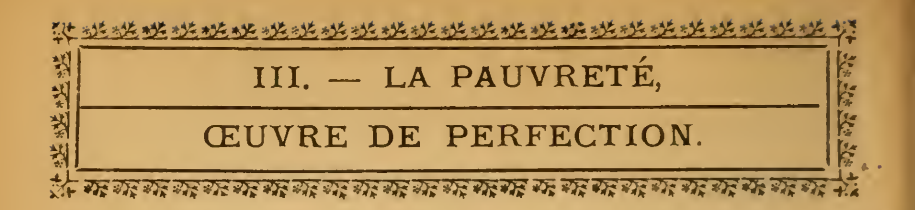
1\. On ne peut appartenir en même temps à DIEU et au monde.

2\. Le pauvre seul, libre de tout intérêt matériel, de toute préoccupation terrestre, sans attache à la créature et ennemi de la sensualité, peut appliquer constamment son esprit aux choses de DIEU.

3\. *Union avec Dieu :*

1 l'amour de DIEU remplit un cœur qui sacrifie tout à la perfection ;
2 DIEU devient l'héritage du pauvre ;
3 tout bien, toute paix naît de la pauvreté ;
4 DIEU prend en main les intérêts du pauvre ;
5 DIEU donne au pauvre le pain de chaque jour, et nourrit son âme de l'aliment mystérieux de ses bienfaits.

Étudions la pauvreté à Bethléem et au Calvaire, et remercions Notre Divin Sauveur de nous avoir appelés à pratiquer son dénûment, si riche en trésors célestes.



III. — LA PAUVRETÉ, ŒUVRE DE PERFECTION.

ŒUVRE DE PERFECTION, PARCE QU'ELLE NOUS PORTE A LA PRATIQUE DES VERTUS CHRÉTIENNES.

I. La pauvreté, source de vertu en général.
II. La pauvreté, source d'humilité.
III. La pauvreté, source de mortification.
IV. La pauvreté, source de patience.
V. La pauvreté, source de foi.

Ce n'est certainement pas pour la pauvreté en elle-même que Notre Divin Sauveur promet la possession du royaume des Cieux ; mais bien parce qu'elle est la source des vertus chrétiennes qui méritent d'être récompensées dans l'éternité.

I.

La pauvreté, source de vertu en général.

Les auteurs de la vie spirituelle déclarent que l'obéissance est la source de toutes les vertus. Ils font la même déclaration en faveur de la pauvreté. Peut-il y avoir deux vertus fondamentales, amenant les mêmes résultats bien qu'elles aient chacune leur origine propre et des applications différentes ? Je ne vois aucun inconvénient à donner à cette question une réponse affirma-

tive, d'autant que l'obéissance et la pauvreté procèdent d'un même principe, c'est-à-dire du renoncement.

La vie religieuse est un état de perfection, parce qu'elle repose sur l'obéissance, la pauvreté, la chasteté, ces trois grandes bases des vertus chrétiennes dont la pauvreté facilite la pratique.

DIEU aime et protège le pauvre, d'après le témoignage de la Sainte Écriture. Il lui accordera par conséquent le secours de ses grâces.

1° La pratique de la vertu est ordinairement l'apanage de ceux qui fuient le commerce du monde. Or, le monde repousse le pauvre volontaire, à cause de la sévérité de ses principes et de l'austérité de sa vie, comme, du reste, le pauvre fuit à son tour le monde, dont il connaît les dangers.

La pauvreté est donc évidemment une garantie contre le péché, et devient, par là même, la protectrice de la vertu.

2° Nous avons établi, en principe, que la perfection dans la vie religieuse dépend de l'étendue des vœux et de la ferveur avec laquelle on en remplit les obligations.

L'expérience nous prouve que plus le religieux, d'ailleurs obéissant et chaste, se soumet aux rigoureuses privations de la pauvreté, plus il est vertueux.

D'après saint Ambroise, la pauvreté est la mère et la nourrice de toutes les vertus.

Notre séraphique Père saint François, voulant se conformer au conseil donné par Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST à ses apôtres : *Ne possédez ni or, ni argent ; ne portez ni chaussure, ni bâton, ni besace* [1], devient, par la pratique de la pauvreté, l'apôtre zélé de la perfection évangélique.

La pauvreté, sa reine et sa maîtresse, est, dit-il, après JÉSUS-CHRIST, notre titre à la possession du royaume des Cieux.

La perfection, d'après saint Chrysostome, brille d'elle-même, comme l'or et la pierre précieuse, dans le cœur du vrai pauvre; ce qui nous permet de dire avec saint François d'Assise, que la pauvreté est la voie du salut et la source de toutes les vertus.

II.

La pauvreté, source d'humilité.

1° La première des béatitudes a été indifféremment interprétée par les Pères de l'Église, dans le sens de la pauvreté ou de l'humilité : ce qui prouve que ces deux vertus sont sœurs et sont inséparablement unies.

1. Nolite possidere aurum, neque argentum, neque pecuniam in zonis vestris : Non peram in via, neque duas tunicas, neque calceamenta, neque virgam. *Matth.* x, 9, 10.

En effet, la richesse tend toujours à exalter la personnalité. La pauvreté tend, au contraire, à la réduire ; et qui ne sent que c'est justement, entre cette exaltation et cette réduction intérieure de notre moi, que se pose devant nous le problème du salut, et que se passe ce grand débat entre la chair et l'esprit, qui remplit toute notre existence ?

2° Une des beautés de la pauvreté, et l'un des principes les plus actifs de son influence sur les âmes, c'est qu'elle traduit extérieurement notre indigence personnelle.

Oui, l'indigence est notre état le plus essentiel. Du berceau à la tombe, l'homme est indigent : sa vie, ses biens, ses joies, ses tristesses, tous les événements de son existence, en un mot, le placent rigoureusement sous l'action de la divine Providence, qui dispose de tout, peut renverser les situations d'un seul acte de sa volonté : faire d'un riche un pauvre, d'un pauvre un riche, d'un heureux un malheureux.

3° L'homme n'a de lui-même que sa misère physique et morale. Il attend tout de DIEU. La définition de l'homme par saint Jean est l'exactitude même : *Pauvreté, aveuglement* et *nudité* [1]. Or, la pauvreté empêche d'oublier ces grands

1. Pauper et cæcus et nudus. *Apoc.* III, 17.

principes ; elle fait donc naître en nous l'humilité et vient en aide à son développement.

La pauvreté, bien comprise et bien pratiquée, nous place dans une dépendance absolue vis-à-vis de DIEU, tandis que, d'un autre côté, elle est le fondement de l'abnégation, de la mort à soi-même : voilà les bases de la véritable humilité. Aussi le pauvre, tout en confessant volontiers sa misère, proclame la vérité de cette loi de protection : *Dieu donne sa grâce aux humbles* [1].

III.

La pauvreté, source de mortification.

Il me semble que cette vertu est la conséquence rigoureuse de la pauvreté.

1° Notre Divin Sauveur devait, après une longue vie de souffrance, mourir sur la croix, au milieu des plus affreux tourments, pour racheter le genre humain. Or, la pauvreté était nécessaire à la Victime du Calvaire, comme elle avait servi de base à sa vie de mortification.

Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST voulait nous racheter au prix de son sang; mais personne n'eût osé mettre la main sur Lui, s'il s'était montré aux Juifs dans tout l'éclat de sa puissance divine. Ses

1. Quia Deus... humilibus autem dat gratiam. I *Pet.* V, 5.

anges, comme il le dit lui-même, l'auraient délivré. Comme il devait être crucifié, il a voulu être méprisé; et pour s'abandonner au mépris, il lui a plu d'être pauvre.

O pauvreté de JÉSUS, je t'adore, puisque tu conduis à la croix, et de la croix au Ciel! Je comprends les humiliations et les souffrances du berceau et de l'étable de Bethléem : le sceptre de roseau, la couronne d'épines, le manteau de pourpre, étaient bien les signes royaux du DIEU réparateur du genre humain.

2° Est-il besoin d'établir comment la pauvreté est une source de mortification ?

La vie religieuse est féconde en actes de renoncement. S'accommoder de tout avec joie et toujours, ne pas exprimer un désir, sont des actes d'autant plus pénibles, qu'ils se renouvellent plus fréquemment.

La pauvreté nous expose à des souffrances morales qui sont assurément bien cruelles pour notre cœur.

Il est dur de se tenir toujours à la dernière place, de se voir parfois repoussé par un monde plus ou moins fier et méchant.

Le pauvre volontaire a des actes de renoncement presque continuels à accomplir. Il ne s'appartient pas ; il n'est libre ni de ses mouvements, ni de ses actions, ni de son temps. Placé

entièrement sous la dépendance de son Supérieur, il vit dans un abandon continuel de lui-même pour se dévouer jusqu'au sacrifice. DIEU protège sûrement le pauvre ; mais il lui laisse la souffrance, afin qu'il s'immole tous les jours comme une victime d'expiation.

IV.

La pauvreté, source de patience.

A quelque point de vue que nous nous placions, le pauvre est appelé à pratiquer la patience ; c'est son devoir : l'insubordination, la révolte lui sont interdites, à moins qu'il ne veuille compromettre ses véritables intérêts.

Dans l'ordre spirituel, dans l'ordre moral et matériel, le pauvre ne peut établir aucun droit ; il ne peut donc élever aucune revendication. Il peut demander, solliciter des faveurs, s'attirer la sympathie, incliner vers lui la compassion ; mais il ne peut proférer une parole de blâme, encore moins de condamnation.

Le vrai pauvre accepte les épreuves, les sacrifices qui lui sont imposés ; il est patient, il ne se plaint pas, parce qu'il voit toujours une grâce dans ce qui lui arrive.

V.

La pauvreté, source de foi.

Faut-il examiner si la pauvreté évangélique peut aider au développement de la foi? Cette étude me paraît superflue. La Pauvreté et la Foi sont deux vertus qui se donnent mutuellement la main et ne se séparent qu'au Ciel.

1° La pauvreté ne place son espoir que dans la confiance.

En face de DIEU, le vrai pauvre comprendra mieux que personne son indigence. Il n'est rien; il n'a rien ; il n'a droit à rien ; il ne peut rien de lui-même ; il dépend donc entièrement de DIEU. La foi lui montre cette vérité, et la confiance lui permet de compter sur le secours divin, dont il a un besoin si pressant.

La foi a pour caractère distinctif l'humilité qui incline devant DIEU, la piété qui sollicite, l'obéissance qui se soumet, le sacrifice prêt à toute souffrance, la confiance qui attend.

Ces caractères sont le propre de la pauvreté.

2° Or, si le pauvre reçoit des secours matériels, il peut attendre les secours spirituels. Si DIEU veille sur lui pour les besoins de son corps, il lui donnera à plus forte raison les biens plus

précieux de l'âme. Ces attentions journalières de la Providence augmentent sa foi et le font progresser dans la pauvreté.

La vie du pauvre n'est donc qu'une émigration continuelle vers le Ciel.

Telle est la pauvreté, si féconde en perfections.

La pauvreté volontaire a servi de cortège au Dieu de la crèche ; elle a été la compagne fidèle de sa vie, mais, après sa mort, elle a été remplacée par les splendeurs de la divinité.

Observons les règles les plus strictes de la pauvreté : multiplions-en les actes si nous voulons être possesseurs des richesses éternelles.



PAUVRETÉ, ŒUVRE DE PERFECTION.

III. — LA PAUVRETÉ, ŒUVRE DE PERFECTION.

ŒUVRE DE PERFECTION PARCE QU'ELLE NOUS PORTE A LA PRATIQUE DES VERTUS CHRÉTIENNES.

Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST promet le royaume du Ciel au pauvre, parce que la pauvreté est la source des vertus chrétiennes.

I. La pauvreté, source de vertu en général.

II. La pauvreté, source d'humilité.

III. La pauvreté, source de mortification.

IV. La pauvreté, source de patience.

V. La pauvreté, source de foi.

La vie religieuse est un état de perfection, parce qu'elle repose sur l'obéissance, la pauvreté, la chasteté, ces trois grandes bases des vertus chrétiennes dont la pauvreté facilite la pratique.

I.
La pauvreté, source de vertu en général.

1. La pauvreté est une garantie contre le péché, parce qu'elle tient le pauvre éloigné du monde.

2. Différents témoignages en faveur de la pauvreté : saint Ambroise, saint François.

II.
La pauvreté, source d'humilité.

1. Le problème du salut se pose entre l'exaltation et la réduction intime de notre moi, œuvre de l'humilité.

2. La pauvreté traduit extérieurement notre état d'indigence ; aussi nous place-t-elle rigoureusement sous l'action de la divine Providence.

3. A la vue de sa misère, l'homme comprend son néant, le confesse, et attend tout de DIEU.

III. **La pauvreté, source de mortification.**	1. Sans la pauvreté, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST n'eût pas accompli, par la mortification et la croix, l'œuvre de notre rédemption. 2. *Le pauvre volontaire trouve la mortification* 1 dans toute sorte de privations ; 2 dans le mépris dont il est réellement l'objet ; 3 dans le renoncement de lui-même, car il dépend entièrement de son Supérieur ; 4 dans l'abandon de lui-même, pour se dévouer jusqu'au sacrifice.	
IV. **La pauvreté, source de patience.**	1. Le pauvre, n'ayant aucun droit, ne ne peut élever aucune revendication, ni proférer aucune parole de blâme. 2. Le vrai pauvre acceptera tout de la main de DIEU, et sera toujours reconnaissant aux hommes de leurs bienfaits.	
V. **La pauvreté, source de foi.**	1. Le pauvre volontaire n'est rien, n'a rien, ne peut rien ; humble, obéissant, pieux, prêt à tout sacrifice, il compte avec confiance sur la Providence. 2. La foi est d'autant plus vive chez le pauvre, que DIEU lui prodigue davantage ses dons temporels et spirituels.	

Après la mort de JÉSUS-CHRIST, sa pauvreté a été remplacée par les splendeurs de la divinité. Les richesses éternelles seront un jour la possession du pauvre volontaire.

IV. — LA PRATIQUE DE LA PAUVRETÉ.

Comme esprit.

Comme fait.

Nous n'avons qu'à suivre Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le cours de sa vie mortelle pour nous rendre compte de sa pauvreté. *Les renards*, dit-il, *ont leurs tanières, les oiseaux du ciel leurs nids, mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer la tête* [1]. De là au dénuement absolu du Calvaire, il n'y a qu'un pas.

I.

La pratique de la pauvreté comme esprit.

Je doute que le plus grand nombre des religieux apprécie l'importance de la vertu de pauvreté.

Durant notre première ferveur, nous nous montrons fidèles aux engagements que nous avons contractés : on est jeune religieux, on craint la critique, les sévérités d'un Supérieur ;

---

1. Vulpes foveas habent, et volucres cœli nidos : Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet. *Matth.*, VIII, 20.

on aime d'ailleurs son devoir et on tient à l'accomplir.

Ces dispositions cessent souvent, le jour où l'on prend place d'une manière définitive dans une communauté. Dès ce moment, pour peu qu'un emploi réclame une plus grande latitude, l'amour du bien-être se réveille, au détriment de la pauvreté. On se dégage facilement de l'obligation de demander des autorisations ; on prétexte certains droits dont on abuse ; on finit par devenir exigeant. Bientôt l'on renonce à toute privation, pour user très largement de certains ménagements qu'on nous accorde souvent par excès de bonté.

En présence de ces faits, quelle place accorder à l'esprit de pauvreté ? Voyons-nous cette vertu sous ses formes de pénitence, de mortification, de souffrance pour le corps et pour l'esprit ?

Où sont les hommes vraiment vertueux qui ont aimé la pauvreté, et en ont suivi rigoureusement la pratique ? Plaise à Dieu que l'esprit des saints soit moins rare, et trouve de nos jours une plus fréquente application !

II.

La pratique de la pauvreté comme fait.

I. Dispositions favorables à la pauvreté.
II. Exigences et injustices de la nature contre la pauvreté.
III. Faiblesses dans la pratique de la pauvreté.
IV. Fidélité dans la pratique de la pauvreté.

I. *Dispositions favorables à la pauvreté.*

Il nous faut distinguer deux choses bien importantes dans la pratique de la pauvreté évangélique : le fait, et la volonté du fait. Le premier ne consiste que dans la pratique matérielle de la pauvreté, à laquelle on se soumet uniquement par nécessité ; mais le religieux qui veut la pauvreté, qui attache son cœur à cette vertu, accepte d'avance les sacrifices qu'elle impose, en apprécie la valeur, en cherche sans réserve la pratique.

La volonté du fait est une garantie sérieuse de persévérance dans la vertu.

Nous constatons malheureusement que le véritable esprit de foi, joint à la volonté, fait souvent défaut dans l'exercice de la pauvreté ; aussi voyons-nous rarement des âmes généreuses qui imitent la pauvreté de Notre-Seigneur

Jésus-Christ, à l'exemple d'un saint François d'Assise.

II. *Exigences et injustices de la nature contre la pauvreté.*

Les exigences d'une nature que l'on n'a pas su former à la vertu, sont cause de nombreuses atteintes à la pauvreté.

Dieu est bon pour les religieux ; il pourvoit avec sagesse à leurs besoins. Or, l'habitude de compter sur le secours de la divine Providence, porte d'autant plus le religieux à devenir exigeant, qu'il est moins vertueux, et qu'il s'est moins dépouillé volontairement des biens de la terre.

Dans ce cas, la pratique de la pauvreté reste très imparfaite. Si notre nature réclame des droits, c'est parce qu'elle redoute la souffrance, à laquelle elle est cependant condamnée.

III. *Faiblesses dans la pratique de la pauvreté.*

Ne soyons pas étonnés de rencontrer de nombreuses faiblesses dans la pratique de la pauvreté.

1° On recherchera, par exemple, avec trop de satisfaction et de vanité, un vêtement moins grossier, plus commode, mieux ajusté. On veut être pourvu abondamment de tout ce qui est

nécessaire, et cet intérêt occupe une place importante dans les préoccupations de la vie.

2° On s'attache encore insensiblement aux objets dont on a l'usage. On les garde avec un soin exagéré : on les prête avec peine, aux plus soigneux seulement, ou à ceux qu'on aime, dans la crainte d'une détérioration ou d'une privation momentanée. On croirait faire un grand sacrifice, malgré des déclarations contraires, si l'on recevait l'ordre de s'en dessaisir.

On dispose, on reçoit, on prête, un peu en maître.

3° Peu de religieux savent accepter sans se plaindre la nourriture de la communauté. Ou elle n'est pas conforme à nos goûts, ou elle n'est pas assez abondante, ou elle est peu en rapport avec nos besoins.

On se plaint, non pas au Supérieur, ce qui peut toujours se faire légitimement, mais à celui qui doit exécuter ses ordres. On manifeste encore des désirs indiscrets, sans penser que l'on ne vit pas seul dans une communauté, et qu'en cherchant ses propres aises, on impose de pénibles privations à ses frères.

Ce sont là évidemment des excès qui dénotent le manque total de l'esprit de pauvreté.

4° Les exigences des religieux sont telles que, parfois, elles jettent le Supérieur dans un véri-

table embarras. Il cherche dans sa sollicitude ce qui peut répondre aux besoins de chacun ; il voudrait les soulager dans toutes leurs souffrances, accéder à tous leurs désirs, mais impossible, surtout si le Supérieur tient à suivre fidèlement les lois de la vie religieuse.

Il résulte de cette conduite qu'un Supérieur restera plus ou moins sous le coup d'accusations injustes, malgré sa sollicitude pour tous et chacun des siens.

C'est ainsi que certains religieux vivent en contradiction avec un devoir qu'ils ont volontairement accepté. Ils doivent être pauvres, et ils méconnaissent l'amour et la pratique de la pauvreté. Ils sont tenus à la mortification, et ils en fuient bien à tort la pratique.

IV. *Fidélité dans la pratique de la pauvreté.*

Mais s'il y a des religieux qui abandonnent, honteusement, la pratique de la pauvreté, il en est d'autres qui remplissent avec fidélité leurs engagements. Ces derniers aiment cette vertu, la pratiquent jusque dans les moindres détails. Toujours modestes dans leur tenue, ils ne profèrent aucune plainte touchant les choses de la vie. Ils acceptent les privations en santé comme en maladie, et reçoivent tout ce qui leur est donné avec soumission et reconnaissance.

Pénétrés de leur propre néant, ils gémissent sur leurs faiblesses, se tiennent toujours au dernier rang, gardent le plus souvent le silence, alors même qu'ils auraient plus que bien d'autres le droit de parler.

Les saints sont allés loin dans la pratique de la pauvreté matérielle et morale. Plaise à DIEU que nous marchions sur leurs traces !

Soyons les imitateurs de Notre-Seigneur JESUS-CHRIST, pauvre jusqu'au délaissement le plus absolu.

La pauvreté nous détache du monde, nous permet de combattre nos passions et nous fait progresser dans la vertu.

Heureux les pauvres ! a dit Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST ; *après avoir travaillé à leur perfection pendant leur vie, ils entreront en possession du royaume du Ciel*[1].

Soyons sévères, jusqu'au scrupule, dans la pratique de cette vertu.

Ne passons pas un jour sans accomplir un acte de détachement.

En présence d'un doute ou d'une satisfaction en matière de pauvreté, choisissons toujours ce qui coûte le plus à la nature.

1. Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum Cœlorum. *Matth.*, V, 3.

LA PRATIQUE DE LA PAUVRETÉ.

IV. — LA PRATIQUE DE LA PAUVRETÉ.

I. Comme esprit.
II. Comme fait.

Étudier la vie pauvre de JÉSUS-CHRIST, de la Crèche au Calvaire.

I.

LA PRATIQUE DE LA PAUVRETÉ COMME ESPRIT.

Esprit de pauvreté.

1. Peu de religieux comprennent l'importance de la vertu de pauvreté.
2. *Après les années de ferveur, vient le temps de l'épreuve :*
   1 l'amour du bien-être se réveille ;
   2 on renonce à demander des permissions ;
   3 on s'arroge des droits dont on abuse facilement et on passe de la pauvreté à une certaine aisance.

II.

LA PRATIQUE DE LA PAUVRETÉ COMME FAIT.

I. Dispositions favorables à la pauvreté.

1. On distingue, dans la pauvreté, le fait, et la volonté du fait : deux conditions nécessaires pour la pratique de cette vertu.

2. L'esprit de foi, uni à la volonté du fait, fait seul les grands pauvres. Tels François d'Assise, etc.

II. Exigences de la nature contre la pauvreté.

1. Le religieux habitué à compter sur la Providence, devient souvent exigeant.

2. La nature réclame des droits, parce qu'elle redoute la souffrance.

III. Faiblesse dans la pratique de la pauvreté.	1. On recherche un vêtement moins grossier... et le superflu. 2. On s'attache aux objets dont on a l'usage, avec un esprit de propriété.	
	3. *Au sujet de la nourriture :*	1 on se plaint, non à son Supérieur, mais à celui qui exécute ses ordres ; 2 on manifeste des désirs indiscrets, au détriment de ses frères ; 3 trop de sollicitude prouve que l'on se recherche.
IV. Fidélité dans la pratique de la pauvreté.	*Le bon religieux*	1 aime et pratique la pauvreté ; 2 modeste dans ses vêtements et ses goûts, il ne profère aucune plainte ; 3 il accepte les privations en santé comme en maladie ; 4 pénétré de son néant, il gémit sur ses faiblesses et vit dans l'humilité.

Imitateurs de N.-S. JÉSUS-CHRIST, aimons la pauvreté qui détache du monde, éloigne du péché, porte à la vertu, et assure la possession du royaume du Ciel.

Soyons sévères dans la pratique de la pauvreté. Ne passons pas un jour sans accomplir un acte de détachement.

I. — LA CHASTETÉ.

En quoi consiste la chasteté.
Ses avantages.
Sa pratique.

Rappelons-nous les enseignements de Notre-Seigneur Jésus-Christ à ses apôtres au sujet de la chasteté, et tâchons d'en comprendre toute l'importance.

I.

En quoi consiste la chasteté.

1. Sa définition, ses principes. — La chasteté peut être définie une vertu par laquelle l'homme renonce à toutes les satisfactions de la chair, pour accomplir avec plus de pureté les œuvres de Dieu.

La chasteté, obligatoire pour tous les hommes, a des règles parfaitement adaptées à l'état de chacun.

La chasteté dans le mariage n'est pas rigoureuse comme dans l'état religieux.

Pour être chaste, l'homme, en dehors d'un droit ou d'un devoir, doit s'abstenir de toute pensée, de tout sentiment, de tout désir, de

toute parole et de tout acte contraire à la pureté.

La culpabilité en pareille matière se mesure au degré du consentement, à la nature de l'acte, et à la différence des engagements contractés.

Ainsi une faute contre la chasteté prend, chez le religieux, le caractère du sacrilège.

2. Raisons de la chasteté. — Or, pourquoi cette vertu de Chasteté ?

La réponse est facile ; et elle doit être acceptée par quiconque connaît l'œuvre de Dieu et l'histoire de l'homme.

La chasteté est de création divine. *En formant l'homme à son image et à sa ressemblance*[1], Dieu ne pouvait pas lui donner une disposition qui détournât son esprit et son cœur de la divinité, pour l'attacher à des jouissances charnelles.

Bien que revêtu d'un corps, l'homme portait un caractère de justice originelle que nous avons peine à nous expliquer aujourd'hui. Sa chair, ornée d'un voile de simplicité qui en relevait l'éclat, était tellement soumise à l'esprit, et par l'esprit, à Dieu, qu'elle laissait en quelque sorte apercevoir son immortalité.

Les œuvres de la chair, telles que nous les

1. Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram. *Gen.* I, 26.

comprenons dans leur malice et leur culpabilité, ne pouvaient exister dans l'état d'innocence. Le péché est venu malheureusement détruire cet heureux état.

Le démon trompe nos premiers parents ; ils ont mangé du fruit défendu, et ils s'aperçoivent seulement alors de leur nudité [1].

3. La lutte contre le péché d'impureté. — Or, qui ne voit que l'homme doit condamner en lui l'œuvre du péché et en arrêter le développement ? car Dieu n'a rien cédé de ses droits parce qu'ils ont été attaqués.

L'homme ne peut pas renoncer à ses privilèges ni les détruire : son âme a gardé en principe, après le péché, son caractère de ressemblance avec Dieu ; et, pour avoir à se purifier dans la mort, notre chair n'en conserve pas moins son germe d'immortalité.

Voilà l'origine de la chasteté ; à nous d'aimer cette vertu et de nous exercer à sa pratique, si nous voulons respecter l'œuvre de Dieu et atteindre la fin de notre création.

4. Tendance a l'impureté. — S'il en est ainsi, d'où vient que l'homme est porté avec tant de complaisance aux plaisirs sensuels depuis sa

1. Et tulit de fructu illius, et comedit : Et aperti sunt oculi amborum : cumque cognovissent se esse nudos.... *Gen.* III, 6, 7.

chute? C'est parce que le péché a transformé l'ordre établi par Dieu, en une loi de désordre toujours prête à se manifester. L'âme humaine, cachée comme derrière un voile épais, qui permet à peine de l'apercevoir et d'en deviner la grandeur, est condamnée à une impuissance au moins relative, puisque *l'esprit et le cœur de l'homme sont enclins au mal dès sa jeunesse* [1]. *Le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair*, dit saint Paul [2].

Quiconque sème dans la chair recueille la corruption [3].

Les premiers siècles du monde se sont écoulés dans une corruption étonnante... *Dieu, voyant que toute chair avait perverti sa voie* [4], *exprima un jour comme un regret sur la création de l'homme* [5], et à l'exception d'une famille juste, il fit périr le genre humain dans un déluge universel.

La terre se peuplera à nouveau, les tendances de l'homme se feront jour; mais Dieu réagira

1. Sensus et cogitatio humani cordis, in malum prona sunt ab adolescentia sua. *Gen.* VIII, 21.

2. Scio enim quia non habitat in me, hoc est in carne mea, bonum. *Rom.* VII, 18.

3. Quoniam qui seminat in carne sua, de carne et metet corruptionem. *Gal.* VI, 8.

4. Cumque vidisset Deus terram esse corruptam, omnis quippe caro corruperat viam suam super terram. *Gen.* VI, 12.

5. Delebo, inquit, hominem, pœnitet enim me fecisse. *Gen*, VI, 7.

contre elles par ses lois, ses avertissements, ses récompenses, ses châtiments.

Les rois, les simples sujets tombent indistinctement sous les coups de sa justice : les peuples eux-mêmes sont bénis ou frappés, selon leur fidélité aux lois de DIEU.

C'est par de tels procédés de miséricorde et de justice, que DIEU arrive à imposer sa loi de chasteté aux hommes, préparant les esprits et les cœurs à une transformation que Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST se propose d'apporter au monde. Désormais, l'homme pourra reconquérir ses premiers droits au prix de luttes longues et pénibles, et rendre aux facultés de son âme la place d'honneur qui leur avait été ravie par le péché.

La chasteté considérée dans son état de perfection a eu de rares adhérents avant la venue de JÉSUS-CHRIST, et DIEU s'est plu à les récompenser, d'une manière tout à fait merveilleuse, en la personne de ses prophètes Hélie et Hénoc, tous deux enlevés au Ciel.

Sous l'action d'une grâce insigne et miraculeuse, la Très-Sainte Vierge Marie Immaculée, dès le moment de sa conception, a consacré la pratique la plus parfaite de la chasteté.

Un jour, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST relève la parole de ses disciples déclarant avec dépit,

qu'il vaut mieux, en certain cas, ne pas s'engager dans les liens du mariage[1] : *Assurément*, répond le divin Maître, *il est mieux de vivre dans une parfaite chasteté*[2].

Cette doctrine était alors un mystère ; car Notre-Seigneur Jésus-Christ ajoute : *Que ceux qui peuvent comprendre, comprennent*[3].

Mais, Dieu merci, ce mystère est aujourd'hui dévoilé, grâce à l'œuvre de la Rédemption.

Veut-on savoir encore pourquoi la vertu de Chasteté?

Nous placerons la réponse dans les avantages que nous offre cette vertu.

II.

Avantages de la chasteté.

I. **Excellence de l'état de chasteté.**
II. **Liberté de l'âme, résultat de la chasteté.**
III. **La chasteté est la gardienne des vertus.**

I. *Excellence de l'état de chasteté.*

L'homme qui garde la chasteté, revêt en quel-

1. Dicunt ei discipuli ejus : Si ita est causa hominis cum uxore, non expedit nubere. *Matth.* XIX, 10.

2. Et sunt eunuchi qui seipsos castraverunt propter regnum Cœlorum. *Matth.* XIX, 12.

3. Qui potest capere capiat. *Matth.* XI, 12.

que sorte un caractère surnaturel, jouit de la liberté morale, se détache des choses terrestres, et se rapproche de Dieu, grâce à la pureté de ses intentions et à la sagesse de ses œuvres.

Il y a une grande différence entre la vie de l'homme adonné à la science, et celle du travailleur arrosant de ses sueurs la terre qu'il cultive, ou fatiguant ses membres à un pénible labeur.

Tout ce qui touche à l'art, à la science, est, dans l'ordre du travail, supérieur à un labeur matériel. Les fruits de l'intelligence dépassent toujours en valeur et en mérite ceux de la force corporelle. Telle est, dans un sens plus élevé, la supériorité de l'homme qui vit d'amour divin et pratique la chasteté. Etudions cette vérité.

II. *Liberté de l'âme, résultat de la chasteté.*

Que devient l'âme sous l'influence de la chasteté ?

1° Elle devient libre dans ses aspirations et le bon usage de ses facultés.

Qu'est-ce qui donne à l'âme cette liberté que saint Paul *appelle une délivrance* [1] ? *La pureté qui nous fait jouir de la vue de Dieu* [2], cette belle simplicité qui nous porte sans détour à

1. Quia et ipsa creatura liberabitur a servitute corruptionis, in libertatem gloriæ filiorum Dei. *Rom.* VIII, 21.

2. Beati mundo corde: quoniam ipsi Deum videbunt. *Matth.* V, 8.

l'accomplissement du devoir. *Laissez venir à moi les petits enfants,* disait Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, après sa théorie sur le mariage ; *le royaume des Cieux est à eux*[1]. *Si vous ne devenez semblables à de petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des Cieux*[2].

Saint Paul rend encore hommage à cette vérité en disant que *le mariage chrétien divise les sentiments de notre cœur et diminue l'étendue de notre amour pour Dieu*[3]. Ce qui lui permet de proclamer la supériorité du célibat sur l'état du mariage.

2° Il est certain que la chasteté est la gardienne de la foi ; et quiconque vit en dehors de la chasteté, non seulement abandonne la pratique de la vertu, mais devient peu à peu indifférent à tout ce qui touche à la religion.

La femme de Samarie dont l'Evangile nous a conservé le souvenir, avait abandonné ses croyances par suite de son inconduite.

Les faits que nous relevons tous les jours,

1. Sinite parvulos venire ad me et ne prohibueritis eos : talium enim est regnum Dei. *Marc.* X, 14.

2. Amen, dico vobis: nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum Cœlorum. *Matth.* XIII, 3.

3. Qui sine uxore est, sollicitus est quæ Domini sunt, quomodo placeat Deo. Qui autem cum uxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori, et divisus est. I *Cor.* VII, 32, 33.

nous prouvent que plus l'homme recherche les jouissances de la vie, et, en particulier, les plaisirs de la chair, plus il néglige l'œuvre de Dieu.

3° La chasteté est la protectrice de la vie chrétienne ; à ce titre, elle assure encore la liberté de l'âme.

L'homme chaste jouit d'une tranquillité qui révèle le calme de l'esprit et du cœur. Dès lors, la sagesse devient le principe de sa vie, faite toute de devoir. Dégagé d'une trop grande recherche personnelle, l'homme chaste sait réprimer les désirs de son amour-propre et renoncer aux satisfactions défendues.

L'homme qui n'est point chaste, au contraire, ne se possède jamais lui-même ; sans cesse tourmenté par des appétits qu'il ne peut assouvir, il ne donne à son cœur que des aliments coupables. Chez lui, tout est sacrifié au plaisir, à la distraction : le devoir, la réputation, les sentiments les plus nobles, bien qu'on veuille paraître les respecter et les défendre.

Ne demandez pas à l'homme sensuel un acte de justice ou de dévouement, car vous ne l'obtiendrez que difficilement, surtout si cet acte exige un sacrifice.

Où est donc la liberté de l'âme dans la conduite de la vie chrétienne, sans la chasteté ?

III. *La chasteté est la gardienne des vertus.*

De même que les vertus favorisent la chasteté en nous, de même la chasteté, à son tour, devient la gardienne des vertus, parce qu'elle en facilite la pratique.

1. PIÉTÉ. — Sans piété, sans union avec DIEU, on ne peut être chaste ; car *Dieu seul accorde cette vertu*, selon la parole de Salomon [1].

Mais qui ne comprend que l'homme vraiment chaste, se plaira dans un commerce continuel avec DIEU et goûtera les douceurs de la prière ? Il n'a pas trop de son cœur pour satisfaire son amour de la vertu : les choses de la terre ne lui plaisent plus, et les délicatesses de son âme l'appellent à des jouissances plus élevées.

2. MORTIFICATION. — De même que la chasteté est la gardienne de la mortification, de même cette dernière vertu est l'œuvre particulière de la chasteté. En effet, la lutte avec soi-même est fréquente ; la prudence dans les relations, la réserve dans les paroles, la modestie des yeux, une tenue sévère, sont de rigueur pour assurer la chasteté.

L'homme chaste aimera à son tour et prati-

1. Scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det. *Sap.* VIII, 21.

quera la mortification, dont il apprécie la valeur et les avantages.

3. HUMILITÉ. — Pour éviter les troubles de l'âme et fuir les dangers du monde, l'homme chaste cherchera, selon la parole de l'Imitation, à être méconnu et compté pour rien.

4. VERTUS. — Maître de lui-même, il goûtera les douceurs de la paix dans la patience et la charité.

L'homme pur qui voit DIEU, d'après le texte sacré, fuira d'instinct les vices de ce monde : *l'orgueil, l'injustice, la haine, tous les crimes, en un mot, qui appellent le châtiment de Dieu :* c'est la parole de saint Paul aux Galates [1].

A la suite de son adultère, David se rend coupable d'homicide et le Seigneur le punit sévèrement.

Nos Livres saints sont remplis de faits qui dévoilent les horreurs de l'impureté et les châtiments de DIEU.

Concluons donc avec saint Paul, *que nous devons nous conduire selon l'esprit, pour ne pas accomplir les désirs de la chair et vivre conformément à la loi du Très-Haut* [2].

1. Manifesta sunt autem opera carnis : quæ sunt... iræ, dissensiones, invidiæ, homicidia. *Gal.* V, 19, 20, 21.

2. Qui autem sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum

Déplorons les tendances malheureuses de notre nature, et supplions le Seigneur de nous attacher pour toujours à la vertu de chasteté.

Donnons sans cesse à notre âme pour aliment les choses de l'esprit, afin que, loin des œuvres de la chair, nous puissions vivre *unis à l'Epoux divin qui se délecte parmi les lis* [1].

vitiis et concupiscentiis. Si spiritu vivimus, spiritu et ambulemus. *Gal.* V, 24, 25.

1. Ego dilecto meo, et dilectus meus mihi, qui pascitur inter ilia. *Cant.* VI, 2.



I. — LA CHASTETÉ.

I. En quoi consiste la chasteté.

II. Avantages de la chasteté.

Rappelons-nous les enseignements de Notre-Seigneur Jésus-Christ à ses apôtres, au sujet de la chasteté.

I.

EN QUOI CONSISTE LA CHASTETÉ.

En quoi consiste la chasteté.

1. Définition de la chasteté. — Principes touchant la pratique de la chasteté.

2. *Raisons de la Chasteté.*
   1. La chasteté est de création divine : Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance... Paroles de Jésus-Christ en faveur de la chasteté.
   2. En l'état d'innocence, la chair de l'homme était tellement soumise à l'esprit, et par l'esprit à Dieu, qu'elle laissait en quelque sorte apercevoir son immortalité.

3. *Lutte contre le péché d'impureté.*
   1. Dieu n'a rien cédé de ses droits, bien qu'ils aient été attaqués par le péché, source de l'impureté.
   2. L'homme n'a pas le droit de renoncer au privilège de sa ressemblance avec Dieu. Il garde donc son principe d'immortalité.

4. *Tendance à l'impureté, parce que*
   1. le péché a transformé l'ordre établi par Dieu en une loi de désordre ;
   2. l'âme humaine est condamnée à une impuissance au moins relative.
   3. Conduite de Dieu à l'égard de l'impureté.
   4. Etablissement progressif de la chasteté à travers les âges. Sa perfection depuis Jésus-Christ.

II.

AVANTAGES DE LA CHASTETÉ.

I. Excellence de l'état de chasteté.

1. L'homme chaste revêt, en quelque sorte, un caractère surnaturel.
2. Il jouit de la liberté morale et se détache des choses terrestres.

II. Liberté de l'âme, résultat de la chasteté.

1. La chasteté donne à l'âme cette liberté que saint Paul appelle une délivrance.
2. Sans la chasteté, point de foi vive et de vertu solide.
3. *La chasteté et la vie chrétienne.*
   1. L'homme chaste jouit de la paix de l'âme.
   2. La sagesse devient le principe de sa vie, faite toute de devoir.
   3. L'homme impur est au contraire sans cesse tourmenté par des appétits grossiers. Chez lui tout est sacrifié au plaisir.

III. La chasteté est la gardienne des vertus.

1. *Piété.* — Sans piété, on ne peut être chaste.
2. *Mortification.* — L'amour de la chasteté porte à la mortification, comme la mortification protège la chasteté par ses luttes, ses réserves, la sévérité de la tenue.
3. *Humilité.* — L'homme chaste vit caché, loin du monde, du trouble et de l'agitation.
4. *Vertus.* — L'homme chaste suit la règle de la charité, du devoir, et vit loin du désordre des vices.

Déplorons les tendances malheureuses de notre nature, et supplions le Seigneur de nous attacher pour toujours à la vertu de chasteté.



II. — LA CHASTETÉ.

Pratique de la chasteté.

Moyens pour acquérir et conserver la chasteté.

Nos culpabilités comme nos mérites au sujet de la chasteté.

Après sa transfiguration, N.-S. Jésus-Christ délivra, en présence d'une grande multitude, un jeune homme possédé du démon. La résistance de Satan fut grande, et il ne se retira qu'après avoir infligé à ce malheureux un surcroît de torture.

N. D. Sauveur dit alors à ses disciples, qui s'étonnaient de n'avoir pu opérer cette guérison : *Ce genre de démons ne peut être chassé que par la prière et le jeûne* [1].

Il est facile de conclure de ce fait évangélique que nous sommes impuissants à triompher du démon de l'impureté, sans un secours tout particulier de Dieu.

Pratique de la chasteté.

La vertu de chasteté n'est pas naturelle à l'homme déchu ; car les exigences de la partie

1. Hoc genus, in nullo potest exire, nisi in oratione et jejunio. *Marc.* IX, 28.

inférieure de notre être, selon l'expression de saint Paul, se sont affirmées depuis le péché.

L'œuvre de DIEU, cependant, reste toujours en elle-même un bien que nous devons apprécier.

C'est, en effet, dans un but d'utilité que DIEU a doté notre nature d'une sensibilité dont l'usage légitime facilite à l'homme l'accomplissement de ses devoirs.

Les sensibilités de l'imagination et du cœur appartiennent à l'ordre moral ; mais, dans la pratique de la vie, elles sont essentiellement liées à l'ordre physique.

Faut-il parler de l'impression délicate de nos sens ? Elle est bien connue : l'ouïe, la vue, le toucher, l'odorat, le goût ont leurs instincts, j'allais dire leur intelligence. La sensibilité naturelle nous met en rapport avec les objets sensibles ; de là une sympathie qui avoisine de près la passion.

La sensibilité présente toujours un côté dangereux, depuis la chute originelle ; et de même qu'elle aide l'homme dans l'exercice de son devoir, elle devient facilement l'auxiliaire coupable de l'impureté.

1. LA SENSIBILITÉ DE L'IMAGINATION DANS SES RAPPORTS AVEC LA CHASTETÉ. — L'expérience

nous prouve que l'imagination reproduit souvent, sous les formes les plus vives, des tableaux lascifs qui captivent malheureusement les natures faibles et impressionnables.

Ces effets sont des causes de souffrances et de luttes.

2. La sensibilité du cœur et la chasteté. — Nous savons bien que le cœur est le siège de l'amour, dont les manifestations légitimes, en principe, dégénèrent facilement en fautes contre la chasteté.

La loi du sentiment est puissante, elle est vive, et elle se manifeste dès qu'elle est animée par la passion.

3. La sensibilité des sens en opposition avec la chasteté. — Les sens, avons-nous dit, peuvent devenir les auxiliaires puissants de l'impureté. On cherche souvent, par exemple, une satisfaction dans la vue des objets dangereux ; l'œil s'y repose avec complaisance et le souvenir en développe l'attrait.

La curiosité nous fait souvent prêter l'oreille à des leçons dangereuses. L'orgueil, la cupidité, le luxe, la vanité, le jalousie, l'amour du plaisir, sont tout autant de conséquences des recherches de nos sens.

4. La chair et ses sensibilités contraires a la chasteté. — Je me tais sur les funestes résultats de la sensibilité de la chair ; il est certain que le démon est habile à nous faire aimer ce qui est défendu.

La curiosité, le plaisir, sont les instigateurs de la tentation, d'autant plus facilement accueillie qu'elle répond toujours à nos malheureux instincts, et s'impose souvent à notre volonté, malgré toutes les résistances.

Quels tristes effets du péché !

Que sont devenus les premiers droits de l'âme sur le corps ?

Le trouble a succédé à la parfaite harmonie entre la raison et les sens. Autrefois le bien s'affirmait toujours et en tout ; aujourd'hui le péché use de son influence et pénètre dans les secrets les plus intimes de notre être.

La simplicité première a disparu, il faut la reconquérir.

La pureté n'est plus, selon les lois de la nature, qu'un fait momentané ; elle est bientôt attaquée par l'âge, la connaissance du mal et nos sensations.

La chasteté, en un mot, a besoin, pour être conservée ou reconquise, d'un secours particulier de Dieu et d'une lutte énergiquement soutenue, car elle pourra être violente et de longue durée.

Toute la vérité sur la chasteté est contenue

dans ces mots de Salomon : *Je ne peux être chaste, je le sais, si Dieu ne m'en donne la grâce* [1].

Malheur à quiconque se laisse gagner par le vice honteux de l'impureté !

Accordons à notre âme la supériorité qui lui convient : élevons ses aspirations ; elle s'attachera alors à la noblesse primitive de ses sentiments, et DIEU lui accordera de vivre sous la sauvegarde de la pureté.

N'oublions pas que ceux qui appartiennent à Jésus-Christ ont, dit saint Paul, *crucifié leur chair, ses vices et ses concupiscences* [2].

Prions et veillons sans cesse si nous voulons conserver la pureté du cœur [3].

1. Et ut scivi quoniam aliter non possem esse continens nisi Deus det. *Sap.* VIII, 21.

2. Qui autem sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis. *Gal.* V, 24.

3. Vigilate et orate, ut non intretis in tentationem. *Matth.* XXVI, 41.



II. — PRATIQUE DE LA CHASTETÉ.

Des paroles de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, à l'occasion de la guérison du jeune possédé, concluons à l'impuissance dans laquelle nous sommes de triompher du démon de l'impureté, sans une grâce toute spéciale.

PRATIQUE DE LA CHASTETÉ.

C'est dans un but d'utilité que DIEU a doté notre nature d'une sensibilité dont l'usage légitime facilite à l'homme l'accomplissement de ses devoirs.

Pratique de la chasteté.	1. *La sensibilité de l'imagination et la chasteté.*	L'imagination avec ses tableaux lascifs est pour nous une cause de souffrance et de lutte.
	2. *La sensibilité du cœur et la chasteté.*	La loi du sentiment est puissante, et elle devient une cause de faute dès qu'elle est inspirée par la passion.
	3. *La sensibilité des sens.*	Ils peuvent devenir les auxiliaires puissants de l'impureté.
	4. *La chair et ses sensibilités contraires à la chasteté.*	1. La curiosité, le plaisir, sont les instigateurs de la tentation, toujours trop facilement acceptée. 2. Hélas ! le désordre est entré dans notre nature par le péché. La simplicité première a disparu. La chasteté ne nous est plus naturelle.

N'oublions pas que ceux qui appartiennent à JÉSUS-CHRIST ont, dit saint Paul, crucifié leur chair, ses vices et ses concupiscences. — Prière et vigilance.

III. — LA CHASTETÉ.

MOYENS POUR ACQUÉRIR ET CONSERVER LA CHASTETÉ.

La préservation.

La prière.

La pratique de la vertu qui nous est plus particulièrement utile.

La mortification.

Les personnes consacrées à DIEU, comme les personnes du monde, ont à suivre les mêmes règles pour acquérir et conserver la vertu de chasteté, bien que leurs applications soient différentes.

I.

La préservation.

1° La connaissance de ce qui touche, de près ou de loin, à l'impureté est un grand malheur, surtout à un âge peu avancé.

D'instinct, l'enfant cède à la curiosité : il veut apprendre ; aussi il courra les plus grands dangers, s'il n'est préservé de bonne heure.

2° A la première expérience, l'enfant s'attache au péché ; pour peu que les circonstances s'y prê-

tent, il se complaît dans sa coupable satisfaction.

S'il ne peut opposer à ses premières tentations le sentiment de la vertu, les fautes prennent rapidement, par leur multiplicité, le caractère de l'habitude; et après un affaiblissement moral qui ne permettra bientôt plus la lutte, l'imagination et le cœur réclament un aliment pernicieux que les sens prodigueront malheureusement.

Peu d'hommes réagissent contre l'habitude acquise par ces premières et coupables expériences ; elles sont tout au moins pour eux des causes de luttes d'autant plus pénibles, que tout l'organisme se complaît alors dans ces jouissances naturelles, qui vont grandissant jusqu'à l'âge de la décrépitude.

3° La préservation est donc nécessaire dans l'intérêt de la chasteté. L'expérience nous démontre, en effet, que l'impureté qui n'a point été favorisée, au moins d'une manière coupable, jusqu'à un certain âge, fait son apparition quand même.

Dans ce cas, une simple recommandation, une défense suffisent pour faire accepter à l'enfant qu'une chose est mauvaise, et pour le porter à fuir toute occasion dangereuse.

La simplicité est, du reste, la compagne fidèle de l'ignorance ; on ne recherche pas ce que l'on ne connaît pas ; on agit naturellement et sans

malice dans les actes ordinaires de la vie ; la confiance en ceux qui nous instruisent, et en ceux qui nous témoignent de l'intérêt ou de l'affection, est pour l'enfant une règle sûre dont il ne veut pas s'écarter.

Tout est naturel chez l'enfant qui n'est pas vicieux ; ses sens acceptent sans malice ce qui leur est offert ; un acte est reconnu coupable parce qu'il a été défendu ; et la droiture le pousse à condamner à son tour avec confiance ce qu'il a entendu plusieurs fois blâmer.

Cette préservation est une grâce inappréciable : elle n'assure pas, hélas ! pour toujours la possession de la chasteté, mais elle préside à une première et heureuse formation ; elle aide au développement régulier des bons instincts, tout en retardant le réveil de ces sensations qui créent le vice au détriment de la chasteté.

1. Action de Dieu dans la préservation. — Dieu, dont les desseins sont impénétrables, a décidé dans sa sagesse d'accorder une protection toute particulière à certaines âmes de prédilection. Ne nous étonnons pas de cette préférence, car elle n'est contraire ni à la justice ni à la bonté de Dieu.

Il y a dans les trésors de la Providence des richesses d'une variété infinie ; la grâce divine

ne fait défaut à personne ; et pour agir sous une forme différente, elle n'en est pas moins riche en fruits abondants de salut ; c'est ce que l'on constate dans toutes les situations, et surtout dans la conversion des pécheurs, qui deviennent bientôt aussi remarquables par leur amour de la chasteté, qu'ils avaient été plus libres dans la pratique du vice.

1° Lorsque Dieu veut accorder à une créature privilégiée la grâce de la préservation, il lui donne une nature d'élite. Il commence par établir l'équilibre entre les qualités intellectuelles ; il donne la droiture au cœur aimant, ce qui lui permettra de s'attacher avec simplicité et confiance.

2° L'amour du bien se fait jour et se développe dans cette nature qui recherche la piété, et en observe toutes les pratiques avec une fidèle ardeur.

3° Jugez de l'élévation, des aspirations de cette âme ; elle soupire après la prière, et se livre aux actes d'une mortification vraiment ingénieuse. Le devoir est sacré pour elle ; son observation constante est le résultat de la délicatesse de sa conscience.

4° Ne vous semble-t-il pas que cette créature privilégiée possède, avant l'âge, la sagesse four-

nie par l'expérience la plus consommée ? Elle comprend d'instinct ce qui est péché, parce qu'elle a été docile aux leçons de la vertu, et qu'elle se tient volontairement en garde contre tout danger.

5° A moins d'une exception toute particulière, la tentation se présentera ; mais elle produira un effet de répulsion, inspiré tout au moins par le devoir.

De fidélité en fidélité, l'âme s'aguerrit et compte de nombreuses victoires.

6° L'harmonie qui règne entre la nature et la grâce, la chair et l'esprit, est un témoignage d'une protection exceptionnelle de la part de Dieu.

Que de fois, en effet, les forces morales et physiques se contrarient, au lieu de concourir au même but ! Une santé compromise est souvent une source de tentations contre la chasteté. Une puissance physique trop développée, des instincts légers ou mauvais, des désordres d'imagination, des besoins de cœur trop prononcés, un jugement douteux, sont tout autant de causes naturelles qui rendent le mal plus facile, et multiplient les difficultés dans la pratique de la chasteté.

7° Dieu favorise sa créature lorsqu'il lui permet d'atteindre sa formation morale loin de ces

occasions dangereuses. Il est des natures sensibles et précoces, qui devinent sans avoir vu, comprennent sans jamais avoir appris. On les rencontre toujours au milieu des dangers.

Les théories pernicieuses du monde frappent sans cesse leurs oreilles, et leur font connaître et aimer ce que Dieu réprouve. Libres en des manières que le monde encourage, elles aimeront bientôt tout ce qui flatte, amuse, passionne, captive l'amour-propre. En faut-il davantage pour la perte d'une âme ?

Pauvre créature ! elle est mille fois à plaindre ; car il est impossible de vivre au milieu du danger sans en ressentir les déplorable atteintes.

Ah ! proclamons avec reconnaissance les résultats merveilleux d'une préservation divine s'exerçant non seulement sur le premier âge, mais à toutes les époques de la vie.

2. Action des parents dans la préservation. — Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet. Les devoirs des parents à l'égard de leurs enfants sont nombreux et de grande importance. Les uns les remplissent fidèlement, d'autres les négligent ; et, bien que de bons parents forment ordinairement de bons enfants, l'expérience nous prouve que leur vigilance et leur dévoûment ne sont point toujours couronnés de

succès, au moins immédiats ; tandis que des parents indifférents, nous pourrions même ajouter mauvais, ont parfois des enfants vertueux.

Ces faits nous prouvent une fois de plus l'action providentielle de Dieu ; il accorde ses grâces de bonne heure, ou bien il les réserve pour un avenir réparateur.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre de la préservation des enfants est pour les parents un devoir, dont l'importance, touchant la chasteté, n'échappe à personne.

La bonne éducation, en effet, forme l'intelligence et le cœur aux choses de la vertu.

La prudence dans les paroles, comme dans la conduite, est la gardienne des pensées pieuses et des bonnes mœurs.

La grâce est nécessaire pour la conservation de la chasteté ; aussi devons-nous la garder avec un soin jaloux.

II.

La prière.

Sans un secours spécial de Dieu, la chasteté est d'une pratique impossible, parce qu'elle est en opposition avec les exigences de notre nature : or, ce secours est le fruit de la prière; Dieu le veut ainsi.

Une âme qui se plaît dans le surnaturel ne peut aimer l'impureté. Il est impossible d'appartenir en même temps à Dieu et au démon. Ou bien l'âme se plaît dans les choses de Dieu, ou bien, après avoir passé par un état de tiédeur et d'indifférence qui la prive de ses forces, elle se livre vaincue aux mains du démon.

L'opposition de notre nature à la grâce existera toujours, puisque, par son sacrifice sur le Calvaire, Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a pas détruit la lutte entre le bien et le mal, et qu'il s'est soumis lui-même à la tentation.

Eclairée par la lumière d'en haut, l'âme comprend les choses de Dieu ; elle s'en pénètre, s'y attache, en fait son aliment. Sous l'action de la grâce, l'âme a horreur du vice, quel qu'il soit, et le combat victorieusement.

Telle est l'influence de la prière.

III

Pratique de la vertu qui nous est plus particulièrement utile.

Dieu a des moyens de douceur, comme des moyens violents pour conduire une âme dans la voie de la vertu.

Dieu emploie tour à tour les consolations et

les épreuves, les récompenses et les châtiments, pour la perfection du juste ou la conversion du pécheur.

1° Chacun de nous est porté au péché avec plus ou moins de violence, selon l'impulsion de sa nature. C'est ce que l'on appelle le défaut dominant.

Telle personne, par exemple, est exposée au vice de l'orgueil, dont elle se corrige rarement. Telle autre est portée à la jalousie ; la colère fera le fond d'un caractère ; on dirigera ses attaques contre le prochain. Les attraits du monde seront dangereux pour un certain nombre de personnes.

Ces dispositions mauvaises constituent le fond d'une personnalité, en deviennent le caractère et alimentent la source des vices.

2° Il est nécessaire d'opposer à chacune de ces dispositions une vertu particulière qui sera le remède à nos faiblesses.

Or, l'expérience nous prouve que cette vertu particulière, l'humilité par exemple, la crainte, la douceur, la modestie, est ordinairement peu recherchée.

Cette vertu spéciale est cependant nécessaire ; sans elle, le mal fera de rapides progrès, parce qu'il n'y aura pas accord entre les sentiments de l'âme et nos devoirs.

DIEU nous livrera-t-il à nos faiblesses, ou bien nous sortira-t-il de cet état d'indifférence ? DIEU est bon ; il fournira à notre âme de puissants secours, et, au besoin, si nous ne répondons pas à ses appels, il emploiera l'épreuve. Or, l'épreuve dont DIEU se sert le plus souvent est celle qui a trait à la chasteté. Il permet les troubles de l'imagination et des sens ; il laisse miroiter à nos yeux les attraits dangereux du monde ; il accorde au démon le pouvoir de nous tenter et d'exciter même nos passions. Par ces épreuves réitérées, humiliantes et pénibles pour une âme, DIEU nous oblige à étudier la cause de nos maux, et nous montre qu'il est entré en lutte avec nous, comme il combattit autrefois sous la forme d'un ange le patriarche Jacob.

Si nous arrivons à triompher de notre défaut dominant, DIEU nous accordera, avec la paix de l'âme, l'amour de la chasteté.

Après avoir ravi saint Paul jusqu'au troisième Ciel, DIEU se charge de maintenir dans l'humilité cette nature orgueilleuse.

Ecoutez le récit de l'apôtre lui-même : *Il demande à Dieu de le délivrer des tentations contraires à la pureté, qui l'obsèdeut ; et, à son refus, vu que la grâce lui suffit, l'apôtre comprend et avoue que l'épreuve lui permettra*

de triompher de la tentation de l'orgueil [1].

Interrogé sur le moyen d'être chaste, saint François de Sales répond : « Vivez dans l'humilité. » La chasteté se mesure, en effet, à la pratique de la vertu, et en particulier de celle qui semble être la base de notre vie spirituelle. DIEU utilise les délicatesses de la chasteté ; il en fait un moyen de sanctification que nous ne devons pas négliger. Malheur à quiconque ne sait pas en profiter ! DIEU essayera de le rappeler au devoir ; mais s'il est infidèle à sa grâce, il succombera à la tentation ; car on n'a pas à choisir entre la pratique de la vertu et le vice.

IV.

La mortification.

La mortification et la chasteté sont deux vertus qui se prêtent un mutuel secours : de la mortification on va à la chasteté ; et l'âme chaste se plaît dans la pratique de la mortification.

Personne ne peut être chaste s'il n'est mortifié ; parce que la chasteté, contraire à nos instincts

1. Et ne magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meæ angelus satanæ, qui me colaphizet. Propter quod ter Dominum rogavi ut discederet a me : Et dixit mihi : Sufficit tibi gratia mea ; nam virtus in infirmitate perficitur. II *Cor.* XII, 7, 8, 9.

depuis le péché, ne peut exister si nous ne déclarons la guerre à notre nature.

Voici du reste l'enseignement de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST : *Le démon de l'impureté ne peut être chassé que par la prière et le jeûne* [1].

Le mot jeûne est, dans le cas présent, pris dans un sens large ; il indique la mortification en général.

1. MORTIFICATION MORALE. — Cette mortification consiste dans l'emploi de certains moyens de répression qui arrêtent le développement de nos mauvais instincts.

Grâce à cette mortification, l'harmonie règne entre la chair et l'esprit ; les sens, affaiblis par la privation ou la réserve, obéissent à la volonté. En dernier lieu, s'il y a révolte, cette révolte n'est pas coupable.

On est chaste, lorsqu'à l'aide d'un sacrifice volontaire on renonce aux jouissances de la chair.

La modestie, la prudence dans nos relations, une tenue réservée, sont les garanties de la chasteté.

2. MORTIFICATION CORPORELLE. — La morti-

1. Hoc genus in nullo potest exire, nisi in oratione et jejunio. *Marc.* IX, 28.

fication corporelle est également nécessaire à la chasteté.

Cette mortification doit être cependant pratiquée avec une grande sagesse, de peur qu'elle ne devienne à son tour une cause indirecte de tentations.

Dompter son corps, c'est le rendre chaste ; ne lui accorder qu'une nourriture sobre, bien que suffisante, c'est éloigner tous ces excès du boire et du manger qui excitent les sens ; fatiguer son corps par des austérités, c'est, règle générale, lui ôter ses forces et calmer ses ardeurs. Voilà bien la chasteté.

Quiconque, par la mortification morale ou corporelle, se sépare de sa nature et du monde, marche dans la voie du surnaturel ; tout en lui se purifie : l'esprit, l'âme, le cœur, le corps ; et il se familiarise avec la loi divine de la chasteté, si empreinte de délicatesse et de joie.

Cette doctrine pourra ne point paraître vraie de tous points, surtout aux personnes qui luttent de toute l'énergie de leur cœur contre les nombreuses tentations dont elles sont les victimes. Encore si elles pouvaient les anéantir ; mais non : elles renaissent toujours et semblent, par leur violence, vouloir triompher à tout prix de toute résistance.

Du calme, âme pieuse ! ton trouble est le

résultat ordinaire d'une grande souffrance morale, et la tentation, si délicate, si insinuante qu'elle soit, ne nous serait imputée à péché que dans le cas où la volonté l'accepterait. Cette volonté ne devient formelle que lorsque, dégagée de ce dédale de souffrances imposées par la tentation, elle se prononce avec la liberté d'une personne étrangère à la lutte, indifférente à l'action de la tentation.

D'autre part, la tentation s'impose à l'âme qui ne la veut pas. Mille causes la font naître.

Mais toutes les tentations, redisons-le, ne dégénèrent pas en péchés : l'âme vertueuse sera même d'autant plus chaste qu'elle sera plus éprouvée, car l'amour de la chasteté et l'horreur du vice contraire développent en nous une délicatesse qui révèle la plus admirable pureté.

Saint François de Sales va si loin dans la connaissance de l'utilité de ce genre de tentations, qu'il le désire pour les âmes pieuses, comme moyen très efficace de perfection.

N'est-ce pas en parlant de la tentation contre la pureté, que saint Paul a dit : *La vertu se perfectionne dans l'infirmité*[1] ? DIEU veut les tentations, ajoute le même apôtre ; *aussi je me glorifierai volontiers dans mes infirmités*, *afin*

1. Virtus in infirmitate perficitur. II *Cor.* XII, 9.

que la vertu de Jésus-Christ habite en moi[1].

Que d'hommes seront sauvés, grâce aux tentations contre la pureté, à cause de la réserve qu'ils sont obligés de garder !

DIEU livre certaines âmes à l'épreuve de la tentation, parce qu'il trouve en elles un grand désir de pureté qui les porte à éviter avec soin toute occasion dangereuse.

Ames pieuses qui souffrez, ne vous tourmentez pas en vain ; vous voulez la chasteté, vous la recherchez : donc vous la pratiquez.

Evitons surtout ce que j'appellerai la violence dans la lutte ; cette violence ne ferait que raviver la tentation. L'âme, ainsi tourmentée, ne croirait à la victoire que lorsque, par un effort suprême, elle aurait fait cesser à l'instant toute sensibilité, chose d'ailleurs inévitable.

Au dire de saint Jérôme, l'étude, en particulier celle de l'Ecriture Sainte et de la Théologie, est un puissant moyen de garder la chasteté.

Telle est la chasteté avec ses moyens de conservation.

Reconnaissons l'action de DIEU, toujours juste et miséricordieuse dans l'intérêt de notre âme ;

1. Libenter gloriabor in infirmitatibus meis, ut inhabitet in me virtus Christi. II *Cor.* XII, 9.

remercions-le des grâces qu'il nous accorde avec tant de générosité lorsqu'il nous sauve du danger, ou lorsqu'il se sert de l'épreuve pour nous appeler à la sainteté.



III. — PRATIQUE DE LA CHASTETÉ.

Moyens pour acquérir et conserver la chasteté.

I. Préservation.

1. La connaissance de ce qui touche, de près ou de loin, à l'impureté, est un grand sujet de tentations et de fautes.

2. Après une première expérience, les fautes prennent facilement le caractère de l'habitude.

3. Dans l'ignorance et la simplicité, une défense, une recommandation, la confiance, sont de grands moyens de préservation.

1. *Action de Dieu dans la préservation.*
   - 1 Il établit l'équilibre entre les qualités intellectuelles ; il donne la droiture au cœur aimant.
   - 2 L'amour du bien se développe dans cette heureuse nature.
   - 3 L'âme soupire après la prière et recherche la mortification ; la fidélité au devoir tient presque du scrupule.
   - 4 Cette belle nature semble posséder, avant l'âge, la sagesse fournie par l'expérience.
   - 5 Les tentations sont repoussées, et on évite les occasions dangereuses.
   - 6 Il y a harmonie entre la chair et l'esprit, la nature et la grâce.
   - 7 Quel bonheur pour l'âme qui se forme loin des occasions dangereuses, et sans être soumise à cette sensibilité qui entrevoit, saisit toutes choses et a besoin d'indépendance.

I. Préservation. *(Suite.)*	2. *Action des parents dans la préservation.*	1 L'œuvre de la préservation des enfants est, pour les parents, un devoir de la plus haute importance. 2 La bonne éducation forme l'intelligence et le cœur au bien.
II. Prière.	La grâce de DIEU, fruit de la prière, est de rigueur pour la garde de la chasteté.	
III. Pratique de la vertu qui nous est plus particulièrement utile.	1. Chacun de nous est porté au péché, avec plus ou moins de violence, selon l'impulsion de sa nature. Orgueil... colère... 2. Pour nous corriger, DIEU nous fournit de puissants secours ; il emploie souvent l'épreuve, et en particulier celle qui a trait à la chasteté... Témoins : S. Paul, S. François de Sales...	
IV. Mortification.	1. La mortification et la chasteté sont deux vertus étroitement unies ensemble, à cause de la lutte que nous avons à soutenir contre notre nature portée au mal. 2. La mortification morale... sa définition..: grâce à elle, l'harmonie règne entre la chair et l'esprit, 3. On est ordinairement chaste, en domptant son corps par les austérités.	
	La tentation est du reste une source de mérites.	1 S. François de Sales la souhaite à l'âme pieuse. 2 La vertu se perfectionne dans l'infirmité, dit S. Paul. 3 La tentation sera une cause de salut pour beaucoup d'hommes.

Nécessité du consentement formel dans la tentation, pour que nous soyons coupables. Évitons la violence dans la lutte.

L'étude est un puissant moyen de garder la chasteté.

Remercions DIEU des grâces qu'il nous accorde, soit en éloignant de nous le danger, soit en nous soumettant à l'épreuve.



IV. — PRATIQUE DE LA CHASTETÉ.

Nos mérites au sujet de la chasteté.

Mérite de la chasteté considérée en elle-même depuis le péché.

Mérite de la chasteté à raison du commandement de Dieu.

Mérite de la chasteté à raison de la vigilance qu'elle exige.

Mérite de la chasteté à raison de la mortification qu'elle réclame.

Nos mérites au sujet de la chasteté.

Quand on a étudié la manière d'acquérir la chasteté ou de la conserver, on peut facilement conclure à son mérite.

Le mérite est la conséquence de la générosité que nous déployons dans l'accomplissement d'un devoir.

D'après ce principe, y a-t-il mérite à garder la chasteté ? La réponse n'est pas douteuse, tout en reconnaissant cependant que le mérite n'est pas égal pour tout le monde ; car la lutte est parfois si grande qu'elle tient de l'héroïsme.

I

Mérite de la chasteté considérée en elle-même depuis le péché.

La chasteté est contraire aux malheureuses tendances de notre nature. Elle a ses lois, porte des défenses ; elle ne sera protégée qu'au prix d'une lutte de tous les jours et de privations continuelles.

Ressentir un attrait fatal dans son entraînement et y résister en même temps, c'est un acte dont la force ne peut se mesurer qu'à la puissance de la grâce de Dieu.

L'apôtre saint Paul, confirmé en grâce, est un jour ravi jusqu'au troisième Ciel ; dès ce moment, il semble qu'il ne peut plus être de la terre ; mais Dieu lui-même en juge autrement.

Fatigué de ses tentations contre la pureté, saint Paul *s'en plaint amèrement : Dieu le laisse à la lutte et au mérite*[1].

C'est bien malgré lui que le même apôtre ressent les atteintes inévitables du péché.

1. Ne magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meæ angelus satanæ, qui me colaphizet.

Propter quod ter Dominum rogavi ut discederet a me : et dixit mihi : Sufficit tibi gratia mea. II *Cor.* XII, 7, 8, 9.

Qui donc me délivrera de ce corps de mort ? dit-il. *La grâce de mon Dieu*[2].

Voilà bien la chaîne qui nous lie aux tentations et ne nous permet, à moins que Dieu en décide autrement, que la résistance de la volonté.

Cette situation douloureuse, surtout pour certaines natures, est la source de très grands mérites.

II.

Mérite de la chasteté à raison du commandement de Dieu.

L'homme acquiert des mérites, aux yeux de Dieu, en observant ses commandements.

De tous les commandements, celui de la chasteté est le plus difficile à observer.

La sanctification du jour du Seigneur ne nous demande, en effet, qu'un peu de bonne volonté.

Il suffit de respecter les droits du prochain pour ne pas prendre ou retenir en notre possession ce qui lui appartient.

Mais le commandement de la chasteté atteint tout l'homme ; son esprit, son imagination, son cœur, son corps, ses sens ; c'est la lutte continuelle ; car la loi du péché transforme en ten-

2. Quis me liberabit de corpore mortis hujus ? Gratia Dei. *Rom.* VII, 24, 25.

tations jusqu'aux dons de Dieu répartis en qualités physiques et morales.

Il ne s'agit point ici seulement, comme il est aisé de le comprendre, d'un acte de soumission de la volonté au commandement de Dieu ; mais d'une obéissance de tout notre être et d'un travail constant de formation. La chasteté est donc une source de très grands mérites.

III.

Mérite de la chasteté à raison de la vigilance qu'elle exige.

L'homme qui veut être chaste peut-il se perdre de vue un seul instant ? Je ne le crois pas. Tout en lui, le corps avec ses sens, l'âme et ses facultés, est comme imprégné du péché, qui s'est infiltré jusque dans l'essence de son être. Nous devons donc, pour éviter le péché, recourir à une vigilance continuelle, repousser les pensées, les sentiments qui réveillent des satisfactions coupables.

Cette vigilance est facile pour certaines personnes ; une attention raisonnable, un acte de volonté, suffisent.

Mais interrogez ceux qui sont exposés par tout leur être à la tentation ; demandez-leur le

travail de vigilance auquel ils se livrent : vous en serez effrayés ; vous vous demanderez même si la persévérance dans une pareille lutte est possible.

Aussi quel mérite ! on n'en peut mesurer l'étendue : il est l'œuvre d'une grâce toute particulière de Dieu ; c'est assez dire pour en définir l'importance. Dieu enregistre sur le livre de vie chaque victoire, et réunit ainsi une somme d'incalculables richesses pour l'éternité.

Dieu est sage dans sa conduite à l'égard des hommes ; il a ses lois et ses ménagements ; le tout proportionné à la force, aux dispositions de chacun et à l'abondance de ses grâces, ce qui nous explique la persévérance héroïque au milieu des plus affreuses souffrances.

Laissez agir le Seigneur ; il serait imprudent, voire même coupable, de vouloir lui dicter sa règle de conduite.

Je permets, à l'exemple de saint Paul, un cri de détresse quand la tentation est plus forte, quand la sensibilité est plus émue, quand la souffrance morale que l'on éprouve est plus grande ; mais, dès que la réponse divine s'est fait entendre : *Ma grâce te suffit* [1], il faut se taire, s'incliner, et *transformer la tentation en une source de vertus* [2].

1. Sufficit tibi gratia mea. II *Cor.* XII, 9.
2. Virtus in infirmitate perficitur. II *Cor.* XII, 9.

Les humiliations, les sacrifices, la patience, la confiance en DIEU, etc., forment un cortège à la Chasteté, dont DIEU seul sait apprécier le mérite.

IV.

Mérite de la chasteté à raison de la mortification qu'elle réclame.

Le mérite provenant de la mortification se mesure à l'importance de ses actes, à leur nombre et à l'esprit qui les dirige.

1° La mortification qui protège la chasteté s'étend à tout notre être ; ses actes sont de tous les instants ; elle nous facilite de nombreuses victoires par suite des difficultés que nous rencontrons fréquemment sous nos pas.

La chasteté est à l'âme comme une place forte, que l'on veut conserver, tandis qu'elle est attaquée de tous côtés par des ennemis exercés et puissants. Ces ennemis sont : l'esprit, le cœur, les sens, le monde, tout ce qui a vie en nous et autour de nous.

Où sont les défenseurs de cette citadelle ? sont-ils nombreux ?

2° Je vois DIEU, avec sa grâce, venant au secours de l'âmeé prouvée ;or,cette âme est protégée par des armes puissantes en elles-mêmes, mais

dont elle ne peut se servir utilement qu'au prix de très grandes luttes. Au fort du combat, la nature en est à se demander si elle ne serait pas en droit, sans offenser DIEU, de céder à ces attraits qui lui paraissent irrésistibles.

3° Néanmoins, la situation faite à une âme aussi éprouvée est effrayante.

Je regarde en moi et autour de moi ; je vois partout des blessures ; ce sont des morts et des mourants ; ce sont des cris de détresse causés par la souffrance ou le découragement.

On ne peut s'empêcher de crier au prodige, lorsqu'on pense que le mêmc homme est le champ de bataille, le défenseur et l'assaillant tout à la fois, la victime et le triomphateur.

A chaque jour suffit sa peine ; heureusement le secours arrive en même temps que la difficulté ; un premier triomphe encourage et appelle un autre triomphe.

Telle est l'œuvre de la mortification en faveur de la chasteté ; aussi quel mérite ! Je le répète, à DIEU seul d'en mesurer la valeur et l'étendue.

Je ne parle pas de ces personnes pour lesquelles, exceptionnellement, la chasteté est un nom aimable plutôt qu'une vertu ; par une protection divine, particulière, par une ignorance heureuse,

voire même par des dispositions naturelles, ces âmes, en quelque sorte privilégiées, semblent vivre étrangères aux lois de la nature.

Mais que les saints, les glorieux vainqueurs dans les combats du Seigneur apparaissent !

Venez, âmes d'élite, avec cette pureté que vous n'avez jamais perdue, grâce à votre amour de la vertu et aux luttes que vous avez soutenues avec prudence et énergie.

Venez, âmes chrétiennes qui avez eu à soutenir des combats difficiles ; votre courageuse persévérance vous a toujours obtenu de revenir au devoir, et le triomphe vous est acquis.

Il y a place pour tous auprès de Dieu. La brebis égarée a été l'objet des tendresses du Bon Pasteur. Aussi, étudiez les merveilles qui s'opèrent en faveur des pécheurs qui ont répondu à l'appel de la grâce, en renonçant à leurs impuretés.

Ces hommes aux passions violentes ont offert leurs adorations à la créature, toujours prête à recevoir les témoignages d'un cœur ardent et à satisfaire ses désirs. Leurs fautes ont été grandes, peut-être nombreuses à l'infini ; car la vie coupable est semblable à un fleuve qui roule sans cesse des flots immondes.

Mais la scène change ; une vie nouvelle va se

produire : à la faiblesse succède la force ; à l'entraînement, la résistance et le triomphe.

Honneur à DIEU, qui donne la grâce et permet à l'homme de recueillir le mérite !

Honneur à tous les triomphateurs ! je salue en eux la pureté gardée avec soin ; ils brillent sans tache auprès du divin Epoux, *dont ils formeront le cortège dans toute l'éternité*[1].

Honneur à ceux qui ont combattu des combats intimes et connus de DIEU seul !

Honneur à ces glorieux vaincus de la première heure, dont la vertu éclate maintenant dans la gloire de la victoire !

La chasteté est donc possible dans la pratique ; plus encore, elle devient un sujet de grands mérites.

Quelle joie de pouvoir ainsi transformer en bien cette triste concupiscence de notre nature !

Remercions DIEU de sa générosité dans la dispensation de ses grâces.

Ne nous séparons jamais, dans la lutte, de Celui qui nous fortifie ; combattons courageusement sous ses ordres, si nous voulons être victorieux. *A chacun son mérite*, a dit N.-S. JÉSUS-CHRIST, *à chacun sa récompense*[2].

1. Virgines enim sunt. Hi sequuntur agnum quocumque ierit. *Apoc.* XIV, 4.

2. Reddet unicuique secundum opera ejus. *Matth.* XVI, 27.

Proposons-nous tous les jours l'emploi fidèle des moyens qui garantissent la chasteté.

Veillons avec le plus grand soin à la garde de cette vertu, si délicate en elle-même et si riche en mérites.



IV. — PRATIQUE DE LA CHASTETÉ.

Nos mérites au sujet de la chasteté.

I. Mérite de la chasteté considérée en elle-même depuis le péché.	1 La chasteté est contraire aux malheureuses tendances de notre nature. 2 La pratique de la chasteté est délicate ; elle ne sera protégée qu'au prix d'une lutte de tous les jours et de privations continuelles. 3 Plaintes de saint Paul au sujet de la chasteté.
II. Mérite de la chasteté à raison du commandement de Dieu.	1 L'obéissance au commandement de Dieu est un mérite. 2 Le commandement de la chasteté est difficile à observer, parce qu'il atteint tout l'homme, et demande de lui un complet renoncement.
III. Mérite de la chasteté à raison de la vigilance qu'elle exige.	1 Tout notre être, le corps avec ses sens, l'âme et ses facultés, est comme imprégné du péché, — d'où, nécessité d'une vigilance continuelle. 2 Cette vigilance est facile pour certaines personnes ; mais chez d'autres elle va jusqu'à l'héroïsme. 3 Dieu est admirable dans sa conduite à l'égard des hommes... : ses épreuves sont toujours proportionnées aux forces de chacun. Quelle source de mérites !
IV. Mérite de la chasteté à raison de la mortification.	1 La mortification qui protège la chasteté s'étend à tout notre être. 2 Lutte en faveur de la chasteté. Notre âme est comme une place forte : — à nous de la défendre avec le secours de Dieu. — L'homme est en même temps le champ de bataille, le défenseur et l'assaillant, le triomphateur et la victime, le vainqueur et le blessé à mort. Quelle mortification, quelle lutte, quels mérites ! 3 Honneur aux triomphateurs ! Dieu leur accordera une grande récompense.

L'homme doit s'estimer heureux de pouvoir transformer en bien cette concupiscence de la chair. Ne nous séparons jamais dans la lutte de Celui qui nous fortifie.

V. — PRATIQUE DE LA CHASTETÉ.

NOS CULPABILITÉS AU SUJET DE LA CHASTETÉ.

L'absence de piété.

La complaisance pour nos passions.

La recherche ou l'acceptation des occasions funestes à la chasteté.

Il est utile de se rappeler, en certaines circonstances, la parabole de l'enfant prodigue : son départ de la maison paternelle, ses désordres, leurs conséquences. Enfin son repentir.

Tel est le portrait de celui qui abandonne son devoir ; heureux encore s'il fait appel à la miséricorde de DIEU !

Je n'ai pas à exposer ici un cours de théologie morale : une phrase résume son enseignement sur la nature et la gravité des fautes en matière de luxure.

Toute pensée, tout désir, tout regard, toute parole, tout acte sont véniellement ou mortellement coupables, selon leur degré de malice, la légèreté ou la gravité de notre consentement.

Il est des âmes qui semblent mériter de la part de DIEU plus de miséricorde : telles que les âmes grossières et ignorantes, les âmes vive-

ment passionnées ; cette méditation s'adresse moins à elles qu'aux personnes prévenues de la grâce, qui abandonnent leur devoir pour suivre leurs mauvaises inclinations.

Nous ne parlerons donc que de cette culpabilité morale qui repose sur les trois points suivants :

I.

Absence de piété, cause de fautes contre la chasteté.

De même que le mot des hommes du monde : Personne ne peut vivre sans accorder à la chair les satisfactions qu'elle réclame, est une insulte à DIEU, sinon une impiété, de même on peut affirmer que l'homme est impuissant, à garder la chasteté sans un secours particulier du Ciel.

La piété est donc la gardienne nécessaire de la chasteté, le principe de sa délicatesse ; aussi devons-nous attribuer nos fautes contre la chasteté à l'absence plus ou moins prononcée de la piété, c'est-à-dire de la prière, de la vigilance, du sacrifice, dont nous avons déjà démontré l'importance.

II.

La complaisance pour nos passions, cause de fautes contre la chasteté.

Je n'accorde pas à cet énoncé la signification précise qu'il présente : ma parole serait par trop naïve ; il est évident que celui qui suit les instincts pervers de sa nature est coupable de péché contre la chasteté.

J'attache un sens large à ces mots : complaisance pour nos passions.

1° L'homme ne peut vivre sous une influence, bonne ou mauvaise, sans en ressentir les effets. Après un moment d'hésitation, il se prononcera en faveur du bien, ou, glissant sur la pente du mal, il suivra l'attrait de ses passions.

On vivra, par exemple, d'amour-propre, on se recherchera en toute occasion, on aimera les douceurs d'une vie molle et agréable. De semblables dispositions ne peuvent que priver une âme de sa force morale, aider au développement des instincts mauvais qui nous portent à la luxure.

2° Nos culpabilités grandissent si nous ajoutons, à ces premières oppositions à la vie sérieuse, une complaisance pour certaines légèretés qui sourient à notre nature.

Une personne qui aime la vanité, dépassera vite les limites de la réserve la plus honnête, elle éprouvera le réveil des sentiments contraires à la chasteté.

La complaisance pour le monde encourage certaines libertés dans la mise, dans les paroles, ce que l'on est convenu de nommer le bon ton, la politesse, les frais d'amabilité. Toutes ces exigences mondaines sont dangereuses, et conduisent à peu près inévitablement à l'impureté. C'est, du reste, on ne peut le dire qu'en rougissant, le seul charme que la plupart des hommes recherchent dans leurs relations mondaines.

Il nous est permis maintenant de mesurer toute la portée de cette juste condamnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Malheur au monde, à cause de ses scandales* [1] *!*

Peut-on séparer l'amour du monde, même en le supposant légitime, de la recherche d'une satisfaction naturelle que l'on trouve dans l'amour-propre, la mise en scène de nos qualités, certaines manières qui peuvent nous attirer des paroles flatteuses et des attentions délicates ? Je ne le crois pas. On cherche inévitablement à plaire, lorsqu'on fréquente le monde; ses usages, ses appas, ses distractions, nous captivent facilement. Bientôt l'imagination s'agite, la sensibilité

1. Væ mundo a scandalis ! *Matth.* XVIII, 7.

est éveillée, le cœur bat avec passion : de la pensée du sentiment honnête à l'appel du péché il n'y a qu'un pas. Si l'on aime dans ces circonstances, ou si l'on se sent aimé, on est déjà coupable. DIEU sait le nombre et la gravité de ces fautes d'impureté qui souillent une âme chérie de DIEU, aussi longtemps qu'elle lui préfère le monde.

Peu d'hommes échappent à ces tristes conséquences des lois mondaines que l'on prône avec emphase, comme la règle de la parfaite éducation. Cet aveu menteur n'est point le résultat de l'inexpérience, puisque l'on est soi-même la victime volontaire et coupable de toutes ces recherches ; mais il est le fait d'une nature qui se complaît dans le vice.

Jetons un voile sur ces hontes dont on parle sans pudeur, comme si l'on était en droit de dresser officiellement un piédestal au vice.

III.

La recherche ou l'acceptation des occasions dangereuses est une cause de fautes contre la chasteté.

Il est des aveux bien tristes à faire ; nous ne pouvons les taire, hélas ! parce qu'ils ont un trop grand caractère de publicité et de vérité.

1° Beaucoup d'hommes aiment l'impureté, en recherchent les satisfactions, et font de cette passion l'aliment de leur esprit et de leur cœur, et la joie de leur vie sensuelle.

La culpabilité de ces hommes ne laisse aucun doute.

2° Mais d'autres personnes, et le nombre en est, hélas ! trop grand, négligent le travail et se procurent des plaisirs prétendus innocents, qui deviennent bientôt des occasions de luxure.

D'autres, avec des habitudes pieuses, prétendent aimer honnêtement le monde. Elles s'accordent quelques satisfactions dangereuses en elles-mêmes, tout en s'illusionnant sur un danger qu'elles devraient redouter et qu'elles ne veulent pas s'avouer.

C'est ainsi que l'on se permet des lectures légères, voire même mauvaises, à titre de distraction ou d'une instruction regardée comme nécessaire.

On ne peut, dit-on, mesurer toujours avec trop de sévérité ses conversations.

Qui donc pourra les convaincre que les distractions publiques, telles que théâtre, soirées, sont défendues ? Il est utile, disent-elles, de connaître le monde ; la morale a ses enseignements sur la scène où l'on condamne le vice... mais, après l'avoir représenté dans toute sa sensualité, pour

ne pas dire sa lubricité, aux yeux de ceux qui ne le connaissaient pas et qui l'aimeront bientôt.

On entretient également des rapports, qui vont parfois jusqu'à l'intimité, avec des personnes dont les manières sont trop libres, dont la conversation est dangereuse.

Au dire du monde, si l'on ne veut pas rester étranger aux choses de la vie, et pour atteindre un certain degré de formation morale, il est nécessaire d'avoir quelques égards pour les lois de la nature.

On ne s'expose pas seulement une fois en passant à ces occasions dangereuses, mais on les aime, on les recherche avec plaisir.

Quelle sera la conséquence d'une imprudence pareille ? Nous l'avons nommée : l'impureté, avec ses effets désastreux.

N'oublions pas que si Dieu apprécie justement les mérites des âmes chastes, il condamne et punit sévèrement toute âme qui caresse le vice de l'impureté.

Humilions-nous devant Dieu, à raison de la misère de notre nature si portée au péché. Remercions-le de ses miséricordes en notre faveur. Sans une protection signalée de sa part,

nous pourrions être aussi coupables que les plus grands pécheurs.

Expions tous les jours nos fautes passées, et exerçons-nous, par l'emploi des moyens les plus efficaces, à assurer notre persévérance dans l'amour et la pratique de la chasteté.



PRATIQUE DE LA CHASTETÉ.

V. — PRATIQUE DE LA CHASTETÉ.

NOS CULPABILITÉS AU SUJET DE LA CHASTETÉ.

I. L'absence de piété.

II. La complaisance pour nos passions.

III. La recherche ou l'acceptation des occasions funestes à la chasteté.

Rappelons-nous la parabole de l'enfant prodigue.

Sources de culpabilité.	Pensées, désirs, regards, paroles, actes, véniellement ou mortellement coupables, selon la gravité de l'acte et du consentement.

I.

ABSENCE DE PIÉTÉ, CAUSE DE FAUTES CONTRE LA CHASTETÉ.

La piété est la gardienne de la chasteté, que nous sommes impuissants à conserver sans un secours tout particulier du Ciel.

II.

LA COMPLAISANCE POUR NOS PASSIONS, CAUSE DE FAUTES CONTRE LA CHASTETÉ.

Complaisance pour nos passions.	1 Si l'on s'écarte de la vie sérieuse, on ouvre la porte à ses passions. On vit, par exemple, d'amour-propre ; on aime les satisfactions d'une vie molle..., on prive l'âme de sa force morale, d'où danger de luxure.

Complaisance pour nos passions *(suite)*.	2	1. A plus forte raison sera-t-on exposé à la luxure, si l'on aime la vanité. 2. La complaisance pour le monde, encourage certaines libertés dans la mise, dans les paroles. 3. Le monde avec ses satisfactions, son amour-propre, ses avances, fait naître le trouble dans l'imagination et dans le cœur, réveille une trop dangereuse sensibilité, et conduit à la luxure. Aussi DIEU a-t-il justement condamné le monde.

III.

LA RECHERCHE OU L'ACCEPTATION DES OCCASIONS DANGEREUSES EST AUSSI UNE CAUSE DE FAUTES CONTRE LA CHASTETÉ.

Recherche ou acceptation des occasions dangereuses.	1. Beaucoup d'hommes aiment l'impureté et en recherchent les satisfactions. Leur culpabilité ne fait aucun doute. 2. Les personnes qui, sous prétexte de distraction, ou d'étude du cœur humain, etc., se permettent des lectures légères, fréquentent les théâtres ou les sociétés défendues, etc., s'exposent à des chutes graves et nombreuses contre la pureté.

Humilions-nous devant DIEU des misères de notre nature, et remercions-le des grâces qu'il veut bien nous accorder dans sa miséricorde; expions nos fautes passées, et assurons notre persévérance dans l'amour et la pratique de la chasteté.

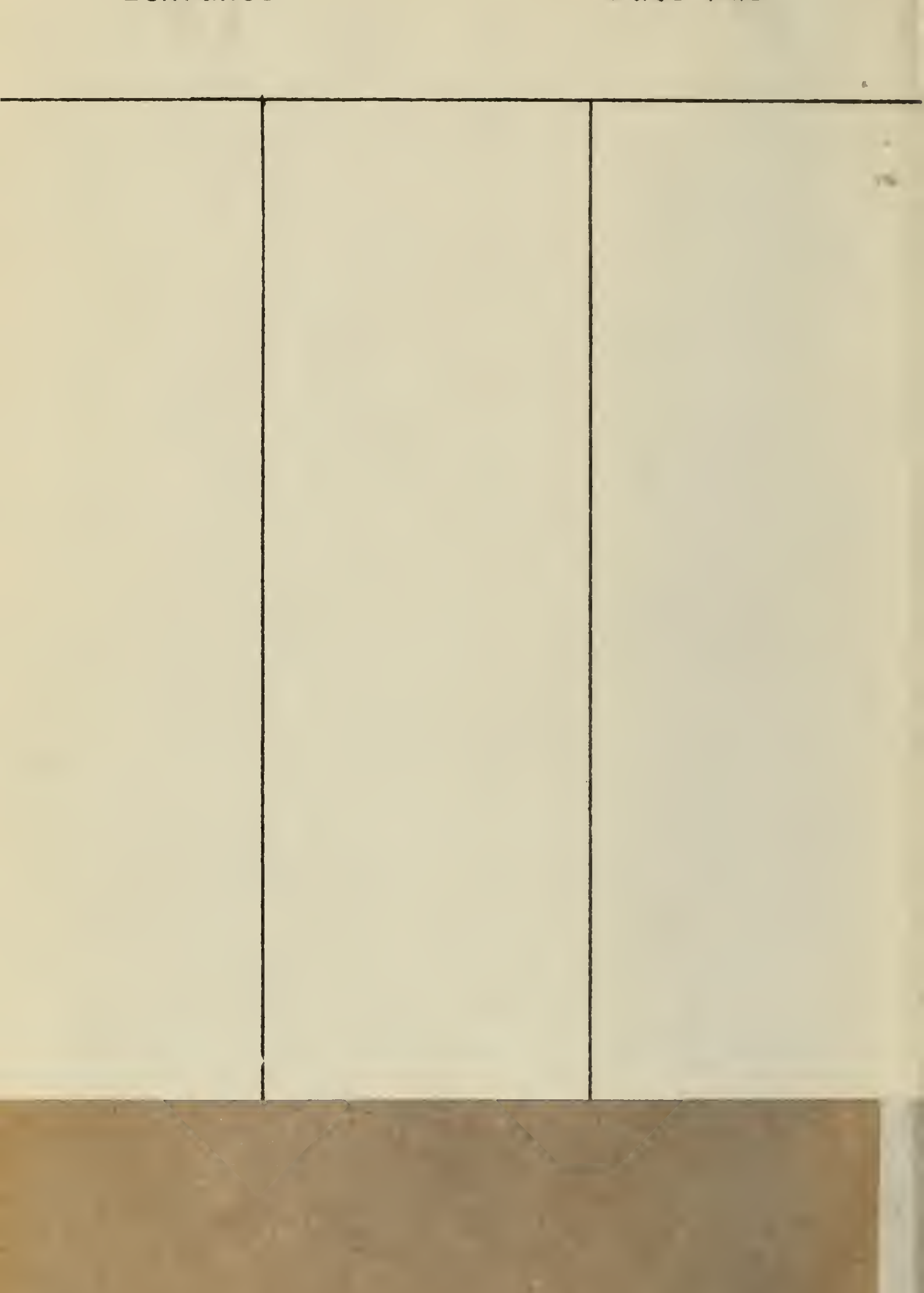
TABLE DES MATIÈRES.

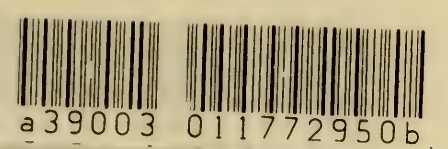
ERRATA DU TOME PREMIER.

Pages 31. — Ligne 33. — Lire *instincts*, au lieu d'*intérêts*.
» 31. » 35. » *par*, au lieu de *car*.
» 106. » 21. » *que*, au lieu de *qui*.
» 118. — Texte latin. » *enim*, au lieu de *nim*.
» 159. — Ligne 15. » *vous posséderez*, au lieu de *posséderez*.
» 174. » 19. » *le retour à l'esprit religieux*, au lieu de *le retour religieux*.
» 335. — Dernier mot du dernier texte latin. — Lire *lilia*, au lieu de *ilia*.
» 353. — Ligne 25. — Lire *obsèdent*, au lieu de *obsèdeut*.
» 367. » 24. » *L'âme éprouvée*, au lieu de *l'âmeé prouvée*.








a39003 011772950b

